

Fondation SCELLES

Sous la direction d'Yves CHARPENEL
*Avocat général à la Cour de cassation
Président de la Fondation Scelles*

Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle

*La prostitution au cœur
du crime organisé*



 **ECONOMICA**

Fondation SCELLES

Sous la direction d'Yves Charpenel

Avocat général à la Cour de cassation

Président de la Fondation Scelles

Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle

*La prostitution au cœur du
crime organisé*



Economica

49, rue Héricart, 75015 Paris

« Les produits de la vente de cet ouvrage seront intégralement
reversés à la Fondation Scelles »

© Ed. ECONOMICA, 2012

Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution réservés pour tous les pays

Ont contribué...
...à la réalisation et à la rédaction de cet ouvrage

Sous la direction d'Yves Charpenel

Claude Alexandre
Laurence Alibert
Sandra Ayad
Frédéric Boisard
Anne-Mona Fakhri
Catherine Goldmann
Rolland Grosse
Lucie Martins

Philippe Mettoux
Matiada Ngalikpima
Alexandra Poteau
Myriam Quémener
Philippe Scelles
Yves Scelles
Marta Scelles-Torrès
François Vignaud

SOMMAIRE

Quelques repères.....	6
Avant-propos.....	8
Introduction.....	13
Panorama 2010 des pays.....	19
Afrique du Sud.....	20
Albanie.....	24
Allemagne.....	27
Australie.....	32
Bulgarie.....	36
Cambodge.....	41
Cameroun.....	45
Canada.....	48
Chine.....	53
Espagne.....	59
Etats-Unis.....	63
France.....	68
Haïti.....	73
Inde.....	77
Irak.....	80
Mexique.....	85
Nigéria.....	90
Pays-Bas.....	94
République Démocratique du Congo.....	98
République Tchèque.....	102
Royaume-Uni.....	105
Suède.....	110
Suisse.....	113
Thaïlande.....	117
Les grands thèmes 2010.....	120
Cadre légal de la prostitution et de la traite.....	121
Client de la prostitution.....	126
Criminalité organisée au cœur de la prostitution et de la traite.....	129
Cybersexe.....	132
Escorting.....	135
Événements sportifs et prostitution.....	138
Réponses judiciaires 2010.....	142
Tourisme sexuel.....	146
Violence et santé.....	150
Conclusions et recommandations.....	156
Liste des acronymes.....	160
Présentation de la Fondation Scelles.....	162

QUELQUES REPÈRES...

Les données générales qui figurent dans le panorama 2010 des pays sont tirées de sources institutionnelles :

- Les **chiffres concernant la population et le PIB** par habitant proviennent des statistiques sur les indicateurs économiques de l'UNICEF et sont disponibles à l'adresse http://www.unicef.org/french/statistics/index_countrystats.html
- Le **chiffre de l'IDH** (Indice de développement humain) provient du Rapport sur le développement humain 2010 des Nations Unies, disponible sur le site du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) : http://www.unicef.org/french/statistics/index_countrystats.html

Ces encadrés ont pour seule mission de replacer les études nationales dans un contexte chiffré, afin d'avoir une idée de la proportion de la population concernée par le sujet que nous traitons : l'exploitation sexuelle commerciale.

Extr. Dictionnaire de l'Académie française

PROSTITUTION n. f. XIII^e siècle, au sens de « débauche » ; XVII^e siècle, au sens actuel. Emprunté du latin *prostitutio*, « prostitution, profanation ».

Le fait d'avoir des relations sexuelles en échange d'une rétribution ; activité consistant en la pratique régulière de telles relations. *La loi n'interdit pas la prostitution, mais le racolage et le proxénétisme. Tomber dans la prostitution. Un réseau de prostitution. Prostitution clandestine, occasionnelle.* ANTIQ. *Prostitution sacrée*, que pratiquaient, dans des pays du Proche-Orient et du bassin méditerranéen, auprès de certains temples et au profit de ceux-ci, les servantes des déesses de l'amour ou de la fertilité. *Le temple d'Aphrodite, à Corinthe, était un lieu de prostitution sacrée.* ■ Fig. Dégradation, avilissement auxquels on consent par appétit des biens, des honneurs, etc. *Il refuse la prostitution de son talent. La prostitution des consciences*

AVANT-PROPOS

Yves Charpenel, Président de la Fondation Scelles

Pour la première fois en France, un ouvrage est consacré à l'actualité d'une année sur le thème de la prostitution dans le monde.

De quoi s'agit-il ?

D'abord, de la conviction que nous partageons à la Fondation Scelles avec toutes celles et ceux qui refusent un monde où l'exploitation sexuelle serait considérée comme une fatalité, un moindre mal ou même une opportunité économique acceptable.

Ensuite, du constat que le débat sur la prostitution dans notre société d'aujourd'hui ne peut se satisfaire des approximations, des dogmatismes ou du cynisme où il s'embourbe trop souvent au gré de l'actualité.

C'est précisément cette actualité que nous nous proposons de décrypter afin de donner, à toutes les bonnes volontés, la possibilité de disposer d'informations et d'analyses à jour sur un phénomène extrêmement mondialisé, diversifié et évolutif.

Les évaluations périodiques de l'ONU montrent un véritable marché où dominent la violence, la vulnérabilité et la recherche sans limites du profit.

Chaque année, le Département d'État américain publie un rapport sur la traite des êtres humains (*Trafficking in Persons Report*) qui propose une mise à jour des politiques menées contre la traite dans le monde.

En 2010, le Gouvernement français a suscité un rapport sur les conditions de mise en place d'un plan national de lutte contre la traite qui montre à la fois l'importance de l'exploitation sexuelle en France et la faiblesse des données disponibles. Il reste pourtant à ce jour encore sans traduction concrète.

Mais, au-delà des approches de politiques publiques, la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle est bien davantage qu'un sujet de discussions savantes entre experts nationaux et internationaux.

C'est d'abord une réalité sociale dont son illustration principale, la prostitution, peut et doit nous concerner tous. En effet, loin des imageries pittoresques, nostalgiques ou fantasmées que la littérature, le cinéma et les médias nous proposent de manière récurrente, le monde de la prostitution moderne, nous renvoie une interrogation sur les valeurs que nous souhaitons voir consacrées et défendues.

Parler de la prostitution en France, c'est nécessairement s'intéresser au destin des personnes prostituées, dont le statut de victimes reste encore largement contesté. C'est aussi s'interroger sur le client, cet inconnu, sans lequel l'offre de prostitution n'aurait pas de sens. C'est enfin découvrir comment combattre efficacement les trafiquants, alors même que leur statut varie radicalement d'un pays à l'autre.

Mais, traiter de la prostitution, c'est aussi s'exposer à la confusion de genres. C'est particulièrement dans notre pays où la légitime réprobation à l'égard des responsables de la traite des êtres humains est sensiblement atténuée par le manque d'informations sur sa réalité aujourd'hui.

Et que dire de la difficulté à confronter la réalité brutale et sordide de l'exploitation sexuelle avec sa représentation fantasmée relayée par de prestigieuses séries télévisées et par de savantes

méditations sur la libération de la femme (ou de l'homme) par la vente, toujours consentie, et nécessairement épanouissante de ses prestations sexuelles ?

Qu'y a-t-il de commun, en effet, à travers le prisme des médias de 2010 entre la starisation d'une jeune prostituée marocaine qui met en péril la réputation de certains joueurs de l'équipe de France de football et le destin d'obscures jeunes Moldaves auxquelles il est fait rapidement allusion dans la page des faits divers, avant leur reconduite à la frontière, à l'occasion du démantèlement d'un réseau de proxénètes dans une grande ville de province ?

La disparition rapide des frontières qui favorise l'apprentissage de cultures différentes et le rapprochement bénéfique de populations sur un territoire élargi est-elle aussi la cause ou le moyen de développer un trafic criminel dont la dignité de la personne est la première à souffrir ?

Une **définition** de la prostitution est naturellement indispensable pour tenter de cerner le sujet de ce rapport mondial. Pour ne retenir que la terminologie admise dans les organismes internationaux, c'est l'acte de livrer son sexe et son corps moyennant paiement, de commercialiser de façon légale ou illégale des services et/ou des produits sexuels, d'exploiter le corps humain, plus particulièrement celui des femmes et des enfants, dans un but lucratif.

L'**ambition** de ce rapport annuel est de montrer sur une période déterminée, dans la durée comme dans l'espace, la réalité et les enjeux d'un phénomène dangereux et complexe.

Dangereux parce que la prostitution, sous toutes ses formes, demeure un risque pour les personnes : risque personnel pour les victimes de la traite en proie à la violence des trafiquants et des clients, risque pour les économies des pays exposés à l'argent sale, considérable, généré par cette activité criminelle, risque surtout pour les valeurs de nos sociétés qui sont exposées à la tentation de la banalisation de l'achat et de la vente de la personne humaine.

Dangereux aussi parce que notre société, face à une activité qui mêle le sexe et l'argent, la violence et le plaisir, est trop souvent portée à ignorer ou à minimiser des réalités et des menaces, dont la perception est facilement brouillée par des représentations culturelles ou médiatiques qui n'ont décidément rien à voir avec ce qui est le quotidien de l'exploitation sexuelle.

Complexe parce que l'univers de la prostitution, que la convention de l'ONU dès 1949 désigne comme une forme caractéristique d'atteinte à la dignité de la personne humaine, peut recouvrir des réalités très diverses, de la véritable traite des êtres humains conçue et pratiquée par le monde du crime organisé à la prostitution occasionnelle.

Complexe encore parce que nos sociétés en voie de mondialisation accélérée peinent à trouver des réponses cohérentes à un phénomène particulièrement souple qui sait tirer partie aussi bien de l'ouverture des frontières que des progrès foudroyants du cyberspace.

La Fondation Jean et Jeanne Scelles, déclarée d'utilité publique, est engagée depuis 1994 dans un travail collectif de connaissance, de compréhension et de combat d'un fléau qui, sous ses multiples variantes, renvoie inéluctablement au déni de la dignité de personnes exploitées dans leur corps à des fins commerciales.

Jeanne et Jean Scelles, ses fondateurs, avaient – dès 1956 – engagé le combat direct contre les proxénètes en créant les Équipes d'Action Contre le Proxénétisme, toujours présentes dans les prétoires. Ils avaient également pressenti que le combat pour l'abolition du système prostitutionnel ne pouvait avoir de sens qu'en conjuguant les volontés publiques et privées, et en sensibilisant l'opinion publique à ces enjeux.

Le choix de réaliser un **rapport mondial** sur la prostitution s'est imposé en considération du caractère universel et interdépendant des trafics et des particularités propres à chaque pays dans leur façon d'appréhender le phénomène complexe de prostitution, dans sa dimension territoriale.

Le principe d'un **rapport annuel** découle des mêmes considérations, tant la prostitution moderne est réactive et doit donc être analysée, non seulement dans ses principes qui sont plutôt constants, mais aussi dans ses modalités qui évoluent.

Ainsi, le débat ressurgi en 2010 sur la réouverture des maisons closes pourrait-il paraître désuet s'il n'avait donné l'occasion de remettre à jour les approches innovantes des tenants de la légalisation d'un fructueux marché du sexe.

Ce **rapport** n'aurait pas vu le jour sans le travail des salariés et des bénévoles de la Fondation dont les contributions font la richesse, à partir des données patiemment recueillies par le CRIDES (Centre de Recherches Internationales et de Documentation sur l'Exploitation Sexuelle). Depuis 1994, le CRIDES constitue une base de données sans équivalent en Europe sur tous les aspects liés à la prostitution, que ce soit par la veille quotidienne des articles de presse du monde entier, par la mise en ligne d'analyses de ces phénomènes ou encore, depuis 2008, via une plateforme coopérative, portail français/anglais de documentation qui ouvre au grand public une grande partie de ses ressources documentaires. Il offre également à la communauté des chercheurs et des travailleurs sociaux un espace de travail collaboratif.

Ce que ce rapport n'est pas : un ouvrage réservé aux seuls spécialistes, ceux-ci disposant déjà d'un fonds documentaire scientifique, universitaire ou informatif sur le thème de l'exploitation sexuelle, d'ailleurs gratuitement disponible sur les sites de la Fondation Scelles. Il ne vise pas davantage à constituer une encyclopédie de la prostitution, ni une fresque du marché du sexe à travers les âges, mais plus simplement à rappeler les tendances et les chiffres qui peuvent être tirés de l'observation systématique des articles, revues et ouvrages, numériques ou traditionnels, auxquels il a été fait référence sur l'année considérée.

Ce qu'il a vocation à être, c'est un ouvrage de référence sur les réalités de la prostitution, destiné à toutes celles et tous ceux qui veulent être éclairés sur ses aspects souvent méconnus ou occultés, mais aussi sur les stratégies politiques ou sociales qui sont appliquées ou envisagées à travers le monde.

*

* *

Les choix méthodologiques de cette première édition

Pour proposer un regard pertinent sur les aspects significatifs de la prostitution en 2010, la Fondation Scelles a retenu une structure autour du plan suivant :

1. Un panorama des pays où la question de la prostitution s'est particulièrement manifestée. Malgré l'apport et le soutien de nos correspondants dans de nombreux pays étrangers, nous avons estimé raisonnable, au regard des moyens mobilisables et du poids de l'actualité, de nous limiter pour cette première expérience à une trentaine de pays :

Afrique du Sud
Albanie
Allemagne
Australie

Chine
Espagne
États-Unis
France

Nigéria
Pays-Bas
République Dém. du Congo
République tchèque

Bulgarie	Haïti	Royaume-Uni
Cambodge	Inde	Suède
Cameroun	Irak	Suisse
Canada	Mexique	Thaïlande

Pour chacun d'entre eux, la fiche fait apparaître un état des lieux et des chiffres par rapport aux années précédentes, un retour sur les faits marquants de l'année de référence, une illustration particulière de cette actualité en encadré et une bibliographie propre à ce pays.

2. Des fiches thématiques sont aussi présentées sur les grands sujets au cœur de l'actualité en 2010. La synthèse des observations faites dans les pays retenus nous a conduits à proposer des thèmes qui ont, globalement, illustrés l'année :

- Cadre légal de la prostitution et de la traite
- Client de la prostitution
- Criminalité organisée au cœur de la prostitution et de la traite
- Cybersexe
- Escorting
- Événements sportifs et prostitution
- Réponses judiciaires
- Tourisme sexuel
- Violence et santé

La rédaction des fiches relatives aux pays et aux thèmes a été assurée par les salariés et les bénévoles de la Fondation Scelles.

Ce travail a été rendu possible par l'exploitation du fonds documentaire du CRIDES (Centre de Recherches Internationales et de Documentation sur l'Exploitation Sexuelle). Consulté en 2010 par plus de 150 000 internautes et depuis 1994, devenu une référence pour toutes celles et ceux qui veulent s'informer sur les réalités, enjeux et problématiques du monde de la prostitution, il contient plus de 10 000 documents destinés au grand public et aux experts.

3. Des conclusions et des recommandations

4. Une liste des acronymes

5. Une présentation de la Fondation Scelles

Yves Charpenel
Président de la Fondation Scelles

INTRODUCTION

Depuis près de trente ans, la prostitution se développe à travers le monde. Aujourd'hui, les corps des femmes, des enfants et, de plus en plus souvent, des hommes, sont devenus objets de marchandise mis à disposition des clients sur les trottoirs du monde entier, ou vendus sur internet, dans des peep-shows, des bordels. Un développement alarmant favorisé par les bouleversements politiques et les guerres, l'ouverture des frontières, l'appauvrissement des uns et l'enrichissement des autres, la banalisation de l'image pornographique, l'explosion d'internet qui favorise souvent la mise en relation de prédateurs avec leurs futures « proies » et le passage à l'acte sexuel selon les experts psychiatres reconnus. Certes, le phénomène est loin d'être nouveau. Mais la mondialisation aidant, la prostitution a atteint une dimension industrielle et planétaire des plus inquiétantes. La prostitution s'intègre désormais dans ce que l'on appelle « l'industrie du sexe ». Cette dernière peut être définie comme une « activité économique qui commercialise de façon légale ou illégale des services et/ou des produits sexuels et exploite le corps humain, plus particulièrement celui des femmes et des enfants, dans un but lucratif »¹.

La prostitution consiste pour les personnes qui la pratiquent à livrer son corps contre de l'argent ou tout autre avantage en nature. Mais cette définition ne reflète pas toute la réalité. Bien que communément admise, chaque État est en droit de préciser le contenu de cette définition. Rares sont les États qui disposent dans leurs textes de loi d'une définition de la prostitution. En l'absence d'une telle définition, il appartient aux tribunaux de délimiter les contours de cette notion. Si la formulation varie d'un pays à l'autre, les États s'accordent toutefois sur trois critères de définition de la prostitution : le contact sexuel, la rémunération et la nature répétée ou habituelle de l'acte sexuel.

Il est impossible de parler de prostitution sans parler de traite des êtres humains. Ces deux phénomènes sont intimement liés. Aujourd'hui, la majorité des personnes prostituées sont aux mains des réseaux de traite des êtres humains. La traite des êtres humains, phénomène encore mal connu du grand public, désigne l'acte qui consiste à recruter des personnes en vue de leur exploitation, qu'elle soit à des fins économique (travail forcé), sexuelle, de trafics d'organes ou autres. Le phénomène de la traite des êtres humains n'est pas un phénomène nouveau. Autrefois, on l'appelait la traite des blanches et, déjà en 1949, la convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui établissait clairement, dans son préambule, le lien existant entre la traite à des fins de prostitution et la traite elle-même : « La prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution... ».

L'Organisation des Nations Unies définit la traite des êtres humains comme le « recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation ». L'exploitation comprend au minimum « l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes » (Protocole additionnel relatif à la traite des êtres humains additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée).

¹ Eriksson M., *Projet de rapport sur les conséquences de l'industrie du sexe dans l'Union européenne*, Parlement européen, Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances, 9 janvier 2004.

Il convient de noter, qu'au regard de cette définition, le consentement éventuel de la victime est inopérant quant à la qualification des faits dès lors que l'un des moyens énumérés (tromperie, fraude...) a été utilisé. Cette dernière condition tombe en revanche lorsqu'il s'agit d'une victime mineure : peu importe les moyens employés par les trafiquants dès lors que l'acte et la finalité sont établis.

Les chiffres de la prostitution

Les institutions internationales évaluent entre 40 et 42 millions le nombre total de personnes prostituées dans le monde. 75 % d'entre elles auraient entre 13 et 25 ans et neuf personnes prostituées sur dix dépendraient d'un proxénète. En Europe occidentale, entre 1 et 2 millions de personnes se prostituent dont une majorité de migrantes, victimes de la traite des êtres humains.

En Europe et dans le monde, les migrations liées à la traite des êtres humains pour la prostitution ont connu un essor fulgurant au cours des deux dernières décennies. Au cours des années 1990, 33 millions de femmes et d'enfants ont été victimes de la traite à des fins de prostitution pour la seule région d'Asie du Sud-Est².

Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)³, 79 % des victimes de la traite des êtres humains le sont à des fins d'exploitation sexuelle et 79 % d'entre elles sont des femmes ou des fillettes⁴. Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les pourcentages de répartition entre les différentes formes d'exploitation diffèrent quelque peu. On compte 2,45 millions de personnes victimes de travail forcé en conséquence de la traite des êtres humains. 45 % sont victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales, 32 % sont victimes d'exploitation économique, les 25 % restant sont exploitées à d'autres fins. Les femmes et les filles représentent 56 % des victimes d'exploitation économique forcée tandis que les hommes et les jeunes garçons représentent 44 %. S'agissant de l'exploitation forcée à des fins d'exploitation sexuelle commerciale, les femmes et les jeunes filles composent l'écrasante majorité avec un pourcentage de 98 %⁵.

La répartition des victimes par zone géographique est la suivante : 1,4 million de victimes en Asie et Pacifique (56 %), 250 000 en Amérique Latine et Caraïbes (10 %), 230 000 au Moyen-Orient et Afrique du Nord (9,2 %), 130 000 dans les pays subsahariens (5,2 %), 270 000 dans les pays industrialisés (10,8 %) et 200 000 dans les pays en transition⁶.

Sur l'ensemble des victimes de traite à des fins de prostitution, 48 % sont des enfants (âgés de moins de 18 ans). C'est là une des caractéristiques de la prostitution aujourd'hui : un nombre croissant d'enfants sont exploités sexuellement. Selon l'Unicef, ils seraient 2 millions, filles et garçons de tous âges, victimes d'exploitation et de sévices sexuels, dont 1,2 million victimes de la traite chaque année dans le monde. D'autres associations avancent des estimations encore supérieures : jusqu'à 2 à 3 millions d'enfants prostitués dans le monde.

² Richard Poulin, *Les enfants prostitués*, Imago, 2007, p. 23.

³ UNODC, *Rapport mondial sur la traite des personnes*, février 2009, p. 11.

⁴ Les chiffres se réfèrent au pourcentage de sources dans la base de données sur la traite de l'UNODC qui enregistre les cas de traite des êtres humains. Notons que la somme des pourcentages est supérieure à 100 parce qu'une source peut indiquer plus d'un profil de victime ou d'une forme d'exploitation.

⁵ Belser B., De Cock M., Mehran F., *ILO minimum estimate of forced labour in the world*, ILO Geneva, April 2005.

⁶ UNGIFT, *Human trafficking: the facts*, 2008.

Cette évolution est favorisée par un contexte d'extrême pauvreté. En Thaïlande, au moins un tiers des deux millions de personnes prostituées sont des enfants, principalement des fillettes. Dans la province du Mékong, en Asie du Sud-Est, entre 30 et 35 % des personnes prostituées ont entre 12 et 17 ans. En Inde, il y aurait 270 000 enfants prostitués. En Amérique latine, 65 % des enfants des rues (dont le nombre est estimé à 40 millions) se prostituent de façon régulière ou occasionnelle. Les pays industrialisés ne sont pas non plus épargnés par la prostitution des enfants : ils sont entre 244 000 et 325 000 aux États Unis⁷. Une étude 2005 de l'ONG Save the Children indique que 80 % des écolières au Libéria doivent se prostituer pour payer leur scolarité⁸. La police estime à 28 000 le nombre d'enfants prostitués à Johannesburg⁹. Selon l'ONG ECPAT, 300 000 Japonais se rendraient chaque année aux Philippines dans le cadre du tourisme sexuel, où on compte 100 000 enfants prostitués.

Ces enfants sont vendus par leurs parents souvent convaincus de leur assurer les chances d'un emploi et d'une vie meilleure dans un pays étranger, enlevés par des proxénètes, embrigadés par des rabatteurs qui profitent de leur vulnérabilité parce qu'ils sont enfants des rues, en situation de rupture familiale ou encore orphelins. Ils sont prostitués dans la rue, les bordels, les vitrines, dans des clubs de danse nue ou utilisés pour des productions pornographiques.

Pour autant, il ne faudrait pas croire que cela se passe toujours « ailleurs ». Selon le Conseil de l'Europe (2005), 50 % des victimes de la traite dans les pays d'Europe du Sud-Est sont des mineurs. De récents rapports ont également montré que l'Autriche serait aujourd'hui la plaque tournante pour l'exploitation de mineurs venus notamment d'Europe de l'Est et Centrale, alors que la Grèce serait la première destination d'enfants trafiqués originaires d'Albanie.

Il ne faudrait pas non plus imaginer que le phénomène ne touche que les enfants des pays les plus pauvres. Dans les pays occidentaux, des mineurs, parfois issus des classes favorisées, sont eux aussi concernés. Plongés dans des situations de fragilité : errance, rupture familiale, abus..., ils tombent accidentellement dans les mains de réseaux. L'actualité rapporte à intervalles réguliers les cas de jeunes fugueuses récupérées par des proxénètes qui, profitant de leur vulnérabilité, les séquestrent et les contraignent à la prostitution.

La presse britannique évoque la condamnation à onze ans de prison de ce Britannique de 61 ans, Wayne Baker, accusé d'avoir recruté des jeunes filles âgées parfois de 14 ans. Il tenait un bordel où cette prostitution infantine était pratiquée et faisait également des photos pornographiques de ces jeunes victimes. Lors de son procès devant le tribunal de Newport, il a plaidé coupable pour les vingt-deux chefs d'inculpation, comprenant notamment la tenue d'un bordel, des agressions ayant causé des dommages physiques, la fourniture de drogue, la réalisation de photos pédopornographiques¹⁰.

D'autres victimes sont recrutées par les gangs de rue, une forme de délinquance bien connue au Canada qui gagne progressivement les pays européens. Les jeunes filles victimes de ces gangs ont souvent entre 13 et 16 ans et viennent de tous les milieux sociaux. Elles sont vulnérables, rêvent d'amour, d'argent et se laissent séduire par de jeunes beaux parleurs qui feront d'elles des esclaves sexuelles sans argent.

Les facteurs d'expansion de la prostitution

⁷ ATTAC, *Mondialisation de la prostitution : atteinte globale à la dignité humaine*, Mille. Et. Une. Nuits, Les petits livres n° 71, août 2008, p. 16-17.

⁸ Hodan F., *Enfants dans le commerce du sexe : États des lieux, état d'urgence*, L'Harmattan, Coll. Questions contemporaines 2005, p. 16.

⁹ Hodan F., *Enfants dans le commerce du sexe : États des lieux, état d'urgence*, L'Harmattan, Coll. Questions contemporaines 2005, p. 18.

¹⁰ Royaume-Uni, Child brothel owner jailed for 11 years, *South Wales Argus*, 2 février 2010.

Ces facteurs ne sont généralement pas isolés les uns des autres. Le chômage, la pauvreté, les inégalités Nord/Sud, le manque de perspectives, l'instabilité politique et sociale, les inégalités entre les hommes et les femmes, le faible niveau d'éducation, les problèmes familiaux, les possibilités réduites de migration, les conflits sont autant de facteurs favorisant la prostitution et le trafic de personnes à des fins de prostitution.

La liste est bien trop longue. C'est pourquoi nous ne mettons en lumière que quelques facteurs permettant de comprendre pourquoi les femmes sont les premières victimes de la traite des êtres humains, en particulier à des fins de prostitution et comment ce phénomène a connu une telle explosion au niveau planétaire.

Au premier rang, se place la question du statut de la femme qui, dans toutes les sociétés, même occidentales, se trouve infériorisé par rapport à celui de l'homme. Celles-ci sont, de ce fait, victime de violence et de discrimination. La prostitution et la traite des êtres humains à des fins sexuelles sont, pour cette raison, souvent abordées sous le prisme du genre et des enjeux en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Il suffit de consulter les dernières statistiques de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)¹¹ pour comprendre les difficultés que rencontrent les femmes à travers le monde. Selon l'OMS, on dénombre 80 % des femmes vivant avec le VIH en Afrique subsaharienne. Entre 15 % et 71 % des femmes dans le monde ont été victimes de violences physiques ou sexuelles commises par un partenaire masculin intime à un moment de leur vie. Ces violences existent dans tous les milieux sociaux et économiques. Elles ont de graves conséquences pour la santé des femmes telles que des grossesses non désirées, des infections sexuellement transmissibles, des blessures, des dépressions et maladies chroniques. Certaines études révèlent que près d'une femme sur cinq déclare avoir été abusée sexuellement avant l'âge de 15 ans. Même si les mariages précoces sont en diminution, on estime que 100 millions de jeunes filles se marieront avant leur 18^e anniversaire au cours des dix prochaines années. Cela représente un tiers des adolescentes des pays en développement (à l'exclusion de la Chine). Environ 14 millions d'adolescentes deviennent mères chaque année. Plus de 90 % de ces très jeunes mères vivent dans des pays en développement.

L'hypersexualisation ambiante qui règne dans le monde à l'heure actuelle est aussi un élément majeur qui permet de comprendre pourquoi les phénomènes de la prostitution et de la traite des êtres humains connaissent aujourd'hui une telle ampleur. Loin d'être tabou, la sexualité est aujourd'hui pleinement libérée et assumée avec les excès qui l'accompagnent.

Plus les modes de communication modernes se développent, plus le sexe envahit notre paysage visuel. On constate une très forte tendance à la promotion de la pornographie et à l'utilisation du sexe pour faire vendre. Les marques usent et abusent du sexe comme moyen d'attirer l'attention des consommateurs. Avec le « porno chic », les pratiques publicitaires ont commencé à s'inspirer des codes pornographiques. Le danger, aujourd'hui, est l'absence de prise de conscience des conséquences de cette hypersexualisation, qui renvoie une image erronée de la séduction et de la sexualité empreinte de stéréotypes sexistes. La femme est relayée au rang d'objet sexuel. Belle, sexy et indépendante, elle demeure sous l'emprise de l'homme. Ces stéréotypes ne se limitent pas à l'imaginaire visuel, ils s'intègrent à la réalité et influent de manière négative les relations hommes/femmes. Aujourd'hui, l'émancipation sexuelle est acquise pour les femmes occidentales et se diffuse dans le monde de manière inégale. Mais l'inégalité entre les genres demeure, quant à elle, un combat difficile tant les résistances masculines sont nombreuses dans des sociétés fondées sur le modèle patriarcal.

¹¹ Consultées sur le site internet de l'OMS.

Aujourd'hui, cette hypersexualisation n'a plus de limite. Même les enfants sont l'objet de fantasmes sexuels. En témoigne la campagne de *Vogue France*, décriée notamment par les associations de protection de l'enfance, présentant des petites filles maquillées, dans des tenues et des postures aguicheuses.

Également, tout est prétexte pour promouvoir la prostitution. À titre d'exemple, le mensuel néerlandais *Linda* offrait à 25 nouvelles lectrices la possibilité de passer deux heures avec un gigolo¹². Pour cela, il ne suffisait pas simplement de signer un chèque et de souscrire à un abonnement pour un an, il fallait motiver son envie d'avoir un rendez-vous avec cet homme. Dans un pays aussi libéral que les Pays-Bas où la prostitution est légale et réglementée, ce type de promotion ne fait même pas scandale.

Entre marchandisation et hypersexualisation, le cocktail peut parfois être détonant comme en témoigne le concept de cette émission de télé-réalité australienne, qui propose à ses participants de vendre leur virginité au plus offrant. Après avoir suscité un tôle, de vives critiques en Australie et pour des raisons de légalité uniquement, cette émission a été tournée au Nevada¹³.

La pornographie est donc devenue, au cours des quarante dernières années, un produit culturel assumé par la société contemporaine. Elle correspond à une quête du divertissement et du plaisir immédiat. Non seulement le porno est partout mais, en plus, il existe en 3D pour toujours plus de plaisir, toujours plus de sensation¹⁴. Aujourd'hui, la pornographie n'est pas une affaire de professionnels. N'importe qui peut faire du porno. Sur le modèle de YouTube, un site internet, pionnier du genre, permet aux internautes de partager gratuitement des vidéos pornographiques (souvent hardcore). Le site attire 9 millions de visiteurs chaque jour¹⁵.

Les chiffres recueillis dans 16 pays¹⁶ montrent que les revenus de la pornographie dans ces seuls pays étaient évalués à 97,06 milliards de dollars en 2006 : cette somme est largement supérieure aux revenus additionnés des plus grandes sociétés de nouvelles technologies, Microsoft, Google, Amazon, Ebay, Yahoo, Apple, Netflix and Earth Link. Ces chiffres sont très certainement sous-estimés dès lors que la majeure partie des activités est illégale et non officielle, et n'est donc pas répertoriée¹⁷.

À qui profite le crime ?

Les groupes du crime organisé sont les premiers bénéficiaires du commerce de la prostitution. Aujourd'hui, ces groupes ont largement investi ce secteur d'activité pour que l'on parle de prostitution ou de traite des êtres humains à des fins de prostitution.

Le Fonds Monétaire International (FMI) estime leur chiffre d'affaires global entre 1 000 et 2 000 milliards de dollars (700 à 1 400 milliards d'euros), soit près de 10 % du PNB mondial (Moises Naim, Banque Mondiale, 2007).

Dès 2002, le G8 faisait le constat de cette augmentation dramatique de la criminalité organisée transnationale en lien avec la mondialisation économique. Certes, la récente crise économique a fait

¹² Gautier A., « Pour tout abonnement au magazine, un gigolo offert », *LCI.TF1.fr*, 23 avril 2010.

¹³ *Las Vegas Sun, New York Post*, 11 mai 2010.

¹⁴ Malkin R., « Le porno en 3D de Dorcel, "c'est sexy, c'est charnel" », *Rue89.com*, 18 mai 2010.

¹⁵ Chrétien C., « YouPorn, MyPornMotion... : qui arrêtera le porno fast-food ? », *Rue89.com*, 19 juillet 2010.

¹⁶ 9 pays disposaient de données : Corée du Sud, Japon, USA, Australie, Royaume-Uni, Italie, Canada, Philippines, Pays-Bas. Pour 7 pays, les données étaient incomplètes : Chine, Taiwan, Allemagne, Finlande, République tchèque, Russie et Brésil.

¹⁷ Ropelato, « Pornography statistics 2007 », <http://internet-filter-review.toptenreviews.com/internet-pornography-statistics-pg2.html>.

émerger la volonté politique de lutter contre le blanchiment d'argent et les paradis fiscaux. Mais ce combat n'en est qu'à ses prémises et il faudra du temps et de la détermination avant de s'attaquer aux véritables criminels.

La prostitution, ainsi que la traite des êtres humains, sont le théâtre d'enjeux financiers faramineux. La traite des êtres humains se situe au troisième rang des trafics en termes de chiffres d'affaires, après les trafics de drogue et d'armes, selon l'UNODC.

Selon une étude de l'OIT de 2006¹⁸, les profits réalisés pour ceux qui exploitent la traite des êtres humains représentent 31,6 milliards de dollars et les victimes d'exploitation sexuelle rapportent 27,8 milliards de dollars¹⁹.

Les enquêtes criminelles et financières menées contre des proxénètes et des trafiquants nous éclairent sur les profits considérables qui peuvent être tirés de la prostitution aussi bien pour les « petits » que pour les « grands » proxénètes.

Dans la ville française de Lyon, deux hommes de nationalité bulgare qui exploitaient des jeunes femmes d'origine slave ont récolté au total plus de 2 millions d'euros en moins de trois ans²⁰. Au Canada, le chiffre d'affaires d'un grand patron d'une agence d'escortes, protégé par les Hells Angels, atteignait 1,2 million de dollars par an²¹.

Au regard de ces sommes considérables, il est facile d'imaginer la force d'attraction que représente le business du sexe pour les proxénètes et trafiquants, d'autant plus dans un contexte d'impunité de ces crimes.

Loin de s'attaquer toujours à cette forme de criminalité, certains États tirent aussi profit des revenus du proxénétisme et de la traite. L'industrie du sexe dans son ensemble, légale ou illégale, au degré de développement atteint aujourd'hui, contribue parfois au revenu national et à la croissance de ces États. Que l'on songe seulement au nombre de personnes gravitant autour de cette industrie : production de films, de vidéos, de revues ou de photographies pornographiques, eros-centers, bars à hôtesses, téléphones roses... sans oublier toutes les professions liées au tourisme sexuel qui touchent une population très large (chauffeurs de taxis, serveurs et autres intermédiaires, jusqu'aux chaînes hôtelières, compagnies de transports...). Aujourd'hui, le tourisme sexuel correspondrait à 5 % du PIB (produit intérieur brut) des Pays-Bas. En Indonésie, les revenus liés à la prostitution s'élèveraient à 2 % du produit du pays et à 14 % en Thaïlande. Naturellement, cet enrichissement ne profite qu'à quelques-uns, particulièrement aux organisateurs des trafics et aux personnes qu'ils corrompent pour s'assurer l'impunité.

C'est une évolution que les États ne cherchent pas toujours à endiguer, préférant même développer des politiques favorisant le tourisme et exploitant la situation actuelle plutôt que d'envisager des politiques d'éducation et de santé. Les instances internationales vont même jusqu'à les encourager dans cette voie. Ainsi, la Banque Mondiale et le FMI ont accordé des prêts à des pays comme la Thaïlande et les Philippines, à condition qu'ils développent l'industrie du tourisme de divertissement. Bien évidemment, il s'agit, entre autre, de prostitution.

¹⁸ ILO, *Force Labour and human trafficking: the profits*, 2006.

¹⁹ Europol, *Trafficking in human beings in the European Union: a Europol perspective*, février 2008.

²⁰ « Les proxénètes bulgares ont récolté 2 millions d'euros », *Le Progrès de Lyon*, 9 octobre 2010.

²¹ Benjamin G., « Agence d'escortes du motel Hamel : huit ans de prison pour le patron », *Cyberpresse.ca*, 16 septembre 2010.

PANORAMA 2010 DES PAYS



AFRIQUE DU SUD

- Population : 50,6 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 5 770
- Régime politique : République
- IDH : 0,597

- 40 000 enfants prostitués selon l'association Fair Trade.
- 100 000 personnes prostituées au total selon la presse sud-africaine.
- Prostitution illégale selon le *Country's Sexual Offences Act*. Le proxénétisme est réprimé, la propriété d'établissements spécialisés interdite.
- Nouvelle législation spécifique pour lutter contre la traite : *Prevention and Combating of Trafficking in Persons Bill (2010)*.
- Nombreux établissements de prostitution dans les grands centres urbains (Pretoria, Johannesburg, Cape Town, Durban).
- Plateforme de destination des victimes de la traite en Afrique australe.
- Destination majeure pour le tourisme sexuel.
- Victimes sud-africaines majoritairement ou originaires des pays africains voisins, d'Asie du Sud-Est (Thaïlande) et d'Europe de l'Est (Ukraine, Bulgarie, Russie).

L'année 2010 a été essentiellement marquée par la Coupe du monde de football en juin et juillet. Cet événement interplanétaire a attiré l'attention, comme en Allemagne quatre ans auparavant, sur les réalités de la prostitution et de la traite dans ce pays de 50 millions d'habitants faisant craindre un afflux massif de victimes au moment de l'événement.

Durant les mois qui ont précédé cette compétition, différents groupes de pression se sont opposés sur la nécessité de décriminaliser ou non la prostitution pendant la durée du Mondial. Les associations de santé communautaire ont demandé la décriminalisation en agitant le spectre d'une augmentation galopante des cas de VIH. Ce débat s'est répercuté dans le monde politique où différents représentants se sont affrontés sur l'opportunité d'un changement temporaire à l'encontre du régime juridique actuel qui interdit la professionnalisation de la prostitution.

Entre « nettoyage des rues » et arrivées sporadiques constatées

La presse mondiale s'est d'abord fait l'écho d'une arrivée probable massive de personnes à des fins de prostitution. Si, en effet, quelques augmentations ont été constatées à Cape Town où, en mars 2010, 100 nouvelles personnes prostituées âgées de 18 à 23 ans ont été identifiées, l'explosion annoncée n'a, semble-t-il, pas eu lieu. Des maisons de passes illégales se sont, en partie, rapprochées des stades. Une étude, qui a suivi l'événement, mentionne également une croissance du nombre des annonces à caractère prostitutionnel sur les sites internet mais pas d'augmentation démesurée de l'activité en juin et en juillet.

En revanche, les mois qui ont précédé la Coupe du monde, de nombreuses personnes prostituées de rue ont été soigneusement écartées des zones urbaines visibles, éloignées des centres villes et placées dans des structures construites précipitamment en dehors des lieux les plus fréquentés. Les mendiants et les enfants des rues ont été également envoyés dans des foyers...

Une campagne gouvernementale en 2010 (Red Light Campaign)

Conscient de ses carences en matière de lutte contre la traite des êtres humains, le gouvernement sud-africain a lancé plusieurs initiatives et programmes d'action dès 2009. Un colloque réunissant les différents acteurs publics et la société civile ainsi qu'une étude parue en 2010, *Tsireledzani : comprendre l'ampleur du trafic humain en Afrique Australe*, ont servi de base à ces différentes mesures en émettant une série de préconisations aux autorités compétentes.

Pressé de répondre aux instances internationales et sommé de se mettre en accord avec le protocole de Palerme²², le gouvernement a financé une campagne de prévention de la traite en direction, notamment, des populations à risque qui a culminé en 2010 à l'approche du Mondial. Un numéro vert pour venir en aide aux victimes a été mis en place. Un système de monitoring des visiteurs et la création d'un visa « événement spécial » faisaient également partie des mesures prises par les autorités dans le but de se prémunir d'un afflux de trafiquants. Des cours juridiques, spécialement dédiées aux affaires de prostitution avec interprètes et personnels supplémentaires, ont ainsi été implantés dans chaque province pour toute la durée de la compétition.

« Prevention and Combating of Trafficking in Persons Bill »

Parallèlement aux moyens mis en œuvre pour la prévention, une évolution juridique majeure a été entreprise avec la publication en 2010 d'une nouvelle loi pour lutter contre la traite des êtres humains, la *Prevention and Combating of Trafficking in Persons Bill* rendant obsolète le *Criminal Law Amendment Act*³² de 2007 relatif aux offenses à caractère sexuel, jusque-là utilisée.

Répondant ainsi aux exigences du protocole de Palerme, cette loi comporte trois volets principaux :

- mise en place de programmes d'information et d'éducation en direction du public, notamment le plus vulnérable ou à risque sur la traite et ses pratiques. Formation des professionnels (justice, police, travailleurs sociaux) ;
- élargissement de l'éventail des infractions dont celle de traite des personnes qui prend en compte l'ensemble des formes et des moyens de contrainte utilisés par les trafiquants y compris pour les méfaits commis à l'étranger. Ces moyens seront dès lors considérés comme des facteurs aggravants pour leurs auteurs ;
- rendre obligatoire l'assistance et la protection des victimes. Signaler les cas de traite notamment en ce qui concerne les enfants.

Plusieurs unités spécialisées dans la lutte contre la traite comme la Sexual Offences and Community Affairs unit (SOCA) ont vu leurs moyens augmenter (budget et effectifs) au cours de l'année 2010.

Une prostitution bien présente

Même si des sources journalistiques font état d'au moins 100 000 personnes prostituées en Afrique du Sud, il n'existe, à ce jour, aucune étude quantitative sérieuse pour infirmer ou confirmer cette

²² Protocole de Palerme - http://www.uncjin.org/Documents/Conventions/dcatoc/final_documents_2/index.htm

estimation. Bien que la prostitution soit illégale, un reportage dans les établissements de prostitution de Johannesburg faisait état en juin 2010 de 200 personnes prostituées dans un seul établissement et d'au moins 25 établissements dans le seul quartier d'Hillbrow. Une autre estimation mentionne la présence d'au moins 1 200 personnes prostituées de rue à Cape Town et aux alentours.

Des trafiquants nationaux et internationaux

Si l'Afrique du Sud a été retirée de la liste de surveillance (*Watch List*) du rapport du Département d'État américain en 2009, le pays reste l'épouvantail de la traite des êtres humains en Afrique australe, à la fois plaque tournante et point de destination majeur des routes utilisées par les trafiquants. Quatre flux principaux continuent de l'alimenter :

- les pays hors Afrique (Thaïlande, Chine, Bulgarie, Russie, Ukraine etc.),
- les pays africains,
- les pays frontaliers (Mozambique, Zimbabwe essentiellement),
- des zones rurales vers les zones urbaines.

L'aéroport de Johannesburg est le principal point d'entrée de la traite d'origine étrangère. Les réseaux de routiers et les chauffeurs de taxi sont également très impliqués pour le passage des frontières où la corruption va bon train parmi les personnels des douanes. Les victimes sont immédiatement conduites dans des *safe houses*, véritables lieux de prostitution concentrés sur 5 pôles principaux : Johannesburg, Pretoria, Port Elizabeth, Cape Town, Durban. Les victimes sont plutôt des femmes âgées de 19 à 50 ans. Des demandes sont faites pour des jeunes filles de plus en plus jeunes, du fait de la prééminence du VIH.

Le profil des trafiquants est très varié. Il va du vaste réseau international impliquant des organisations russes, italiennes, nigérianes, marocaines et chinoises au réseau familial en passant par les gangs locaux. Un réseau tenu par six Nigériens a été démantelé en février. Ces derniers se sont spécialisés dans la traite des femmes noires, d'origine sud-africaine. Ces femmes, prisonnières des réseaux de prostitution, sont également sollicitées pour distribuer la drogue aux clients. Après avoir été déplacées de ville en ville, des témoignages font fréquemment état d'assassinats, en « fin de parcours », une fois qu'elles ne « servent plus »...

Le point noir du tourisme sexuel

Le tourisme sexuel est en très forte progression en Afrique du Sud. Le nombre de touristes ne cesse de croître (9,7 millions de visiteurs enregistrés en 2008). La demande est constante. L'association Fair Trade estime le nombre de mineurs prostitués à, au moins, 40 000 dont la moitié aurait entre 10 et 14 ans.

Les enfants ne sont pas seulement des « locaux » mais aussi originaires d'autres pays africains via les mêmes réseaux que pour les adultes. Le quotidien *The Herald* mentionne que des enfants de 10 ans se prostituent à Greenbushes Area, souvent avec l'encouragement de leurs parents. Certains ont jusqu'à cinq clients par jour. Cape Town a été classée comme une des dix plus importantes destinations pour le tourisme sexuel.

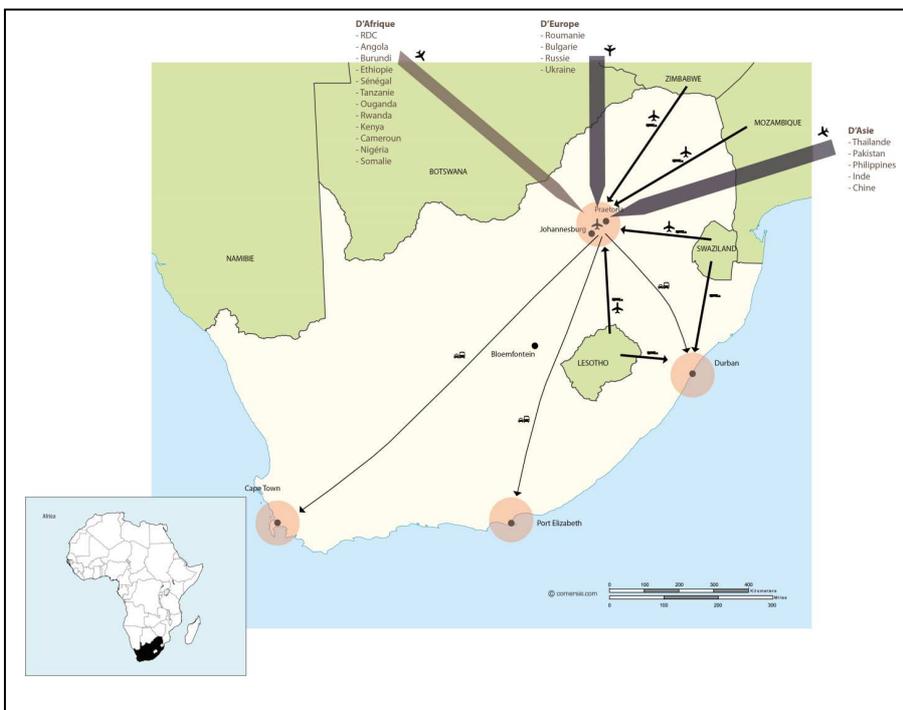
Nobuntu est née à Umthatha, en Afrique du Sud, dans la province du Cap-Oriental. À 14 ans, elle a été contrainte de se prostituer : le frère d'une amie chez qui elle logeait l'a vendue pour 100 rands à un homme qui l'a violée plusieurs fois. Après s'être fait ensuite confisquer ses papiers

d'identité par un homme qui avait demandé à les voir sous un faux prétexte, elle s'est retrouvée totalement sous la coupe de cet homme qui l'a vendue à de nombreux clients, la menaçant de la tuer si elle tentait de s'enfuir. À 17 ans, Nobuntu a fait une fausse couche et a dû aller à l'hôpital où elle a trouvé le courage d'échapper à son souteneur. Elle a contacté Ilitha Labantu, une association locale de défense des droits des femmes, qui a pu lui apporter une aide juridique et la loger dans son foyer d'accueil. Aujourd'hui, Nobuntu a 18 ans et Ilitha Labantu essaye de l'aider à engager des poursuites contre son proxénète. (AWID.org)

Bibliographie

- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- *Prevention and combating of trafficking in persons Bill*, South Africa government, janvier 2010.
- Allais C., *Tsireledzani: understanding the dimensions of human trafficking in Southern Africa Research Report*, mars 2010.
- Harper E., Massawe D. (SWEAT), Richter Marlise (SANAC Women's Sector), *Report on the 2010 Soccer World Cup and Sex Work: Documenting Successes and Failures*, 10 September 2010.
- *Trafficking, Sexual Exploitation, Lies & Deceit: What you haven't been told - A response to "Selling Sex in Cape Town"*, Published by ISS and the Sex Workers Education and Advocacy Taskforce (SWEAT), juillet 2008.
- Kelly L., Coy M., Davenport R., *Shifting Sands: A Comparison of Prostitution Regimes Across Nine Countries*, 2010.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, june 2010.

Annexe



Source : Fondation Scelles 2011



ALBANIE

- Population : 3,2 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 3 950
- Régime politique : République parlementaire
- IDH : 0,719

- 2 000 personnes prostituées (estimation 2006).
- Régime prohibitionniste : la prostitution est illégale.
- 280 maisons closes.
- Plus d'un million d'Albanais vit à l'étranger.
- Victimes majoritairement albanaises (de Tirana et ses banlieues, Dürres).
- Destination majeure pour le tourisme sexuel européen.

L'Albanie est aujourd'hui considérée comme un pays de criminalité et de trafics. Après la chute du régime communiste en 1991, du fait de sa situation géographique, l'Albanie est devenue une plaque tournante des trafics de drogue, d'armes et, plus encore, d'êtres humains (principalement femmes et enfants). Tirant profit de la pauvreté et de la détresse des Albanais qui cherchaient à migrer vers les pays d'Europe de l'Ouest, les trafiquants ont fait du trafic des femmes un véritable commerce, facile et sans danger, à destination de la Grèce, de l'Italie, de la Macédoine, du Kosovo, de la Belgique, du Royaume-Uni.

Ce n'est qu'à partir de 2001 que le gouvernement albanais, sous la pression de l'Europe et des organisations internationales, s'est emparé du problème : une structure de lutte a été créée au plus haut niveau de l'État. En 2004, le trafic des êtres humains a été inscrit dans le code pénal albanais. En 2006, le gouvernement a interdit la circulation des bateaux à moteur (les *scafi*) sur les eaux territoriales afin de réduire les trafics par l'Adriatique vers l'Italie.

Ces mesures ont permis d'obtenir des résultats certains. Depuis 2004, le Centre Vatra, premier foyer de personnes victimes de traite, implanté dans le sud de l'Albanie, au cœur des trafics, enregistre une baisse notable du nombre des victimes : en 2004, 291 jeunes femmes étaient accueillies ; elles étaient seulement 36 en 2009.

Criminalité et trafics

Pour autant, le phénomène reste aujourd'hui encore très présent en Albanie comme dans les pays occidentaux. Plusieurs faits ont été relatés dans la presse. En mai 2010 en particulier, Kristaq Prifti et Roland Kuro ont été arrêtés pour avoir soumis à la traite une adolescente de 14 ans, l'envoyant en Grèce où ils l'auraient forcée à travailler pendant cinq ans comme personne prostituée.

Dans les pays occidentaux, la présence des mafias albanaises ne semble pas avoir faibli. Qu'on en juge par cet étonnant fait divers : en décembre 2009, en plein après-midi dans une rue commerçante du cœur de Londres, un trafiquant albanais est filmé par une caméra de surveillance alors qu'il vend une jeune femme lituanienne de 20 ans, pour 3 000 livres cash (3 500 €) à deux autres trafiquants de même nationalité. Cette image a permis le démantèlement de ce réseau qui gérait neuf bordels et exploitait 21 jeunes femmes (les proxénètes ont été condamnés à des peines allant de 14 à 18 ans de prison).

Les efforts du gouvernement albanais

La lutte contre les trafics humains continue d'être une des premières priorités du gouvernement albanais. La capacité de ce pays à endiguer les flux de traite des êtres humains constitue en effet la condition pour intégrer l'Union européenne. L'Albanie est membre de l'Otan depuis avril 2009 et a déposé une demande d'adhésion à l'Union européenne. Cette demande a été repoussée en novembre 2010. La Commission européenne a en effet conclu que l'Albanie n'avait pas satisfait aux critères associés au statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne et l'a exhortée à entreprendre des réformes supplémentaires.

Au cours de l'année 2010, la police albanaise a identifié 37 affaires de traite des êtres humains impliquant 51 personnes. Le Tribunal chargé des infractions graves a ouvert des enquêtes sur 29 suspects et condamné 11 personnes pour traite de femmes à des fins de prostitution.

Plusieurs mesures ont également été prises pour renforcer la lutte contre la traite des êtres humains :

- en février, le parlement albanais a voté la prolongation de trois ans du moratoire des bateaux motorisés adopté en 2006 dans le but de lutter contre les trafics illégaux ;
- une loi alourdissant les peines encourues par les trafiquants a été adoptée (de 5 à 15 ans d'emprisonnement et de 2 à 5 millions de lek d'amende (entre 15 000 et 36 000 €) ;
- 40 officiers spécialisés ont été nommés pour renforcer les équipes spécialisées dans la lutte anti-traite ;
- les programmes de sensibilisation des juges et des policiers ont été développés ;
- des actions de coopération contre la criminalité organisée entre l'Italie et l'Albanie ont été décidées lors de la rencontre d'Ina Rama, procureur général, et du procureur national antimafia Piero Grasso, en mars.

Toutefois la corruption, au plus haut niveau de l'État, bloque en partie les efforts du gouvernement pour réduire le phénomène, mener des procès et protéger les victimes. Pour exemple : en 2010, un ministre du gouvernement a cherché à faire fermer trois foyers spécialisés dans la protection des victimes. Seule la pression internationale a empêché cette action d'aboutir.

Développement de la traite interne

Si le nombre des victimes de traite vers les pays occidentaux semble avoir diminué, c'est aujourd'hui à l'intérieur du pays que se développe le phénomène.

Au cours de l'année 2010, plusieurs affaires de proxénétisme ont été rendues publiques :

- en janvier, un homme de 62 ans était arrêté par la police pour avoir forcé sa femme de 42 ans et une de ses amies de 55 ans à se prostituer ;
- en juin, une jeune fille de 19 ans était arrêtée pour avoir contraint une mineure de 15 ans à se prostituer à Tirana ;

- en juin encore, la police procédait à l'arrestation de deux proxénètes qui exploitaient trois jeunes filles étudiantes et les prostituait dans un hôtel de luxe à Tirana ;
- pendant l'été, au cours d'une large opération de police sur la côte albanaise, au moins trois propriétaires d'hôtels de Vlora et de Durrës ont été arrêtés pour proxénétisme.

Malgré les appels lancés par les ONG, le phénomène de traite interne est encore insuffisamment pris en compte et combattu par le gouvernement, en particulier la police albanaise.

Les journalistes albanais se mobilisent contre le tourisme sexuel

C'est pour provoquer une prise de conscience du gouvernement et du pays qu'un groupe de journalistes albanais(e)s, soutenu par la Coalition Against Trafficking in Women (CATW), a lancé une campagne de sensibilisation au tourisme sexuel en juin 2010 : « Oui au tourisme culturel, non au tourisme sexuel ».

Un spot publicitaire a été diffusé deux fois par jour pendant un mois sur plusieurs chaînes de télévision. Des articles ont été publiés dans différents journaux. Des flyers ont été distribués dans les hôtels, les écoles, les bars des villes touristiques. Des affiches ont été placardées dans les agences de voyages, les douanes, les ports...

L'objectif de cette campagne était autant de sensibiliser l'opinion publique aux risques du tourisme sexuel, alors que le pays accueille près d'un million de touristes étrangers pendant la saison estivale, que d'appeler au refus de la décriminalisation de la prostitution en Albanie.

Vers la légalisation de la prostitution ?

Plusieurs ONG et personnalités albanaises militent en effet très activement pour la légalisation de la prostitution (lobbying médiatique et politique).

L'Albanie est prohibitionniste, ce qui signifie que tous les acteurs du système prostitutionnel (personne prostituée, proxénète, client) sont en théorie sanctionnés par la loi. Mais, dans les faits, seules les personnes prostituées sont condamnées, alors que les proxénètes, du fait d'une forte corruption des juges ou de la police, sont peu poursuivis. Quant au client, il n'en est jamais question !

C'est donc au nom de la défense des droits humains et de la protection contre le virus du sida que ces groupes appellent à l'ouverture de maisons closes.

La campagne « Oui au tourisme culturel, non au tourisme sexuel », soutenue par la CATW, a été d'ailleurs l'occasion d'affrontements médiatiques. Les échanges ont même été assez agressifs : les militants réglemmentaristes accusant les opposants à l'ouverture de maisons closes de violer « *les droits de l'homme au nom de la morale* ».

Bibliographie

- Antitraficking Unit, *Report for the implementation of the national strategy for the fight against trafficking in human beings, January-December 2010*, Tirana, 2011.
- Vatra Psycho-social Centre, *The Evolution of Trafficking in Human Beings 2002-2009*, Vlora, 2010.

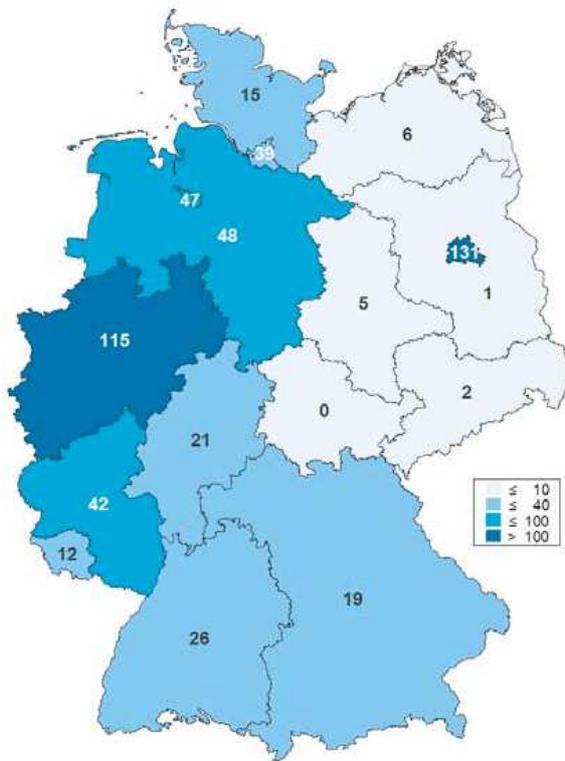


ALLEMAGNE

- Population : 82,2 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 42 560
- Régime politique : République fédérale
- IDH : 0,885

- Entre 60 000 (selon SOLWODI, association abolitionniste) et 200 000 personnes prostituées (selon HYDRA, association favorable à la professionnalisation de la prostitution).
- Berlin : environ 700 lieux de prostitution *indoor*.
- Cologne : 3 000 personnes prostituées officiellement enregistrées.
- Régime réglementariste : Prostitution réglementée selon la loi ProstG du 1^{er} janvier 2002 – Limitations à certaines zones.
- 5 *Länder* (Bade-Wurtemberg, Brême, Bavière, Thuringe, Saxe) ne reconnaissent pas la prostitution comme un commerce.
- Prostitution *indoor* à 95 % (bordels, salons de massage, bars à hôtessees).
- Estimation du chiffre d'affaires de la prostitution entre 6 et 14,5 milliards d'euros par an.

Si l'Allemagne a fait, relativement tôt, le choix de réglementer la prostitution, ce fut dans le but de combattre l'exploitation sexuelle et d'améliorer les conditions de vie des personnes prostituées. Le chef de la police allemande estime aujourd'hui que si, dans les intentions, la « *philosophie sous-jacente est de considérer la prostitution comme un travail ordinaire la réglementation a finalement apporté plus d'exploitation que d'émancipation* ». L'industrie du sexe en Allemagne, qui générerait jusqu'à 14,5 milliards d'euros par an, a pris une importance croissante au cours de cette dernière décennie et attiré en masse les trafiquants d'Europe de l'Est (Roumanie, Bulgarie) et d'Afrique (Nigeria). Aujourd'hui, la majorité des personnes prostituées exerce encore secrètement du fait de la discrimination dont elles sont victimes. 60 % d'entre elles seraient des migrantes. Leur part augmente chaque année. Les cas officiellement reconnus de traite à des fins d'exploitation sexuelle sont en constante augmentation depuis 5 ans.



Investigations liées à des cas de traite des êtres humains en 2009
© BundesKriminalAmt

Les statistiques contrastées du BundesKriminalAmt

Les chiffres fournis par le BKA montrent une croissance continue et quasi régulière, depuis cinq ans, du nombre d'investigations policières sur des cas de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. 317 cas en 2005 contre 534 en 2009, soit une croissance de 70 %. La Rhénanie du Nord et Berlin totalisent, à elles seules, près de la moitié des cas.

Si le nombre de cas traités de proxénétisme reste à peu près stable (environ 700 par an), leur nationalité a largement évolué depuis trois ans. Le nombre de proxénètes bulgares, roumains et nigériens a été multiplié par trois depuis 2007. La part des proxénètes allemands a diminué proportionnellement pour ne plus représenter que 35 % du total.

Selon le BKA, le nombre de victimes reste à peu près stable à hauteur de 600 cas par an depuis trois ans. Mais comme pour les proxénètes, la nationalité des victimes a largement évolué. Toujours moins de personnes prostituées allemandes et toujours plus de Roumaines, de Bulgares. Les Africaines, en particulier les Nigérianes, occupent également une part de plus en plus importante dans la nationalité des victimes.

Globalement, la part des victimes et des proxénètes d'origine étrangère tend à augmenter, toutes nationalités confondues.

Par ailleurs, on constate un rajeunissement de l'âge des victimes, le nombre des moins de 20 ans étant de plus en plus important. Les très jeunes mineures (moins de 14 ans) sont plutôt des victimes allemandes (prostitution liée à l'achat de drogues) alors que la part des 18-20 ans concerne essentiellement des Roumaines et des Bulgares exploitées dans des réseaux de prostitution.

Autre fait important, le rapport du BKA fait état, pour une très large majorité des cas traités, de contraintes par la menace et la violence envers les personnes exploitées. 80 % des personnes prostituées concernées n'étaient pas « officiellement » enregistrées au moment des faits et 70 % d'entre elles n'ont reçu aucun support, aide ou conseil pendant les investigations. Par peur de représailles, aucune des victimes n'a souhaité témoigner au cours des différentes investigations.

Une action policière renforcée

Les actions policières se sont renforcées en 2010 pour faire face à la criminalité croissante et de plus en plus organisée des réseaux d'Afrique de l'Ouest (Nigeria) et d'Europe de l'Est (Bulgarie, Roumanie, Pologne).

En février, un raid simultané a eu lieu dans plus de 600 établissements de prostitution à travers toute l'Allemagne dans le but de démanteler un réseau nigérian, après plusieurs années d'enquête menée par la Police fédérale. Une centaine de femmes originaires de différents pays d'Afrique de l'Ouest ont ainsi été secourues. La plupart d'entre elles étaient Nigérianes et certaines avaient moins de 15 ans. Toutes ont refusé de témoigner par peur des représailles. La plupart d'entre elles avaient des dettes contractées auprès de leurs proxénètes à hauteur de 70 000 euros en moyenne d'après la Police criminelle fédérale. Le « vaudou » ou « juju » était utilisé par les trafiquants pour accentuer l'état de dépendance des victimes. Les personnes prostituées d'origine ouest-africaine représenteraient aujourd'hui en Allemagne un peu plus de 6 % du total des personnes prostituées migrantes. Les pays d'origine les plus souvent cités sont le Nigeria, le Maroc, le Cameroun, la Sierra Leone et l'Algérie.

Une autre action coordonnée avec les polices roumaine et espagnole a permis en mars 2010 d'arrêter 19 trafiquants lors de raids dans le Bade-Wurtemberg, Brandebourg, Basse-Saxe, Rhénanie du Nord, Rhénanie-Palatinat ainsi qu'en Roumanie et en Espagne. Les membres du réseau étaient tous d'origine roumaine.

Selon des experts locaux, les 700 victimes enregistrées chaque année ne représenteraient que la partie émergée de l'iceberg.

La marchandisation du sexe à son paroxysme

La crise et le nombre croissant d'établissements de prostitution ont accentué la concurrence. Une ville comme Duisbourg (environ 500 000 habitants), qui comptait 120 lieux de prostitution en 1994 a vu le chiffre s'élever à 378 aujourd'hui. L'effet de saturation a contraint les propriétaires d'établissements à engager des opérations promotionnelles d'un goût douteux afin d'attirer les clients. Le concept des « *flute-rate sex* » s'est multiplié partout dans le pays. Internet a relayé en masse ces opérations publicitaires de « forfait illimité » où le client du centre de prostitution paie une somme fixe pour « une consommation à volonté » de sexe, boisson et nourriture... Le « Pussy-Club » a été le premier établissement à instaurer ce type d'opération.

Toutefois, la population a accueilli diversement cette initiative. Des groupes politiques et associations se sont fortement opposés à ce concept estimant qu'il était contraire aux droits humains des femmes. Appuyés par le ministre de l'Intérieur, le débat, qui a eu un fort retentissement en Allemagne, n'a cependant abouti à aucune condamnation de la part des autorités.

Une opération policière a quand même permis de démanteler et condamner un réseau de trafiquants bulgares qui contraignait des femmes à se prostituer dans ces établissements. Certaines d'entre elles devaient rester plus de 16 heures par jour dans un club de Stuttgart. Elles n'avaient pas le droit de téléphoner, ni de refuser les demandes des clients et devaient demander une autorisation pour sortir... Des menaces de représailles sur les familles étaient utilisées par les proxénètes pour maintenir les victimes dans cet état de dépendance aggravée. Ce réseau concernait près de 200 femmes réparties dans 4 établissements. C'est par la découverte d'une fraude à la sécurité sociale des propriétaires de ces lieux de prostitution que les policiers ont découvert ce trafic international.

Une prostitution institutionnalisée qui rapporte à l'État

En 2004, Cologne a été la première ville allemande à instaurer une taxe sur la prostitution obligeant les personnes prostituées à payer une « *sex tax* » d'un montant de 150 euros par mois, récoltant ainsi chaque année entre 800 000 et 1 million d'euros. Les propriétaires d'établissements devaient s'acquitter d'une taxe de 3 euros par 10 mètres carrés exploités. La ville de Cologne a maintenu ce dispositif. Attirées par ce concept, d'autres villes ont épousé ce modèle en 2010. La ville de Dortmund projetait par exemple de taxer les personnes prostituées à hauteur de 6 euros par jour d'activité, tablant ainsi sur plusieurs millions d'euros pour les caisses de la ville.

Devant déjà s'acquitter d'une somme journalière conséquente auprès des propriétaires d'établissements (de 90 à 180 euros par jour), les personnes prostituées se voient également taxées par les municipalités accentuant encore un peu plus leur dépendance et réduisant d'autant plus les chances de réinsertion.

Des études qui montrent que les conditions des personnes prostituées sont intenable

La loi de 2002 qui prévoyait un volet social d'aide, d'accueil des victimes et la mise à disposition de moyens de réinsertion est un échec flagrant reconnu à demi-mots par les autorités fédérales qui n'arrivent pas à endiguer le phénomène prostitutionnel et la mainmise des trafiquants sur l'industrie du sexe dans le pays.

Lors d'une étude menée à Hambourg, des chercheurs ont interrogé plusieurs dizaines de personnes prostituées et découvert lors de leurs entretiens qu'un nombre important mentionnait des violences exercées à leur encontre par des clients. Le BKA, dans un rapport sur la situation, estime qu'au moins 50 % des personnes prostituées ont été au moins une fois victimes de violences de la part des clients ou des proxénètes. L'association Terre des Femmes constate une multiplication des problèmes de santé chez les personnes prostituées (maladies gynécologiques, problèmes alimentaires, drogue).

L'association TAMPEP confirme les estimations régulièrement citées de 200 000 à 400 000 personnes prostituées en Allemagne. Aujourd'hui, un adulte sur quatre en Allemagne aurait eu recours au moins une fois à la prostitution. Le revenu moyen des personnes prostituées est estimé à 36 000 euros par an et la moyenne des clients serait de 32 par semaine pour une personne prostituée.

Toutefois, aucune statistique officielle ne permet aujourd'hui de vérifier la crédibilité de ces estimations, toutes issues de l'industrie du sexe.

Bibliographie

- « *Human trafficking, national situation report 2007, 2008, 2009* », Bundeskriminalamt
- Association Solwodi, www.solwodi.de
- Association Terre des Femmes, <http://frauenrechte.de/online/index.php>
- Belghazi S., « *La formule forfait illimité des centres de prostitution en Allemagne* », Fondation Scelles 2009-2010.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- [Emilija Mitrovic](#), « *Arbeitsplatz Prostitution* », 2006.
- Melloul L., « *Allemagne, état des lieux de la traite des personnes, de la prostitution, du proxénétisme et du tourisme sexuel* », Fondation Scelles, 2009.



AUSTRALIE

- Population : 22,5 millions
- PIB/hab. (en dollars) : 43 770
- Régime politique : Monarchie parlementaire
- IDH : 0,937

- Aucune statistique nationale sur la prostitution.
- La législation de la prostitution est de la responsabilité des États et Territoires. Prostitution légale dans la majorité des États et Territoires.
- Établissements de prostitution autorisés en dehors des zones résidentielles, mais doivent acquérir une licence d'autorisation.
- Dans l'État de Victoria : 95 établissements de prostitution licenciés, 1 700 personnes prostituées enregistrées. Entre 70 et 300 établissements illégaux.
- Sydney : 200 établissements de prostitution.
- Plateforme de destination des victimes de traite en Asie (Thaïlande, Malaisie, Corée du Sud, Taïwan, Chine, Vietnam). 1 200 victimes de traite des êtres humains enregistrées chaque année.

L'Australie présente un profil particulier dans sa manière d'aborder le phénomène prostitutionnel. Si, de manière générale, la prostitution est autorisée et très réglementée dans la majorité des États et Territoires, certaines zones y demeurent opposées. Néanmoins, les lobbyistes de l'industrie du sexe œuvrent à une acceptation généralisée de la réglementation de la prostitution dans les États et Territoires l'ayant jusqu'à présent refusée. Leurs revendications semblaient en passe d'aboutir au cours de l'année 2010. Pourtant, le retour d'expérience après 10 ans de réglementarisme montre combien le phénomène prostitutionnel est difficilement maîtrisable par les institutions et laisse apparaître que les activités illégales trouvent toujours un chemin pour « surfer » sur les failles législatives et se développer. Malgré les contrôles et contraintes parfois radicales, de nouveaux problèmes apparaissent.



Legal and regulated

Prostitution (the exchange of sex for money) legal, but brothels are illegal, prostitution is *not* regulated

© Wikipedia

Une multiplication des conflits avec les habitants

Au cours du premier trimestre, une longue passe d'armes a eu lieu entre le gouvernement et l'opposition à propos des lois relatives à la prostitution dans l'État d'Australie du Sud. Cette dernière a estimé que les lois actuelles n'avaient fait qu'aggraver le phénomène et que les personnes prostituées n'avaient jamais été aussi nombreuses en dehors des zones légales d'activités. La tension avec les riverains reste vive comme le prouve la *sex fear campaign*²³ et les nombreuses lettres de dénonciation de prostitution illégale parvenues dans les bureaux de la police. Le nombre d'établissements illégaux de prostitution aurait considérablement augmenté dans les zones résidentielles alors que, d'après la loi en vigueur dans cet État, ils y sont strictement prohibés.

En Australie occidentale, la circonscription de Canning a intenté une action en justice contre un présumé bordel afin de faire face à l'explosion du nombre de bordels illégaux. Les Comités locaux veulent limiter les installations sauvages d'établissements de prostitution et de salons de massage dans les zones résidentielles. Le Conseil a ainsi voté des textes facilitant les contrôles de police.

Les lobbys à la manœuvre

La pression des lobbys est importante sur les territoires où la prostitution n'est pas clairement autorisée (Australie Méridionale, Australie Occidentale, Territoire du Nord) notamment par le biais des comités locaux pour systématiquement aller vers une décriminalisation.

Ainsi, l'État d'Australie Méridionale était en juin 2010 sur le point de légaliser la prostitution. La nouvelle législation prévoit de n'accorder des licences qu'aux établissements s'implantant dans des zones commerciales ou industrielles prédéfinies et en dehors de toute zone résidentielle. La police serait autorisée à enquêter sur les établissements illégaux suspectés et les personnes prostituées devraient s'enregistrer auprès d'une autorité de régulation, porter une carte d'identification en permanence mentionnant leur statut. Les syndicats des personnes prostituées, très puissants en Australie, se sont d'ores et déjà élevés contre ces mesures en estimant qu'elles ne feront qu'accentuer la prostitution clandestine et qu'elles dégraderont les conditions d'exercice de la prostitution. De même, toutes les personnes entrant ou sortant de ces lieux pourront être contrôlées.

Le gouvernement du Territoire du Nord s'apprêtait également à légaliser la prostitution sous la pression des lobbys de l'industrie du sexe. Le *Northern Territory Outreach Program* a publié un document en faveur de l'ouverture d'établissements de prostitution. À l'opposé, l'*Australian Christian Lobby* a rappelé que cette politique était un échec dans les autres territoires et prôné le modèle suédois. Pour ce dernier, « autoriser les bordels ne fait qu'accroître le phénomène prostitutionnel, rend légitime le proxénétisme et multiplie le nombre d'établissements. »

Un « retour d'expérience » inquiétant

Après 25 ans d'expérience de légalisation de la prostitution dans l'État de Victoria, le constat est aujourd'hui sans appel. Le commerce du sexe s'est développé, qu'il se pratique ou non dans les règles fixées par la législation. Dans une étude parue en 2009, les personnes prostituées interrogées estimaient à 40 le nombre de bordels illégaux dans cet État alors que pour les propriétaires d'établissement

²³ Sex fear campaign : fait référence à une vague de lettres anonymes dénonçant des établissements illégaux de prostitution, distribuées dans les boîtes aux lettres des particuliers et envoyées aux autorités.

licenciés, ils seraient environ 400 et moins d'une dizaine pour la police. Pour Mary Sullivan, toutes les zones urbaines et rurales ont vu s'installer des établissements illégaux de prostitution. Les comités locaux n'ont aucune autorité pour empêcher ces installations frauduleuses. Par ailleurs, les connexions entre établissements légaux et illégaux sont très importantes. Il n'est pas rare que les personnes prostituées soient transbahutées d'un établissement à un autre, légal ou pas.

Les personnes prostituées font état de différentes formes de contraintes (horaires, services proposés, confiscation de l'argent) dans, au moins, 50 % des établissements illégaux.

Le même constat peut se faire dans le Queensland, où le nombre de bordels licenciés est resté à peu près stable ces dernières années, mais le nombre d'établissements illégaux de prostitution a sensiblement augmenté. La *Queensland Crime and Misconduct Commission* estime qu'au moins 75 % du commerce du sexe dans cet État se fait en dehors des autorisations législatives, notamment par des prises de rendez-vous organisés par des agences ou des réseaux de prostitution exploitant plusieurs personnes prostituées. Aujourd'hui, le nombre de bordels illégaux dépasserait largement le nombre d'établissements disposant d'une licence officielle accordée par le PLA (Prostitution Licensing Authority). La prostitution de rue illégale représenterait plus de 2 % de l'activité prostitutionnelle dans le Queensland mais encore 60 % des cas de violences subies par les personnes prostituées.

L'Australie, épinglée par le rapport américain sur la traite des êtres humains

Le rapport classe l'Australie comme un pays de destination des victimes originaires d'Asie du Sud-Est (Thaïlande, Malaisie, Corée du Sud, Taïwan, Vietnam, Chine) contraintes de se prostituer par les gangs du crime organisé après avoir volontairement migrées en Australie pour y travailler légalement. Il rappelle également que le gouvernement australien ferme les yeux sur la traite à des fins de prostitution de jeunes filles aborigènes sur son territoire. Des cas de prostitution de mineurs sont régulièrement signalés dans les « truck stop » (aires de repos pour routiers) des zones rurales. Il y aurait 1 200 victimes de traite des êtres humains supplémentaires chaque année en Australie. Certaines informations font état de femmes kidnappées par des gangs lors de leur séjour touristique en Australie puis exploitées à des fins de prostitution.

À Hobart, en Tasmanie, une enquête policière mentionne un cas de prostitution d'une enfant de 12 ans, forcée de se prostituer, qui aurait eu plus d'une centaine de clients prostitueurs et aurait développé une addiction à la drogue.

Le gouvernement australien a choisi de s'impliquer dans la campagne MTVExit pour lutter contre la traite en s'orientant vers la formation des corps de métiers confrontés à ce phénomène (justice, police). Le projet ARTIP (Asia Regional Trafficking in Persons Project) a été renforcé par une collaboration accrue avec la police indonésienne afin de lutter contre les réseaux locaux qui organisent les transports de victimes vers le continent australien.

Par ailleurs, depuis 2010, l'Australie offre une assistance initiale de 45 jours à toutes les victimes présumées de traite, quels que soient leurs visas ou leur volonté à participer aux poursuites judiciaires contre leurs proxénètes.

Une enquête effectuée dans un établissement illégal de Melbourne, implanté dans un quartier résidentiel, a permis de découvrir la présence de personnes prostituées victimes de traite. Le public est invité à signaler tout cas suspect de bordel illégal.

Bibliographie

- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Richardson A., *Australia, country profile and analysis: human trafficking and prostitution*, Fondation Scelles, 2008.
- Schloenhardt A. (Dr), *Ten years of prostitution regulation in Queensland*, The University of Queensland TC Beirne School of law, 2009.
- Schloenhardt A. (Dr), *Licensing brothels not always answer*, The University of Queensland TC Beirne School of Law, Human Trafficking Working Group, octobre 2010.
- Sullivan M., *Standing committee on justice and community safety review of prostitution act 1992*, 2011.
- Pickering S., Maher JM, Gerard A., *Working in Victorian Brothels*, juin 2009.
- *Australian Government Anti-People Trafficking Strategy 2009*, <http://www.facs.gov.au>
- *Prostitution and Other Acts Amendment Bill 2009*, State of Queensland 2009, www.legislation.qld.gov.au
- *Prostitution Licensing Authority « Annual Report 2009-10 »*, www.pla.qld.gov.au
- Scarlett Alliance - <http://www.scarlettalliance.org.au>



BULGARIE

- Population : 7,5 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 5 770
- Régime politique : République
- IDH : 0,743

- Aucune statistique nationale sur la prostitution.
- Prostitution légale, mais proxénétisme et centres de prostitution interdits / Législation contre la traite des êtres humains : *Combating Trafficking in Human Beings Act*, adopté en 2003.
- Principalement un pays d'origine et de transit de la traite des êtres humains, et dans une moindre mesure un pays de destination.
- 270 000 femmes bulgares victimes de la traite à l'échelle mondiale. Majoritairement originaires de Sliven, Burgas, Varna et Pazardjik.
- Les principaux pays de destination sont : Pays-Bas, Belgique, France, Autriche, Italie, Allemagne, République Tchèque, Finlande, Grèce, Italie, Espagne, Pologne, Suisse, Turquie, Chypre et Macédoine.

Après l'effondrement du bloc soviétique il y a vingt ans, la transition vers une démocratie et une économie de marché fut tellement difficile que le pays tomba sous l'emprise des mafieux. C'est à cette période que la Bulgarie a été confrontée à une explosion de la prostitution et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle (principalement des femmes et des enfants) et le travail forcé (majoritairement des hommes). Les réseaux mafieux ont diversifié leurs activités illégales et la traite de femmes pour la prostitution est devenue une activité privilégiée. Depuis ces dix dernières années, les autorités bulgares portent une attention à ce phénomène.

Les jeunes femmes recrutées en Bulgarie viennent alimenter le marché international de la traite à des fins de prostitution. Un plus petit nombre de femmes fait l'objet de traite interne à destination des zones touristiques situées le long de la mer Noire où elles sont exploitées pour la prostitution. La Bulgarie est un pays de destination pour des jeunes femmes originaires d'Ukraine et de Moldavie.

De manière générale, les femmes bulgares sont particulièrement vulnérables à la violence. En mars 2010, la télévision nationale bulgare affirmait qu'une femme sur quatre était victime de violence domestique en Bulgarie.

Depuis 2007, date d'entrée de la Bulgarie dans l'Union européenne, Europol observe une augmentation du nombre de victimes originaires de ce pays sur tout le territoire de l'Union européenne.

Sur les 30 plus grandes villes de Bulgarie, le nombre de personnes prostituées se situerait entre 21 et 22 000 personnes. Si on prend les 40 plus grandes villes, on arrive à 25 000. 70 % d'entre elles se prostitueraient de façon permanente. Une ville comme Sliven (100 000 habitants), qui « fournit »

Bruxelles en personnes prostituées, compterait près de 1 000 personnes prostituées : 1 femme sur 15 entre 15 et 30 ans serait impliquée dans la prostitution !

Les estimations officielles, quant à elles, sous-évaluent très largement le phénomène. Les autorités se réfèrent aux statistiques du bureau du *Supreme Prosecutor of Cassation*. En 2009, il y aurait eu 291 victimes de traite, dont 220 femmes, 31 hommes et 40 mineurs âgés de 16 à 18 ans. Par comparaison, 250 victimes avaient été identifiées en 2008, dont 38 mineurs.

Selon certaines statistiques, 6 % des hommes âgés de 15 à 64 ans ont recours à la prostitution. Le prix moyen pour un acte sexuel se situe autour de 40 leva (20 €). Avant la crise économique mondiale, le tarif était plus élevé, soit 60 leva (30 €).

Les autorités bulgares placent le pays au 3^e rang mondial pour la traite de femmes

En octobre 2010, le ministre de l'Intérieur Tsvetanov a affirmé, lors d'une table-ronde sur la prostitution, que la Bulgarie pourrait se situer à la 3^e place, juste derrière l'Albanie au regard du nombre de femmes victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Selon lui, on dénombre 1 326 femmes prostituées et 263 bordels. Une femme prostituée rapporte entre 12 000 et 18 000 euros. Six à sept filles rapportent 1 million d'euros. Trafic d'autant plus rentable que ces femmes sont également utilisées pour le trafic de drogue et d'armes. Il y aurait, à l'heure actuelle, 270 000 femmes bulgares victimes de la traite à l'échelle mondiale.

À Sofia, selon une enquête sur la gestion des risques, on évalue à 500 euros par jour les bénéfices d'un club qui propose des prestations sexuelles. Selon le ministère de l'Intérieur, il y aurait 29 clubs enregistrés à Sofia. Mais selon d'autres sources, leur nombre serait bien plus élevé...

Les personnes prostituées de luxe font payer la nuit 150 euros et, si elles ont un proxénète, le prix peut atteindre 300, voire 500 euros.

Un tourisme sexuel florissant

Le tourisme sexuel ne se pratique pas seulement en Thaïlande, à Cuba, au Brésil, au Sénégal ou au Mexique. De plus en plus, les pays de l'Est, réputés pour la beauté des femmes, deviennent des destinations privilégiées. La Bulgarie n'échappe pas à ce phénomène.

En 2009, un étranger a été condamné à une peine de 66 mois d'emprisonnement pour s'être rendu à Varna en vue d'avoir une relation sexuelle avec un enfant. Un ressortissant bulgare a, lui aussi, été condamné à 9 mois de prison pour avoir mis l'enfant à disposition. Sur cette même période, quatorze clients auraient fait l'objet de poursuites et auraient été condamnés pour des faits similaires. Pour certains, la peine de prison pouvait atteindre 3 ans.

Sunny Beach, station balnéaire de la mer Noire, est un des lieux touristiques les plus importants, et par conséquent un lieu de tourisme sexuel, qui, avec son long boulevard bordé de restaurants, bars, discothèques, clubs de strip-tease et bordels, attire les clients de la prostitution. Parmi eux, se trouvent des hommes qui ont fait le voyage dans ce but précis et d'autres qui succombent à la prostitution au détour de leurs vacances.

Une étude de deux chercheurs de l'université d'Aarhus au Danemark a dressé en 2010 un tableau des jeunes qui pratiquent le tourisme sexuel. Un échantillon de 1 125 Danois âgés de 16 à 34 ans ont été

interrogés dans un aéroport en Bulgarie au moment de leur retour au Danemark. Selon les résultats de l'enquête, 48 % des hommes et seulement 8 % des femmes auraient fréquenté les clubs de strip-tease lors de leur séjour de Bulgarie. Pour 32 % de ces hommes, cette expérience était nouvelle. Parmi les hommes interrogés, 12 % ont dit avoir payé pour une relation sexuelle. Pour 47 %, ils n'avaient jamais eu recours à la prostitution auparavant. Dans la plupart des cas, ces pratiques étaient associées à une consommation plus importante d'alcool, du Viagra ou, au fait d'avoir déjà eu recours à ce type de « services sexuels » avant leur départ en vacances.

Les jeunes Bulgares ne sont pas opposés à la prostitution

Les résultats d'une enquête sur la prostitution ont été présentés en mars 2010 lors d'un séminaire sur la prévention de la traite des êtres humains et la protection, organisé dans le cadre du projet néerlandais et bulgare MATRA « Traite des êtres humains aux Pays-Bas et en Bulgarie : efforts communs en matière de lutte ». L'enquête montre que 40 % des jeunes Bulgares considèrent que les personnes qui se prostituent à l'étranger gagnent facilement de l'argent « convenable ». 30 % des participants ne condamnent pas les femmes et les hommes qui pratiquent la prostitution et 42 % considèrent que la prostitution est un métier comme un autre.

Cette enquête a été réalisée auprès de 1 007 personnes âgées de plus de 18 ans, principalement dans les villes de Sliven et Varna d'où sont originaires un grand nombre de jeunes filles qui se prostituent aux Pays-Bas. L'enquête a montré que les Pays-Bas étaient une destination privilégiée, parce que la prostitution y est légale et que les filles pensent échapper à la prostitution en trouvant un emploi normal à leur arrivée aux Pays-Bas. Si les filles de Sliven partent volontairement, celles de Varna sont soumises à des actes de violence. Pour finir, l'enquête conclut au manque de confiance des jeunes envers les institutions qu'ils jugent incapables de fournir une aide adaptée aux victimes.

Les autorités bulgares tentent de s'attaquer aux réseaux du crime organisé

La lutte contre le crime organisé constitue un très important défi pour la Bulgarie. Lorsqu'en 2007 le pays fit son entrée dans l'Union européenne, Bruxelles créa un mécanisme de coopération et de vérification afin de contrôler les efforts réalisés par la Bulgarie dans la lutte contre la mafia. À plusieurs reprises, cette commission a critiqué la Bulgarie jugeant insuffisantes les actions en matière de lutte contre le crime organisé.

Exaspéré par la corruption dans la vie quotidienne et par le pouvoir du crime organisé, le peuple bulgare a donné un signal fort à la classe politique en juillet 2009. Les socialistes au pouvoir ont été renvoyés lors des élections parlementaires, tandis que le nouveau parti de centre-droit GERB a remporté la victoire.

Désormais, à la faveur de ce changement politique, la lutte contre le crime organisé figure parmi les priorités du gouvernement de centre-droit du Premier ministre Boïko Borissov.

En 2010, la presse française et bulgare a évoqué plusieurs démantèlements de réseaux criminels, opérant notamment dans le milieu de la prostitution.

Dans son édition du 10 février, *Le Figaro* a annoncé le démantèlement par la police bulgare d'un réseau de trafic de drogue, prostitution, détournement de fonds et blanchiment d'argent. Douze personnes ont été arrêtées dans le cadre de l'opération « Octopus ». Selon le ministre de l'Intérieur Tsvetan Tsvetanov,

« il s'agit d'un groupe criminel très bien organisé fonctionnant depuis dix ans qui a également influencé les milieux politiques ».

Selon la presse bulgare, la police bulgare aurait arrêté, en août 2010, dans la ville de Varna, un bus avec, à son bord, 9 proxénètes et 22 personnes prostituées.

Depuis son entrée dans l'Union européenne, la Bulgarie s'engage de plus en plus, à la demande des autres États membres, dans des actions conjointes de police afin de lutter contre le crime organisé et la traite de femmes bulgares. Ce type d'opérations a permis le démantèlement de plusieurs réseaux de prostitution, notamment avec la France. On peut lire sur le site de l'ambassade de France en Bulgarie un communiqué en date du 27 avril 2010²⁴ : *« Deux personnes ont été arrêtées à Varna lors d'une vaste opération conjointe des polices française et bulgare, qui avait pour objectif le démantèlement d'un réseau de prostitution et de proxénétisme. Dans le cadre de cette même opération, 17 prostituées de nationalité bulgare avaient été arrêtées la semaine dernière dans la région de Nice en France. Ces femmes, qu'un réseau de proxénétisme actif dans la région de Varna avait fait sortir de Bulgarie, se prostituaient depuis deux ans dans la région de Nice. (...) Les personnes arrêtées font partie d'un groupe criminel qui non seulement effectuait le trafic de prostituées, mais en outre, les contrôlait une fois que ces dernières se trouvaient à l'étranger. »* Cette opération spéciale de police avait débuté à la fin de l'année 2009. Le communiqué poursuit : *« Le ministre de l'Intérieur M. Tsvétan Tsvétanov a déclaré que le trafic de femmes de la Bulgarie vers la France a commencé à prendre des proportions extrêmement inquiétantes pendant ces dernières années. Il a souligné espérer qu'avec le retour de la confiance dans les structures policières bulgares de la part des services français, et avec ce type d'opérations conjointes, de plus en plus de résultats positifs seront enregistrés dans ce domaine. »*

La corruption reste un problème majeur

Sur l'Indice de perception de la corruption 2010 de l'ONG Transparency International²⁵, la Bulgarie se trouve à la 73^e place avec un indice de corruption de 3.6, ce qui en fait le pays le plus corrompu de l'Union européenne.

Si la pression de la corruption exercée par l'Administration sur la population a diminué, un quart de la population accepterait de donner ou de recevoir des pots de vin. La corruption semble, en revanche, s'être accentuée pour les entreprises. Les bénéficiaires de la traite sont ainsi souvent réinvestis dans la corruption d'activités susceptibles de faciliter l'exercice de la prostitution dans et hors du pays.

Il fait enlever sa fille afin de la sortir de la prostitution

Fatima K., une personne prostituée native de Peshtera (Bulgarie) kidnappée par deux hommes le samedi 11 septembre 2010, en plein jour à Limoges (Haute-Vienne), a été localisée en Turquie. Mais contrairement à ce que les enquêteurs supposaient, les réseaux internationaux de prostitution ne seraient pas impliqués dans cet enlèvement. Le père de la jeune fille serait à l'origine de ce kidnapping. Selon le Procureur de la République de Limoges, *« elle a tout simplement été récupérée par son père. Il a souhaité la soustraire au réseau de prostitution. Elle serait avec des membres de sa famille. »*

Le Parisien, 20 novembre 2010

Bibliographie

²⁴ Ambassade de France en Bulgarie, <http://www.ambafrance-bg.org/spip.php?article3020>. Voir également « Police take action in Varna against human trafficking? », *Sofiaecho*, 26 avril 2010.

²⁵ Le score attribué à chaque pays ou territoire évalue le niveau de corruption dans le secteur public, tel que perçu par les entreprises et les experts, sur une échelle allant de 0 (niveau élevé de corruption) à 10 (niveau élevé d'intégrité).

- Center for the Study of Democracy, *Organized crime in Bulgaria : Markets and trends*, 2007.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Europol, *Trafficking in human beings in the European Union: a Europol perspective*, June 2009.
- Hesse M., Tutenges S., *Young tourists visiting strip clubs and paying for sex*, University of Aarhus, Centre for Alcohol and Drug Research, 2010.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, June 2010.
- Union européenne, site consacré à la traite des êtres humains, <http://ec.europa.eu/anti-trafficking/showNIPsection.action?country=Bulgaria>



CAMBODGE

- Population : 14,8 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 650
- Régime politique : Monarchie constitutionnelle élective
- IDH : 0,494

- 100 000 personnes prostituées.
- 65 000 enfants prostitués / 20 000 à Phnom Penh.
- Prostitution illégale d'après *The Law on Suppression of Human Trafficking and Sexual Exploitation*. Le proxénétisme est réprimé et la propriété d'établissements spécialisés est interdite.
- Nombreux centres de prostitution dans les grands centres urbains et touristiques : Phnom Penh, Siem Reap, Sihanoukville et Battambang.
- Destination majeure pour le tourisme sexuel.
- Plateforme d'origine, de destination et de transit des victimes de la traite en Asie du Sud-Est.
- Victimes cambodgiennes, vietnamiennes, chinoises et d'Europe de l'Est.

Au Royaume du Cambodge, pays dévasté par la guerre, sujet à une instabilité politique et économique chronique, la prostitution a fleuri dans les années 1990 jusqu'à devenir un véritable marché. À Phnom Penh, on évalue à 20 000 le nombre d'enfants qui se prostitueraient. Sur 100 000 personnes prostituées dans tout le pays, les deux tiers seraient séropositives. De même, 65 % auraient moins de 17 ans. Pour certains observateurs internationaux, Phnom Penh aurait remplacé ces dernières années Bangkok comme capitale asiatique du sexe. Un marché en pleine expansion puisque la complicité et le silence des auxiliaires de police sous-payés s'achètent à bas prix. L'ONG *Transparency International* classe le Cambodge à la 154^e place des pays les moins corrompus. La pauvreté et les inégalités économiques sont d'importants facteurs contribuant au développement de la traite des êtres humains au Cambodge.

Les caractéristiques de la prostitution au Cambodge

Il n'existe pas de données précises permettant d'appréhender le nombre de personnes prostituées évoluant au Cambodge. Les ONG et les chercheurs évaluent à 100 000 le nombre de personnes prostituées au Cambodge, dont 20 000 à Phnom Penh. Une évaluation plus précise semble impossible du fait de la nature illicite de la prostitution, de la forte mobilité et du constant *turn-over* des victimes de la traite. La plupart des victimes cambodgiennes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle sont généralement originaires de provinces rurales très peuplées et économiquement peu développées. On peut citer les provinces de Kompong Cham, Prey Veng, Kandal et Takeo.

Par ailleurs, le Cambodge est un pays d'origine, de destination et de transit. La majorité des personnes prostituées étrangères vient de Chine et du Vietnam ; celles-ci sont surtout appréciées de la clientèle locale pour leur teint clair. Il faut également noter le développement du transfert de femmes d'Europe de l'Est et des Balkans vers le Cambodge, afin de répondre à la demande diversifiée des clients locaux et touristes occidentaux.

La prostitution, comme conséquence de la crise économique mondiale

L'accès limité à l'éducation et aux formations professionnelles est à l'origine d'un chômage endémique. Le manque d'opportunités d'emploi viables au Cambodge et l'insuffisance d'aides gouvernementales dans les régions rurales ont encouragé de nombreux Cambodgiens à chercher un emploi ailleurs et à émigrer, les rendant plus vulnérables aux trafiquants. De plus, le régime des Khmers Rouges ayant décimé la population adulte du pays, plus de 50 % de la population cambodgienne est âgée de moins de 20 ans. Entre 175 000 et 200 000 jeunes viennent grossir les rangs des demandeurs d'emploi chaque année et le marché du travail ne peut répondre à cette demande d'emploi en hausse. Selon un rapport inter-agences des Nations Unies sur le trafic d'êtres humains, la crise économique et financière aurait forcé de nombreuses femmes à se livrer au commerce sexuel. Le rapport montre qu'au cours des années 2008-2009²⁶, la majorité des femmes ayant rejoint les rangs des personnes prostituées provenaient du secteur industriel, notamment du secteur du textile, où les conditions de travail étaient de plus en plus mauvaises.

Banalisation de la prostitution et développement d'une prostitution de luxe

On assiste, au Cambodge, à l'apparition d'une nouvelle forme de prostitution, entre prostitution étudiante et escorting. Des jeunes filles de classe moyenne vendent leur virginité et leurs charmes à des hommes fortunés dans le but, non pas de subvenir à leurs besoins quotidiens, mais de s'acheter les derniers objets à la mode. En février 2010, un article du *Cambodge Soir* se penchait sur Dary, une lycéenne de Phnom Penh, âgée de 17 ans, qui expliquait que l'argent donné par ses parents ne lui permettait pas de mener « la grande vie ». Le prix d'une passe oscillerait entre 150 et 200 dollars (entre 110 et 150 €). Une fille encore vierge pourrait faire monter le prix à 5 000 dollars (3 700 €). Une prostitution de luxe qui témoigne d'une banalisation du commerce du sexe au Cambodge et du fossé qui se creuse entre prostitution de survie et prostitution de luxe. Elle reflète également l'entrée brutale du pays dans une ère de la consommation effrénée. En témoignent ces adolescentes qui se forment une idée des rapports hommes/femmes centrés sur la séduction, l'argent et la consommation.

Clientèle locale et occidentale

Un nombre croissant de touristes se rend au Cambodge, attirés par la prostitution *low cost*, la diversité ethnique de l'offre prostitutionnelle, la présence de mineurs sur les trottoirs et dans les bordels, et surtout l'impunité. La majorité des touristes sont originaires des pays asiatiques, tels que Taïwan ou la Corée du Sud, d'Europe occidentale et, plus récemment, des États-Unis. Depuis le durcissement de la législation thaïlandaise, le Cambodge est devenu le premier « terrain de chasse » des touristes en quête d'expériences sexuelles exotiques et des pédocriminels. Ils se concentrent autour de Phnom Penh (la capitale), Siem Reap (ville abritant les fameux temples d'Angkor) et Sihanoukville, station balnéaire très appréciée des touristes.

Il faut souligner que la majorité des clients sont des locaux. Si les étrangers constituent une part non négligeable de la clientèle de la prostitution, la clientèle locale est majoritaire. D'après ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes), « *la demande locale représenterait entre 49 et 70 % de la demande totale dans le secteur de la prostitution au Cambodge, avec une forte demande pour des jeunes filles vierges, ce qui alimente l'arrivée de mineures*

²⁶ D'après le ministère du Commerce, entre septembre 2008 et octobre 2009, la crise financière mondiale aurait fait perdre au Cambodge plus de 75 000 emplois dans le secteur de la confection.

dans la prostitution. En effet, celles-ci sont supposées ne pas être porteuses du sida, et représentent une source de rajeunissement d'après les traditions culturelles cambodgiennes.

Une nouvelle législation aux effets pervers

En février 2008, le Cambodge a adopté une nouvelle législation pour combattre le trafic des êtres humains et l'exploitation sexuelle. Cette loi est venue compléter la précédente loi de 1996 et a permis au Cambodge de se mettre en conformité avec certains standards internationaux dans la lutte contre le trafic d'êtres humains, en retenant notamment la définition adoptée lors du Protocole de Palerme. La nouvelle loi étend le champ d'incrimination des actes relatifs à la prostitution et aux trafics d'êtres humains. Désormais, elle réprime le fait d'être impliqué dans le marché de la prostitution –aussi bien le proxénétisme que le racolage– et interdit la pornographie²⁷. Les clients ayant des relations avec des personnes prostituées ne sont pas visés par la nouvelle loi, sauf si les faits sont commis sur une personne prostituée mineure²⁸.

Ces deux dernières années, le gouvernement cambodgien a affiché sa volonté d'agir contre l'exploitation sexuelle et a ainsi multiplié les descentes de police dans les établissements de prostitution et dans les rues auprès des personnes prostituées. Le but de cet affichage politique était de « nettoyer » les rues de Phnom Penh afin d'attirer de plus en plus de touristes. Ces opérations de police ont tendance à se multiplier à l'approche de grands événements ou de jours fériés. L'adjoint au gouverneur du district de Daun Penh a justifié l'arrestation de 17 personnes prostituées par la volonté d'endiguer la propagation du VIH. Il s'agit donc, dans une société encore très patriarcale, de protéger les hommes « *qui se laisseraient emporter par les festivités et oublieraient de préserver leur santé* ».

La création du délit de racolage a eu pour effet de créer un climat d'insécurité pour les personnes prostituées face aux forces de l'ordre et aux agents de sécurité. En effet, dans un pays où la corruption est omniprésente et dans lequel l'abus de fonction est fréquent, certains policiers ont pris avantage de cette situation pour exercer des menaces, violences ou extorsions à l'égard des personnes prostituées. D'après le rapport de *Human Rights Watch*, les représentants de l'ordre seraient souvent ceux qui infligent les pires abus.

Bibliographie

- « Cambodge Prostitution : les clients locaux », *Europe 1*, 6 octobre 2010.
- Amnesty International, *Briser le silence, la violence sexuelle au Cambodge*, Amnesty International Publications, Secrétariat international, Londres, 2010.
- Chansophea U., Kallyann K., « Se prostituer pour consommer plus », *Cambodge Soir Hebdo*, 11 février 2010.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Human Rights Watch, *Off the Streets. Arbitrary Detention and Other Abuses against Sex Workers in Cambodia*, 19 juillet 2010.
- Nazaruk M., *Le tourisme sexuel en Asie du Sud-Est, les marches du désir*, L'Harmattan, Paris, 2010.
- ONU, « Cambodge : la crise économique pousse les femmes à la prostitution », *Centre d'actualités de l'ONU*, 21 juillet 2009.
- Pakosz E., Reynaud V., « Pédophiles traqués », *Reportage 7 à 8*, TF1, 29 novembre 2009.
- Samarasinghe V., *Female Sex Trafficking in Asia. The Resilience of Patriarchy in a changing world*, Routledge, New York, 2009.
- Sokheng Vong, « From Factory to Beer Garden », *The Phnom Penh Post/Courrier International*, 17

²⁷ Law on Suppression of Human Trafficking and Sexual Exploitation 2008, see arts. 23-41.

²⁸ Law on Suppression of Human Trafficking and Sexual Exploitation 2008, art. 23.

juin 2010.

- Transparency International, *Indice de perception de la corruption 2010*, 26 octobre 2010.
- Ung C. et Kang K., « Se prostituer pour consommer plus », *Cambodge Soir Hebdo*, 11 février 2010.



CAMEROUN

- Population : 19,3 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 1 170
- Régime politique : République
- IDH : 0,460

- Aucune statistique nationale sur la prostitution.
- Prostitution illégale.
- Législation relative à la lutte contre le trafic et la traite des enfants entrée en vigueur le 29 décembre 2005. Elle prévoit des peines de prison allant de 5 à 20 ans et des amendes de 10 000 à 10 millions de francs CFA (15 à 15 000 €).
- Aucune législation concernant la traite des adultes. Un projet de loi avait été déposé en 2006 mais ce texte n'était toujours pas adopté en 2010.
- Pays d'origine, de transit et de destination de la traite, en particulier d'enfants.

Traite et prostitution : des phénomènes méconnus au Cameroun

Il n'existe aucune statistique précise du nombre de personnes prostituées et de victimes de la traite à des fins sexuelles au Cameroun. La presse parle de plusieurs milliers de personnes, sans donner une idée claire de l'ampleur du phénomène dans le pays.

De manière générale, l'information sur la prostitution est quasi inexistante. Seuls quelques articles sur internet dressent un portrait de la prostitution.

L'extrême pauvreté explique en partie l'explosion de la prostitution. Certaines jeunes personnes prostituées expliquent qu'elles sont contraintes de « vendre leurs services » dans le but de financer leurs études. L'une des conséquences inéluctables de cette situation est l'augmentation du VIH-sida chez les moins de 30 ans.

Par ailleurs, alors que la prostitution africaine en Europe est dominée par les Nigérianes, on a observé, plus particulièrement en France et en Suisse, l'arrivée massive de personnes prostituées camerounaises. En France, le nombre de personnes prostituées camerounaises a même dépassé celui des personnes prostituées nigérianes. En effet, un nombre croissant de Camerounaises n'hésitent pas à quitter leur pays pour tenter leur chance en Occident. Le Département d'État américain évoque même des cas de traite de femmes camerounaises à destination de la Fédération de Russie. Si certaines partent pour se prostituer, d'autres sont trompées par des offres frauduleuses de mariage sur internet ou d'emploi comme femmes de ménage. Par la suite, ces femmes deviennent des esclaves domestiques ou des personnes prostituées.

Selon le Département d'État américain, les enfants sont parfois confiés par les parents à des personnes qui promettent de leur donner une éducation et une vie meilleure en ville. Une étude de 2007 du

gouvernement camerounais estime à 2,4 millions le nombre d'enfants exploités à travers le pays, que ce soit pour la servitude domestique, la prostitution ou encore des travaux dangereux dans les mines ou les plantations de cacao ou de thé. Des enfants originaires du Nigéria et du Bénin, sur leur route à destination du Gabon, de la Guinée équatoriale ou d'autres pays frontaliers, tombent parfois entre les mains de trafiquants qui les forcent à rester au Cameroun et à travailler.

Le débat sur la légalisation de la prostitution secoue les milieux intellectuels de Douala

Lors d'une séance de dédicace de son livre *The Feminization of women poverty in Cameroon*, le Dr Stella Nana Fabu, sociologue enseignante à l'Université de Douala, a suggéré que le gouvernement devrait songer à légaliser la prostitution pour lutter activement contre la pauvreté au Cameroun. Très vite, la revendication s'est répandue dans les milieux intellectuels de la ville et les médias. Maître Evelyne Ntanfah, juriste, est intervenue dans le débat pour rappeler que le Cameroun ne peut pas légaliser la prostitution dès lors que le pays a ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme.

La prostitution se développe sur internet

Avec l'explosion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la prostitution sur internet se développe au Cameroun. À Douala, nombreux sont les jeunes qui se rendent dans les cybercafés pour surfer sur internet. Parmi eux, de plus en plus de jeunes femmes s'abonnent à des sites de rencontres. Elles sont à la recherche d'un mari blanc, caressant le rêve d'une vie plus agréable en Occident et l'espoir de pouvoir subvenir aux besoins de leur famille. Des hommes aussi s'adonnent à cette pratique. Dans certains cybercafés, on trouve même des box privés, isolés des autres à l'aide de rideaux, assurant l'intimité du client qui doit se déshabiller à la demande de son correspondant.

Une analyse de quelques sites internet, publiée sur cameroun-online.com, montre que les Camerounaises figurent en tête des nationalités africaines pour ce qui est de la présence sur ces sites. Au total, sur les 428 000 visiteurs des sites observés, 189 000 sont des Camerounaises.

Par ailleurs, des sites d'escortes ont été créés au Cameroun et offrent des services aux chefs d'entreprises en déplacement. Les escortes sont des jeunes filles, parfois étudiantes ou écolières. On trouve également des sites internet pour les homosexuels.

Une enquête sur l'exploitation sexuelle des enfants

En 2010, la Journée mondiale de l'enfant africain instituée par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), en souvenir du massacre de quelque 500 élèves, survenu en 1976 à Soweto en Afrique du Sud, a été célébrée le 16 juin au Cameroun. Sous le thème de « La planification et la budgétisation du bien-être des enfants », cette commémoration a été ponctuée par une série de manifestations sous l'égide des ministères camerounais de la Jeunesse et des Affaires Sociales. À cette occasion, une nouvelle session du Parlement des enfants réunissant 180 députés juniors fut organisée à Yaoundé.

Cette journée est intervenue au lendemain d'une campagne de plaidoyer contre la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle menée du 31 mai au 11 juin par la « Coalition Protégeons nos enfants »²⁹ dont le leader est le Centre International Pour la Promotion de la Création (Cipcre)³⁰.

²⁹ Coalition d'une vingtaine d'ONG.

³⁰ Une vingtaine d'associations et organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance a créé le 9 mars 2010, à l'issue d'un atelier de concertation tenu à Yaoundé, la « Coalition Protégeons nos enfants ». C'est une plateforme socio

Ces événements font suite à une étude de 2008 sur la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle, réalisée avec la participation du Pr Claude Abé, sociologue politique, enseignant à l'Université catholique d'Afrique centrale à Yaoundé, et du Dr Daniel Mbassa, psychiatre en service dans les hôpitaux publics. Cette enquête montre que « *le Cameroun tend à devenir une plaque tournante de la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle* ». Selon cette étude, 4 000 enfants sont en situation de traite, identifiés dans les dix régions du Cameroun³¹. Les victimes ont entre 10 et 17 ans.

Il ressort globalement de cette étude que la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle concerne aussi bien les filles que les garçons. 31 % des victimes de l'échantillon n'ont jamais été scolarisées. Parmi les 4 000 enfants, 40 % n'ont pas été scolarisés tandis que 56 % n'ont pas dépassé la deuxième année du collège. « *Les régions anglophones apparaissent comme les zones privilégiées de recrutement des victimes rencontrées à Yaoundé* », précise le rapport, « *Les régions anglophones (Nord-Ouest et Sud-Ouest) enregistrent à elles seules 89 des 329 victimes camerounaises (27 %) suivies par les régions septentrionales (Extrême-Nord, Nord et Adamaoua à concurrence de 107 victimes (32 %).* »

Les principales activités imposées aux enfants sont la prostitution de rue, en maisons closes, dans les hôtels de luxe et le mariage forcé. 36 % des enfants interrogés affirment recevoir entre quatre et sept clients par jour.

Les principaux facteurs de ce fléau mis en exergue dans le rapport sont la pauvreté, la déscolarisation, la démission parentale, l'impunité des responsables, les décompositions et recompositions familiales...

Des prostituées sauvées en haute mer

Cinq personnes prostituées et leurs proxénètes ont été placés en garde à vue, accusés de prostitution et de proxénétisme en haute mer. Les filles avaient été recrutées par les proxénètes pour entretenir des expatriés sur un bateau étranger pour une somme de 100 000 francs CFA chacune (152,45 €). Elles devaient payer 40 000 francs CFA (61 €) à leurs proxénètes pour le remboursement des frais de transport au large de Cap Cameroun, soit dit en passant sur des bateaux de fortune. Toutefois, il semblerait que les expatriés aient refusé de payer les filles. Ils auraient confié une première somme de 70 000 francs CFA (107 €) à l'un des proxénètes, afin qu'il leur procure des boissons. Mais ce dernier ne les aurait, semble-t-il, jamais apportées. Abusées et faute d'une embarcation pour les ramener, les cinq filles sont restées bloquées sur le bateau durant quatre jours. C'est dans ces conditions que les forces de défense ont repéré le bateau et sont intervenues pour libérer les jeunes filles.

Libam S., AllAfrica.com, 23 décembre 2010

Bibliographie

- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2010.
- Tadjon C., « Enquête sur l'exploitation sexuelle des enfants au Cameroun, Droits de l'homme : Des enfants à la merci de l'exploitation sexuelle », *Le Jour*, 8 juin 2010.

citoyenne de mutualisation des expériences, des compétences et des ressources dans la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle.

³¹ Le recueil des données du rapport de 2008 a eu lieu au mois de septembre de la même année sur 10 sites : Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Bertoua, Bafoussam, Bamenda, Douala, Yaoundé, Kribi et Kyé-Ossi. Des localités présentées comme des « foyers d'accueil et de transit des enfants de la traite ».



CANADA

- Population : 34 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 42 170
- Régime politique : Monarchie constitutionnelle / Démocratie parlementaire
- IDH : 0,888

- Aucune statistique nationale sur la prostitution.
- Prostitution légale. Mais, d'après le Code criminel, proxénétisme et racolage sont interdits.
- Pays de destination de la traite et de transit à destination des États-Unis.
- Selon diverses sources, la prostitution de rue représenterait 5 % à 20 % de l'ensemble des activités de prostitution qui ont cours au Canada.

La prostitution n'a jamais été considérée comme un acte criminel au Canada. Le Code criminel n'interdit pas de se livrer à la prostitution, mais interdit plusieurs de ses manifestations, notamment le fait de tenir ou de fréquenter une « maison de débauche » (art. 210), le transport vers un tel lieu (art. 211), le fait d'inciter une personne à la prostitution ou de vivre des produits de la prostitution d'une autre personne (art. 212), et la communication à des fins de prostitution dans un lieu public (défini comme tout espace auquel le public a accès) (art. 213). De plus, certains règlements municipaux visent à freiner ce qui est considéré comme de la « nuisance publique » liée au racolage dans la rue. Par exemple, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, le maire d'arrondissement annonçait en juin 2010 que les policiers allaient intensifier les arrestations de clients. Au-delà des arrestations, les policiers téléphonent aux personnes qui sollicitent les services de personnes prostituées, grâce au numéro de plaques d'immatriculation de leur véhicule, lorsqu'ils sont repérés. Ce type d'initiative n'est pas nouveau et s'est, au contraire, développé au Canada au cours de ces dernières années.

L'affaire Bedford contre Canada : Contestation des lois sur la prostitution

Le 28 septembre 2010, la Cour supérieure de l'Ontario a répondu à une requête déposée en 2009 par trois femmes prostituées souhaitant décriminaliser totalement la prostitution au Canada. La Cour, présidée par le juge Susan Himel, a alors invalidé trois dispositions anti-prostitution : l'interdiction de tenir une maison de débauche, de vivre des revenus de ce métier et de communiquer avec une autre personne pour lui offrir des services sexuels contre de l'argent. La décision, portée en appel par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario, sera jugée par la Cour suprême qui décidera si les articles 210, 212 et 213 doivent être effectivement abolis à l'échelle du pays. Pour le juge Himel, ces dispositions sont arbitraires, vagues, disproportionnées par rapport à l'objectif poursuivi ou s'opposent à un droit fondamental tel que la liberté d'expression.

Lors du procès, les requérantes ont soutenu qu'il y avait moins de risques à s'adonner à la prostitution à l'intérieur plutôt que dans la rue, et que le fait d'engager des gérants, des conducteurs et du personnel de sécurité, de questionner les clients en vue de prendre des mesures de sécurité diminuaient aussi les risques. Toutefois, ces activités sont toutes prohibées. Les requérantes ont demandé que le tribunal

examine ces questions à la lumière des statistiques montrant l'augmentation de la violence contre les personnes prostituées.

Le Ministère public, pour sa part, a soutenu que les risques auxquels sont confrontées les requérantes découlent de la prostitution elle-même.

En décembre 2010, la Cour d'appel de l'Ontario a statué et décidé que les lois canadiennes en matière de prostitution allaient demeurer en place pour le moment. Le juge Marc Rosenberg a décrété une prolongation du sursis demandé par les avocats des gouvernements fédéral et ontarien, au 29 avril 2011, imposant ainsi le *statu quo* pendant que ces derniers interjettent l'appel des décisions rendues par un tribunal inférieur.

À la suite de cette décision, Rob Nicholson, député de Niagara Falls, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a déclaré : « *Les dispositions exercent leur effet punitif et dissuasif à l'égard des aspects les plus néfastes et les plus publics de la prostitution. Elles garantissent aussi que les policiers disposent des outils nécessaires pour continuer d'enrayer les torts considérables causés par la prostitution aux collectivités et aux prostituées elles-mêmes, de même qu'à d'autres personnes vulnérables. Le gouvernement du Canada s'est engagé à assurer la santé et la sécurité de tous les Canadiens et Canadiennes, de même que le mieux-être des collectivités du pays, et il continuera de défendre la constitutionnalité de ces dispositions du Code criminel* ³². »

Les Canadiens sont divisés sur la question de la prostitution

Suite à la décision de la Cour supérieure de l'Ontario et à la médiatisation de cette affaire, un sondage d'opinion a été réalisé en octobre 2010 par Angus Reid auprès d'un échantillon de 1 001 Canadiens. Les résultats de l'enquête ont montré que 48 % des Canadiens approuvaient la décision de la Cour supérieure de l'Ontario. Seuls 34 % y étaient opposés. Face à la décision du gouvernement canadien de faire appel de cette décision, les avis des Canadiens sont partagés : 39 % approuvent alors que 43 % sont en désaccord.

L'enquête montre que les débats sur la prostitution au Canada divisent les hommes et les femmes. Une grande majorité des hommes soutient la décriminalisation de la prostitution alors que les femmes ne sont pas convaincues qu'autoriser la « prostitution volontaire » est une bonne idée. Il apparaît également que les jeunes sont moins en faveur d'une légalisation de la prostitution que leurs aînés. Par ailleurs, 49 % des personnes interrogées se disent favorables à la décriminalisation de certaines activités liées à la prostitution qui sont aujourd'hui illégales et autoriseraient la « prostitution volontaire » pour les personnes majeures. 24 % des personnes interdiraient la prostitution de manière pure et simple. 15 % maintiendraient le *statu quo*, qui consiste à ne criminaliser que quelques activités liées à la prostitution.

Un rapport publié par la Gendarmerie Royale du Canada dresse un bilan de la traite au Canada

En mars 2010, la Gendarmerie Royale du Canada et le Centre national de coordination contre la traite des êtres humains publiaient un rapport, *La traite de personnes au Canada*, dans le cadre du projet SECLUSION³³. Cette évaluation est fondée sur une analyse exhaustive des enquêtes comportant des

³² Déclaration du ministre de la Justice Rob Nicholson suivant la suspension par la Cour d'appel de l'Ontario de la décision concernant la contestation Bedford sur la prostitution, Ministère de la Justice Canada, 2 décembre 2010.

³³ Le projet SECLUSION est un aperçu national des activités de traite de personnes préparé pour la Sous-direction des questions d'immigration et de passeport en vue de cerner la participation du crime organisé, les associations transnationales, les pays source, ainsi que les enjeux et les difficultés qu'elles représentent pour les organismes d'application de la loi.

éléments de traite, menées entre 2005 et 2009. Si cette évaluation ne permet pas d'avoir une idée précise de l'ampleur du phénomène au Canada, du fait de l'absence de statistiques globales, elle nous donne en revanche un éclairage sur les réseaux de traite actifs au Canada, leur *modus operandi* et les conditions d'exploitation des victimes.

Le rapport montre clairement que le Canada est un pays de destination de la traite des êtres humains mais aussi un pays de transit à destination des États-Unis.

Les condamnations récentes ont montré que la traite des êtres humains concerne principalement des victimes qui sont des citoyennes canadiennes ou des résidentes permanentes du Canada trafiquées à des fins d'exploitation sexuelle.

Le rapport précise que « *la prostitution de rue est la forme de prostitution la plus évidente ; mais les pressions exercées par les efforts de répression dans certaines régions ont poussé les réseaux de proxénétisme à se retrancher dans des établissements moins apparents, comme des boîtes de nuit exotiques, des services d'escorte, des salons de massage et même des maisons closes établies dans des quartiers résidentiels* ».

Les Canadiennes représentent la majorité des victimes de la traite interne. Elles sont âgées entre 14 et 25 ans et, bien que la plupart des ces victimes aient été recrutées dans la région de Peel (Ontario), elles sont originaires de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Manitoba et du Québec. Les femmes autochtones sont particulièrement vulnérables à cette exploitation.

Les groupes criminels exploitent les politiques canadiennes de dispense de visa pour faciliter l'entrée de ressortissants étrangers. Les enquêtes ont révélé l'utilisation de passeports israéliens, estoniens, lettons et coréens.

La Gendarmerie Royale du Canada indique que, en décembre 2010, on comptabilisait trente-quatre affaires nationales et deux affaires internationales devant les tribunaux pour lesquelles des accusations de traite de personnes avaient été déposées. Sept condamnations pour traite de personnes en vertu de l'article 279.01 du *Code criminel du Canada* avaient été prononcées.

L'exploitation sexuelle des jeunes inquiète

De nombreux jeunes font l'objet d'exploitation sexuelle au Canada et rien n'est fait pour enrayer leur trafic d'une province à l'autre. C'est ce qu'affirme Marlene Dalley dans le rapport qu'elle a remis à la Gendarmerie Royale du Canada. Pourtant, il n'existe pas de données précises sur le nombre de jeunes victimes d'exploitation sexuelle. Il est vrai qu'un grand nombre de disparitions ne fait pas l'objet de signalement.

Marlene Dalley estime qu'« *il y a urgence à mettre sur pied des stratégies nationales, provinciales et municipales, afin de protéger les jeunes* ». Pour elle, les fugueurs, les jeunes sur internet et les adolescents jetés à la rue par leurs parents ou qui vivent à l'extérieur du foyer familial sont les plus vulnérables.

Son rapport fait principalement référence à des adolescents, mais des enfants âgés de seulement 6 ans sont parfois contraints de se prostituer. Dans certains cas, ce serait même leur mère qui les y obligerait afin de pouvoir acheter de la drogue ou rembourser une dette. « *Ces enfants sont drogués*

pour enrayer la douleur ou les rendre plus à l'aise, une pratique qui peut les rendre accros très jeunes. »

L'auteure juge durement le travail de la police sur ces questions. Selon le rapport, « *ce qui est le plus déconcertant, c'est que la police fait preuve d'indifférence concernant la prostitution. On pourrait dire qu'ils ne comprennent pas bien la gravité du problème. Par conséquent, ils ne saisissent pas l'esprit des lois contre le trafic des personnes.* »

En 2010, la presse canadienne s'est fait l'écho de cette problématique au travers de différents faits divers de disparitions d'enfants ou d'enfants fugueurs exploités sexuellement par des proxénètes.

L'enquête « *Johns'Voice* » sur les clients de la prostitution très critiquée

Une enquête de Chris Atchinson, sociologue à l'université Simon Fraser, conclut que les clients de la prostitution ne sont pas plus violents que le reste de la population. Ce dernier a interrogé sur internet 1000 clients anonymes et a conduit 24 entretiens approfondis sur la période allant de juin 2008 à avril 2009. Cette enquête fait partie d'un projet de recherche plus large financé par l'Institut canadien pour la recherche sanitaire et la Fondation B.C. Medical Services dont l'objectif est de mieux comprendre les croyances, expériences, opinions et activités à la fois des personnes prostituées et des clients.

Selon les résultats de ce sondage, 1,9 % des personnes interrogées indiquent avoir frappé, bousculé ou physiquement agressé une personne prostituée et 1,7 % ont volé une personne prostituée. Le sociologue estime que l'on peut probablement retrouver un pourcentage équivalent d'hommes violents et agressifs dans le reste de la population.

Par ailleurs, il considère que les clients sont également « victimes ». 43 % des participants à l'enquête déclarent avoir payé pour des services qu'ils n'ont finalement pas obtenus, 18 % ont été agressés verbalement par une personne prostituée et 19 % ont été volés par une personne prostituée.

À la question de savoir comme ils réagiraient face à une situation dangereuse, 62 % des clients ont répondu qu'ils partiraient, 3 % utiliseraient la violence et 3,6 % adopteraient une posture à la fois violente et non violente.

Cette enquête conclut que 80 % des clients souhaitent une légalisation de la prostitution pour des raisons altruistes. Mais selon le sociologue, les clients s'inquiètent surtout des risques de maladies.

Cette enquête a suscité de vives réactions et critiques notamment auprès des ONG féministes, comme le *Vancouver Rape Relief and Women's Shelter*, qui s'inquiète de la normalisation de la prostitution.

L'affaire Robert Pickton : la police de Vancouver rend public son rapport

En 2010, la presse s'est fait l'écho des nouveaux développements dans l'affaire Robert Pickton³⁴. Appréhendé en février 2002, ce Canadien avait été condamné en 2007 à la prison à perpétuité assortie d'une peine incompressible de 25 ans pour avoir attiré 6 femmes prostituées sur son exploitation de 7 hectares à Port Coquitlam (Colombie-Britannique), avant de les assassiner et de nourrir ses porcs avec certains des cadavres. Devant un policier se faisant passer pour un co-détenu, Pickton avait avoué avoir au total tué 49 femmes et vouloir en tuer une de plus pour atteindre le chiffre symbolique de 50. En août 2010, la police de Vancouver a rendu public son rapport interne (de plus de 400 pages) sur l'enquête concernant Robert Pickton. Le document est très critique et blâme les policiers de Vancouver

³⁴ Voir également, « Mea culpa de la police canadienne sur l'affaire Robert Pickton », *Le Nouvel Observateur*, 21 août 2010.

et ceux de la Gendarmerie Royale du Canada pour ne pas avoir appréhendé Robert Pickton plus tôt, dès la fin des années 90, alors que des femmes disparaissaient du quartier Downtown Eastside.

Ce *mea culpa* arrive beaucoup trop tard pour les femmes du *Vancouver Rape Relief and Women's Shelter*. L'organisation réitère que les femmes disparues ont été négligées parce qu'elles étaient des personnes prostituées, et, de façon plus générale, parce qu'elles étaient des femmes. Cette organisation réclame la tenue d'une enquête publique concernant l'affaire Robert Pickton. Une enquête publique, plutôt que judiciaire, permettrait en effet d'impliquer les organisations de défense des droits des femmes. Dave Dixon, un ancien policier, auteur du premier rapport sur les femmes disparues en 1997, croit également que les gouvernements doivent s'attaquer aux causes de la marginalité pour empêcher que d'autres femmes vulnérables connaissent une fin tragique. À l'époque, il avait tenté d'alerter ses supérieurs du service de police de Vancouver sur le fait que ces femmes n'avaient certainement pas pu disparaître volontairement. Ayant travaillé très régulièrement dans le quartier, il connaissait les victimes et, selon lui, elles ne pouvaient pas avoir abandonné leur famille et leurs amis sans prévenir. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a promis d'étudier les circonstances entourant la disparition des femmes du Downtown Eastside, sans pourtant préciser si une enquête publique aura effectivement lieu.

Radio-Canada.ca, 25 août 2010

Bibliographie

- Atchinson C., *Report of the Preliminary findings for Johns' Voice : A study of adult Canadian sex buyers*, January 2010.
- Centre national de coordination contre la traite des personnes, <http://www.rcmp-grc.gc.ca/ht-tp/index-fra.htm>
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Dalley M., *Compte rendu sur les enfants disparus - 2009 : Services nationaux des enfants disparus*, Gendarmerie royale du Canada, 25 mai 2010.



CHINE

- Population : 1,3 milliard
- PIB/ hab. (en dollars) : 3 620
- Régime politique : République / Dictature démocratique à parti unique
- IDH : 0,663

- Estimations globales entre 1 et 10 millions de personnes prostituées.
- Entre 3 et 4 millions de personnes prostituées selon le Parti Communiste Chinois.
- Pour Pékin, les estimations varient entre 90 000 et 200 000 personnes prostituées.
- Prostitution illégale : vente et achat de services sexuels non autorisés.
- L'APL 2006 (*Law on Administrative Penalty for Public Order*) est venue élargir la définition des personnes impliquées dans la prostitution et susceptibles d'être placées en détention.
- Proxénètes et propriétaires d'établissements lourdement condamnés : peines de mort régulièrement prononcées.
- Au moins 10 000 victimes de traite par an.

Synthétiser l'actualité de la prostitution en Chine en 2010, sans s'exposer à une simplification forcément réductrice des tendances et des événements, est un pari risqué. Comme partout, la prostitution y est protéiforme. La différence essentielle tient dans les proportions. Tout y est PLUS qu'ailleurs. L'ensemble des éditorialistes s'accordent sur le fait que le sujet de la prostitution a été fortement traité dans les médias en 2010. Les articles qui l'évoquent arrivent très souvent en tête des lectures sur internet.

Après avoir pris conscience de l'ampleur du phénomène et de ses enjeux à la fin des années 80, les autorités chinoises ont officiellement « déclaré la guerre » à la prostitution. Avant les Jeux olympiques de 2008, de vastes opérations de « nettoyage » avaient eu lieu à Pékin. Sans structures d'accueil et moyens de réinsertion, sans perspectives, les jeunes femmes sont revenues et l'industrie du sexe a continué à prospérer. L'Exposition Universelle de 2010 à Shanghai, les critiques étrangères sur la manière de gérer le problème de la traite des êtres humains, la croissance rampante de la criminalité (jeux clandestins, drogue et prostitution) et les problèmes sociaux (manifestations, sida) ont conduit les autorités à relancer des opérations de « nettoyage » contre la prostitution dans une trentaine de grandes métropoles du pays.

Plus spectaculaires qu'efficaces à long terme et très critiquées pour le traitement réservé aux personnes prostituées, ces opérations d'envergure ont suscité un véritable débat chez les chercheurs et les blogueurs influents du pays. Loin d'apparaître complètement figé, le Parti Communiste Chinois, sans renier le bien-fondé de son action, étudie aujourd'hui d'autres pistes que la seule répression. Mais les écarts restent grands entre ce qui est décidé en hauts lieux et les autorités locales où la corruption est forte. Les officiels impliqués plus ou moins directement dans des affaires de prostitution sont nombreux. Les perspectives démographiques qui montrent un fort déficit du nombre de femmes par

rapport aux hommes n'amènent pas non plus les autorités à espérer un recul rapide de la prostitution, de la traite des êtres humains et des activités criminelles qui les accompagnent. Toutefois, elles n'envisagent pas de relâcher leur étreinte répressive.

Le grand écart des estimations

Bien que la prostitution soit illégale en Chine, le PCC estime leur nombre entre 3 et 4 millions (2009). D'autres estimations font état d'un million de personnes prostituées « permanentes » et 8 à 9 millions d'occasionnelles. Le Département d'État américain utilise le chiffre haut (10 millions). L'AFP mentionne régulièrement celui des autorités chinoises. L'Organisation Mondiale de la Santé estimait leur nombre entre 4 et 6 millions en 2009. Les écarts d'estimation pour les villes sont aussi très importants. Dans une étude de 2008, le ministère de la Santé Publique estimait à 90 000 le nombre de personnes prostituées à Pékin. En 2010, un éditorialiste du quotidien *Beijing News* soulignait que leur nombre était sans doute plus proche des 200 000.

La difficulté d'obtenir une estimation stable tient au fait de la multiplicité des pratiques et des lieux d'exercices. La tendance est plutôt à la croissance de la prostitution *indoor* par rapport à la prostitution de rue. Bien que dans certaines zones, notamment dans certaines provinces de l'Ouest et certains quartiers des grands centres urbains, la prostitution de rue perdure. Elle se développe principalement dans des lieux déguisés d'activités d'apparence non prostitutionnelle : salons de coiffure, saunas, salons de massage, bars karaoké, hôtels, souvent de luxe et internationaux, restaurants, appartements. Mais les autoroutes, les « *truck stop* » (aires de repos pour les routiers) et les motels sont aussi des lieux de prostitution très répandus. En 2010, la majorité des opérations policières contre la prostitution a été effectuée dans des lieux fermés (*indoor*).

Pluralité des lieux mais aussi pluralité des personnes pratiquant la prostitution. Celles-ci sont classées en 7 « catégories » allant des « *renting and buying wives* » jusqu'aux « *down the work shack* » qui « servent » principalement aux travailleurs migrants. Les personnes prostituées les plus visibles en Chine sont celles à partir de la cinquième catégorie (*falangmei*). Originaires des zones rurales et des provinces pauvres de l'Ouest, elles sont pour la plupart sous l'emprise d'une mère maquerelle (*laobanniang*) qui organise l'activité (logement, vêtements, nourriture, téléphone). Les « femmes à louer », de la première catégorie, seraient une trentaine chaque jour à être achetées, à vie, avant de disparaître...

La croissance rapide du nombre de travailleurs migrants a entraîné et facilité le recrutement de femmes à des fins prostitutionnelles, de même qu'elle a accru le nombre de clients potentiels. Si, il y a encore quelques années, les clients étrangers étaient les plus nombreux, on les retrouve aujourd'hui dans toutes les sphères de la société chinoise. Les travailleurs migrants, souvent mariés mais pas toujours suivis par leur épouse lors de leur migration, représentent aujourd'hui le groupe de clients de la prostitution le plus conséquent. Les travailleurs migrants représentaient près de 14 % de la population chinoise en 2010 soit près de 200 millions de personnes. Dans la ville minière de Dongguan (8 millions d'habitants), une étude a montré qu'au moins 30 % des hommes mariés fréquentaient des personnes prostituées. Parmi eux, une majorité sont des travailleurs migrants.

Des « opérations de nettoyage » dans 26 grandes villes

À partir d'avril 2010, les autorités chinoises ont lancé une multitude d'opérations musclées et spectaculaires dans 26 grandes villes chinoises (Pékin, Shanghai, Canton, etc.) dans des lieux soupçonnés de prostitution.

L'exemple de Pékin (12,5 millions d'habitants)

Après plusieurs mois d'opérations, la police pékinoise a estimé que la prostitution avait été réduite à son plus bas niveau depuis huit ans avec la fermeture de plus de 70 lieux de prostitution, le démantèlement de près de 150 réseaux de prostitution et de plusieurs centaines de gangs locaux impliqués dans la prostitution, la drogue et les paris clandestins. 557 femmes ont été arrêtées dans quatre des plus grands night-clubs de la capitale où elles sont plusieurs milliers au total. Bars karaoké, salons de massage, salons de coiffure ont été fermés par centaines mais seulement pour une durée maximale de 6 mois comme le prévoit la loi. La police de Pékin, qui a travaillé sous couverture en se faisant passer pour des clients dans la plupart des lieux visités, prévoit de retourner les inspecter au moins une fois tous les deux mois afin de prévenir le retour des activités illégales. Simple effet d'annonce ou réelle intention ?

L'augmentation des loyers, et du coût de la vie en général, a poussé bon nombre de personnes prostituées à l'utilisation d'internet pour promouvoir leurs « offres de service ». Consciente de ce phénomène, la police de Pékin a mis un point d'honneur à viser les fournisseurs de services sexuels sur internet qui travaillent désormais dans la rue et donnent des rendez-vous aux clients sur le web. Les autorités ont également mis en place un site internet afin d'encourager et recueillir les témoignages de particuliers sur les soupçons d'activité prostitutionnelle.

Si le nombre de personnes prostituées arrêtées et détenues par la police est difficile à estimer, il représente néanmoins plus de 95 % du total des arrestations. Les organisateurs et chefs de réseaux pris dans les opérations ont été lourdement sanctionnés. À Chongqing, une femme et un homme à la tête d'un réseau de prostitution ont été condamnés à la peine capitale en août 2010 pour organisation et contrainte à la prostitution. Les vingt-trois autres membres du gang ont été condamnés à des peines allant de 2 ans d'emprisonnement à la prison à vie. Cinquante officiels (gouvernement, policiers) impliqués dans des faits criminels liés à ce gang ont été poursuivis mais peu d'entre eux ont été réellement inquiétés.

L'exemple de Shanghai (18,5 millions d'habitants)

Si, médiatiquement, la ville de Shanghai a semblé plus en retrait dans les opérations « tolérance zéro » contre la prostitution, la lutte contre les affaires criminelles et le triptyque prostitution-drogue-jeux-paris clandestins ont été une priorité en 2010. Soucieuse de son image avant l'Exposition Universelle et, du fait que la prostitution est légale dans de nombreux pays, les autorités de Shanghai ont choisi d'éviter au maximum de « heurter les visiteurs étrangers ». Un quotidien local a estimé, quant à lui, que « trop communiquer sur les arrestations à Shanghai montrerait à quel point la corruption est importante et les officiels impliqués dans des affaires louches liées à la prostitution ».

Toutefois, en préparation à l'Exposition Universelle, la police de Shanghai a lancé une opération continue de douze jours contre les réseaux de prostitution avec plus de 30 000 policiers et un milliers de raids. 6 042 personnes ont été arrêtées, 852 placées en détention administrative (15 jours maximum), 429 reconnues coupables et condamnées. Par ailleurs, seize nouvelles stations de police ont été

installées dans la zone de l'Exposition et aux alentours afin de prévenir tout retour d'activités criminelles.

Selon l'agence de presse Xinhua News, la police aurait entamé des procédures concernant près de 140 000 affaires criminelles liées de près ou de loin à la prostitution et 250 000 personnes au total auraient été interpellées en 2010.

Des critiques, à peine voilées et le début d'une vision élargie du phénomène prostitutionnel

Filmées et photographiées par la presse, ces interventions ont eu un fort retentissement médiatique en Chine. Honte, humiliations et parades dans les rues ont été le lot d'une grande part des victimes prises lors des raids effectués dans les lieux de prostitution. Les images et vidéos largement diffusées dans les médias ont provoqué un tollé dans l'opinion, obligeant les autorités à intervenir pour justifier leurs actions. Lors d'une conférence de presse en 2010, le ministère de la Santé Publique a néanmoins déclaré que les personnes prostituées méritaient le respect et a proposé des éléments de langage (« femmes égarées » plutôt que personnes prostituées) afin d'atténuer la stigmatisation dont elles étaient victimes. Le 11^e jour de chaque mois, les services de police ont organisé en 2010 des formations juridiques pour les employés des salons de divertissement sur les lois relatives à la prostitution. Les autorités commencent également à reconnaître que le contact avec les personnes prostituées et le dialogue sont nécessaires et que les seules mesures répressives seront insuffisantes pour porter atteinte durablement à la criminalité liée à l'industrie du sexe.

La controverse nationale s'est encore étendue lorsque la police de la province de Hubei a publié des informations relatives à la vie privée des personnes impliquées dans des affaires de prostitution. Un sondage sur internet a montré que 60 % des personnes estimaient que c'était une violation caractérisée de la vie privée. En revanche, les habitants de la province, notamment ceux des quartiers directement concernés, ont paru ravis de cette publication : « Honte à la prostitution ! ».

Par ailleurs, les autorités chinoises, sans rien renier des actions policières d'envergure, ont reconnu la nécessité de développer les opérations de « rééducation » et de réinsertion pour les personnes prostituées. Ainsi, la All-China Women Federation et le ministère de la Santé Publique se sont vus doté de moyens supplémentaires pour la réinsertion. Le Special Office Cracking Down Prostitution a été créé pour pallier les insuffisances des moyens de réinsertion. Un sociologue influent de l'Académie Chinoise en Sciences Sociales, Li Yinhe, est revenu sur la nécessité d'ouvrir des écoles pour les victimes d'exploitation sexuelle. Selon lui, les « opérations de nettoyage n'auront aucun impact à long terme ». Les victimes, surtout originaires des zones rurales, sont pauvres, sans éducation scolaire suffisante donc facilement exploitables par les réseaux. Elles ont souvent une faible culture sexuelle et ont peu d'estime de soi. Les études montrent également que la plupart des jeunes femmes retournent à la prostitution après les opérations policières.

« Un œil ouvert, un œil fermé »

Il apparaît également que la corruption est très forte chez les hommes de loi et les officiels du gouvernement, notamment au niveau local, ce que savent pertinemment les autorités de Pékin. Il s'agit de protéger et développer l'économie locale. Ainsi, les personnes prostituées, nombreuses à payer des loyers, ramènent beaucoup d'argent. Une certaine bienveillance pour l'activité prostitutionnelle perdure dans de nombreuses zones géographiques. Pour diriger leurs établissements de prostitution, les propriétaires sont obligés d'avoir des appuis plus ou moins officieux de la part de membres du

gouvernement ou de la police. Lors des opérations, un certain nombre d'officiels ont été impliqués dans des procédures juridiques.

D'une manière générale, il apparaît que le poids des intérêts locaux dépasse très souvent les lignes directrices fixées au sommet de l'État. C'est seulement lorsque les lieux de prostitution deviennent des carrefours de la criminalité (drogue notamment) que les autorités locales sont forcées d'intervenir.

La peur du VIH

Un vaste programme de lutte contre le sida a été lancé en 2010. Il s'adresse en priorité aux 200 millions de travailleurs migrants venant des zones rurales. 370 000 cas, dont 23 % de travailleurs migrants, sont aujourd'hui officiellement reconnus en Chine. Le ministère de la Santé Publique estime qu'il y aurait au moins 740 000 cas non enregistrés. Les prévisions tablent sur 1,2 million de cas en 2015. Particulièrement touchées, les personnes prostituées et leurs clients sont considérés comme des facteurs aggravants de la propagation du VIH. Ils sont aussi les premiers visés par ces opérations de prévention, notamment sur l'utilité du port du préservatif.

À Dongguan City par exemple, ce projet vise au moins 600 personnes prostituées par ville dans chacune des sept villes du district. Les autorités locales estiment qu'il y aurait au moins 12 500 personnes prostituées susceptibles d'être concernées par ce programme dès la première année.

Le début d'un débat idéologique

Quelques voix se sont élevées, des pétitions ont circulé et quelques timides manifestations ont eu lieu réclamant la fin de la stigmatisation des personnes prostituées, faisant valoir qu'une option réglementariste était à étudier afin de limiter la criminalité et la contrainte dans la prostitution. Le PCC est pour le moment indifférent à ce débat et ne prévoit pas de changer sa manière d'aborder le phénomène prostitutionnel.

La traite des êtres humains en phase de perfectionnement

La Chine est un pays à la fois source de destination et de transit pour la traite des êtres humains. Là encore, le sujet est protéiforme car il concerne les Chinoises trafiquées vers l'étranger à des fins de prostitution. Les méthodes des réseaux continuent de se perfectionner. Les contraintes démographiques et la différence entre le nombre d'hommes et de femmes poussent également au développement de la traite de femmes étrangères en Chine. La traite des zones rurales vers les grands centres urbains ne ralentit pas et suit le flot continu des travailleurs migrants. Les nationalités des victimes se diversifient et s'étendent désormais au-delà du continent asiatique.

Parmi les femmes victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle, on retrouve d'abord celles des pays voisins : Myanmar, Vietnam, Laos, Mongolie, Fédération de Russie, Corée du Nord mais aussi des pays plus lointains comme la Roumanie ou le Zimbabwe. Le rapport sur la traite des personnes du Département d'État américain insiste sur le grand nombre de Nord-Coréennes prisonnières des réseaux de prostitution en Chine.

Il y aurait eu, en 2010, d'après le magazine *International Herald Leader*, au moins 6 000 Russes prostituées en Chine. En décembre, la police a démantelé un réseau de traite internationale de

prostitution dirigé par un Européen qui avait « importé » des femmes européennes et les avait « mélangées » aux Chinoises exploitées sur place.

Avec près de 24 millions de garçons (de moins de 19 ans) de plus que les filles, les autorités prévoient d'ores et déjà une tendance croissante à l'importation de femmes d'origine étrangère dans les années à venir, soit à des fins prostitutionnelles, soit pour des mariages forcés.

À l'étranger, les réseaux de traite de femmes d'origine chinoise tendent également à se développer et à se perfectionner avec les méthodologies de recrutement et le passage des frontières. Des personnes prostituées d'origine chinoise ont été repérées dans la plupart des pays européens, en Amérique du Nord, en Afrique, au Moyen-Orient, en Océanie (Australie), et dans les autres pays d'Asie notamment ceux du Sud-Est Asiatique (Malaisie, Thaïlande, Vietnam). La liste est trop longue à établir car la diaspora prostitutionnelle chinoise est représentée partout.

La plupart des victimes sont originaires des zones rurales pauvres. Les provinces du Yunnan, de Guizhou et du Sichuan seraient, selon un officiel, les plus touchées par les mariages forcés et la traite à des fins d'exploitation sexuelle via des groupes criminels internationaux dirigés par les mafias chinoises. En janvier 2010, la police malaisienne estimait détenir 4 552 Chinoises contraintes à la prostitution.

Conscientes des problèmes grandissants posés par ces trafics, les autorités chinoises ont développé de forts liens de coopération avec les polices d'autres pays. La Mekong River Sub-Regional Cooperation Anti-Trafficking rassemble aujourd'hui la Chine, la Thaïlande, le Laos et le Cambodge dans une structure commune. Les autorités coopèrent également avec les autorités russes, anglaises, françaises, australiennes et malaisiennes.

En 2010, une opération de la police chinoise a permis de sauver quinze femmes originaires du Sichuan d'un réseau de prostitution qui les avaient conduites jusqu'à Kinshasa en République Démocratique du Congo. Deux Chinois ont été arrêtés avec l'assistance des autorités locales.

Selon le ministère de la Santé Publique, il y aurait chaque année au moins 10 000 victimes supplémentaires, femmes ou enfants, de la traite des êtres humains vers l'étranger. Aujourd'hui, seuls 2 500 cas sont résolus chaque année par les autorités. Les interactions entre migration, traite et prostitution sont aujourd'hui très fortes en Chine et la tendance ne semble pas, pour le moment du moins, à l'apaisement.

Bibliographie

- China Criminal Law Prostitution Section, <http://china.org.cn/english/government/207320.htm>
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Jeffreys E., « Governing Buyers of Sex in the People's Republic of China », *Économie et Société*, 2006.
- Liu M., Finckenauer J.O., « The resurgence of prostitution in China: explanations and implications », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, SAGE, 2010.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, June 2010.



ESPAGNE

- Population : 44,9 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 31 870
- Régime politique : Monarchie constitutionnelle
- IDH : 0,863

- Nombre de personnes prostituées : 300 000 à 500 000.
- Régime abolitionniste. Prostitution non réglementée, mais néanmoins tolérée. Seules certaines formes de proxénétisme sont sanctionnées. Mesures dissuasives à l'encontre des clients et des personnes prostituées de certaines entités locales.
- Prostitution majoritairement *indoor* (principalement en clubs). Essaimage complet des établissements de prostitution sur le territoire espagnol.
- Victimes originaires d'Amérique latine, d'Europe de l'Est d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord.

Jeudi 21 octobre 2010, le club le *Paradise* a ouvert ses portes. Enième maison close ouverte en Catalogne, les journaux n'ont pas tardé à qualifier le club de plus « *grand bordel d'Europe* ». Son ouverture est représentative de l'évolution du paysage prostitutionnel en Espagne qui s'est transformée en véritable industrie du sexe brassant plusieurs milliards d'euros chaque année, à la fois organisée et puissante. Le sexe commercialisé y a acquis une dimension sans précédent, il est partout. Mais il semblerait que l'ouverture du *Paradise* ait tout de même créé un malaise.

État des lieux sur la prostitution en Espagne

L'Espagne a adopté une position abolitionniste avec la *Convention Internationale pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui* des Nations Unies du 2 décembre 1949 ratifiée en 1963. La *Constitution Espagnole* promeut par ailleurs une vision intégrale « *du respect des Droits de l'Homme* » en matière constitutionnelle, notamment de la dignité de la personne et le libre développement de la personnalité humaine.

Actuellement, les peines prévues pour les délits en matière de prostitution et de traite des êtres humains sont référencées respectivement aux Titres VIII et XV Bis du Code pénal espagnol. Le Code pénal espagnol ne punit ni la personne qui exerce la prostitution ni la personne qui achète des services sexuels. La législation espagnole sanctionne ceux qui tirent un profit économique de la prostitution d'autrui ou exploitent les personnes prostituées, c'est-à-dire le proxénétisme.

Le délit de proxénétisme a subi plusieurs modifications ces dernières années. Le proxénétisme a été partiellement dépenalisé en 1995 avec la Loi organique 10/1995 du 23 décembre qui a approuvé la mise en place d'un nouveau Code pénal, contredisant ainsi les engagements abolitionnistes internationaux de l'Espagne. Après cette dépenalisation, du fait de l'augmentation de la criminalité qui

a suivi et des pressions exercées par les différentes organisations abolitionnistes, un nouveau type de proxénétisme a été à nouveau introduit dans la Loi organique 15/2003 du 25 novembre. Actuellement, il existe donc un type pénal générique de proxénétisme ou de personne tirant profit de la prostitution d'une personne majeure « même avec son consentement » sanctionné d'une peine de prison de 2 à 4 ans, et un type aggravé quand il s'agit d'un mineur ou d'une personne vulnérable (peine de 4 à 6 ans).

2010 a été une année très importante en matière de législation sur la traite. La nouvelle réforme du Code pénal par Loi organique 5/2010 du 22 juin (entrée en vigueur le 23 décembre 2010) introduit un nouveau Titre VII bis « De la traite d'êtres humains » : pour la première fois, le délit de traite des êtres humains est qualifié en Espagne (art. 177 bis), un délit de traite différencié et autonome. Auparavant, la traite était une forme aggravée du délit de trafic illégal de personnes, les deux phénomènes étant confondus, et était considérée comme un délit contre les droits des étrangers, en ignorant que la traite peut également toucher les citoyens nationaux et à l'intérieur des frontières. Cette réforme est très positive parce que, non seulement elle essaie de répondre aux engagements internationaux de l'Espagne dans cette matière et corrige les erreurs du passé, mais elle apporte aussi une réponse à une réalité grave et préoccupante dans tout le territoire national : l'exploitation des êtres humains et la marchandisation du corps humain.

Enfin, l'exercice de la prostitution est considéré comme relevant de l'économie souterraine. Ce n'est pas une activité professionnelle. Pour les mêmes raisons, les personnes prostituées ne paient pas d'impôts. Seuls les établissements qui les emploient (salons de massages, saunas, etc.) sont assujettis au régime fiscal.

Quelques grandes associations

Les associations s'intéressant aux problématiques de la prostitution sont nombreuses et jouent un rôle fondamental dans l'organisation du débat public. À ce titre, différentes associations et réseaux sont représentatives de la situation actuelle en Espagne : ANELA (association des entrepreneurs du sexe), HETAIRA (collectif de défense des droits des travailleuses du sexe), APRAMP (association de protection des femmes victimes de la prostitution), *Comisión de Investigación de Malos Tratos a Mujeres* (association abolitionniste) et *Plataforma Estatal de Organizaciones de Mujeres por la Abolición de la Prostitución* (abolitionniste).

La gestion des problèmes engendrés par la prostitution est en grande partie confiée aux associations et aux localités. Toutefois, ce ne sont pas les associations abolitionnistes qui ont le plus de poids dans les médias, mais bien les associations et réseaux à but réglementariste. Ceci s'explique en particulier par le fait que les médias espagnols tirent profit de la publication d'annonces à caractère sexuel, et, de manière plus générale, par l'importance des revenus de l'industrie du sexe en Espagne.

Le débat sur les annonces à caractère sexuel dans la presse

L'industrie du sexe en Espagne est un « marché » très porteur. D'après l'ANELA, elle rapporterait environ 18 milliards d'euros chaque année en Espagne. L'exemple des médias écrits est particulièrement intéressant à ce titre. Ces dernières années, les annonces à caractère sexuel se sont multipliées dans la presse espagnole. La nature de ces annonces est très claire et ne choque plus personne tant la population en est assénée à longueur de journée. Les journaux à grand tirage légitiment donc l'existence de la prostitution et lui confère un caractère banal. Pour la maîtresse de conférences

Concha Fagaoga, spécialisée en journalisme, la presse espagnole s'est fait le vecteur des relations prostitutionnelles et avalise ces relations.

Le gouvernement s'est penché sur la question de l'interdiction des annonces à caractère sexuel dans la presse depuis 2007. Le 21 septembre 2010, le Congrès des Députés a même accepté à l'unanimité le renvoi d'une proposition de loi sur l'éventuelle interdiction de ce genre d'annonces dans la presse. En parallèle, la ministre de l'Égalité a demandé la rédaction d'une étude sur la possibilité d'actions contre les annonces à caractère sexuel dans la presse écrite. Cette question a donné lieu à de grands débats dans la presse en 2010 mais aucune interdiction officielle n'a pu aboutir.

Ouverture du club le *Paradise*

L'année 2010 a aussi été marquée par l'ouverture du *Paradise*. Dernier club ayant vu le jour à la Jonquera, ville frontalière de la France très connue pour ces maisons de passe, le club a ouvert le 21 octobre 2010 à l'issue d'un combat juridique de quatre ans entre le maire de la ville et le propriétaire du club qui a eu gain de cause. Celui-ci était déjà impliqué dans plusieurs procès de proxénétisme au moment des faits. Le club dispose de quatre-vingts chambres et de deux salles de spectacles d'une superficie totale de 2 700 m². Cent-vingt personnes prostituées étaient présentes pour son inauguration. Le propriétaire perçoit l'argent de la chambre, de l'entrée qui est tarifée à 10 euros et des 5 euros correspondant au prix du « kit d'hygiène » si un client décide de monter dans une chambre. La passe est facturée par les personnes prostituées qui reçoivent en principe l'intégralité des bénéfices. En réalité, elles demeurent le plus souvent sous le contrôle ou la supervision de proxénètes qui récupèrent tout ou partie de cet argent.

De par sa superficie, sa capacité d'accueil et son organisation industrielle des échanges sexuels, l'ouverture du *Paradise* a été très critiquée. Mais l'ouverture de ce club a aussi amené à s'interroger plus attentivement sur les problématiques découlant de la prostitution en Espagne.

La réaction face aux problèmes engendrés par la prostitution

Le plan intégral de lutte contre la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle 2009-2011

Face à l'ampleur préoccupante du phénomène en Espagne, le ministère de l'Intérieur a décidé de réagir en publiant un plan d'action de lutte contre l'exploitation sexuelle. Le plan a été élaboré à la suite des conclusions rédigées par la Commission Mixte sur les Droits de la Femme du 25 juin 2003 et par la Commission Mixte sur les Droits de la Femme et l'Égalité des Opportunités du 13 mars 2007. Il est en application depuis 2009. Afin de s'assurer de sa bonne marche, le Groupe Interministériel de Coordination pour l'Exécution du Plan Intégral a été créé. Le plan s'articule autour de cinq champs d'action : les mesures de sensibilisation, de prévention et de recherches ; les mesures d'éducation et de formation; les mesures d'assistance et de protection des victimes ; les mesures législatives et procédurales; les mesures de coordination et de coopération.

Le plan d'action contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents 2010-2013

L'État a également réagi face au problème de l'exploitation sexuelle des mineurs par une politique active en matière sociale et un renforcement des appareils juridiques avec, notamment, la pénalisation du client de la prostitution des mineurs (Loi organique 5/2010 du 22 juin). Deux plans avaient déjà été mis en place auparavant et l'objectif de ce dernier plan est d'appliquer les recommandations apportées par le Comité des droits de l'enfant sur l'exploitation sexuelle. Il insiste davantage sur la nécessité de mettre en place des mesures de coopération interinstitutionnelle et entre les Communautés Autonomes. Le plan énonce cinq objectifs distincts qui sont l'amélioration de la détection et de la dénonciation de

l'exploitation sexuelle, la prévention et la sensibilisation, la protection, la coordination du cadre légal et la coopération internationale.

Campagne « No a la explotación sexual »

Enfin, il faut noter la mise en place de campagnes comme « *No a la explotación sexual* » par le ministère de la Santé, de la Politique Sociale et de l'Égalité. Cette campagne a été réalisée en collaboration avec la Fédération d'État de l'Hôtellerie. Elle avait pour objectif de sensibiliser la société sur les actes d'exploitation sexuelle. C'est la première campagne de cette ampleur réalisée par le pouvoir central national. Elle a permis la diffusion de sous-bocks par les organismes partenaires, la distribution de vignettes et la diffusion d'annonces à la radio et à la télévision.

En conclusion, le débat se fait actuellement en Espagne sur la question de savoir s'il faut ou non réglementer la prostitution. Dans ce contexte, les associations et les médias jouent un rôle très important. En 2010 toutefois, on a pu voir le début d'une prise de conscience à la suite de l'ouverture du club *Le Paradise*. Même si l'opinion publique reste en majorité en faveur de la réglementation de la prostitution, 2011 devrait voir les progrès se poursuivre avec l'approfondissement des plans de lutte contre l'exploitation des personnes à des fins sexuelles, l'acheminement vers l'interdiction des annonces à caractère sexuel dans la presse et l'organisation d'un débat plus ouvert.

Bibliographie

- « Día Internacional contra la trata con fines de explotación sexual », *Observatorio de la violencia de genero*, 23 septembre 2010.
- « Espagne : le lupanar de l'Europe fin prêt pour les clients français », *Rue 89*, 20 octobre 2010.
- « La Jonquera : 120 prostituées pour l'inauguration du gigantesque bordel », *La Clau*, 19 octobre 2010.
- « Spain, the world capital of prostitution? », *The Independent*, 5 décembre 2010.
- Ministerio de Sanidad, política social e igualdad, *III Plan de acción contra la explotación sexual de la infancia y la adolescencia 2010-2013*, 20 décembre 2010.
- Potier F., *La prostitution en Espagne : une réalité sociale complexe, qui fait l'objet de politiques publiques*, Mémoire sous la direction de Daniel Mouchard, 2007-2008.
- UNICEF Espagne : <http://www.unicef.org/infobycountry/spain.html>

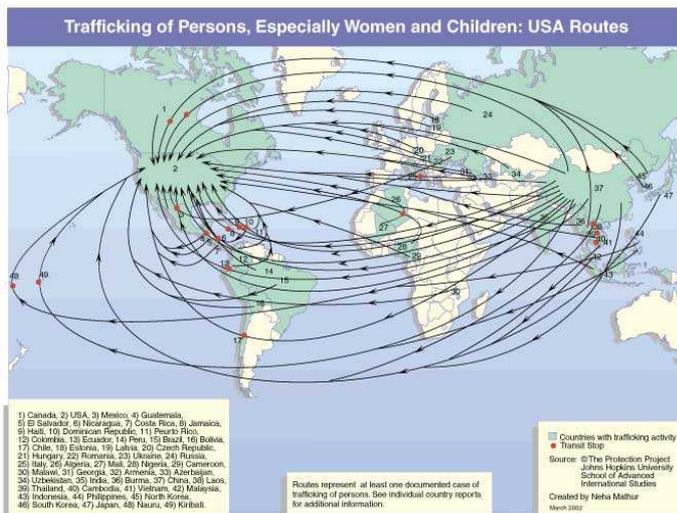


ÉTATS-UNIS

- Population : 309 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 47 240
- Régime politique : République fédérale
- IDH : 0,902

- Aucune statistique nationale sur la prostitution adulte.
- Entre 100 000 et 300 000 mineurs prostitués selon la plupart des estimations.
- Régime prohibitionniste sauf dans dix comtés du Nevada.
- Selon le Département d'État américain, l'âge moyen d'entrée dans la prostitution serait entre 12 et 14 ans.
- Entre 14 000 et 17 000 victimes de la traite des êtres humains chaque année. 83 % seraient victimes d'exploitation sexuelle.

L'année 2010 a été marquée par une prise de conscience du combat à mener contre la prostitution des mineurs qui prend de l'ampleur aux États-Unis. Le développement de *Craigslist*, plus gros site mondial d'annonces prostitutionnelles à peine déguisées, a créé la polémique et le site a été contraint, sous la pression des autorités, de fermer sa section « adulte » à la suite d'affaires particulièrement sordides. Par ailleurs, le Nevada, seul État à autoriser la prostitution selon des règles strictes, a fait l'objet de nombreux débats. Les lobbys se sont opposés sur la pérennité et l'utilité de conserver voire d'étendre ce statut particulier. D'une manière générale, les initiatives de prévention, d'accueil et de réinsertion des personnes prostituées, notamment pour les mineurs, se sont multipliées. Le gouvernement fédéral a également lancé en 2010 des actions coordonnées contre le trafic humain de plus en plus organisé.



Les mineurs prostitués, une source d'inquiétude grandissante

Dans de nombreux États, des voix se sont élevées d'une part pour demander que les personnes prostituées et notamment les mineurs soient d'abord considérés comme des victimes (d'un tiers ou d'une contrainte économique) et non comme des délinquants à incarcérer et, d'autre part mettre davantage le focus sur les proxénètes (condamnations plus sévères et plus fermes).

Une étude nationale de l'Université du New Hampshire montre qu'environ un tiers des mineurs prostitués incarcérés sont traités comme des criminels plutôt que comme des victimes du proxénétisme et des clients. La confusion semble régner dans le monde judiciaire sur les moyens d'aborder ce problème. Deux courants de pensée s'opposent sur ce sujet. Les uns perçoivent la prostitution des mineurs comme une forme d'abus sexuel envers les enfants. Les autres estiment qu'elle est un simple prolongement de la prostitution adulte. L'étude préconise un renforcement de la coopération entre la police, les autorités médicales et les services de protection de l'enfance. En une seule année, 1 455 arrestations pour des faits de prostitution ont concerné des mineurs.

À Seattle, au moins 238 mineurs prostitués ont été recensés dans une étude. La ville a décidé de lancer un projet pilote d'aide aux mineurs prostitués en créant des lieux d'accueil sécurisés. À Atlanta, souvent décrite comme la capitale de la prostitution aux États-Unis, un groupement d'avocats réclame une modification de la législation afin que les mineurs prostitués soient d'abord considérés comme des victimes. Dans cette ville où les estimations font état d'au moins 400 mineurs prostitués, des groupes catholiques se sont opposés à cette demande en arguant que ce serait un prétexte à la décriminalisation de la prostitution juvénile et que les problèmes empireraient.

Même la mafia, qui jusque-là avait une « tradition de respect » pour les enfants aux États-Unis, commence à investir dans la prostitution des mineurs. En avril 2010, un réseau a été démantelé et quatorze membres d'une même famille mafieuse incarcérés. Ils utilisaient le site *Craigslist* pour prostituer des mineurs.

La majorité des mineurs qui se prostituent sont en errance, isolés, et le plus souvent sous la contrainte d'un tiers.

Craigslist, plus gros site mondial de prostitution

Les nouvelles technologies sont perçues comme un facteur aggravant dans la croissance de la prostitution, notamment pour les mineurs. *Craigslist* a été, à maintes reprises, désigné comme le principal responsable de cette prolifération. Ce site, véritable plateforme d'annonces, a vu son chiffre d'affaires atteindre 93 millions d'euros en 2010, dont 27 millions d'euros proviennent uniquement des annonces à caractère sexuel. Au milieu de l'année, attaqué de toutes parts pour sa responsabilité « indirecte » engagée sur plusieurs affaires de prostitution ayant conduit à des meurtres, *Craigslist* n'était toujours pas inquiété car les propriétaires du site n'étaient pas considérés comme responsables du contenu posté par les utilisateurs.

C'est par l'intermédiaire de *Craigslist* que les proxénètes recrutent des personnes en vue de les prostituer. Ils font miroiter des carrières de mannequin et utilisent leurs victimes pour recruter d'autres victimes. Les jeunes s'inscrivant sur ces sites changent de nom afin de ne pas être reconnus par leur entourage. Isolés, ils deviennent des proies faciles. Des femmes sont chargées de recruter d'autres

femmes pour les employer dans des salons de massage. Le terme « massage » a été habilement remplacé par le terme « full body rub » afin de contourner la législation qui oblige les personnes voulant ouvrir et diriger un salon à obtenir une licence d'autorisation.

Pour le groupe Fair Fund³⁵, la majorité des mineurs prostitués aux États-Unis le sont via *Craigslist*, considéré comme le « supermarché » de la prostitution en ligne. Une enquête de CNN a montré qu'en une seule journée, plus de 7 000 annonces d'offres à caractère sexuel plus ou moins prononcé étaient publiées et que la majorité des personnes prostituées « proposées » y étaient contrôlées par des proxénètes. En août, une mère de famille découvre par hasard que sa fille de 12 ans a été forcée de se prostituer en consultant *Craigslist*. Elle l'aperçoit dans les pages de la section « adulte » où l'annonce mentionne une femme de 24 ans. 50 millions d'Américains utilisent ce site.

En septembre, une coalition des « procureurs » généraux de 17 États ont réclamé la fermeture immédiate de la section adulte, principal vecteur de la prostitution des mineurs dans le pays. Les propriétaires du site se sont exécutés et ont supprimé la section « adulte » mise en cause. Même si la prostitution en ligne continue de se développer, des chercheurs estiment que cette victoire va rendre les annonces de prostitution moins visibles car obligées de se déplacer sur d'autres plateformes moins connues. Quoi qu'il en soit, si la section adulte de *Craigslist* est fermée aux États-Unis, elle reste ouverte et accessible dans d'autres pays. D'autres sites qui ont presque immédiatement pris le relais sont d'ores et déjà désignés comme de nouvelles cibles.

Le Nevada, seul État à réglementer la prostitution

Après des mois de débat, le Lady Shady Ranch devient le premier « bordel » autorisé à « employer » des hommes pour la prostitution. Celle-ci est largement réglementée au Nevada où les personnes prostituées doivent acquérir une carte de travail auprès des shérifs locaux dans les comtés où ce type d'établissement est autorisé. La *brothel industry* rapporte au Nevada près de 57 millions d'euros par an. On compte, dans cet État, près d'une trentaine d'établissements spécialisés avec un millier de personnes prostituées. Moins de trois mois après cette opération très médiatisée, le « service » a été suspendu, faute de clients.

Un sondage effectué en août auprès de résidents de Las Vegas montre que la majorité des personnes interrogées (79 %) ne souhaitent pas d'extension à leur ville de la légalisation des bordels qui, selon eux, nuirait au tourisme. Rappelons que seuls les comtés ne dépassant pas 400 000 habitants autorisent l'ouverture de lieux de prostitution.

La traite, des moyens coordonnés de lutte

Les agents du groupe ICE³⁶ ciblent la traite des êtres humains en Arizona, considérée comme la principale voie d'entrée de l'immigration clandestine entre le Mexique et les États-Unis mais aussi comme un corridor et un nœud majeur de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. La couverture la plus fréquemment utilisée est constituée par les salons de massage.

Un chercheur estime que, dans une ville comme Tenancingo (Mexique), sur 100 000 habitants, 3 000 seraient impliqués dans la gestion de la traite à destination des États-Unis.

³⁵ Fair Fund Foundation - <http://www.fairfund.org/>

³⁶ US Immigration and Customs Enforcement - <http://www.ice.gov>

Les États les plus concernés ont été identifiés : Californie, Arizona, New York, Floride et Washington DC. Bien que, dans 20 % des cas, les victimes soient d'origine mexicaine, chaque Etat a ses particularités. À Washington par exemple, les victimes sont essentiellement chinoises ou sud-coréennes. D'une manière générale, 83 % des victimes de la traite sont exploitées à des fins de prostitution.

En 2010, la Task Force de l'*US Trafficking Victims Protection Act (TVPA)*³⁷ dresse un bilan de ses dix ans d'activité dans les 40 plus grandes villes du pays. Près de 900 enfants ont été sauvés de l'exploitation sexuelle, plus de 500 proxénètes ont été condamnés et 466 trafiquants poursuivis.

Une opération coordonnée, *Cross Country V*, contre la traite des êtres humains est lancée simultanément dans chacune des villes surveillées. Près de 885 personnes sont interpellées et 69 enfants récupérés. Les aires de repos pour les camions et internet ont été les principaux supports visés.

La prostitution en zone de guerre

Depuis huit ans, une directive interdit aux « employés » de l'État et aux membres des entreprises américaines installées sur les différentes zones de conflit de recourir à la prostitution ou de l'organiser. Malgré tout, les moyens mis en œuvre pour enquêter sur place sur de telles éventualités restent très limités. Aucun cas, à ce jour, n'a fait l'objet d'une enquête approfondie. Pourtant, les témoignages de civils américains et militaires sollicitant des actes sexuels ne manquent pas. Lors d'un raid en Afghanistan, 90 Chinoises ont été découvertes dans un établissement de prostitution.

Prostitution et Super Bowl

À chaque rassemblement sportif, les autorités constatent une croissance ponctuelle du nombre de personnes prostituées. C'est le cas notamment pour le Super Bowl où bénévoles et services sociaux ont parcouru les quartiers autour du stade en distribuant des brochures sur les risques prostitutionnels (santé, violence). Sur internet, en quelques jours, le nombre d'annonces d'escorting est passé de 38 à plus de 200. Des personnes prostituées sont arrivées du Texas quelques jours avant l'événement. D'après les associations locales, elles venaient avec leurs proxénètes.

Des évolutions législatives ciblées

Bien qu'il n'existe aucune loi fédérale contre la prostitution aux États-Unis, chaque État utilise, interprète ou modifie sa propre législation afin de criminaliser les faits de prostitution. Maintenir ainsi, volontairement, une législation à l'échelle des États permet d'avoir une spécificité législative appliquée à la zone dans laquelle elle s'inscrit et laisse ainsi plus de latitude aux autorités locales.

Quelques évolutions législatives ont vu le jour au cours de l'année 2010. À New York, une nouvelle loi permet désormais aux personnes prostituées « d'effacer leur casier » lorsqu'elles arrivent à prouver qu'elles ont été contraintes à la prostitution. Dans l'Utah, pour faire face à l'augmentation observée des publicités d'escorting, un amendement a été voté obligeant désormais les escortes à avoir une licence dans chacune des municipalités où elles exerceront.

³⁷ Public Law 106-386 – oct. 28, 2000 – Victims of trafficking and violence protection act of 2000.

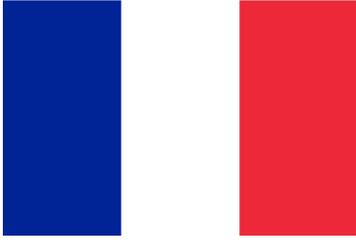
Des propositions d'amendement sont en cours de discussion dans plusieurs États afin de modifier la législation pour que les mineurs prostitués soient considérés comme des victimes et aidés, plutôt que comme des délinquants. C'est le cas dans le Connecticut et en Géorgie notamment.

Par ailleurs, des modifications ont été apportées au niveau de la loi fédérale comme l'amendement Bills6884. Quand des faits de prostitution sont constatés dans un salon de massage, l'acte est considéré comme une faute professionnelle et le salon perd sa licence.

Promouvoir le commerce sexuel des mineurs est désormais un crime de classe A (Classe B auparavant). Les proxénètes encourent maintenant plus de 26 ans de prison. Les clients et les proxénètes ne pourront plus utiliser l'argument de défense de la non-connaissance de l'âge de la victime. Les mineurs seront, en priorité, dirigés vers les services sociaux.

Bibliographie

- Boyer D., *Who Pays the Price? Assessment of Youth Involvement in Prostitution in Seattle*, juin 2008.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Human Smuggling and Trafficking Center, *The Anatomy of a Trafficking Ring: Origins and Recruitment*, 28 octobre 2010.
- Paul H. Nitze School Of Advanced International Studies (The), *The Protection Project Review of the Trafficking in Persons Report*, Johns Hopkins University, juin 2010.
- Scott M., Dedel K., *Street Prostitution*, 2nd Edition, U.S. Department of Justice, Office of Community Oriented Policing Services, 2006.
- *Six-month Report: domestically sex-trafficked minors on the rise in key states*, Women's Funding Network 2010.
- Toschka A., *United States of America's Federal and State Legislature On Sex Trafficking*, Fondation Scelles 2010.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, June 2010.
- Zollman P.M., Frederick B., Townsend J., Wirth M., *Crime and Craigslist: A sad tale of murders and more*, février 2011.



FRANCE

- Population : 65 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 43 990
- Régime politique : République
- IDH : 0,872

- Entre 18 000 et 20 000 personnes prostituées.
- Régime abolitionniste. Prostitution non réglementée, mais tolérée. Proxénétisme réprimé et racolage passif considéré comme un délit depuis la Loi pour la Sécurité Intérieure de 2003.
- Prostitution de moins en moins localisée dans les grandes villes. Essaimage complet sur le territoire français.
- Victimes françaises, d'Europe de l'Est, d'Afrique subsaharienne, du Maghreb, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine.

En 2010, le débat autour de la réouverture des maisons closes, de l'assistantat sexuel et l'affaire Zahia³⁸ ont mis la prostitution sous les feux de l'actualité française. Articles dans la presse écrite, témoignages de personnes prostituées contre la criminalisation du racolage, film sur la prostitution étudiante, enquêtes sur les dessous du système prostitutionnel... En France, en 2010, les citoyens ne peuvent plus ignorer la réalité quotidienne des personnes qui font commerce de leur corps.

Débat sur la réouverture des maisons closes

Le 13 avril 1946, en application de la loi Marthe Richard³⁹, les maisons closes fermaient en France. La France devenait officiellement abolitionniste. Un héritage remis en question dès janvier 2010 par Chantal Brunel, députée UMP de Seine-et-Marne. Au nom de la lutte contre les violences faites aux femmes⁴⁰, celle-ci souhaitait que « *soit mise à l'étude la création d'endroits où l'achat de services sexuels serait possible dans des conditions de protection médicale, judiciaire, financière et juridique* » et parle de « *condamner la prostitution à l'extérieur de ces lieux* ». Ayant elle-même voté la Loi pour la Sécurité Intérieure de 2003 (LSI), elle reconnaît néanmoins une clandestinisation de la prostitution. Selon un sondage CSA pour *Le Parisien*, 59 % des Français seraient favorables à la réouverture des maisons closes.

Ce projet de réouverture des maisons closes mécontente à la fois les personnes prostituées et les associations. Pour le Strass (Syndicat des Travailleurs Sexuels), les bordels seraient totalement anachroniques : « *Nous ne sommes pas des bêtes de foire qu'il faut enfermer pour protéger ou contrôler* ». Du côté des associations, dans un entretien avec *La Croix*, Yves Charpenel, président de la

³⁸ Affaire de prostitution de mineurs ayant défrayé la chronique en avril 2010, car elle impliquait trois joueurs de l'équipe de football française.

³⁹ Loi n° 46-685 du 13 avril 1946 pour la fermeture des maisons de tolérance et le renforcement de la lutte contre le proxénétisme.

⁴⁰ La lutte contre les violences faites aux femmes était la Grande Cause nationale 2010.

Fondation Scelles, dénonce un leurre et rappelle que si les maisons closes ont été fermées en 1946, c'est parce que la vie y était devenue effroyable. Tandis que Bernard Lemette, président du Mouvement du Nid, condamne « *une société qui enferme ses femmes pour le plaisir des hommes* », rouvrir les maisons closes serait une terrible atteinte à la dignité des femmes. Par ailleurs, on peut également se demander s'il est tout simplement possible d'institutionnaliser le proxénétisme d'État et la privation de liberté pour les personnes prostituées, qui seraient alors soumises à l'abattage.

Panorama sur les différentes formes de prostitution en France

La situation des personnes prostituées ne présente aucune homogénéité. La forme de prostitution la plus connue est la prostitution de rue. Dans la majorité des cas, il s'agit de jeunes femmes d'origine étrangère (Europe de l'Est, Afrique de l'Ouest subsaharienne), qui se retrouvent victimes de réseaux organisés, de trafiquants et de proxénètes. D'après les dernières estimations officielles, il y aurait entre 18 000 et 20 000 personnes prostituées de rue en France aujourd'hui. Progressivement cette forme a évolué vers une prostitution hôtelière se déroulant dans des établissements souvent vétustes. Avec la mise en place d'un arsenal juridique plus répressif, s'est développée une autre forme de prostitution, à mi-chemin entre la rue et l'hôtel, dans des camionnettes, qui permettent d'échapper davantage au contrôle des forces de l'ordre.

Une prostitution plus discrète, se développe dans les peep-shows, les strips-clubs mais aussi les bars à hôtesse ou les salons de massage. À la différence des formes décrites précédemment, celle-ci n'est pas forcément qualifiée de prostitution. En réalité, seul le lieu d'exercice est différent, car plus discret et dissimulé. Selon l'Office Central pour la Répression de la Traite des Êtres Humains (OCRTEH), en 2009, il y avait 611 établissements présentant un risque de prostitution en France. La Brigade de Répression du Proxénétisme (BRP) de la Direction Générale de la Police Judiciaire de Paris recense près de 130 salons de massage dans la capitale. Ces établissements, en pleine recrudescence, contournent la loi de façon insidieuse. Ces commerces ont, en façade, un caractère tout à fait légal. Pourtant, bien souvent, ce qui s'y passe, à l'intérieur, l'est beaucoup moins.

Une troisième forme est la prostitution en appartement. Cette modalité est plus l'apanage des escort-girls et escort-boys, des étudiant(e)s en situation précaire et des femmes mariées, qui voient dans la prostitution le moyen de pallier des fins de mois difficiles.

Une quatrième forme, qui se développe à une vitesse fulgurante, est la prostitution via internet. Les évolutions technologiques ont révolutionné la prostitution en offrant un terrain qui se dérobe à la répression des forces de police. Les personnes prostituées racolent sur la toile, sans que cela soit qualifié de « racolage public ». Certains sites sont le fait de femmes et d'hommes qui travaillent de façon indépendante, d'autres sont le fruit d'agences disposant de plusieurs personnes. La majorité des personnes qui exercent sur internet sont localisées sur le territoire français. Mais les agences, interdites en France parce qu'elles tombent sous le coup du proxénétisme, sont pour la plupart, localisées à l'étranger. Aucun site spécialisé ne peut être hébergé en France aujourd'hui, d'après l'OCRTEH. Pour Laurent Mélito, sociologue, il existerait près de 10 000 annonces distinctes sur internet, à destination de la France, qui apparaissent sur cinq à six sites dédiés. Parmi ces annonces, seules 4 000 seraient le fait de personnes prostituées indépendantes⁴¹.

Géolocalisation de la prostitution : un essaimage de plus en plus complet

⁴¹ En effet, il faut différencier d'une part, les sites spécialisés qui prennent la forme de catalogues présentant les personnes prostituées comme des « produits », que l'on peut évaluer et noter, et d'autre part, les sites personnalisés.

La prostitution est surtout présente dans les plus grandes agglomérations ainsi que sur les axes de déplacements et les zones frontalières. Si la prostitution de rue a diminué dans certaines grandes villes (à Paris notamment, où la décreue semble particulièrement sensible du fait de l'action des services de police déployés pour lutter contre le racolage), on a pu constater une stagnation dans d'autres villes (Nancy, Nice) et l'apparition d'une prostitution de rue dans des agglomérations de taille moyenne comme Orléans ou Limoges. Ainsi, la prostitution n'est plus l'apanage des grandes villes : on estime officiellement à environ 837 le nombre de personnes prostituées à Paris⁴², Marseille totaliserait environ 300 personnes prostituées, Lyon 802, Nice 413, Strasbourg en dénombrerait 250 et Montpellier 200. On peut affirmer qu'il y a un essaimage complet de la prostitution sur l'ensemble du territoire français.

Globalement, on assiste à un déplacement de la prostitution visible en périphéries, notamment dans les zones forestières (forêts d'Île-de-France) ou en périphérie de villes, autrement dit au bord des routes et sur les parkings. Les lieux de la prostitution ont donc tendance à évoluer, les rues les plus passantes étant délaissées au profit de rues et de lieux plus discrets.

Par ailleurs, après une décreue particulièrement sensible du fait de l'action des services de police déployés pour lutter contre le racolage, les associations remarquent un retour en force de la prostitution sur les trottoirs de la capitale.

Chaque année, les services spécialisés de police judiciaire démantèlent une trentaine de réseaux criminels montrant comment « cohabitent » sur notre territoire des organisations de trafiquants essentiellement d'origine étrangère et livrant à la prostitution des victimes originaires d'Afrique centrale, d'Afrique du Nord, des Balkans, d'Amérique du Sud et, de manière croissante, de Chine.

La prostitution des mineurs apparaît également en expansion, que ce soit dans les centres des villes ou sur internet.

Prostitution occasionnelle, crise et anonymat

Les effets de la crise économique mais aussi la généralisation de l'usage d'internet ont favorisé le développement d'une prostitution plus clandestine, parfois occasionnelle, et donc plus difficile à percevoir et à analyser.

Associations et policiers s'accordent à dire que les nouveaux tarifs pratiqués sur le web ont pu tenter des hommes et des femmes qui n'auraient jamais osé s'exposer sur le trottoir. « *Il s'avère plus facile de se lancer dans la prostitution derrière un écran que dans la rue. L'anonymat d'internet, ça aide !* » constate un officier vannetais. Beaucoup ont déjà un emploi et se prostituent occasionnellement pour boucler les fins de mois. La crise aurait donc accéléré le développement de cette forme de prostitution.

La LSI n'a pas apporté les informations plus précises que la création du délit de racolage passif pouvait laisser envisager, aucune évaluation n'ayant été faite. Son seul effet visible fut le retrait, au moins les premières années, de la prostitution de rue.

Dès lors, l'absence de données indiscutables ne permet pas de vérifier la pertinence de l'annonce médiatique répétée de l'émergence d'une prostitution occasionnelle.

Prostitution étudiante : une réalité cachée

⁴² Chiffres de l'OCRTEH et de la DSPAP.

En janvier 2010, Canal+ diffusait la fiction *Mes chères études*⁴³, dans laquelle la réalisatrice Emmanuelle Bercot aborde de manière frontale le thème de la prostitution étudiante. Avec le développement d'internet qui assure anonymat et discrétion, ce phénomène serait devenu de moins en moins marginal. Poussé(e)s par le besoin d'argent, et le manque de temps pour travailler régulièrement en dehors des heures de cours, la prostitution leur apparaît comme une solution ponctuelle mais indispensable pour mener à bien leurs études.

Cependant, cette réalité est impossible à quantifier, car invisible. Un article de *VSD* de mars 2010 montre que la prostitution étudiante n'est pas seulement le fait de jeunes en situation économique précaire. Certains lycéens issus de ce qu'on appelle la « jeunesse dorée » des beaux quartiers se prostitueraient. Un phénomène inexplicable, qui témoigne d'une banalisation de la prostitution, plus uniquement liée à des facteurs structurels. Mais, ici encore, les données objectives sur l'ampleur et les contours de ce phénomène font défaut.

L'assistanat sexuel : service à la personne ou prostitution ?

En novembre 2010, la Mairie de Paris organisait un colloque intitulé « Handicap. Affectivité, sexualité, dignité », au cours duquel fut évoquée la question de l'assistanat sexuel. Ce débat eut le mérite de briser le tabou sur la sexualité des personnes handicapées. Mais il suscite une vive polémique : l'assistanat sexuel est-il un service à la personne ou de la prostitution ? Jean-François Chossy, député de la Loire, défend la légalisation de l'assistanat sexuel, tandis que certaines associations, comme Femmes pour le dire, Femmes pour agir, dénoncent une hypocrisie des mots, puisque la légalisation de l'assistanat sexuel reviendrait à légaliser des relations sexuelles tarifées. Pour sa part, le gouvernement a convenu qu'une telle assistance demeure de la prostitution.

Un débat sur la place publique

Le débat sur la réouverture des maisons closes, l'affaire « Zahia/Ribéry », ou encore la série *Maison Close*⁴⁴ (marquée par le slogan publicitaire « *Les hommes rêvent d'y entrer, elles se battent pour en sortir* » ou encore « *Les clients consomment, les filles besognent* ») ont contribué à faire de la prostitution, sujet traditionnellement tabou condamné à rester dans l'ignorance et le mépris, un sujet de débat public.

L'annonce en 2010, puis la réalisation en 2011, d'un rapport d'information parlementaire sur la prostitution prolonge utilement ce débat et pourrait enfin faire évoluer le discours sur la prostitution vers un véritable débat de société.

Il n'est pas anodin de relever qu'au moment où était décidée cette mission d'information nationale, notre pays célébrait l'année de lutte contre les violences faites aux femmes (Grande cause nationale 2010), replaçant ainsi la prostitution dans la logique de l'exploitation sexuelle, atteinte majeure à la dignité des personnes.

Bibliographie/Filmographie

- « Quelle sexualité pour les personnes handicapées ? », *France Info*, 8 octobre 2010.
- « Certaines associations sont contre », *Le Parisien*, 18 mars 2010.

⁴³ Diffusée sur Canal+ le 18 janvier 2010. Inspiré du récit autobiographique de Laura D., paru aux Éditions Max Milo en 2008.

⁴⁴ Diffusée à partir d'octobre 2010 sur Canal+.

- « Gare du Nord, la prostitution occasionnelle se développe avec la précarité », *AFP/France 24*, 21 mars 2010.
- « Manifestation à Paris pour réclamer des droits sociaux pour les prostituées », *AFP/Google.com*, 24 mars 2010.
- Bannier-Mouate E., « Enquête sur les nouveaux visages de la prostitution », *Le Mensuel du Golfe du Morbihan*, janvier 2010.
- Beaulieu C., « La prostitution s'affiche à nouveau dans les rues », *Le Parisien*, 15 décembre 2010.
- Bercot E., « Mes chères études », *Production Les Films du Kiosque/Canal+*, 18 janvier 2010.
- Bousquet D. (Présidente), Geoffroy G. (Rapporteur), *Rapport d'information par la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la prostitution en France*, Assemblée nationale, 13 avril 2011.
- Charpenel Y., « La violence franchit toujours la portes des maisons closes », *La Croix*, 24 mars 2010.
- Dal'Secco E., « Handicap et assistanat sexuel : réagissez ! », *Handicap.fr*, 22 novembre 2010.
- Legardinier C., « Madame Parité commence fort en renvoyant les femmes... au bordel ! », *L'Humanité*, 25 mars 2010.
- Liétar P., « Les mauvaises passes de la jeunesse dorée », *VSD*, n°1698, 10 au 16 mars 2010.
- OCRTEH, *Rapport 2010 de l'OCRTEH*.
- Olivier J., *La prostitution en France : un besoin de réforme*, Mémoire sous la direction de Charles-Louis Favillier, Master « Droit et stratégies de la sécurité », Paris II Panthéon-Assas, 2008.
- Schaffauser Thierry, « Combien de travailleurs du sexe sommes-nous ? », *Le Monde*, 2 juin 2010.
- Skyvington E., « Mauvaises passes », *Télérama.fr*, 18 janvier 2010.



HAÏTI

- Population : 10 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : N.C
- Régime politique : République
- IDH : 0,404

- Aucune statistique nationale sur la prostitution et la traite des êtres humains.
- Aucune législation sur la prostitution. Toute personne est libre de se prostituer.
- Recrutement d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle interdit.
- Pays d'origine, de transit et de destination de la traite des êtres humains.
- 420 000 orphelins dans les rues d'Haïti.

Contexte

Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère nord avec 80 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté et 54 % dans des conditions d'extrême pauvreté. Deux tiers des Haïtiens vivent de l'agriculture et sont, par conséquent, particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles... Ces risques sont renforcés par la déforestation.

La législation sur la prostitution

La législation ignore la prostitution. Toute personne est libre de se prostituer. Selon Rachel Arnoux, la personne prostituée ne risque que de porter atteinte aux mœurs haïtiennes telles que définies par le Code pénal. Cet « attentat » aux mœurs reste large et flou dans le texte de loi.

Le recrutement d'enfants pour l'exploitation sexuelle, la pornographie et les activités illicites sont interdits en Haïti. La loi sanctionne également la corruption des jeunes âgés de moins de 21 ans, incluant la prostitution, avec des peines de prison allant de 6 mois à 3 ans. La majorité sexuelle est de 18 ans en Haïti.

Le séisme de 2010 a plongé Haïti dans le chaos

Le 12 janvier 2010, Haïti était touché par un tremblement de terre d'une magnitude de 7 à 7,3. Le 9 février 2010, les autorités haïtiennes ont confirmé un bilan de 230 000 morts, 300 000 blessés et 1,2 million de sans-abris. Une réponse internationale sans précédent a été mise en place pour répondre à cette crise humanitaire.

Un an plus tard, plus de 1 050 000 personnes vivent toujours dans 1 199 villages de tentes qui se sont multipliés dans la région de Port-au-Prince et dans le sud du pays. Dans la plupart des camps, les conditions sont extrêmement difficiles et l'hébergement est précaire. Privées des réseaux qui leur

apportaient un certain soutien et leur permettaient de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, des communautés sont devenues encore plus vulnérables aux violences après avoir été déplacées.

Recrudescence des violences sexuelles en tous genres et du viol en particulier dans les camps

Le 22 décembre 2010, la Cour interaméricaine sur les droits de l'homme a demandé au gouvernement de prendre des mesures urgentes afin de prévenir, d'identifier et de traiter le problème de la violence faite aux femmes dans les camps pour personnes déplacées, situés dans la région de Port-au-Prince.

Comme le souligne Amnesty International dans son rapport, la « *violence sexuelle et les autres formes de violence liées au genre étaient déjà répandues en Haïti avant le 12 janvier 2010, mais le séisme a porté un coup fatal aux rares mécanismes de protection existants. Les risques de viol et d'autres violences liés au genre dans les camps haïtiens ont augmenté de manière spectaculaire cette année*⁴⁵. Les informations des six derniers mois de 2010 démontrent de façon constante que, dans la grande majorité des camps, les mesures prises pour assurer la protection des femmes et des fillettes sont insuffisantes, car elles ne répondent pas aux facteurs qui contribuent à la violence liée au genre dans les camps⁴⁶ ».

Il est difficile de déterminer la véritable ampleur de ces violences. Dans son rapport 2010 sur les droits de l'homme, le Département d'État américain cite les chiffres de la police nationale haïtienne. 974 viols ont été signalés en 2010. Ce chiffre est plus parlant lorsqu'on le compare au chiffre d'octobre 2009 qui totalisait un nombre bien inférieur de victimes avec 218 viols signalés. Toutefois, le nombre de signalements est peut être en hausse du fait de la campagne de sensibilisation initiée par les Nations Unies en partenariat avec la police nationale haïtienne et les ONG. Le rapport, qui s'appuie sur les témoignages d'ONG reconnues et les sources gouvernementales, précise que le viol est utilisé de manière systématique par les gangs de rue comme un instrument d'intimidation.

La prostitution continue après le séisme

Quelques jours après le séisme qui a terrassé le pays, les personnes prostituées ont repris leur activité. Les raisons sont les mêmes : la survie, mais les conditions sont encore plus sinistres. La prostitution se pratique désormais dans les décombres. Les femmes et jeunes filles s'y prostituent pour 100 gourdes (moins de 2 €). Des maisons closes ont été ouvertes plus ou moins discrètement dans les camps. Comme l'explique un article de presse, « *l'offre va vers la demande, les hôtels étant devenus peu fréquentés depuis le séisme, de nouveaux lieux de prostitution sont apparus. A Jacmel, dans le sud-est, les pensionnaires des maisons closes de la cité touristique élisent désormais domicile dans le plus grand centre d'hébergement de la ville. Peu avant minuit, quelques dizaines de conducteurs de motos-taxis attendent encore leur tour devant l'entrée principale du site* »⁴⁷. Par ailleurs, les personnes prostituées dominicaines ont afflué en Haïti, dans l'espoir de profiter de l'arrivée massive de l'aide humanitaire. Certaines, venues volontairement pour profiter de cet argent, se sont finalement trouvées prises au piège de trafiquants, leur passeport leur ayant été retiré.

Les trafics d'enfants pour l'adoption et l'exploitation, notamment sexuelle, inquiètent les autorités et les humanitaires

⁴⁵ Amnesty International, *Doublement touchées : des femmes s'élèvent contre les violences sexuelles dans les camps haïtiens*, Index : AMR 36/001/2011, janvier 2011.

⁴⁶ InterAction, *GBV Analysis: Lessons from the Haitian Response and Recommended Next Steps. An Analysis from InterAction's Gender-Based Violence Working Group*. Document d'orientation, novembre 2010.

⁴⁷ « L'amour à bon marché sur les décombres », *hpnhaïti.com*, 4 juin 2010.

Dans un communiqué de février 2010, des experts des Nations Unies⁴⁸ affirmaient que « *le risque de voir des enfants haïtiens enlevés, vendus ou réduits en esclavage, en raison de l'insécurité en Haïti, est en augmentation* ». « *Les enfants non accompagnés sont particulièrement vulnérables et il est essentiel, autant que possible, d'enregistrer, de suivre à la trace et de réunir ces enfants avec leur famille... Durant les efforts d'évacuation, il est impératif d'éviter toute séparation non nécessaire qui placerait les enfants dans un risque plus grand, aggraverait leur traumatisme et entraverait leur rétablissement et leur réintégration* »⁴⁹. »

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Comité d'experts sur les droits de l'enfant en Haïti ont tous deux également souligné la nécessité essentielle de protéger les enfants dans le chaos qui a suivi le tremblement de terre du 12 janvier, en particulier dans un contexte où des membres de gangs et d'autres criminels ont pu s'échapper de leurs prisons détruites par le séisme.

Selon l'ONG Vision du Monde, on comptabilisait 380 000 orphelins et enfants abandonnés avant le tremblement de terre. Aujourd'hui, ils seraient 420 000.

C'est à la frontière entre Haïti et la République dominicaine que les trafics ont lieu.

Selon le directeur de l'ONG, avant le séisme, les trafiquants, avec la complicité d'officiels des deux pays, vendaient les enfants haïtiens 5 dollars (environ 3,5 €), pour les réseaux de mendicité, la prostitution infantile ou les travaux agricoles.

Une vingtaine de commissariats et de sous-commissariats surveillent 360 km de frontière terrestre. Les trafiquants profitent de la confusion ambiante les jours de marché pour faire passer les enfants à la frontière. La plupart du temps, les passeurs empruntent avec les enfants ce qu'on appelle des « routes-jardins », des chemins non officiels, à l'abri du regard des agents frontaliers. Ils traversent à pied, à cheval ou à moto. La Brigade de protection des mineurs est impuissante face à ce phénomène d'autant plus que la corruption sévit.

Selon le Réseau frontalier Jeannot Succès, un groupe haïtien de défense des droits, présent à dix endroits stratégiques sur la frontière haïtiano-dominicaine, dans les neuf mois qui ont suivi le séisme, ce ne sont pas 2 000 (estimation annuelle de l'UNICEF), mais plus de 7 000 enfants haïtiens qui auraient été victimes de trafic et envoyés en République dominicaine. Mais ce chiffre est à prendre avec précaution.

Depuis le séisme, la police haïtienne a intercepté 4 000 enfants aux principaux postes frontaliers d'Haïti, dont 82 étaient peut-être victimes de traite. Mais cela représenterait la pointe de l'iceberg.

Les *restavecs* désignent ces enfants haïtiens issus de familles pauvres des zones rurales, placés par celles-ci chez un membre éloigné de la famille ou une autre famille citadine. Généralement destinés aux travaux domestiques, ils sont ensuite renvoyés à l'adolescence. Ils viennent alors rejoindre le rang des enfants des rues particulièrement vulnérable à la prostitution et à l'emprise des gangs de rues. La majorité des cas de traite se comptent parmi 225 000 *restavecs* vivant en Haïti et des 3 000 supplémentaires envoyés en République dominicaine, selon le rapport sur la traite des personnes 2010 du Département d'État américain.

⁴⁸ Ces expertes indépendantes sont les trois rapporteurs spéciaux des Nations Unies : Gulnara Shahinian, Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, Najat M'jid Maalla, Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, Joy Ngozi Ezeilo, Rapporteuse spéciale sur les droits fondamentaux des victimes de la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, et Marta Santos Pais, Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence contre les enfants.

⁴⁹ ONU, Haïti : *Risque élevé de trafic d'enfants et d'esclavage, selon des experts*, 2 février 2010.

Bibliographie

- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Lucien J., *Considérations socio-juridiques sur la prostitution féminine dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince*, Mémoire Faculté de droit de l'Université d'État d'Haïti, octobre 2010.
- OIM, Cluster coordination/gestion des camps. *The Displacement Tracking Matrix (DTM)*, 9 décembre 2010.



INDE

- Population : 1,2 milliard
- PIB/ hab. (en dollars) : 1 170
- Régime politique : République fédérale
- IDH : 0,519

- 2,8 millions de personnes prostituées.
- 1,2 million d'enfants prostitués.
- Prostitution tolérée. Racolage et proxénétisme réprimés. Propriété d'établissements de prostitution interdite d'après *The Immoral Traffic Suppression Act (SITA)*.
- Nombreux établissements de prostitution dans les grands centres urbains et touristiques.
- Plateforme d'origine, de destination et de transit des victimes de la traite en Asie du Sud.
- Victimes majoritairement indiennes, népalaises, pakistanaises et bangladaises.

L'Inde est un pays source, de destination et de transit pour des hommes, des femmes et des enfants victimes de trafic à des fins d'exploitation sexuelle. D'après une étude conduite par le ministère des Femmes et de l'Enfance, il y aurait aujourd'hui 2,8 millions de personnes prostituées en Inde, dont 40 % seraient mineures. Par ailleurs, 200 femmes et jeunes filles rentreraient dans le marché de la prostitution quotidiennement et 20 % auraient moins de 15 ans. Les facteurs d'entrée dans la prostitution sont divers : misère économique, consumérisme grandissant, analphabétisme, manque de compétences professionnelles, immigration ou encore maltraitances ; 100 millions de personnes seraient impliquées dans les trafics à des fins d'exploitation sexuelle, d'après le ministre de l'Intérieur, Madhukar Gupta.

L'Inde : plaque tournante de la prostitution infantile

D'après la Cour Suprême, l'Inde serait en train de devenir la plaque tournante mondiale de la prostitution infantile. Après avoir identifié la pauvreté et le chômage comme les deux raisons majeures du trafic et de la prostitution des enfants, la Cour Suprême a proposé, en février 2010, la création d'une force spéciale pour s'attaquer à ce problème. Il a été suggéré que les *panchayats*⁵⁰ soient à la base des mécanismes de lutte contre ce phénomène : ceux-ci auraient pour mission d'établir des listes d'enfants vulnérables, suspectés d'être des victimes de trafic à des fins d'exploitation sexuelle. Cette liste serait transmise au poste de police le plus proche, afin de suivre les victimes potentielles, et en cas de besoin, de les ramener auprès de leur famille. Les victimes originaires du Népal et du Bangladesh devraient désormais être automatiquement placées dans des foyers pour mineurs, en attendant que leurs ambassades organisent leur rapatriement. Des recherches sur les trafics transfrontaliers ont en effet démontré que 5 000 à 7 000 jeunes filles népalaises étaient trafiquées en Inde annuellement. Lors de la

⁵⁰ Les *panchayats* sont les gouvernements locaux, normalement conçus pour fonctionner au niveau des villages en Inde.

dernière décennie, la moyenne d'âge des enfants victimes de trafic sexuel aurait baissé de 14-16 ans à 10-12 ans.

Développement d'une prostitution de luxe

Des chercheurs ont remarqué en 2010 le développement d'une prostitution de luxe, notamment à Delhi, mais également à Mumbai, Calcutta, Hyberabad ou encore Bangalore. Attirées par l'attrait de l'argent rapide, motivées par l'envie de garder un train de vie luxueux, de nombreuses lycéennes et étudiantes issues de familles aisées entrent dans la prostitution. Ces jeunes filles gagneraient entre 10 000 et 60 000 roupies par nuit (entre 150 et 900 €), en vendant leurs services à une clientèle « haut de gamme » : personnages officiels, politiciens, avocats... Cette prostitution de luxe attirerait également des employées ainsi que des figures de l'« Inde glamour », comme les top-modèles ou les actrices. L'arrestation pour prostitution en août 2010 des actrices Saira Banu et Jyoti, valeurs montantes en Inde, témoigne en effet de l'infiltration des réseaux de proxénétisme dans les milieux VIP.

L'Inde et la lutte contre la prostitution

En février, la NCW (National Commission for Women) et l'Unifem (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) ont signé un accord bilatéral⁵¹ au sujet du trafic des femmes et des jeunes filles, ainsi que sur la féminisation de l'épidémie du VIH en Inde. Dans le but de réactiver la lutte contre les trafics et le sida, cet accord marque un approfondissement du partenariat Unifem / NCW. Il a pour but d'institutionnaliser, d'ici 2015, des mécanismes de prévention dans les régions « sources » des trafics. Il s'agit aussi de faire évoluer les attitudes stéréotypées qui exacerbent les inégalités hommes-femmes au sein des communautés, pour que celles-ci deviennent des agents dans la prévention contre le VIH. Autre avancée dans la lutte contre les trafics sexuels : le regroupement solidaire des personnes prostituées.

À Sonagachi⁵², afin d'échapper au diktat des proxénètes et d'améliorer les conditions dans lesquelles elles exercent, les personnes prostituées ont commencé à se regrouper pour fonder le « Projet Sonagachi ». Réalisant la force que représentait leur nombre, elles ont progressivement changé la hiérarchie du quartier : « *un doigt seul peut être aisément brisé, mais plusieurs doigts, le poing, c'est le pouvoir même* ». La principale mission du « Projet Sonagachi » est l'information et la prévention sur le sida et les autres infections sexuellement transmissibles. De plus, un centre anti-traffic a également été mis en place, afin de vérifier que les nouvelles arrivantes ont bien considéré toutes les alternatives possibles avant de s'engager dans la prostitution. Ce modèle d'organisation serait actuellement reproduit dans d'autres régions d'Inde.

Ces progrès dans la lutte contre l'exploitation sexuelle se sont concrétisés dans l'attribution du Prix 2010 de la démocratie et des droits de l'homme en Asie à la *Rescue Foundation* qui accueille, réhabilite et rapatrie chaque année environ 300 jeunes Indiennes, Népalaises et Bangladaises, victimes de réseaux de prostitution.

Bibliographie

- « 2.8 mn sex workers in India, 36 pc children », *Press trust of India*, 19 avril 2010.
- « Children of sex workers get a helping hand in India », *New Jersey Newsroom*, 17 février 2010.
- « Elites entering into prostitution for quick money in India », *Meri News*, 16 février 2010.

⁵¹ Memorandum of understanding NCW / Unifem.

⁵² Considéré comme le quartier rouge de Calcutta.

- « India becoming hub for child prostitution », *The Times of India*, 30 janvier 2010.
- « La Rescue Foundation, prix 2010 de la démocratie et des droits de l'homme en Asie », *Taiwan Infos*, 9 novembre 2010.
- « NCW aims to eliminate women trafficking », *Meri News*, 2 février 2010.
- « Des actrices ont été arrêtées alors qu'elles se prostituaient », *Première.fr*, 15 septembre 2010.
- Hyslop L., « India 'prostitutes of God' », *Telegraph.co.uk*, 20 septembre 2010.
- Marchand A., « Quartier rouge de Calcutta : les prostituées font la loi », *Rue89.com*, 24 janvier 2010.
- Rider C.C. , « Le cahier bleu », *Critiques libres*, 25 mai 2010.
- Varghese J., « Sex trade with more than one million child prostitutes in India », *Continental News*, 6 juillet 2010.



IRAK

- Population : 30,7 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 2 210
- Régime politique : République
- IDH : N.C

- Aucune statistique sur le nombre de personnes prostituées ou de victimes de la traite à des fins sexuelles.
- Prostitution illégale. La personne prostituée encourt une peine de prison, tandis que le client reste impuni.
- Pays d'origine et de destination de la traite des êtres humains.
- Trafic de femmes irakiennes à destination de la Syrie, du Liban, de la Jordanie, du Koweït, des Émirats Arabes Unis, de la Turquie, de l'Iran et du Yémen.
- Cas de traite sexuelle en Irak de femmes originaires des Philippines, de Chine et d'Éthiopie.
- Projet de loi sur la traite en discussion depuis 2009. Prévoit une incrimination pour toutes les formes de traite des êtres humains.

En 2003, la guerre d'Irak, initiée par les États-Unis, a plongé le pays dans le chaos. Elle a entraîné la chute du régime de Saddam Hussein et laissé la place à un conflit religieux. En proie à l'insécurité, à la corruption des autorités, à la montée des extrémismes religieux et des difficultés économiques, le pays a connu une augmentation des violences faites aux femmes, notamment de la prostitution et de la traite des êtres humains (selon les rapports des Nations Unies mais aussi des ONG locales et internationales). L'impunité dont bénéficient les auteurs de ces actes et l'explosion des nouvelles technologies sont autant d'autres facteurs qui favorisent le développement de ces phénomènes. Depuis le début des violences en 2003, 740 000 femmes seraient devenues veuves. Avec peu de moyens de subsistances, ces femmes seules sont particulièrement vulnérables à la violence et à l'exploitation.

Les violences faites aux femmes sont en hausse

Selon une enquête de l'unité d'information et d'analyse des Nations Unies, 83 % des femmes irakiennes sont soumises au contrôle de leur époux, 33 % ont été victimes d'une forme quelconque de violence émotionnelle ou psychologique, 21 % sont victimes de violences physiques dans leur foyer.

Une étude de l'ONG Freedom House sur les droits des femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, réalisée en 2010, souligne que le statut de la femme en Irak a fluctué au cours des cinq dernières années en raison des conditions d'insécurité. Les violences à l'encontre des femmes et en particulier les crimes d'honneur (meurtres et violences en tous genres, notamment mutilations), les viols et les enlèvements ont augmenté de manière significative, plus particulièrement à partir de 2004 avec l'intensification des conflits ethniques, religieux et politiques. Cette violence oblige les femmes à rester chez elles, ce qui a évidemment un effet négatif en termes d'opportunité de travail et d'éducation. Les

sunnites et les chiites ont initié des campagnes d'oppression des femmes, un peu partout à travers le pays, au moyen de flyers et de graffitis. Les femmes non mariées ne portant pas le voile sont souvent considérées comme des femmes immorales et des prostituées. Il semblerait qu'il y ait eu une augmentation de l'utilisation des femmes comme objets de marchandage ou cadeaux échangés entre les tribus ou encore comme compensation dans le cadre de conflits tribaux dans les zones rurales.

Cependant, l'ONG Freedom House observe quelques progrès en matière d'égalité des genres. 25 % des sièges au Parlement sont détenus par des femmes et une nouvelle loi sur la nationalité permet aux femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants et conjoint étranger. En revanche, cette étude observe qu'il subsiste des doutes quant à savoir si les lois en cours de discussion protégeront de manière adéquate les femmes.

Les activistes des droits des femmes sont menacés

Il existe peu d'organisations féministes et, pour celles qui subsistent, il est très difficile d'agir en raison des menaces auxquelles elles sont confrontées. En témoigne l'exil forcé de Khandan Hama Jaza, auteur du livre-enquête *Un océan de crimes* sur la vie des personnes prostituées au Kurdistan, à la suite de menaces de mort. Difficile dans ces conditions de travailler sereinement, d'accéder aux victimes et de dénoncer les violations dont elles font l'objet.

Le rapport de l'ONG Freedom House observe que, à la suite de la chute du régime baatiste instauré par Saddam Hussein en 2003, des douzaines d'ONG se sont engagées activement dans la sensibilisation des femmes sur leurs droits et sur la violence de genre. Elles se sont également mobilisées pour assister les femmes victimes de violences. Des activistes locaux ont par ailleurs bénéficié de formations et de soutien de la part des ONG internationales, de la Banque mondiale, de l'USAID et des Nations Unies. Cependant, des problèmes de sécurité ont obligé un grand nombre d'ONG à fermer. À Basra, neuf des douze ONG venant en aide aux femmes ont dû fermer. Les menaces de mort à l'égard des membres de ces organisations se sont multipliées à travers le pays. Ces organisations, si elles parviennent à subsister, sont obligées de travailler clandestinement. Au risque sécuritaire viennent s'ajouter les complexités administratives. Les organisations qui souhaitent créer des centres d'hébergement pour les femmes victimes de viols, de violences conjugales ou d'autres formes d'abus doivent obtenir les autorisations de quatre ministères différents. Parmi les ONG qui ont pu poursuivre leur action, on trouve ASUDA (*Organization for Combating Violence against Women*), Amal Association, OWFI, German charity WADI, Iraq Foundation. Cinq centres d'accueil pour femmes sont opérationnels dans le Kurdistan irakien. Il n'en existe quasiment aucun à Bagdad ou Basra.

Traite et prostitution : bilan de la situation en 2010

La guerre a contraint un grand nombre de femmes irakiennes à se prostituer. Pour autant, il n'existe aucune estimation chiffrée du nombre de victimes potentielles de la prostitution et de la traite des êtres humains.

La prostitution étant illégale, ces femmes encourent une peine de prison d'une durée de 3 à 4 mois. Lorsqu'elles sont relâchées, certaines retombent dans les mains de leurs proxénètes qui les attendent à la sortie de prison. D'autres, veuves ou orphelines, n'ont pas d'endroit où se réfugier. Et, pour elles, le risque prostitutionnel est une réalité. Les proxénètes encourent des peines d'emprisonnement plus longues.

Les lieux de prostitution

La prostitution en Irak ressemble « à une pieuvre dont la tête serait à Bagdad et dont les tentacules s'étendraient jusqu'à Damas, à Dubai, en Jordanie et aux Émirats ». Elle se pratique dans les maisons ou appartements privés, les restaurants, les salons de massage, les salons de beauté et des lieux de divertissement. En 2009, le gouvernement irakien a choisi de rouvrir les night-clubs de Bagdad, ce qui a grandement participé à l'essor de l'industrie du sexe.

Dans une étude publiée en 2010, l'association OWFI (*Organization of Women's Freedom in Irak*) a recensé 34 établissements de prostitution dans Bagdad et ses faubourgs. Elle fait également mention de bordels plus ou moins spécialisés au service des militaires américains, des troupes de la Garde Nationale, de la milice présente à Sadre City et des forces de police et de sécurité en résidence à Al Mansour. Par ailleurs, il semblerait que la part la plus importante de l'industrie du sexe à Bagdad soit établie dans la zone verte, une enclave hautement sécurisée de la ville, où les enquêteurs de l'association n'ont pu avoir accès.

Sur vingt-trois lieux de prostitution et de traite des êtres humains directement visités, OWFI a dénombré 72 personnes prostituées dont 47 mineures.

La plupart des bordels sont des maisons employant 3 à 5 personnes prostituées en moyenne. Le nombre s'est considérablement accru ces dernières années. On retrouve ces établissements dans toutes les zones résidentielles de Bagdad. La plupart du temps, ils sont tenus par une « mère maquerelle », généralement une ancienne personne prostituée, aidée par un « assistant » masculin chargé de la surveillance et prêt à frapper les victimes sur demande. Les personnes prostituées ne gardent qu'une faible somme de l'argent collecté.

Parmi les lieux de prostitution, on trouve également, dans une moindre mesure, des « entreprises familiales » de traite des êtres humains où les parents prospèrent en vendant leurs filles à des cheiks locaux.

Le troisième type d'établissements est connu sous le nom de « maison de transition » ou « maison temporaire ». Il est souvent utilisé par les militaires locaux ou les troupes américaines. Il semblerait que leur nombre ait diminué. Leur localisation change très fréquemment.

Dans la plupart des bordels, l'alcool et la drogue (ecstasy) sont disponibles pour les clients et plusieurs rapports mentionnent que bon nombre de personnes prostituées se droguent pour « exercer ».

La police irakienne pratique régulièrement des raids dans des établissements supposés de prostitution, notamment à Bagdad. Mais ces derniers sont très surveillés et la plupart du temps, les personnes sont prévenues de ces raids et échappent ainsi aux descentes.

Les méthodes de recrutement

Selon le rapport 2010 sur la traite des personnes du Département d'État américain, la vente et le mariage forcé sont les moyens les plus fréquemment utilisés. Des familles forcent leurs enfants ou femmes à se prostituer pour faire face à une situation économique extrêmement difficile, payer des dettes ou résoudre un différend entre familles. Des jeunes garçons issus de familles pauvres seraient également exploités sexuellement.

Pour l'année 2010, le département d'État américain fait état de cas d'abandons d'enfants à la frontière syrienne. La famille espère ainsi que l'enfant (le plus souvent des jeunes filles) sera récupéré par des trafiquants qui lui procureront des faux papiers pour séjourner en Syrie ; en contrepartie, il devra travailler dans les discothèques et les bordels. Dans une autre affaire, des femmes ougandaises ont été amenées en Irak pour le travail forcé. On leur avait promis un emploi de domestique sur des bases militaires américaines. Finalement, elles ont été placées dans des familles irakiennes. Certaines d'entre elles ont été victimes d'abus sexuels soit par le recruteur ou l'employeur.

Les femmes et jeunes filles peuvent être recrutées par des chauffeurs de taxi, dans des salons de coiffure, ou encore en prison. Les « mères maquereelles » utilisent fréquemment les stations de transports et lieux de passage afin d'y recruter des femmes apparemment fragiles ou en détresse, isolées, susceptibles d'être « plus facilement » mises en condition de prostitution.

Parmi les méthodes de recrutement plus spécifiques figure le système de la polygamie, qui offre aux proxénètes la possibilité d'épouser plusieurs femmes en vue de les exploiter. Des hommes filment les viols pour faire pression sur les femmes. Pour survivre, des femmes souvent veuves ont parfois recours aux mariages temporaires ou encore appelés « mariage de plaisir » d'une durée variant entre une heure et une année.

Selon le rapport de Malka Marcovich pour *Norwegian Church Aid*, la corruption est un problème majeur. Il remarque que la traite interne se pratique dans tout le pays et appelle à un approfondissement des connaissances sur ce point.

En 2010, la presse anglo-saxonne a dénoncé le sort des Irakiennes réfugiées dans les pays frontaliers comme la Syrie. D'après le fondateur de l'association *Iraqi Women's Group Women's Will*, il y aurait 50 000 Irakiennes trafiquées en Syrie à des fins de prostitution. Dans une situation d'isolement et de précarité, ces femmes sont vulnérables à l'exploitation sexuelle et aux violences. Les Nations Unies tentent de les soutenir en distribuant une aide alimentaire et financière. Mais celle-ci est insuffisante et des situations prolongées de déplacement font peser sur ces femmes une pression financière importante. Dès lors, pour certaines d'entre elles, la prostitution devient un moyen de survie.

Des jeunes filles irakiennes victimes de traite à des fins de prostitution, comparaissent devant la justice irakienne

Nombreux sont les cas de victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle faisant l'objet de poursuites pour prostitution ou sont emprisonnées. En effet, les tribunaux irakiens ne reconnaissent pas la contrainte comme moyen de défense pour des actes illégaux.

En témoigne l'histoire de Zeina, jeune fille de 15 ans vendue par son père à des trafiquants d'êtres humains. Sous couvert d'un voyage familial, elle a été amenée en Syrie puis aux Émirats Arabes Unis pour être exploitée sexuellement. Elle a réussi à échapper à ses trafiquants et s'est aussitôt rendue à la police à Dubai qui l'a aidée à rentrer en Irak. A son retour en Irak, elle a fait l'objet de poursuites. Son crime : avoir voyagé avec des faux papiers, un crime grave en Irak. Elle purge une peine de prison de 2 ans. Cette histoire a suscité une vive émotion chez les organisations féministes et de protection des droits de l'homme. L'organisation Women's Freedom in Irak s'est indignée de ce manque de justice ! Cette jeune femme a eu le courage de fuir et c'est comme ça qu'elle a été récompensée !

CNN.com, 5 mai 2010

Bibliographie

- Chawrtayi M., *Upon Writing Book on Prostitution, Kurdish Writer Forced To Flee To Germany*, 25 octobre 2010.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Kelly S., Breslin J., *Women's Rights in the Middle East and North Africa*, New York, NY : Freedom House ; Lanham, MD : Rowman & Littlefield, 2010
- Marcovich M., *Trafficking, sexual exploitation and prostitution of women and girls in Iraq*, Norwegian Church Aid, avril 2010
- OWFI, *Prostitution and trafficking of women and girls in Iraq*, 5 mars 2010.
- United Nations assistance missions for Irak, *Human Rights Report*, 1^{er} juillet-31 décembre 2008.



MEXIQUE

- Population : 112,3 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 8 960
- Régime politique : République fédérale
- IDH : 0,750

- 500 000 personnes prostituées.
- 70 000 enfants prostitués.
- Régime prohibitionniste, néanmoins, certaines « zones de tolérance » où la prostitution est réglementée.
- Pays d'origine, de transit et de destination de la traite des êtres humains.
- Traite interne de femmes mexicaines.
- Victimes majoritairement brésiliennes, cubaines, équatoriennes, chinoises, taïwanaises, indiennes, une minorité est originaire d'Europe de l'Est.

Un développement économique inégal

31 % de la population vit avec moins de 2 dollars (environ 1,45 €) par jour. D'après la Banque Mondiale, 42 % de la population est pauvre et 13 % vit dans l'extrême pauvreté.

Le Mexique est considéré par la CEPAL (Commission Économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) comme l'un des pays les plus inégalitaires de toute l'Amérique latine. Ces inégalités sont très marquées pour les revenus, l'accès à l'éducation et l'accès à la santé.

Une criminalité endémique

Le Président Calderón, élu en 2006, a fait de la sécurité une des priorités de son programme. L'armée a investi les rues et la société malgré les protestations d'associations luttant contre les violations de droits de l'Homme. Pourtant, la situation sécuritaire a continué de se dégrader, en raison de la violence accrue des cartels de la drogue et du renforcement du sentiment d'insécurité de la population. La violence au Mexique a atteint des niveaux inédits depuis ces dix dernières années. Depuis 2007, la guerre des cartels a fait plus de 15 000 morts.

En 2009, le Département de la Défense des États-Unis estimait que les deux principaux cartels (le « Triangle d'Or » ou « Sinaloa » et le « Cartel du Golfe » ou « Los Zetas ») bénéficiaient d'environ 100 000 hommes, soit presque autant que l'armée mexicaine (130 000 soldats). Au Mexique, trois délits commis sur quatre ne sont pas dénoncés. Cela s'explique par le manque de confiance envers les organes et l'administration de la justice.

Un tableau actualisé de la prostitution par la CATW (Coalition Against Trafficking in Women)

En matière de prostitution, le régime prohibitionniste s'applique dans le District Fédéral. La Loi de Culture Civique du District Fédéral, dans son article 24.VII, considère le fait de se prostituer, d'inviter des personnes à se prostituer, ou encore de solliciter ce type de service comme une infraction à la tranquillité des personnes⁵³. De plus, le Code Fédéral de Procédures Pénales (article 194, fraction XVI) définit depuis 2007 la traite des êtres humains comme un délit grave.

Certaines villes mexicaines ont établi des zones de tolérance, dans lesquelles la prostitution peut être réglementée, qui fonctionnent comme des *Red Light District*. En 2007, le Parti Révolutionnaire Démocratique soutenant que la prostitution était « *une activité aussi digne et respectable que n'importe quelle autre activité* »⁵⁴ a présenté une proposition de loi visant à légaliser la prostitution dans la capitale mexicaine afin de régir l'industrie du sexe dans des zones définies et selon certains critères sanitaires. Celle-ci n'a toujours pas abouti en 2010.

D'après une étude de la Coalition contre le Trafic de Femmes et de Fillettes en Amérique latine, parue début 2010, il y aurait 500 000 personnes prostituées au Mexique dont 450 000 seraient des femmes et des fillettes. 80 % d'entre elles ne seraient pas nées dans la capitale et auraient été déplacées à l'intérieur du territoire mexicain à des fins de prostitution. Pour Teresa Ulloa, directrice régionale de la Coalition, 75 % d'entre elles auraient commencé la prostitution à 12 ans, 99 % seraient victimes de proxénètes et 78 % seraient analphabètes ou n'auraient pas terminé l'école primaire. Une étude estime que quelque 10 000 femmes du Sud et du Centre du Mexique sont victimes d'exploitation sexuelle dans la région frontalière du Nord chaque année⁵⁵.

Le Mexique compte un nombre important d'enfants prostitués. En 2008, lors du Troisième congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à Rio de Janeiro, l'ONU a estimé leur nombre à 70 000 : 50 000 serait prostitués dans les zones frontalières et 20 000 dans le reste du pays. En comparaison, l'UNICEF estimait en 2000 que 16 000 enfants étaient impliqués dans la prostitution, la pornographie et le tourisme sexuel.

Le 9 octobre 2010, le Procureur Général de Mexico a offert 1,2 million de dollars (875 000 €) pour la divulgation d'informations sur le kidnapping dans trois villes différentes de quatorze enfants pour la traite. Le 25 février, huit garçons et six filles ont disparu de trois orphelinats.

Traite des êtres humains : des réseaux locaux et internationaux de proxénètes

Des réseaux locaux et internationaux de proxénétisme sont présents au Mexique. Aucune étude spécifique ne semble avoir été effectuée quant à la nationalité des exploiters. Cependant, dans les réseaux démantelés, les exploiters étaient des hommes ou des femmes, nationaux et/ou étrangers (Américains, Sud-Américains, Libanais, Européens).

Par sa position géographique, le Mexique est un pays d'origine, de transit et de destination de la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Deuxième pays dont sont originaires les victimes de traite aux États-Unis, notamment de femmes et de mineurs, le Mexique n'a pas encore les outils nécessaires pour déterminer l'ampleur du phénomène. Mais selon le Département d'État américain, 14 500 à 17 500 personnes seraient victimes chaque année de la traite à destination des États-Unis, et

⁵³ Ley de cultura cívica del Distrito Federal, artículo 24: *Son infracciones contra la tranquilidad de las personas: (...) VII: Invitar a la prostitución o ejercerla, así como solicitar dicho servicio. En todo caso sólo procederá la presentación del probable infractor cuando exista queja vecinal.*

⁵⁴ Pérez P., « Buscan legalizar la prostitución en México », Perfil.com 14 juin 2007.

⁵⁵ Acharya A.K., « Tráfico de mujeres hacia la Zona Metropolitana de Monterrey: Una Perspectiva Analítica », *Revista Espacios Públicos*, Year 12, No. 24, 2009.

une grande majorité de ces personnes serait originaires du Mexique ou aurait traversé le Mexique avant d'arriver aux USA. On estime à 500 000 le nombre de personnes originaires d'Amérique centrale qui traversent le Mexique dans l'espoir d'atteindre les Etats-Unis (et, pour une petite minorité, le Canada). 20 000 à 50 000 de ces personnes tomberaient entre les mains de trafiquants d'êtres humains. Le Mexique demeure dans la catégorie 2 sur la liste de surveillance (*Watch List*) du Département d'État américain selon son rapport annuel 2010 sur la traite des personnes.

Les méthodes des proxénètes

Oscar Montiel, chercheur du Centre de Recherches et d'Études Supérieures en Anthropologie (CIESAS), a déclaré lors de la réunion sur les bonnes pratiques pour combattre la demande et la légalisation de la prostitution, organisée en 2009 par la CATW Section Amérique latine et Caraïbes, que l'éducation scolaire des proxénètes locaux varie de l'école primaire au doctorat. Les proxénètes ne sont pas toujours des personnes non-éduquées. Le *modus operandi* de ces proxénètes « ruraux » consiste bien souvent à séduire leurs victimes. Ces femmes peuvent être recrutées dans n'importe quel lieu public d'une communauté rurale. Ils tissent avec leurs victimes une relation amoureuse. Dans l'espoir d'une promesse de mariage et par sentiment de culpabilité, ces femmes acceptent d'avoir des relations sexuelles tarifées sous la pression de leur « amant ». Liées sentimentalement à leur proxénète, ces femmes vulnérables ont le sentiment, après une longue journée de prostitution, de trouver un peu de réconfort auprès de leur proxénète qu'elles perçoivent comme les seuls hommes capables de leur apporter de l'affection. Cette relation au proxénète est assimilable à une relation paternelle.

Au niveau international, d'après le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et l'utilisation des enfants pour la pornographie, Tijuana (dans l'État de Basse-Californie, frontalier avec les États-Unis) est un haut lieu de tous types d'exploitation sexuelle, avec des connexions internationales. El Punto serait à la fois un lieu de trafic de migrants et de traite des êtres humains.

D'après Teresa Ulloa, de la CATW Section Amérique latine et Caraïbes, il a pu être vérifié que les réseaux de trafics de drogues s'appuyaient sur les infrastructures des réseaux de traite de femmes et d'enfants, réseaux en étroite relation avec la sphère politique et les principales figures du pouvoir économique. La Commission nationale des droits de l'homme affirme que 16 000 migrants sont kidnappés chaque mois, et beaucoup d'entre eux le sont par les cartels de la drogue qui les utilisent comme des mulets pour le transport illégal de stupéfiants. Les cartels utilisent à nouveau ces personnes en les revendant aux Etats-Unis pour du travail forcé ou à des réseaux opérant sur la frontière américaine et au-delà, pour la prostitution. Au moins 20 réseaux de traite seraient actifs sur le territoire mexicain.

Tourisme sexuel : le « Bangkok de l'Amérique latine »

D'après le rapport d'ECPAT de 2007 contre l'exploitation sexuelle commerciale d'enfants et d'adolescents, le Mexique serait la première destination de tourisme sexuel en Amérique latine. Acapulco serait connu comme le « Bangkok de l'Amérique latine ». Lázaro Mazón Alonso, sénateur mexicain, a déclaré en 2007 que le Mexique était présenté comme le pays idéal du tourisme sexuel sur plus de quarante sites internet. La plupart des touristes sexuels seraient originaires des États-Unis, d'Angleterre, d'Allemagne, des Pays-Bas, suivis du Canada, d'Italie et de Suisse. Les principaux « paradis » du tourisme sexuel sont les zones frontalières, entre Tijuana et Ciudad Juarez, le District Fédéral, Acapulco, Cancun et d'autres destinations touristiques qui sont en train d'émerger comme

dans l'État d'Oaxaca. L'industrie du tourisme sexuel a recours aux pratiques du crime organisé, en créant des réseaux pour transporter, loger et « commercialiser » les victimes.

Raquel Pastor, fondatrice de l'association *Infancia Común*, a dénoncé l'absence de condamnations pour tourisme sexuel et proclamé que l'impunité régnait en la matière. Un rapport du gouvernement américain, sans donner de chiffres précis, annonçait une augmentation du tourisme sexuel.

La frontière Mexique-Etats-Unis reste un enjeu majeur en matière de lutte contre la traite

Le Mexique, par sa position géographique, est selon la Banque Mondiale en 2007, le principal pays de transit au monde. La frontière entre les États-Unis et le Mexique représente la zone migratoire la plus importante au niveau mondial, avec plus de 30 millions de passages légaux et illégaux, enregistrés chaque année, sur les 3 000 kms de frontières. La plupart sont des Latino-Américains venus du Guatemala, du Honduras ou du Salvador. Depuis juillet 2007, un mur est en cours de construction entre les États-Unis et le Mexique. Selon la Cour des Comptes américaine (GAO), les diverses barrières ont été traversées plus de 3 000 fois en trois ans, découpées ou trouées à 1 300 reprises par les immigrants ou leurs passeurs. Les autorités mexicaines négocient la régularisation des migrants mexicains aux États-Unis en faisant barrage à ceux venus d'Amérique centrale.

Avec le durcissement de la politique américaine d'immigration et les restrictions aux frontières, les immigrants illégaux ont eu de plus en plus recours à des passeurs pour les conduire à travers le Mexique et la frontière américano-mexicaine. Mais pour éviter la détection par les agents de la patrouille frontalière des États-Unis, les itinéraires empruntés pour ces trafics sont devenus de plus en plus dangereux et donc plus coûteux. Certains trafiquants ont vendu des personnes sans-papiers pour le travail forcé ou la prostitution afin que ces derniers recouvrent leur dette. Des études récentes montrent comment les immigrés clandestins en transit au Mexique, dont beaucoup n'ont pas de protection juridique en raison de leur statut administratif au regard des lois sur l'immigration, sont devenus de plus en plus vulnérables à la traite des êtres humains et autres abus⁵⁶. Le cas le plus violent s'est conclu par l'assassinat en masse de 72 migrants à Tamaulipas en août 2010, perpétré par des groupes criminels et les trafiquants de drogue, parfois avec l'aide des officiels.

Face à cette situation, les autorités mexicaines continuent d'apporter leur soutien aux autorités américaines dans le cadre des opérations de contrôle des frontières.

« Les féminicides de Ciudad Juarez »

Selon Amnesty International, un réseau de traite des Blanches serait la cause des innombrables disparitions de femmes à Ciudad Juarez, au Mexique. Depuis 1993, la ville est tristement réputée pour des meurtres de femmes. Violées, torturées, étranglées, les femmes sont victimes des pires atrocités. Selon Amnesty International, plus de 370 cadavres ont été répertoriés et plus de 400 femmes ont été portées disparues en 2010. Six jeunes femmes ont disparu en 2007, puis 18 en 2008, 22 en 2009 et déjà 26 en 2010. D'après un avocat d'Amnesty, les disparitions de jeunes femmes à Ciudad Juarez ont augmenté de 400 % depuis l'entrée en vigueur de l'Opération conjointe Chihuahua contre la criminalité en 2007. Mais, comme pour la traite des Blanches, sur laquelle il est impossible d'enquêter du fait des

⁵⁶ American Bar Association Rule of Law Initiative, *Human trafficking assessment tool : Mexico* ; UN office on Drugs and Crime (UNODC), *Diagnóstico de las Capacidades Nacionales y Regionales Para la Persecución Penal del Delito de Trata de Personas en América Central*, 2009.

conditions de sécurité à Ciudad Juarez, la guerre des clans effraie les autorités qui « *ont une réticence très préoccupante à ouvrir des enquêtes* » précise le président d'Amnesty Mexique, Alberto Herrera.

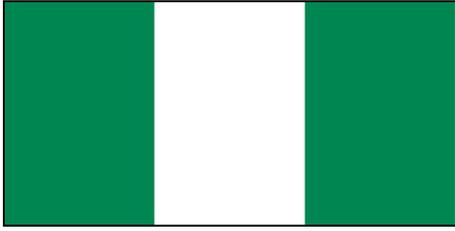
Lancement en 2010 de la campagne « Cœur bleu » des Nations Unies

En mars 2009, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a lancé la campagne « Cœur bleu » qui a pour but de sensibiliser le public au problème de la traite des êtres humains et d'inciter les dirigeants à changer les choses.

Le 14 avril 2010, le Mexique a été le premier pays au monde à lancer sa propre campagne nationale « Cœur bleu ». Lors du lancement de celle-ci en présence du Directeur de l'ONUDC, Felipe Caldéron a affirmé l'importance de sensibiliser toute la société à ce problème et de faire preuve de détermination pour lutter contre ces « *pratiques inhumaines qui transforment les personnes en marchandises, car les êtres humains ne sont pas et ne peuvent pas être à vendre* ». La campagne de sensibilisation mexicaine appelle tous les secteurs de la société à se mobiliser. L'une des initiatives a notamment consisté à éclairer d'une lumière bleue une douzaine de bâtiments emblématiques de la ville de Mexico.

Bibliographie

- Amnesty International, *Invisible Victims: Migrants on the Move in Mexico*, avril 2010.
- Banque Mondiale, <http://web.worldbank.org/>
- CEPAL, *Panorama Social de América Latina, 2008*, Santiago de Chile, 2009.
- CNDH, CEIDAS, *Diagnóstico de las Condiciones de Vulnerabilidad que Propician la Trata de Personas en México*, 2009, p. 20.
- Council on Hemispheric Affairs, *Modern day slavery in Mexico and United States*, 21 décembre 2009.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Fiche pays du Ministère des Affaires étrangères, <http://www.diplomatie.gouv.fr>
- INEGI, *Mujeres y Hombres en México*, 2010.
- Maldonado. Alcudia M., *Observatorio Pastoral: Estudio de caso: el turismo sexual en México*, août 2008.
- Vision du Monde, Mexico, « *Paraiso* » para la explotación sexual infantil, 5 mars 2011.
- Walters J., Davis P.H., « Human trafficking, sex tourism, and child exploitation on the southern border », *Journal of Applied Research on Children: informing policy for children at risk*, Volume 2, Issue 1 Human Trafficking, 15 mars 2011, p 7, (produced by the Berkeley Electronic Press, 2011).



NIGERIA

Population : 154,7 millions
PIB/ hab. (en dollars) : 1 140
Régime politique : République fédérale
IDH : 0,423

- Aucune statistique nationale sur la prostitution.
- Prostitution illégale.
- Forte prostitution universitaire dans les grandes villes (Lagos).
- Nationalité la plus fréquemment citée dans les personnes prostituées d'origine subsaharienne à l'étranger. 10 000 Nigérianes se prostitueraient en Italie, 400 mineures aux Pays-Bas. Groupe le plus important en Norvège.
- Part croissante de la prostitution migrante en Europe occidentale (Espagne, Royaume-Uni, Allemagne, Autriche, Belgique).
- Trafic de femmes nigérianes vers autres pays d'Afrique Subsaharienne (Ghana, Côte-d'Ivoire, Mali).
- Gangs et réseaux de prostitution nigériens fortement implantés sur l'ensemble du globe.

Parmi les communautés d'origine africaine régulièrement observées dans les réseaux de prostitution, le Nigeria fait figure de pays emblématique. Au sein des États subsahariens, comme en Europe Occidentale, en Europe de l'Est, aux États-Unis et même jusqu'en Asie, les gangs nigériens ont importé des filles en nombre. Les Nigérianes représentent aujourd'hui la plus grande communauté de personnes prostituées migrantes d'origine africaine dans le monde. Le rythme ne ralentit pas. Au sein du pays, la situation a empiré année après année. La pauvreté, le chômage, l'absence de perspectives pour les jeunes diplômés, la corruption ont contribué, dans chacun des 36 États du pays, directement ou indirectement, à quasi-institutionnaliser la prostitution bien que celle-ci demeure illégale, comme dans la grande majorité des États du continent africain. Les quelques tentatives gouvernementales pour endiguer le phénomène et empêcher le départ de dizaines de milliers de jeunes femmes à l'étranger ne semblent pas inverser la tendance.

Une prostitution étudiante massive

L'ensemble du monde scolaire, les grandes universités, les écoles, les centres de formation semblent aujourd'hui touchés par le phénomène prostitutionnel. Les établissements scolaires où des faits prostitutionnels ont été observés sont très nombreux dans chacun des grands centres urbains (Abuja, Lagos, Benin City). Le nombre d'étudiantes concernées est très difficile à déterminer car aucune étude sérieuse n'a été effectuée à ce jour.

Des observateurs locaux font état d'une prostitution devenue « mode de vie » pour un grand nombre d'étudiantes. Les facteurs sont nombreux : frais de scolarité élevés, pression des familles pour un soutien financier. La prostitution est d'abord perçue comme le seul moyen de changer de niveau de vie pour acquérir ce que l'on ne pourrait s'acheter habituellement. Les étudiantes qui se prostituent sont

facilement reconnaissables sur les campus par leurs tenues vestimentaires. On ne compte pas non plus les hôtels de passes, voisins des centres universitaires, où les chambres louées aux étudiantes ne peuvent être payées qu'avec l'argent de la prostitution.

Les officiels du gouvernement et les businessmen sont souvent les premiers clients de ces jeunes étudiantes. Ils font choisir et ramener des filles par des proxénètes pour leurs soirées mondaines et distribuent beaucoup d'argent. Un proxénète arrêté en 2010 témoignait de « *son sentiment d'inutilité et de son impossibilité à gérer un tel volume de filles* »...

Le Nigeria, carrefour de la traite des êtres humains à des fins de prostitution en Afrique de l'Ouest

Au moins 50 000 Nigérianes auraient été envoyées en Europe entre 1990 et 2005 à des fins de prostitution. L'Italie reste la destination numéro un et compte aujourd'hui la plus grande communauté en Europe. Les estimations les plus pertinentes font état de 10 000 Nigérianes forcées à la prostitution en Italie au printemps 2009 (UNICRI) et la plupart des Nigérianes qui font le trottoir en Italie sont originaires de la région de Benin City. Si cette « nouvelle traite » est officiellement combattue, la société locale en tire le plus grand profit. L'Espagne, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Autriche et la France comptent également des communautés importantes de personnes prostituées nigérianes. Il y aurait au moins 400 mineures aux Pays-Bas et une trentaine de jeunes femmes auraient été identifiées dans les rues de Göteborg⁵⁷ (Suède) en 2010. Entre 2 000 et 3 000 d'entre elles seraient retenues dans des zones pénitentiaires aux frontières du pays, arrêtées au moment de leur tentative de franchissement de frontière.

Mentionné comme pays à la fois d'origine, de transit et de destination des victimes de traite des êtres humains par le rapport 2010 du Département d'État américain, le Nigeria est clairement identifié comme le carrefour des routes de la traite en Afrique de l'Ouest. Le NAPTIP (National Agency for the Prohibition of the Traffic In Persons) mentionne seulement 1 109 cas de victimes secourues sur une année dont 624 trafiquées à des fins d'exploitation sexuelle. 25 personnes ont été condamnées cette même année pour des faits de traite des êtres humains. La corruption est telle que peu de cas aboutissent à des condamnations.

Le gouvernement nigérian a pourtant renforcé, dès 2005, sa législation relative à la traite en augmentant les peines et en élargissant les motifs de condamnation. Toutefois, sur le terrain, ces dispositions n'ont pas contribué à endiguer le phénomène. Les zones rurales restent le point de recrutement idéal des victimes par les trafiquants. Sollicitées d'abord par un membre de leur entourage familial puis encadrées par une « mama » et maraboutées, elles sont envoyées en Europe ou dans d'autres pays de l'Ouest africain. Elles contractent, au départ de leur périple, une dette auprès du réseau qui les exploite puis sont contraintes à la prostitution afin de rembourser cette dette. Ce *modus operandi* reste toujours en vigueur aujourd'hui.

Des Nigérianes contraintes à la prostitution dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest

L'Europe n'est pas la seule destination à des fins de prostitution pour les victimes nigérianes. Le Gabon, le Cameroun, le Mali, le Ghana, le Burkina Faso, le Maroc, la Libye, le Bénin, le Niger, le Togo regorgent d'établissements de prostitution, tenus par des gangs nigériens ou de véritables camps de prostitution s'établissent autour des régions d'exploitation minière.

⁵⁷ Nigerian experts visit Sweden to discuss human trafficking, *Swedish Institute*, 11 mai 2010.

Un rapport de *Human Rights Watch* a identifié cinq établissements de prostitution dans deux villes moyennes de Côte-d'Ivoire où des Nigérianes âgées de 15 à 17 ans étaient contraintes à la prostitution moins de deux jours après leur arrivée. Au moins 100 victimes ont été recensées. Elles ont témoigné de faits de contraintes, de violence, de dressage, devant accueillir en moyenne entre 15 et 30 clients par jour pour des passes à 2 dollars (environ 1,45 €). Les victimes étaient présentes depuis deux à six ans dans ces lieux de prostitution. La majorité d'entre elles était originaire de l'État d'Edo.

Au Mali où la prostitution est légale, le NAPTIP déplore la présence de plusieurs dizaines de bordels, dont certains disposent de plus d'une centaine de femmes, tenus par des gangs nigériens en place depuis plusieurs années. Bien que signalés aux autorités maliennes, ces établissements sont toujours en place, la police locale s'arrangeant avec les trafiquants. Comme en Côte-d'Ivoire, la majorité des victimes sont originaires d'Edo. Cet organisme estime qu'il pourrait y avoir plus de 10 000 Nigérianes contraintes à la prostitution au Mali dont une majorité de mineures. Les zones minières exploitant l'or seraient entourées de véritables camps de prostitution à ciel ouvert.

Le Ghana s'est également manifesté en 2010 par des défilés de personnes prostituées ghanéennes dénonçant la concurrence déloyale des Nigérianes, plus jeunes et « moins chères ». De véritables « lieux d'esclavage sexuel » ont également été signalés au Maroc et en Libye disposant de plusieurs centaines de jeunes femmes originaires du Nigeria.

Quelques initiatives gouvernementales mais une corruption forte et peu de moyens

La « First Lady », Eky Igbinedion, a lancé en 2010 l'*Idia Renaissance Project* dans la province d'Edo afin de lutter contre la traite des femmes à destination de l'Italie avec des projets de prévention et de réinsertion. De même, Atiku Abubakar, femme du Vice-Président, a déclaré vouloir faire la guerre à la traite internationale. Le NAPTIP, agence de lutte contre la traite, permet de secourir un millier de victimes par an. Toutefois, les problèmes logistiques et financiers ne permettent pas de monter des opérations à grande échelle et la coopération avec les autres pays de l'Ouest africain pour des actions simultanées reste faible.

Le LRB (*Lugbe Rehabilitation Center*), qui a vu le jour très récemment à Abuja accueille en permanence des victimes de traite secourues par les forces de l'ordre et dispense des formations (coiffure, cuisine informatique) pour réinsérer les personnes prostituées. Le Nigeria dispose seulement aujourd'hui de 8 centres d'accueil pour les personnes prostituées et les victimes de traite sur l'ensemble de son territoire.

Toutefois, la corruption reste importante et de nombreux articles de presse font état de membres du gouvernement et d'officiels (militaires, policiers, hommes de loi) impliqués dans des affaires de prostitution ou pris sur le fait.

Abuja et l'ultimatum de 48 heures

En 2010, conscientes de l'explosion de la prostitution et de l'image donnée par le Nigeria à l'étranger, les autorités de la ville d'Abuja, capitale fédérale, ont déclaré la guerre à la prostitution. Un ultimatum de 48 heures a été donné aux personnes prostituées pour cesser leurs activités. Malgré quelques arrestations sporadiques pour la forme, cette déclaration tapageuse n'a eu aucun effet sur le terrain. Le

jour même, un membre du gouvernement était pris en flagrant délit de sollicitation de prostitution lors d'une descente de police au sein d'un établissement connu de la ville.

Cette initiative malheureuse a été condamnée expressément par l'ONU en arguant le manque de projet global à grande échelle et l'absence de lutte ciblée contre les gangs et les proxénètes. À l'Empress Hôtel, véritable centre de la prostitution à Abuja et dans les rues alentours, pas moins de 600 personnes prostituées ont été identifiées dans les jours suivants par l'organisation MANET (Multiview Advocacy Network).

Lagos, autre centre urbain de prostitution

Le coordinateur de la *Health Awareness and Gender Advocacy Initiative* rappelait en 2010 l'explosion du commerce du sexe à Lagos. Dans une étude approfondie de la situation, il a mentionné la présence d'au moins 93 établissements de prostitution de taille conséquente à Lagos. L'analyse de l'origine territoriale des personnes prostituées à Lagos a montré que toutes les communautés étaient représentées, sans exception. La majorité des filles provient de l'État d'Edo.

Bibliographie

- Carling J., *Migration, Human Smuggling and Trafficking from Nigeria to Europe*, IOM, 2010.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Protection Project, *Human Rights Reports of Africa*, 2008.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2010.
- UNICRI, *Trafficking of Nigerian girls in Italy: The data, the stories, the social services - Rome*, avril 2010.



PAYS-BAS

Population : 16,6 millions
PIB/ hab. (en dollars) : 49 350
Régime politique : Monarchie constitutionnelle
IDH : 0,890

- Les Pays-Bas compteraient entre 20 000 et 30 000 personnes prostituées (à plein temps), les 2/3 d'entre elles sont étrangères.
- Régime réglementariste.
- Amsterdam compterait 8 000 personnes prostituées. La prostitution à Amsterdam générerait chaque année un profit de 800 millions d'euros (soit près de 5 % des ressources néerlandaises).
- Victimes majoritairement néerlandaises, nigérianes, bulgares, roumaines, chinoises.

Les Pays-Bas ont légalisé la prostitution en 2000 par la loi portant supprimant l'interdiction générale des établissements de prostitution (*Bordeelverbod*). La prostitution est désormais considérée comme un travail ouvrant les mêmes droits et les mêmes obligations que tout autre travail. L'infraction générale de proxénétisme est supprimée. Les communes sont responsables du contrôle de la prostitution : les autorités locales sont donc libres de réglementer la prostitution comme elles l'entendent et de déterminer les zones où elle est autorisée.

Le client, pilier du régime réglementariste

Les clients sont invités à participer au bon fonctionnement du régime réglementariste en dénonçant les cas de prostitution illégale dont ils pourraient avoir connaissance. En 2010, la ville d'Amsterdam a ainsi constitué un panel de clients « assidus », triés sur le volet, chargés d'alerter les autorités au moindre signe de violence ou d'exploitation de mineurs. Au cours de ces consultations, un tiers des clients consultés a affirmé s'être rendu compte que la personne prostituée avec laquelle ils avaient des relations était soumise à une contrainte.

Enfin des campagnes d'affichage régulières informent les visiteurs des moyens de dénoncer les crimes ou délits dont ils pourraient être témoins. En décembre 2010, la ville d'Amsterdam a lancé la campagne « *Appearances can be deceptive* » à destination des touristes du Quartier rouge.

Tourisme sexuel et prostitution illégale

Le changement législatif n'a pourtant pas eu les résultats escomptés. Un rapport de 2006 établit que le nombre d'établissements légaux a fortement diminué depuis la légalisation des maisons closes alors que les lieux illégaux, exploitant des victimes de traite des êtres humains se sont développés, en particulier dans les quartiers dédiés à la prostitution.

Au cours de l'année 2010, plusieurs réseaux de traite des êtres humains ou liés à la traite des êtres humains ont été démantelés. En mai, découverte d'un trafic de femmes hongroises vers les Pays-Bas : 9 personnes sont arrêtées (6 hommes et 3 femmes de 23 à 58 ans) aux Pays-Bas et en Hongrie (5 proxénètes/4 Néerlandais propriétaires de maisons closes). En novembre, la police nationale a fermé les sites de deux agences d'escortes, probablement impliquées dans des réseaux de traite.

L'ombre de l'affaire Sneep : le procès en appel de Saban Baran

L'année 2010 a également été marquée par le procès en appel de Saban Baran, dans le cadre des suites de l'affaire Sneep (du nom de la brigade policière chargée de l'enquête). Les frères Baran, de nationalité turco-allemande, dirigeaient un réseau de plus d'une centaine de jeunes femmes originaires de l'Europe de l'Est et du Sud, maintenues dans la soumission par des traitements d'une rare violence. Arrêtés en 2007, condamnés à des peines de deux ans et demi et sept ans et demi de prison en 2008, leur procès avait provoqué une prise de conscience de la société néerlandaise.

En septembre 2009, la compagne de Baran venant d'accoucher, les autorités néerlandaises accordèrent au trafiquant une courte permission de sortie pour voir son nouveau-né ; il en profita pour prendre la fuite en Turquie. L'évasion provoqua alors une crise politique aux Pays-Bas et suscita une large vague d'émotion, sans parler de l'inquiétude pour le sort des jeunes femmes victimes, témoins à son procès.

En février 2010, Saban Baran est arrêté en Turquie où les autorités le poursuivent pour différents chefs d'accusation, en particulier blanchiment d'argent. Mais en juillet, il est libéré sous caution. Depuis, en l'absence d'accord d'extradition entre les Pays-Bas et la Turquie, le Conseil de l'Europe s'efforce d'aider à la conclusion de mesures de coopération entre les deux pays.

Malgré l'absence du trafiquant, la Cour d'appel néerlandaise a confirmé la condamnation de Saban Baran en décembre 2010. Il a par ailleurs été condamné par contumace à 8 années supplémentaires d'emprisonnement pour son implication dans deux autres cas de traite des êtres humains et une tentative d'assassinat.

Le développement de la prostitution des mineur(e)s : le phénomène des *loverboys*

Outre le développement des réseaux de traite et de la criminalité organisée, ces dernières années ont mis en lumière un phénomène nouveau : la prostitution d'adolescentes néerlandaises, sous la coupe de jeunes proxénètes, surnommés les *loverboys*.

Le phénomène des *loverboys* a été révélé en 2008 lors de la publication du témoignage de Maria Mosterd, prostituée à 12 ans par un *loverboy* (*Echte mannen eten geen kaas*). La polémique suscitée par ce livre, comme le procès que Maria Mosterd a intenté en 2010 contre l'école secondaire de Zwolle où elle avait été recrutée, pour son laxisme et son manque d'encadrement, ont contribué à une prise de conscience collective du phénomène.

Les *loverboys* sont des jeunes hommes qui séduisent des collégiennes de 12 à 16 ans rencontrées à la sortie de leur établissement scolaire ou sur les réseaux sociaux. Une fois leurs victimes affectivement dépendantes, ils les manipulent pour les détacher de leur entourage familial et amical, les droguer, puis les prostituer. Certaines jeunes filles se prostituent tout en poursuivant leur année scolaire, entre les cours ou pendant leur temps libre. D'autres plongent totalement dans la prostitution et disparaissent dans les quartiers rouges des villes des Pays-Bas ou d'Allemagne.

Selon l'organisation d'aide à la jeunesse *Spirit Amsterdam Zuidoost*, on verrait également apparaître un équivalent féminin des *loverboys* : les *lovergirls* qui usent des mêmes méthodes de séduction et de violence que les garçons pour pousser des jeunes filles à la prostitution.

Les associations affirment qu'environ 1 500 jeunes filles seraient victimes de *loverboys* chaque année. En 2010, selon la police, 5 000 jeunes filles néerlandaises pouvaient être ou avoir été sous la coupe de *loverboys*. Mais les poursuites sont rares. Les jeunes filles, menacées, honteuses ou se sentant coupables, hésitent à se tourner vers la police. En 2008, seules 180 plaintes ont été enregistrées.

Pour faire face au danger, les établissements scolaires néerlandais multiplient les actions de prévention : en décembre 2010 en particulier, la police de Rotterdam a lancé une campagne de sensibilisation auprès de 25 collèges pour prévenir les jeunes filles du danger. De même, les services sociaux créent des refuges et des associations se constituent. Ainsi, *Stop Loverboys Nu*, une association créée en 2008, a aidé plus d'une centaine de filles (chiffres d'août 2010) aux Pays-Bas, mais aussi en Allemagne où elle dispose d'un bureau depuis 2010.

Un projet de renforcement de l'appareil législatif

Depuis 2009, il est question d'apporter différents amendements à la loi de 2000 afin de renforcer la lutte contre la traite et de limiter les développements de la prostitution des mineurs. En avril 2010, ces projets d'amendements, déjà discutés en décembre 2009, ont été de nouveau présentés au Parlement par le gouvernement.

Trois aspects essentiels :

- Le relèvement de l'âge légal de la prostitution de 18 à 21 ans (notons que le Conseil municipal d'Amsterdam avait demandé à ce que l'âge de la prostitution soit relevé à 23 ans, ce qui n'a pas été retenu, la plupart des victimes de traite ayant entre 18 et 23 ans).
- L'obligation pour les personnes prostituées de s'enregistrer auprès des mairies (à ce jour, seuls les propriétaires de maisons closes et les employeurs des personnes prostituées doivent obtenir une autorisation). À cette occasion, les personnes prostituées devront se soumettre à un entretien destiné à vérifier qu'elles sont « *conscientes des risques du métier* ». Une fois enregistrées, elles recevront une carte officielle avec leur photo d'identité qui permettra aux clients de vérifier leur statut.
- La création de nouvelles infractions : les personnes prostituées non enregistrées pourront encourir une amende de 380 euros maximum ; les propriétaires de maisons closes qui emploieront des personnes prostituées non enregistrées risqueront une amende pouvant aller jusqu'à 18 500 euros ou 2 ans de prison. Enfin, les clients de personnes prostituées non enregistrées seront passibles d'une peine de 6 mois de prison ou d'une amende de 7 600 euros maximum.

Ces projets d'amendement étaient encore en discussion en décembre 2010.

Amsterdam en lutte contre la criminalité

Amsterdam est devenu un des premiers centres européens de tourisme sexuel. La ville compterait environ 8 000 personnes prostituées, dont 3 000 exerçant dans des vitrines. Selon les estimations, les

bars du quartier rouge de la ville, De Wallen, seraient fréquentés chaque année par quelques 200 000 hommes.

Depuis 2007, pour lutter contre la criminalité croissante, la ville d'Amsterdam s'efforce de réduire le nombre des vitrines de prostitution en les rachetant progressivement pour implanter à leur place des commerces, des restaurants ou des galeries d'art.

Fin 2010, le quartier rouge comptait 370 vitrines (au lieu de 500) et la ville souhaite voir leur nombre diminuer à 240 dans les prochaines années.

Une dangereuse banalisation

La prostitution étant considérée comme un service aux Pays-Bas, « *il n'y a pas de différence entre une prostituée, un avocat ou un plombier, tant que chacun respecte les règles* ».

Cette banalisation n'est pas sans effets. En avril 2010, un magazine féminin néerlandais lançait un concours très particulier auprès de ses nouvelles abonnées : les 25 premières lectrices avaient la possibilité de passer deux heures avec un gigolo en guise de cadeau de bienvenue.

« *Cela (= le sexe comme instrument promotionnel) s'inscrit dans la tradition mercantile du pays* », commente un journaliste. Pour la rédactrice en chef du journal, rien à voir avec de la prostitution, puisque les hommes ont la liberté de refuser... Il s'agit au contraire de briser le tabou des femmes qui paient pour le sexe.

L'offre a causé la rupture temporaire du site web. Pour autant, seules sept candidates ont présenté une demande...

Bibliographie

- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Krahe D., « Schoolgirls controlled by loverboys », *Spiegel Online*, 9 juillet 2010.
- National Rapporteur on Trafficking in Human Beings, *Human Trafficking – ten years of independent monitoring*, La Haye, 2010.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

- Population : 71 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : N.C.
- Régime politique : République
- IDH : 0,239

- Aucune statistique sur le nombre de personnes prostituées et de victimes de la traite.
- La constitution de la RDC interdit la prostitution forcée ainsi que la prostitution des mineurs de moins de 18 ans.
- Pays d'origine et de destination de la traite des êtres humains.

La République Démocratique du Congo (RDC) connaît depuis plusieurs années une situation de crise chronique, alimentée par deux guerres successives en 1996 et en 1998. Malgré l'organisation d'élections, les cessez-le-feu successifs et le déploiement d'une force de l'ONU, la RDC est toujours dans une situation extrêmement instable, en particulier dans la province du Kivu. Près de 5 millions de Congolais sont morts, dans un climat d'insécurité, de maladies et d'absence d'accès aux soins. Les conflits en RDC auraient déjà fait près de 2 millions de déplacés. Ce nombre continue d'augmenter à chaque nouvelle offensive armée. Ainsi, en juillet 2010, quelques 90 000 nouvelles personnes ont dû fuir leur logement dans le territoire de Béni, au Nord-Kivu. Ces personnes sont particulièrement vulnérables aux abus, en particulier à la violence et à l'exploitation sexuelle.

Ce pays connaît le plus haut niveau de violences sexuelles au monde

Selon les statistiques du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), on a recensé plus de 17 500 cas de violence sexuelle en RDC en 2009. La réalité est vraisemblablement encore plus inquiétante⁵⁸. Les femmes et les enfants vivant dans le Nord-Kivu sont particulièrement touchés par ces violences perpétrées par les forces armées nationales et les groupes rebelles à travers le pays.

Véritable arme de guerre dans les conflits qui opposent les belligérants, les femmes sont les cibles de viols massifs. Ce n'est pas tant les considérations ethniques qui motivent ces viols à grande échelle mais plutôt le règne de la terreur.

Du fait des conflits persistant depuis plus de 15 ans, de l'impunité dont bénéficient les agresseurs sexuels, de la déstructuration des liens familiaux, de la perte de valeurs et de repères d'une société désormais habituée à la violence, le viol s'est banalisé. La majorité des auteurs de violences sexuelles sont désormais des civils.

⁵⁸ Statistiques citées dans un rapport de terrain sur la RDC par l'ONG américaine Refugees International, dossier en date du 28 juin 2010 disponible sur le site de l'organisation : www.refugeesinternational.org

Le niveau des violences sexuelles inquiète la communauté internationale

Le 27 avril 2010, Margot Wallström, Représentante spéciale des Nations Unies sur les violences sexuelles dans les conflits, qualifiait la RDC de « *Capitale mondiale du viol* »⁵⁹.

À l'issue de ces missions, elle a appelé le gouvernement congolais et les membres de la communauté internationale à se mobiliser pour juger les coupables « *avant que l'attention des médias ne diminue* »⁶⁰. « *L'ampleur et la sauvagerie des viols de masse perpétrés par plusieurs groupes armés entre le 30 juillet et le 2 août 2010 dans la région de Walikale à l'Est de la RDC défient l'entendement* », a déclaré la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, à la suite de la publication d'un rapport préliminaire par le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en RDC. Par ailleurs, un panel d'experts du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'est rendu en septembre 2010 en RDC pour examiner la question des réparations aux victimes de violences sexuelles.

La prostitution : un phénomène grandissant

Bien qu'il n'existe pas de statistiques sur le niveau de la prostitution adulte et des enfants, il est clair que la prostitution se pratique dans tout le pays. Des rapports témoignent des violences et pressions exercées sur les femmes et jeunes filles pour qu'elles s'engagent dans la prostitution. D'autres rapports dénoncent les agissements des forces de sécurité qui harcèlent et violent les personnes prostituées.

En 2010, la presse congolaise a dénoncé une prostitution galopante. De plus en plus de jeunes filles se livrent à la prostitution dans les grandes villes. Certains milieux ruraux ne sont pas épargnés par ce phénomène. La majorité des filles le font pour des raisons de survie.

Les enfants prostitués des rues de Kinshasa : une enquête de Médecins du Monde

Depuis les années 90, le phénomène des enfants des rues s'est amplifié. Selon Médecins du Monde, « *un recensement effectué en 2006 indique que 13 877 enfants mineurs vivent dans les rues de Kinshasa. Près de 70 % ont entre 12 et 18 ans. 26 % à 48 % sont des filles* ».

Selon ces enquêtes, neuf filles sur dix vivent de la prostitution dans laquelle elles sont entrées en moyenne à l'âge de 12 ans, se prostituant la nuit dans des bars, des boîtes de nuit ou sur le trottoir. 68 % des filles interrogées se sont déjà prostituées avant même d'avoir atteint l'âge de 14 ans.

70 % d'entre elles ont subi un « baptême », rite violent d'entrée dans la rue. Elles ont été généralement dépouillées de leurs affaires personnelles et victimes de viols collectifs avec prise forcée de drogues. Elles subissent souvent des brûlures, lacérations, rasage des cheveux. D'une manière plus globale, 47 % des enfants se prostituent dont 89 % des filles.

Ces enfants ont en moyenne 6 clients par jour pour un tarif variant entre 1 et 5 dollars (entre 0,75 et 3,70 €). Ils se prostituent en plein air, dans la rue ou dans les marchés (43,5 %). Plus de la moitié de ces rapports ont lieu dans des établissements privés, maisons de tolérance, hôtels, boîtes de nuit et bars (53 %).

La prostitution dans les universités et instituts supérieurs

⁵⁹ « La RDC « Capitale mondiale du viol » », *Jeune Afrique*, 28 avril 2010.

⁶⁰ À l'origine de ces violences se trouve les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) et les milices Mai-Mai.

En RDC, la prostitution connaît un essor sans précédent dans les universités et instituts supérieurs tant de la capitale que ceux des provinces. Bon nombre d'étudiantes en sont victimes consentantes ou non. Celles qui pratiquent la prostitution le font dans l'objectif d'obtenir le diplôme de fin d'études. Les Congolais ont inventé une expression qui symbolise cette corruption : « les points sexuellement transmissibles ». Soit les jeunes femmes consentent d'avoir des relations avec leur professeur avec un préservatif (elles auront au moins 12 sur 20), soit elles acceptent de le faire sans préservatif (la cotation oscille alors entre 16 à 18 sur 20). Il n'est pas besoin de souligner que ce phénomène est à la base de la prolifération du virus du sida et des infections sexuellement transmissibles dans les universités et instituts supérieurs du pays.

À Kisantu, des étudiantes vivant dans les campus (*homes*) des universités et instituts supérieurs ont trouvé un moyen pour vendre leurs charmes. Elles déposent une photo avec le numéro d'appel dans des hôtels. Les plaisanciers de Kinshasa ou de Matadi venus en week-end ont tout loisir de parcourir les albums photo pour faire leur choix.

Certaines filles venant de Kinshasa ou de Matadi s'établissent à Kisantu sous couvert des études sans pour autant être inscrites, afin de profiter de ce type de prostitution.

Traite sexuelle : la « tendance » en 2010

Dans son rapport 2010 sur la traite des personnes, le Département d'État américain place la RDC sur la liste de surveillance niveau 2.

Parmi les tendances marquantes de l'année 2010, le rapport observe que des groupes de miliciens armés, constitués d'éléments congolais et étrangers⁶¹, continuent d'enlever et de recruter par la force des hommes, des femmes et des enfants congolais dont ils se servent comme ouvriers, porteurs, travailleurs domestiques, combattants et esclaves sexuels.

De jeunes Congolaises sont forcées de se prostituer dans des maisons de prostitution ou des camps non officiels, y compris sur des marchés et dans des zones minières, par des réseaux, bandes et tenancières de maisons de prostitution peu organisés. Des femmes et des enfants congolais sont victimes de la traite à l'intérieur du pays aux fins de servitude domestique. Ils sont envoyés, en nombre limité, en Afrique du Sud, en République du Congo et vers les pays européens, tels que la Norvège.

Traite des êtres humains : une prise de conscience lente et timorée des autorités

Selon le rapport 2010 du Département d'État américain, le gouvernement de la RDC ne respecte pas les normes minimales requises pour l'élimination de la traite des personnes. Toutefois, le rapport fait état des efforts des autorités congolaises pour combattre ce phénomène, notamment sur le plan législatif. La loi 6/018 de juillet 2006 sur la violence sexuelle interdit expressément cet acte et prévoit des sanctions allant de 10 à 20 ans d'emprisonnement pour la traite des personnes à des fins sexuelles, la prostitution forcée, la prostitution impliquant des enfants, ainsi que le proxénétisme. Le Code de protection de l'enfant, dans la loi 09/001 promulguée en janvier 2009, criminalise la traite des enfants et leur exploitation sexuelle commerciale. Elle prescrit une peine d'emprisonnement de 5 à 20 ans.

Adoption d'une stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles

⁶¹ Notamment les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR), le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), plusieurs milices locales (Maï-Maï), et l'Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army - LRA).

Les préoccupations exprimées au plus haut niveau des pays donateurs et des Nations Unies a mené au développement en 2009 d'une stratégie de lutte contre les violences sexuelles. Développée à l'origine par les Nations Unies, cette stratégie a été incorporée au plan de stabilisation de l'Est de la RDC. L'implication même du gouvernement représente une avancée, signe de la volonté de cet État d'agir contre ce phénomène. Mais l'efficacité d'une telle stratégie est sérieusement remise en cause par la participation de ce même gouvernement au conflit actuel et par l'implication de certains membres de l'armée congolaise dans les violences commises dans l'Est de la RDC.

La MONUC forme l'armée congolaise à lutter contre les violences sexuelles

Selon un communiqué des Nations Unies du 10 mars 2010, la Mission de l'ONU en RDC (MONUC) a mis en place un programme de formation des militaires et de renforcement des capacités de la justice militaire afin de lutter contre les exactions commises par l'armée congolaise, notamment les violences sexuelles.

Bibliographie

- Harvard Humanitarian Initiative and OXFAM America, *Now the world is without me an investigation of sexual violence in Eastern Democratic Republic of Congo*, Cambridge, 2010.
- Lacône L., *Les violences sexuelles en République Démocratique du Congo : de l'arme de guerre au crime civil*, Mémoire d'études supérieures en relations internationales, Institut supérieur des relations Internationales et Stratégiques, septembre 2010.
- Médecins du Monde, *La rue c'est la chance: Enquêtes sur l'exploitation et les violences sexuelles des jeunes filles des rues de Kinshasa*, 8 mars 2009.
- Médecins du Monde, *République démocratique du Congo : le viol se généralise au Nord Kivu*, novembre 2009.
- Refugees International, *Rapport de terrain sur la RDC*, 28 juin 2010, www.refugeesinternational.org
- US Department of State, *2008 Human Rights Report: Democratic Republic of the Congo*, 25 février 2009.



RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

- Population : 10,4 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 17 310
- Régime politique : République parlementaire
- IDH : 0,841
- Entre 10 000 et 25 000 personnes prostituées.
- Régime abolitionniste, qui tolère néanmoins les maisons closes et *sex centers*.
- Prostitution *indoor* à 80 %.
- 200 centres de prostitution à Prague.
- Destination majeure pour le tourisme sexuel européen.

Parmi les pays émergents, anciens satellites de l'URSS, la Tchéquie est l'un des pays les plus stables et prospères de la région.

Frontalier à l'ouest et au sud de l'Allemagne et de l'Autriche, il est bordé au nord par la Pologne et au sud-est par la Slovaquie, avec laquelle il formait un seul et même pays (Tchécoslovaquie) de la fin de la Première guerre mondiale à la « Partition de velours » du 1^{er} janvier 1993.

Forte d'une population d'environ 10 700 000 habitants, pour une surface de près de 79 000 km², la Tchéquie connaît, comme bon nombre de nations occidentales, une chute de son taux de natalité. Mais son solde est positif avec les immigrations notamment yougoslave, albanaise, roumaine, ukrainienne et bulgare dont la traite n'est pas exclue.

Données juridiques et tendances sociétales

République parlementaire, la Tchéquie est un pays de culture occidentale.

Marqué par un esprit général de consensus dont les excès sont ignorés, les Pouvoirs publics tchèques se caractérisent par leur tempérance et leur tolérance.

À titre d'exemple, il a fallu seulement six semaines de « révolution de velours » pour passer relativement calmement du joug socialiste illustré par le printemps de Prague en 1968, à l'élection démocratique et souveraine de Vaclav Havel. Dans le même esprit, la partition d'avec Slovaquie fut elle-même qualifiée « de velours » tant elle s'est opérée paisiblement.

Tout aussi « tolérants », les parlementaires tchèques ont voté la libéralisation totale de l'usage de psychotropes. Seules les quantités de drogue sont réglementées.

Dans la même mouvance, en 2004, le gouvernement tchèque a présenté au vote du Parlement de Prague un projet de loi réglementariste. Le projet n'a pas été retenu. La Tchéquie garde une position abolitionniste, tolérant néanmoins les maisons closes et autres sex-centers. Cette tentative correspond à une volonté de gérer une situation inédite d'explosion de la prostitution.

Les années noires : 1990-2010

Avec l'ouverture des frontières en lien avec l'effondrement du bloc soviétique, la prostitution a littéralement connu ses « trente glorieuses » en Tchéquie, avec une croissance à deux chiffres.

En 2008, la fourchette d'estimation donnait de 10 à 25 000 personnes prostituées en Tchéquie, avec la particularité d'un exercice à 80 % dans des lieux clos (maisons et sex-centers). La prostitution s'exerçait à Prague, dans près de 200 bordels, mais aussi et très largement dans les zones rurales frontalières de l'Allemagne et de l'Autriche, avec environ 660 bordels recensés.

Pour Prague, destination « sexuelle » reconnue, les clients, majoritairement britanniques et allemands, agissaient la plupart du temps dans le cadre du tourisme sexuel. À l'appui, environ 200 sites internet proposaient des services sexuels tarifés.

Pour les régions frontalières de l'ouest et du sud-ouest, les Allemands et les Autrichiens nourrissaient plus directement le commerce du sexe.

En 2010, de petites communes comme Chomutov (frontière nord-ouest allemande), appelée aussi « la route des salopes » (sic) ont pris des mesures drastiques avec l'affichage de panneaux dissuasifs à destination des « consommateurs » : tête de mort et IST proposées.

On citera aussi les communes de Dubi (8 000 habitants, 50 bordels, 400 personnes prostituées), Cheb ou Rozvadov, toutes envahies par la prostitution et dont les populations excédées ont pris position contre le phénomène. Le maire de Cheb (33 000 habitants, frontière ouest) a pris des arrêtés limitant la prostitution à certains secteurs.

À Komotau, en 2008, le Conseil municipal a installé des caméras. Les clients allemands sont dorénavant filmés, seules les plaques d'immatriculation des véhicules sont brouillées. Mais les photos sont publiées sur le site internet de la ville et adressées aux conducteurs allemands. Tentative de dissuasion.

Les autorités sanitaires se sont inquiétées et remarquent que les enfants subissent l'influence de la prostitution intégrant dans leurs jeux celui de « la pute et du maquereau ». Les jeunes filles de Cheb estiment à 43 % que la prostitution est un bon moyen de gagner sa vie. Selon un rapport de l'UNICEF, 14 % d'entre elles ont déjà été « approchées » par un adulte. Anecdote parlante, la ville de Dubi a ouvert un orphelinat pour accueillir les enfants nés de la prostitution.

Sur le plan sanitaire, les cas de syphilis sont passés de 1,5 pour 100 000 personnes en 1990 à environ 14 en 2001.

La population prostitutionnelle

Les enquêtes diverses des pouvoirs publics et des ONG ont montré que les personnes prostituées étrangères représentaient un bon tiers du contingent prostitutionnel tchèque, notamment à Prague, ville emblématique du tourisme sexuel.

Le rapport s'inverse pour la zone frontalière allemande où la plupart (le pourcentage n'est pas établi mais la tendance est nette) des personnes prostituées sont Roumaines ou Bulgares, sans exclure les Moldaves et les Ukrainiennes, toutes victimes de la traite.

Les « nationaux » victimes de la traite sont pour l'essentiel des Roms, population particulièrement vulnérable.

Les témoignages sont nombreux de femmes, de plus en plus jeunes, vendues par des proches à des proxénètes. Attirées par une vie occidentale plus aisée, ou vivant dans les secteurs les plus défavorisés (chômage, précarité), elles se retrouvent à monnayer leurs faveurs à des tarifs inédits à Prague au profit de touristes britanniques et allemands, ou en zone frontalière de l'Allemagne voisine.

Ce sont des réseaux mafieux albanais, bulgares et russes, qui sont majoritairement représentés. Mais la mafia tchèque est aussi présente.

Ils « commercialisent » femmes et enfants sur un marché très lucratif estimé à 217 millions de dollars/an (près de 170 millions d'euros) par le Bureau Tchèque de la Statistique.

Le fait que les Pouvoirs publics paraissent tolérer les bordels, bien que la législation les interdise, font de la Tchéquie une zone source et de transit de la traite.

Si la Tchéquie adhère *a minima* aux traités internationaux contre la traite, sa politique pénale afférente est encore timide malgré une légère évolution législative en 2004. On enregistre cette année-là 19 poursuites pour traite et 12 condamnations dont 9 avec sursis.

Toujours la même année, le gouvernement a lancé un programme de protection des victimes, en collaboration avec certaines ONG impliquées. Les bénéficiaires en sont les victimes, nationales et étrangères, protégées dans des centres d'hébergement et de protection. On comptait en 2004 68 personnes hébergées et secourues.

Sur le plan de la prévention, l'État tchèque, toujours en lien avec des ONG, a lancé un programme de sensibilisation dans les écoles et lycées. Les demandeurs de visas, issus de pays reconnus comme sources de trafic d'êtres humains, sont informés des risques.

Ébauche de bilan

Loin des positions de principe sur la protection des personnes, c'est la crise économique toute récente qui a jugulé la prostitution florissante de la Tchéquie.

On ne doit cependant pas mésestimer les mesures gouvernementales ni les efforts dissuasifs des communes frontalières de l'Allemagne.

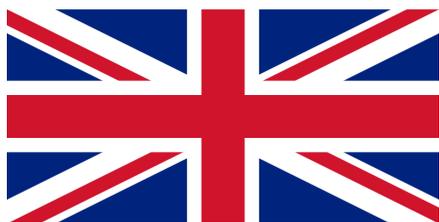
Les chiffres parlent d'eux-mêmes. À Dubi, le nombre des bordels est passé de 50 à 4 et l'effectif des personnes prostituées de 400 à 20.

Les populations victimes de la traite ont bel et bien disparu, déplacées par les trafiquants vers des destinations plus lucratives à l'environnement complaisant, telles que l'Allemagne et l'Espagne.

Toutefois, Prague reste une destination notoire du tourisme sexuel, tout comme la région de Cheb.

Bibliographie

- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.



ROYAUME-UNI

- Population : 61,6 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 41 520
- Régime politique : Monarchie parlementaire
- IDH : 0,849
- 30 000 personnes prostituées.
- Dans les 4 Nations formant le Royaume-Uni (Ecosse, Angleterre, Irlande du Nord et Pays de Galles), les régimes relatifs à la prostitution s'inspirent des trois courants (réglementariste, prohibitionniste et abolitionniste), avec une orientation récemment plus marquée vers l'abolitionnisme.
- Payer pour un service sexuel est autorisé, s'il n'y a pas de contrainte (« Policing and Crime Act » 2009).
- Pays de transit et de destination des victimes de la traite à des fins de prostitution.
- Victimes de la traite originaires d'Afrique, d'Asie, et d'Europe de l'Est.

La bataille des chiffres

Lancée à l'automne 2009, la querelle autour du nombre des personnes prostituées au Royaume-Uni, se poursuit.

Un rapport de l'ACPO (*Association of Chief Police Officers*) d'août 2010 affirme que 30 000 femmes se prostituent en maisons closes ou dans la rue au Royaume-Uni. 17 000 d'entre elles sont d'origine étrangère. Environ 26 000 personnes prostituées en Angleterre et au Pays de Galles seraient victimes de traite des êtres humains (en 2003, le gouvernement avançait une estimation de 4 000 personnes).

Ces chiffres sont contestés par les représentants de la police du Pays de Galles. D'après eux, 95 % des personnes prostituées de rue du Pays de Galles ne sont pas victimes de traite. Et pour l'ensemble du Royaume-Uni, seules 10 % des personnes prostituées de rue sont potentiellement trafiquées.

Selon le rapport *Tackling demand for prostitution*, 2,4 millions d'hommes ont payé pour du sexe au moins une fois dans leur vie (soit un homme sur dix) au Royaume-Uni et 870 000 d'entre eux sont des clients réguliers de la prostitution.

Les ONG dénoncent le faible nombre des condamnations pour traite

Entre avril et décembre 2010, 35 personnes ont été arrêtées pour traite des êtres humains à des fins de prostitution et condamnées à des peines allant de 6 mois à 4 ans de prison. Ces opérations ont eu lieu en Angleterre. Aucune condamnation n'a été prononcée en Irlande du Nord, au Pays de Galles et en Écosse.

En 2010, l'« Operation Pentamenter 2 » a permis l'arrestation de Thomas Carroll et de sa compagne. Le couple était à la tête d'un réseau de jeunes femmes nigérianes, âgées de 15 à 21 ans et dirigeait plus de 35 bordels. Leurs profits pouvaient atteindre 70 000 livres/semaine (82 000 €). Thomas Carroll et sa compagne ont été condamnés respectivement à 7 ans et 3 ans et demi d'emprisonnement.

Ce bilan pénal est violemment attaqué par les ONG. *Anti Slavery International* s'inquiète des faibles chiffres des condamnations pour traite à des fins de prostitution. *Amnesty International* s'étonne qu'aucune condamnation n'ait été prononcée en Écosse alors que des douzaines de suspects ont été arrêtés. Et le *UK Human Trafficking Centre* revoit à la baisse les chiffres avancés et estime que seules 5 personnes ont été condamnées pour traite des êtres humains à des fins de prostitution au cours du premier semestre 2010.

Passant outre cette polémique, le gouvernement a décidé de ne pas signer la directive européenne sur la traite, qui prévoit une définition commune du crime de la traite pour faciliter les condamnations sur ce fondement. Remettant en cause la politique des gouvernements travaillistes, David Cameron a par ailleurs demandé que l'on réexamine la possibilité de légaliser la prostitution. Cette prise de position a suscité de vives condamnations, dont celle de l'archevêque d'York.

De nouvelles impulsions dans le domaine de la lutte contre la traite

Dans la perspective des Jeux Olympiques de 2012 et d'une possible augmentation de la prostitution et des trafics humains à cette occasion⁶², plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la lutte contre la traite des êtres humains. Ainsi, un service de police, *SCD9 Human Exploitation and Organized Crime*, en charge, notamment, de la lutte contre la traite et la pornographie infantile, a été créé le 1^{er} avril 2010. Un coordinateur anti-traite va également être mis en place au Pays de Galles.

En février 2010, la Commission égalité et droits de l'homme (*Equality and Human Rights Commission*) a par ailleurs commandité une enquête auprès d'une avocate, spécialiste des droits de l'homme. Cette décision est intervenue après que la Commission eut constaté des atteintes portées par les services de police aux droits des femmes migrantes victimes de traite à des fins de prostitution.

En avril 2010, le collectif *Anti-Trafficking Monitoring Group*, dans son rapport *Wrong Kind of Victim?*, a accusé le gouvernement de ne pas respecter ses obligations envers la Convention européenne sur la traite en incriminant les victimes. À la suite de la publication de ce rapport, un site web visant à informer et à sensibiliser l'opinion publique au phénomène de la traite a été créé à l'initiative de Joyce Watson, membre du Parlement.

L'entrée en vigueur du *Policing and Crime Act* (1^{er} avril 2010)

Le *Policing and Crime Act* introduit des changements majeurs dans le traitement de la prostitution :

- les tribunaux ont désormais la possibilité d'ordonner la fermeture d'établissements où s'exerce la prostitution ;
- le racolage actif de la part des personnes prostituées est sanctionné s'il a été constaté au moins deux fois en trois mois. Les peines pour racolage sont une amende et/ou la participation à des réunions destinées à la réinsertion des personnes prostituées ;

⁶² Depuis que Londres a remporté l'enjeu de 2012, le nombre des personnes prostituées dans les environs du futur site olympique a déjà doublé.

- la condition d'infraction répétée pour caractériser la « drague motorisée » (*kerb crawling*) est supprimée. Désormais, la drague motorisée est immédiatement passible d'une amende pouvant atteindre 1 000 livres (1 165 €), assortie d'un retrait de permis ou d'un avertissement (ASBO - *Anti-Social Behaviour Order*) ;
- les clients des personnes prostituées sous la contrainte ou sous le contrôle d'un proxénète sont pénalisés d'une amende de 1 000 livres (1 165 €). Leur nom peut être mentionné dans les journaux. Le fait d'ignorer que la personne prostituée était « forcée » n'est pas un argument de défense. Une campagne de sensibilisation des clients potentiels a été lancée : « *En devenant client, vous devenez délinquant* » ;
- l'expression « *common prostitute* », utilisée pour désigner les personnes prostituées, disparaît du texte de loi parce que jugée trop négative. Elle est remplacée par le mot « *person* ».

Le jour même de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, deux clients de personnes prostituées ont été arrêtés ; l'un d'eux a reçu un avertissement. Selon des sources policières, entre avril et août 2010, seuls trois hommes ont reçu des avertissements pour avoir payé des services sexuels à des personnes prostituées sous contrainte.

Les critiques à l'encontre de cette nouvelle législation ont été nombreuses. Pour certains, notamment l'*English Collective of Prostitution* (ECP), le *Policing and Crime Act* qui incrimine le racolage des personnes prostituées risque de pousser ces dernières vers davantage d'insécurité. D'autres critiquent le fait que les clients, qui ignoraient que la personne prostituée rencontrée était « forcée », soient tout de même condamnés.

À l'inverse, l'*Unison Women's Conference* a voté une motion pour soutenir la décriminalisation des personnes prostituées et la criminalisation des clients sur le modèle suédois. Les membres de la conférence ont insisté sur la nécessité d'adopter des lois encore plus strictes pour lutter contre la traite des êtres humains, à l'approche des Jeux Olympiques. Ils soutiennent la campagne « *Demand Change* ! »⁶³.

En Écosse : changements législatifs et tentatives de réformes

Au cours de l'année 2010, le Parlement écossais d'Édimbourg a multiplié les amendements et les propositions de loi dans le but de renforcer son arsenal législatif contre la traite des êtres humains et la prostitution. Les peines sanctionnant le proxénétisme ont ainsi été relevées, passant de 2 à 7 ans de prison, assorties d'une amende non plafonnée. Les forces de police ont désormais la possibilité d'ordonner la fermeture d'un établissement en raison d'exploitation des personnes, incluant la prostitution.

En avril 2010, Trish Godman, députée travailliste du Parlement écossais, a proposé d'amender le *Criminal Justice and Licensing (Scotland) Bill* et de pénaliser les clients de la prostitution ainsi que les publicités et les moyens facilitant l'achat de services sexuels. Ce projet a été rejeté à deux reprises (avril et juin 2010). Néanmoins, la députée a lancé une « consultation » publique sur sa proposition en novembre 2010, ouverte jusqu'en février 2011.

Son appel a d'ores et déjà suscité des réactions. Les associations de défense des « travailleur(se)s du sexe », *Scotpep* en particulier, ont exprimé leur opposition à ce projet qui, selon elles, criminaliserait les personnes prostituées. À l'opposé, la députée Sandra White, défenseuse des droits des femmes,

⁶³ Campagne « Demand Change » : <http://www.demandchange.org.uk/>

appelle à des mesures plus radicales encore : par exemple limiter strictement les licences délivrées aux clubs, qui sont des lieux de prostitution.

La publicité en débat...

La publicité dans la presse pour la prostitution est officiellement interdite mais elle se dissimule derrière des annonces, de plus en plus nombreuses, pour escort(e)s et/ou massages. L'association caritative *Croydon Community Against Trafficking* a dénombré 2 561 publicités pour des salons de massage dans la presse locale entre janvier et juillet 2010. On estime que plus de 40 % des clients auraient accès à des bordels par l'intermédiaire de ces annonces.

Ces annonces ont fréquemment un lien avec des réseaux de traite des êtres humains. C'est pour cette raison que, en 2008, l'éditeur Newsquest du *Croydon Guardian*, avait interdit ces publicités. De fait, un couple, condamné en mai 2010 pour traite de femmes chinoises, a déclaré avoir gagné 1 million de livres (1 165 500 €) en un mois grâce aux publicités publiées dans la presse.

Harriet Harman, ministre de l'Égalité, a appelé à l'interdiction de toute publicité pouvant permettre l'accès des clients à la prostitution, ce point devant être inscrit dans le programme du parti travailliste pour les prochaines élections. La loi en préparation aura à définir clairement les critères permettant de distinguer les vrais salons de massage des lieux de prostitution et englobera, non seulement les annonces publicitaires, mais aussi les affiches, les flyers, les spots radio/tv...

La proposition a donné lieu à un débat médiatique, relayé par la campagne *End Prostitution Now*, une campagne de sensibilisation aux violences de la prostitution⁶⁴. Le maire de Londres est favorable à une interdiction. À l'inverse, certains militants pour la reconnaissance des droits des personnes prostituées ont clairement exprimé leur opposition par voie de presse.

Exploitation sexuelle des enfants : le début d'une prise de conscience

Selon l'ONG ECPAT UK, un Britannique sur cinq ne croit pas que des enfants puissent être victimes d'exploitation sexuelle au Royaume-Uni. Ce sont pourtant des centaines d'enfants, âgés parfois d'à peine 11 ans, venus de plus de cinquante pays du monde, originaires de pays pauvres ou issus de la *middle class*, qui sont prostitués sur le territoire britannique.

Plusieurs affaires d'exploitation de mineurs ont fait la une en 2010. Pendant l'été, la police a découvert le cas d'une enfant de 14 ans, abusée sexuellement et prostituée dans le comté du Grand Manchester. En septembre, un réseau iranien de jeunes vierges a été démantelé : les proxénètes vendaient des jeunes filles âgées de 14 à 20 ans, venues d'Angleterre, de Pologne ou d'Iran, à des hommes d'affaires du Moyen-Orient dans des palaces londoniens.

Au-delà du développement du phénomène, beaucoup s'inquiètent du traitement des jeunes victimes dans les lieux d'accueil. En janvier, la BBC a révélé que 330 enfants demandeurs d'asile, victimes d'exploitation, avaient disparu entre avril 2008 et août 2009, sans doute repris par leurs proxénètes. Un chiffre probablement inférieur à la réalité, car les autorités locales auraient tendance à ne pas toujours signaler ces cas. Selon le *Centre for Exploitation and Online Protection*, 55 % des enfants victimes de traite auraient disparu des structures publiques.

⁶⁴ Campagne End Prostitution Now : <http://www.endprostitutionnow.org/>

Pour sensibiliser le public à cette cause, ECPAT et l'enseigne de produits de beauté *The Body Shop* mènent campagne depuis 2009. Leur objectif est de sommer le gouvernement de renforcer la lutte contre la traite des enfants et d'améliorer le système d'accueil pour les enfants victimes.

L'Écosse, plus en avance sur le sujet, a organisé dès 2010 la mise sous tutelle des mineurs isolés pour les protéger des trafiquants.

« Les meurtres de Bradford »

En 2009 et 2010, trois femmes prostituées ont été tuées à Bradford par Stephen Shaun Griffiths, arrêté en mai 2010 et surnommé le « Cannibal à l'arbalète » (« The Crossbow Cannibal »). En décembre 2010, il a été condamné à perpétuité. L'affaire de Bradford a rappelé des faits survenus en 2006, à Ipswich : l'assassinat de cinq femmes prostituées par Steve Wright.

Suite à ces événements, les débats sur la réglementation de la prostitution ont resurgi. Allant à l'encontre des nouvelles réformes durcissant les peines relatives aux proxénètes et aux clients, le Premier ministre, David Cameron, a évoqué la nécessité de débattre de la réglementation de la prostitution. Il souhaite que les aides destinées aux personnes prostituées au moment de leur sortie de la prostitution soient plus développées.

Réagissant aux meurtres de Bradford, le parlementaire Gerry Sutcliffe a proposé de créer des zones contrôlées pour les personnes prostituées.

Bibliographie

- Anti Trafficking Monitoring Group, *Wrong Kind of Victim? One year on : an analysis of UK measures to protect trafficked persons*, Londres, 2010.
- Farley M., Bindel J., Golding J.M., *Men who buy sex*, Eaves, Londres, 2009.



SUÈDE

- Population : 9,3 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 48 930
- Régime politique : Monarchie constitutionnelle
- IDH : 0,885

- 1 025 personnes prostituées en 2005.
- Régime abolitionniste. Réflexion centrée sur la personne prostituée. Achat de services sexuels pénalisé depuis 1999.
- Plan d'action contre la prostitution et la traite des êtres humains : mise en place d'un dispositif global de répression, de prévention, de sensibilisation, d'assistance, de formation de professionnels et de coopération multidisciplinaire à l'échelle nationale.
- Le seul pays européen où la prostitution et la traite des êtres humains à des fins sexuelles ont diminué au cours de ces dix dernières années.
- Pays de destination et de transit de la traite des êtres humains.
- Victimes majoritairement originaires d'Europe de l'Est, de Thaïlande et plus récemment du Nigéria.

Les approches abolitionnistes et réglementaristes ont aujourd'hui montré leurs limites et aucune n'a su réellement répondre aux problématiques posées par la prostitution : faire diminuer de manière conséquente la traite ou le nombre de personnes prostituées, assurer une réelle protection à ces dernières. D'un côté, dans les pays abolitionnistes comme la France, la prostitution continue de se développer et de se diversifier. De l'autre, en voulant organiser et légaliser l'exercice de la prostitution, le système réglementariste occulte sa réalité et sa violence.

La pénalisation du client : une nouvelle approche

C'est justement pour reconnaître et condamner la violence de la prostitution que certains pays ont choisi une autre voie. En 1999, dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, le Parlement suédois, à 43 % féminin, adoptait une loi interdisant l'achat (et même la tentative d'achat) de services sexuels, quelle que soit la situation de la personne prostituée (mineure ou majeure, considérée comme victime de traite et d'exploitation ou non) : « *Celui qui moyennant rémunération, se procure une relation sexuelle occasionnelle, est condamné – si l'infraction ne fait pas l'objet d'une sanction pénale prévue par le Code pénal – à une peine d'amende ou d'emprisonnement de six mois ou plus pour achat de services sexuels.* »

Par contre, la prostitution elle-même ne constitue pas une infraction, pas plus que le racolage. La personne prostituée est considérée comme une victime devant bénéficier de programmes d'assistance, de protection et de réinsertion. La mise en œuvre des dispositions légales sur la pénalisation du client s'est accompagnée d'un programme global de sensibilisation de l'opinion publique, de prévention, d'assistance, de protection et de réinsertion des victimes.

Avec l'adoption de cette loi, la Suède proposait une analyse renouvelée du phénomène prostitutionnel, qui tient en trois points :

- **C'est la demande des hommes qui génère la prostitution** : « *La prostitution concerne la sexualité masculine et non pas la sexualité féminine. Sans la demande masculine (...), il n'y aurait pas de prostituées* », écrit au début des années 80 le sociologue suédois Sven-Axel Mansson. Le client est à l'origine de la demande prostitutionnelle qui perpétue l'exploitation de la prostitution d'autrui.

- **La prostitution est l'expression d'une forme de domination de l'homme sur la femme**. C'est le fondement même de son fonctionnement : la femme est ravalée au rang d'objet sexuel que les hommes ont toute liberté d'acheter. Accepter la prostitution, c'est accepter une société d'inégalité et d'irrespect. La lutte pour l'égalité entre les sexes n'aboutira pas tant que des hommes pourront acheter le corps des femmes.

- « **Traiter une personne comme une marchandise, fût-ce avec son consentement, est un crime** », comme l'explique Margaretha Wimberg, ministre de l'Égalité des Sexes du gouvernement suédois.

2010 : le bilan de la loi sur la pénalisation des clients

En 2010, dix ans après son entrée en vigueur, un bilan de l'application de la loi était remis au ministre de la Justice Béatrice Ask. L'objectif était de faire un compte-rendu d'observation de la pratique et des effets de l'application de cette disposition sur l'évolution de la prostitution et la traite des êtres humains à des fins sexuelles en Suède.

L'évaluation montre que l'interdiction de l'achat de services sexuels a eu l'effet escompté et est un instrument important en matière de prévention et de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains à buts sexuels. La prostitution de rue a été réduite de moitié depuis 1999 et cette réduction peut être considérée comme un effet direct de la criminalisation des achats sexuels.

À la différence de pays comparables, la prostitution en Suède n'a en aucun cas augmenté au cours des dix dernières années. C'est le signe que l'interdiction de l'achat de services sexuels a contrecarré l'instauration du crime organisé en Suède.

Par contre, il est plus difficile d'évaluer la prostitution sur internet. Dès lors que les clients sont devenus moins facilement atteignables dans la rue, les criminels se sont en effet repliés sur le web. Et, pour contourner les réticences des clients suédois à acheter les services sexuels d'une femme victime de la traite des êtres humains, les trafiquants publient des annonces faisant croire que les femmes prostituées sont indépendantes. Le rapport d'évaluation reconnaît qu'internet représente aujourd'hui un obstacle majeur à la lutte contre la prostitution.

Pour autant, la loi a également eu un effet normatif. D'une part, l'interdiction de l'achat de services sexuels a largement contribué à dissuader les clients à recourir à la prostitution. D'autre part, un changement des mentalités s'est opéré : 80 % des Suédois sont favorables à la pénalisation du client de la prostitution. Par ailleurs, l'enquête n'a trouvé aucun élément indiquant que la criminalisation aurait eu un effet négatif sur les personnes prostituées.

Les officiers de police et le Ministère public considèrent que, en général, l'application de la loi se déroule bien. Toutefois, il est clair que l'effet dépend des moyens déployés et des priorités prises par le système judiciaire. L'enquête souligne la valeur et la nécessité de continuer à soutenir le travail social pour prévenir, combattre la prostitution et la traite des êtres humains à des fins sexuelles. Les efforts doivent être coordonnés pour que ce travail réussisse.

Par conséquent, l'enquête propose la création d'un centre national chargé de coordonner les efforts contre la prostitution et la traite des êtres humains à des fins sexuelles. La peine maximale pour achat de services sexuels pourrait être augmentée de six mois d'emprisonnement à un an. D'après l'enquête, le niveau actuel des peines n'est pas proportionnel à l'importance du crime.

Lancement de la campagne *Safe Trip*

Safe Trip est une campagne d'information accompagnée d'un site internet (<http://www.safetrip.se>) qui est particulièrement dirigée vers les femmes victimes potentielles de traite des êtres humains à destination de la Suède. Lancée dans la région de Stockholm le 18 octobre 2010, journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains, *Safe Trip* a été réalisée par la « Task force contre la traite des êtres humains » du Conseil des États de la mer Baltique, en partenariat avec la structure nationale de soutien aux opérations contre la prostitution et la traite des êtres humains, le Conseil administratif du district de Stockholm et le Centre national pour la connaissance sur la violence masculine à l'encontre des femmes.

Les messages de la campagne ont été traduits en suédois, anglais, roumain, russe, espagnol et thaï. La campagne a été développée en partenariat avec la ligne nationale d'assistance téléphonique 24h/24 pour les femmes victimes de menaces et de violence.

Safe Trip a été affichée dans les lieux de transports locaux et internationaux, dans la région de Stockholm via lesquels les victimes peuvent passer au cours de leur trajet. Les autorités suédoises, les prestataires de services et les organisations soutiennent cette campagne. Elle a pour objectif de sensibiliser le public à la traite des êtres humains et d'informer les victimes des aides qu'elles peuvent recevoir pour échapper à une situation apparemment désespérée. Elle encourage les femmes qui sont exploitées à contacter un numéro vert.

Prostitution et prison : une enquête inédite⁶⁵

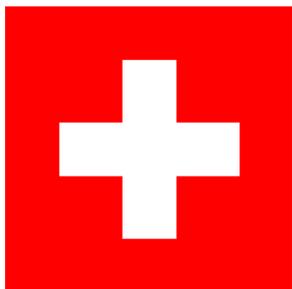
Selon une étude du service des prisons et de probation, une femme incarcérée sur dix serait vulnérable à la traite des êtres humains et une femme sur quatre a été prostituée à un moment de sa vie.

Il y aurait environ 300 femmes emprisonnées en Suède chaque année. Selon l'auteur de l'étude, Jenny Yourstone Cederwall, un nombre important de femmes prostituées ont été abusées sexuellement dès leur plus jeune âge et ont souvent plus de problèmes d'addiction que les autres prisonnières. L'étude conclut que ces femmes ont besoin de programmes mieux adaptés car leurs besoins en termes d'assistance et de réhabilitation ne sont pas les mêmes que ceux des autres personnes incarcérées.

Bibliographie

- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Mansson S.A., *The practices of male "clients" of prostitution: influences and orientations for social work*, Gothenburg University, march 2003.
- Ministère de la Justice Suédois, *Evaluation de l'interdiction de services sexuels 1999-2008*, Service du Gouvernement suédois, 2 juillet 2010.

⁶⁵ « 25% of female inmates engaged in prostitution », *The Local*, 19 juillet 2010.

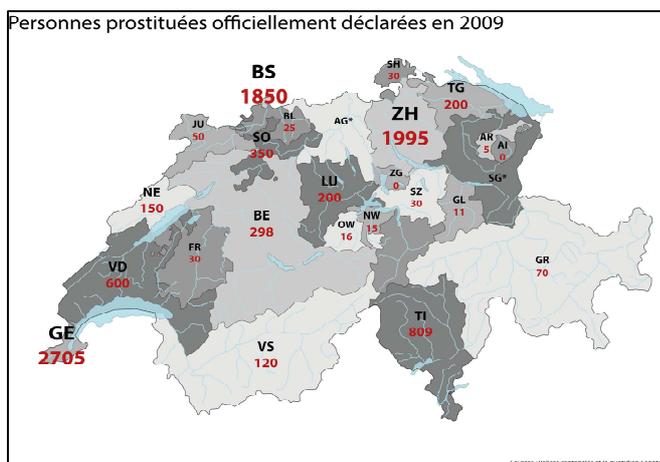


SUISSE

- Population : 7,7 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 56 370
- Régime politique : État fédéral / Régime parlementaire / Démocratie directe
- IDH : 0,874

- 10 604 personnes prostituées enregistrées d'après les polices cantonales.
- 25 000 personnes prostituées si on prend en compte les « illégales » selon les associations.
- 80 % sont des personnes d'origine étrangère.
- Régime réglementariste, mais disparités des pratiques en fonction des cantons.
- Tensions croissantes entre le monde de la prostitution et les riverains.
- Chiffre d'affaires de la prostitution : entre 2,8 et 3,3 milliards d'euros par an.
- Débats sur l'âge légal de la prostitution (16 à 18 ans).

La Suisse est fréquemment citée comme un modèle au sein des pays qui ont choisi d'autoriser et de réglementer la prostitution. Si, au niveau fédéral, elle est considérée comme une activité économique à part entière, la prostitution reste soumise aux disparités législatives des cantons. Faisant face à une augmentation sensible de l'activité prostitutionnelle, l'Office Fédéral des Migrations a organisé, en 2010, une plateforme de discussion inter-cantonale chargée de répondre à la croissance de la demande et des flux migratoires. Par ailleurs, les pressions internationales sur l'âge légal autorisant la prostitution, les problèmes de cohabitation de plus en plus fréquents entre les riverains et les personnes prostituées, les revendications multiples des représentants des personnes prostituées et de l'industrie du sexe, ont obligé les cantons à revoir leur copie.



© Polices cantonales et le quotidien Sonntag

Faire face à une augmentation de la prostitution

À Genève, qui recensait 1 887 personnes prostituées en 2008, la police cantonale estime qu'en 2010 leur nombre dépassait 2 700 avec une arrivée massive de femmes d'origine hongroise et roumaine. Plus de 140 salons de massage, 15 agences d'escortes et au moins une trentaine de bars et cabarets avec hôtesse, font de la cité de Calvin la capitale de la prostitution dans ce pays. Avec une personne prostituée pour 170 habitants, Genève a le plus gros *ratio* en Europe de l'Ouest. La ville de Zurich fait le même constat d'augmentation du nombre de personnes prostituées en 2010 : 795 nouvelles personnes prostituées enregistrées dont 314 d'origine hongroise.

En effet, malgré toutes les précautions prises par les cantons et l'État fédéral pour contrôler les flux migratoires, les cas de personnes entrées illégalement à des fins de prostitution ne manquent pas. Un contrôle inopiné effectué dans un établissement tessinois a montré que sur 17 personnes contrôlées, toutes étaient étrangères (Brésiliennes, Nigérianes, Espagnoles) et une seule avait un permis de travail.

Plusieurs quotidiens sont revenus sur l'explosion de l'offre en agences d'escortes sur internet et sur les nouvelles personnes prostituées en provenance d'Europe de l'Est. En dix ans, les pourcentages se sont inversés, comme dans les autres pays d'Europe occidentale. En 2010, la Police cantonale estime qu'au moins 80 % des personnes prostituées sont étrangères. Ces évolutions ont engendré de nouvelles problématiques criminelles.

À Zurich, la police cantonale doit faire face aux filières criminelles « roms ». Les femmes restent trois mois au même endroit avant d'être envoyées dans d'autres localités. Dans le sud du pays, ce sont les gangs criminels des Balkans et d'Italie qui sont à l'œuvre.

Dans le Canton de Vaud, sur quelques 200 femmes contrôlées, une quarantaine venait de Roumanie.

L'augmentation concerne aussi le nombre de salons de massage qui aujourd'hui représentent 65 % de l'offre contre 13 % seulement pour la prostitution de rue. En Suisse, environ 350 000 personnes, soit 20 % des hommes entre 20 et 65 ans recourraient au moins une fois par an aux services d'une personne prostituée.

Une plateforme de discussion inter-cantons

Organisée par l'Office Fédéral des Migrations, cette plateforme a permis aux cantons de discuter et de partager leurs expériences sur la prostitution et la migration en Suisse. Les disparités législatives entre les cantons ont fait prendre conscience des lacunes du système en place.

Si, en Suisse Romande, la plupart des cantons ont choisi l'obligation d'enregistrement des personnes pratiquant la prostitution, ce n'est pas le cas des cantons alémaniques de Zurich et Berne. À Genève, l'obligation de s'enregistrer a été élargie aux agences d'escortes et salons de massage à partir de mars 2010. Néanmoins, cette mesure semble plutôt bien acceptée par les personnes prostituées déjà enregistrées face à l'augmentation des « illégales ».

Des avancées et des discussions sur le recul de l'âge légal

Désireuse de se mettre en conformité avec les règles internationales, la Suisse entend ratifier la Convention européenne sur la protection des enfants contre les abus sexuels qui proscrit la prostitution

avant 18 ans. Les clients des personnes prostituées de 16 et 17 ans pourraient être ainsi prochainement punissables. Ainsi, pour éviter de devenir un haut lieu du tourisme sexuel en Europe, le canton de Genève avait, dès le début de l'année, fait approuver par le Conseil, la modification de sa législation élevant l'âge légal de la pratique prostitutionnelle à 18 ans. À la fin de l'année 2010, le Conseil Fédéral n'avait, quant à lui, pas encore pris de décision définitive. Saint Gall et d'autres cantons comme ceux de Berne et Zurich ont décidé d'étudier à leur tour cette modification. Les débats sont houleux et les discussions très longues avant d'arriver à des modifications effectives.

L'obligation d'enregistrement fait débat

Cette obligation vise dans un premier temps à inclure les nouvelles formes de prostitution, à savoir les salons de massage et les agences d'escortes en pleine expansion, dans les contrôles menés par l'État pour freiner l'expansion de la prostitution illégale. Dorénavant, dans certains cantons, comme celui de Genève, les exploitants seront responsables du respect de la loi dans leurs établissements. Cette disposition concerne également les propriétaires louant des locaux.

Cette obligation d'enregistrement ne se fait pas sans heurts. Lorsqu'il s'agit de lieux d'habitation, certains propriétaires peuvent être peu enclins à s'enregistrer. De même, pour les hôteliers n'accueillant pas que des personnes prostituées, la loi ressemble à un véritable casse-tête. Pour l'association Aspasia, cette nouvelle loi va favoriser les « usines à sexe » au détriment des indépendantes. Il semble que la plupart des immeubles appartiennent à des sociétés anonymes. Certaines personnes prostituées paient des loyers démesurés.

En mars, une agence d'escortes et un salon ont porté plainte contre la loi qui les oblige à s'annoncer auprès des autorités. Figurer dans un fichier, selon eux, est une atteinte à leur sphère privée.

Les salons devront autoriser les personnes chargées des contrôles sanitaires à accéder à leurs locaux. Dans le Tessin, un projet pilote pourrait voir le jour demandant la création d'un permis spécial pour les personnes prostituées venant des pays hors Union européenne. La Suisse italienne comptait en 2010 près de 40 clubs fréquentés à 80 % par des Italiens proches de la Lombardie.

Les conflits avec les riverains et les drive-in « sex boxes »

Les difficultés de cohabitation avec les riverains apparaissent de plus en plus fréquentes et les réactions de plus en plus vives au point que certains conseils de cantons ont débattu au cours de l'année 2010 sur l'interdiction de la prostitution dans certaines zones ou à certaines heures. D'autres tensions sont apparues entre les personnes prostituées ou le personnel des salons de massage installés dans des immeubles d'habitation et les autres riverains.

En août, suite à la multiplication des plaintes de riverains, la police suisse a autorisé la mise en place de drive-in « sex boxes » selon le modèle allemand. La police zurichoise a pris cette décision sous la pression croissante des résidents.

La traite des êtres humains sous-estimée

Le retentissant procès de Zurich a mis en lumière un cas typique de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Quatre souteneurs hongrois se sont retrouvés sur le banc des accusés suite au récit d'une de leurs victimes.

Si l'abus de traite des êtres humains est puni de 20 ans d'emprisonnement (art.182CP), la loi sur l'aide aux victimes d'infraction (LAVI) permet depuis le 1^{er} avril 2010 de donner une aide financière au retour pour les victimes étrangères. Le SCOTT, Service chargé de la Coordination contre la Traite des Etres Humains et le Trafic de Migrants centralise les enquêtes au niveau fédéral.

D'une manière générale, la lutte contre la traite s'est intensifiée par le biais des Unités spécialisées de la police qui se sont vues dotées de moyens supplémentaires d'action. La TESEU (Brigade spécialisée du Tessin) a multiplié les descentes et les contrôles dans le simple but d'éloigner et de décourager les organisations mafieuses.

L'afflux important de personnes d'Europe de l'Est semble indiquer que les groupes criminels tentent de s'implanter en Suisse en utilisant au mieux les failles législatives du système actuel.

Les responsables de deux cabarets de Fribourg viennent d'être inculpés pour « graves faits de traite des êtres humains et encouragement à la prostitution ». C'est le résultat de cinq années d'une enquête minutieuse qui a permis d'identifier 322 victimes. Les jeunes filles venues pour la plupart d'Europe de l'Est, arrivaient avec un contrat de danseuse et se retrouvaient face à une autre réalité : « les prévenus sont soupçonnés d'avoir créé un système de pression (amendes, passeports retenus, menaces de résiliation des contrats...) sur les danseuses qui les poussait inexorablement à se prostituer », explique la juge d'instruction Yvonne Gendre.

Infos.fondationscelles.org, 19 mai2010

Bibliographie

- Ballif C., *Suisse : État des lieux de la traite de personnes et de la prostitution*, Fondation Scelles, 2010/2011.
- Bugnon G., Chimienti M., *Marché du sexe en Suisse. État des connaissances, best practices et recommandations, Volet 2, Cadre légal*, 2009.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Federal Department of Justice and Police (FDJP), *A Fact Sheet by the Swiss Coordination Unit against the Trafficking in Persons and Smuggling of Migrants (KSMM)*, 2010.
- Moret J., Efionayi-Mäder D., Stants F., *Traite des personnes en Suisse : quelles réalités, quelle protection pour les victimes ?*, Études du SFM 52, 2007.



THAÏLANDE

- Population : 67,8 millions
- PIB/ hab. (en dollars) : 3 760
- Régime politique : Monarchie constitutionnelle
- IDH : 0,654

- 200 000 personnes prostituées.
- Entre 30 000 et 40 000 enfants prostitués.
- Prostitution illégale, mais tolérée en pratique, voire réglementée.
- Nombreux établissements de prostitution dans les grands centres urbains et touristiques : Bangkok, Pattaya, Phuket, Chiang Mai, Koh Samui.
- Destination majeure pour le tourisme sexuel.
- Plateforme d'origine, de destination et de transit des victimes de la traite en Asie du Sud-Est.
- Victimes thaïlandaises, birmanes, laotiennes, cambodgiennes et originaires du sud de la Chine.

Il est difficile de croire que la prostitution est illégale en Thaïlande, tant les bordels y sont nombreux. Pour autant, même si ces établissements sont tolérés, la vente de services sexuels demeure un délit.

Des progrès : vers la fin de la marginalisation des personnes prostituées thaïes ?

Le paradoxe de la prostitution en Thaïlande réside dans le fait qu'elle est très visible voire réglementée dans certaines villes⁶⁶. Mais, en même temps, les personnes prostituées sont marginalisées et victimes de brimades. Les forces de police, en particulier, exercent sur elles menaces et chantages, ce qui a pour conséquence de les éloigner des associations d'aide et d'accompagnement.

On observe en Thaïlande une dévalorisation sociale de la personne prostituée considérée comme un être inférieur motivé par l'appât du gain. Elle ne peut être pardonnée, ou du moins excusée, que si elle justifie son activité par une volonté altruiste, c'est-à-dire une aide économique pour sa famille.

Néanmoins, le prix littéraire féminin a été remis en 2010 à une ancienne personne prostituée, Thanadda Sawangduan, l'auteur de *Chan Chue Eri : Kap Prasopkarn Tang Daen*⁶⁷. Elle témoigne de sa descente aux enfers, de la marginalisation des personnes prostituées et espère que son livre dissuadera certaines jeunes femmes d'entrer dans ce marché.

Absence de prévention et d'action sociale

Les femmes qui se prostituent dans des bars peuvent gagner plusieurs milliers de bahts par mois (1 baht = 0,02 €). La prostitution apparaît donc comme la seule solution pour certaines femmes, le plus souvent

⁶⁶ On pense notamment au quartier de Patong à Phuket.

⁶⁷ À traduire par : « I am Eri : my experience Overseas » : « Je suis Eri : mon expérience à l'étranger ».

immigrées. Aujourd'hui, en Thaïlande, des diplômes sont requis pour pouvoir travailler, même en usine. Or, il est presque impossible pour les femmes étrangères d'obtenir ces diplômes. Dès lors, les nécessités économiques et le manque d'opportunités professionnelles continuent de pousser de nombreuses femmes à se prostituer pour survivre. D'après l'ONUSIDA, il y aurait 70 000 femmes prostituées en Thaïlande.

Les associations reprochent au gouvernement de négliger la question de la prostitution et de l'exploitation sexuelle. Elles demandent que le ministère de l'Éducation organise une campagne de prévention sur les enjeux de l'exploitation sexuelle et exhortent le ministère des Affaires Sociales à mettre en place des centres d'accueil pour les victimes de trafic sexuel. Ces centres seraient chargés d'aider les femmes à se réintégrer dans la société et à trouver un emploi. De plus, une meilleure coopération entre les provinces et les villes serait indispensable pour combattre l'exploitation sexuelle dans le pays.

Sophistication de la prostitution thaïe

On a pu observer en 2010 un phénomène de sophistication de la prostitution, qui passe de plus en plus par le biais des téléphones portables et d'internet. Cette évolution a eu pour conséquence le développement d'une prostitution indépendante en Thaïlande.

Dans de nombreux bordels ou bars, les gérants sont à l'affût des « faux pas » des jeunes femmes et n'hésitent pas à confisquer ou diminuer leur salaire, si celles-ci ne sourient pas assez, ont pris du poids, ou si elles ne se font pas payer suffisamment de verres. De plus, 50 bahts (1,20 €) peuvent être prélevés sur leur salaire, afin de soudoyer les agents de police ; cette somme est multipliée par quatre si ces femmes sont étrangères. C'est pourquoi de nombreuses personnes prostituées pratiquent désormais la prostitution via internet : *« il n'y a plus à craindre que leur salaire soit confisqué et qu'on leur dise comment s'habiller et comment sourire »*.

Par ailleurs, les sites internet sont de plus en plus utilisés par les touristes sexuels, ce qui offre un nouveau marché aux proxénètes. En témoigne une affaire de proxénétisme, survenue en avril 2010, impliquant un professeur en économie, qui recrutait pour son site des élèves de l'université thaïlandaise dans laquelle il exerçait.

L'impact des nouvelles technologies sur la prostitution aurait entraîné une augmentation de la prostitution et de sa mobilité⁶⁸.

Des enfants prostitués

D'après les autorités, le nombre d'enfants prostitués thaïlandais aurait tendance à diminuer. Mais on assisterait à un afflux de mineurs venus du Cambodge, du Laos, voire de Chine, victimes de traite des êtres humains.

Les clients d'enfants prostitués sont de plus en plus souvent des Thaïlandais aisés qui deviennent des « protecteurs ».

La multiplication des sites et blogs sur internet a entraîné une forte augmentation des risques encourus par les mineurs.

⁶⁸ Plus de 29 000 femmes seraient prostituées dans des pays voisins.

La Thaïlande serait devenue le cinquième pays pour ses sites pédopornographiques.

Une volonté de « nettoyer » les trottoirs de Pattaya

Pattaya n'a plus l'allure d'un village de pêcheurs. Depuis la guerre du Vietnam durant laquelle les soldats américains allaient « se détendre » à Pattaya, cette ville est devenue une zone de non-droit, qui ne répond plus à la même législation concernant la prostitution. La prostitution y est tolérée et même réglementée. Dans certains articles, Pattaya apparaît comme un lieu de débauche.

Le gouvernement thaï encourage pourtant la reconversion du village afin de redorer le blason du tourisme thaïlandais. Les forces de police ont donc reçu l'ordre d'être moins indulgentes. « *Beaucoup de gens disent que Pattaya est un paradis pour les criminels, mais ça va désormais être impossible de se cacher ici* » témoigne le colonel Atiwit Kamolrat, chef de la police d'immigration⁶⁹. Douze criminels étrangers ont été arrêtés en 2010.

Cependant, la Délégation du Développement Durable a annoncé qu'il fallait un budget de 32 millions de bahts (767 000 €) pour reconverter Pattaya en village touristique et écologique. Le Ministère du Tourisme s'est également montré très pessimiste. Pour beaucoup, « la nouvelle Pattaya » est une utopie, qui ne prend pas en compte certaines réalités. Pour Niti Kongrut, délégué du ministère du Tourisme à Pattaya, il est impossible de fermer les centres de prostitution, sans entraîner une hausse fulgurante du chômage dans la région, « *et puis, ça fait de l'argent* »...

Bibliographie

- « Thailand trafficking laws need to keep up with technology », *Thai Press Reports*, 25 mars 2010.
- Abram S., « Economics teacher runs Thai sex tourism Web Site », *Daily news*, 18 avril 2010.
- Bunnag S., « Ex-prostitute wins top women's literary prize », *The Bangkok Post*, 22 décembre 2010.
- Daniel Z., « Thai sex workers urged to protect themselves against HIV », *ABC.net.au*, 24 octobre 2010.
- Fuller T., « A Thai city of sleaze tries to clean up its act », *The New York Times*, 15 septembre 2010.
- Gysembergh B., « Vices et sévices », *Paris Match*, 8 au 14 avril 2010.
- Powell S., « The Can Do Girls », *The Australian Magazine*, 13 mars 2010.
- Viltard Simon, « Thaïlande, la vraie vie des filles de bar », *C-Productions, M6 Enquête exclusive*, 2010.

⁶⁹ « *If Las Vegas is Sin City, Pattaya is a bear hug from Lucifer himself* », in Fuller T., « A Thai city of sleaze tries to clean up its act », *The New York Times*, 15 septembre 2010.

LES GRANDS THÈMES 2010

CADRE LÉGAL DE LA PROSTITUTION ET DE LA TRAITE

En décembre 1949, l'assemblée des Nations Unies adoptait la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Le texte pose l'interdiction du proxénétisme et de toute forme de réglementation de la prostitution.

Pour autant ce cadre juridique a progressivement été remis en question. Les Nations Unies, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont peu à peu abandonné toute référence à une pénalisation du proxénétisme et, de fait, tout engagement et toute volonté de lutter contre le développement de la prostitution. La communauté internationale se contente de définir un cadre juridique légal visant à mettre en place une politique commune de lutte contre la traite des êtres humains basée sur le plus petit dénominateur commun. Pour le reste, en contradiction avec l'esprit de la Convention de 1949, elle abandonne la question de la prostitution à la compétence des États. Relevant de la souveraineté nationale, des divergences idéologiques apparaissent (au niveau des États) quant au régime juridique à mettre en place.

Les États eux-mêmes délèguent ces questions aux régions, au risque de créer des « paradis de la prostitution », comme il existe des « paradis fiscaux », incontrôlables.

De manière schématique, on distingue trois modèles différents : pays abolitionnistes, réglementaristes et prohibitionnistes.

L'**abolitionnisme** vise la suppression de toute forme de réglementation (maisons closes, registres et fichiers policiers et sanitaires...) de la prostitution. La prostitution n'est ni interdite, ni contrôlée. Elle relève de la sphère privée. Seule la démonstration publique de la prostitution est condamnée pénalement, ainsi que toute forme de reconnaissance et d'exploitation de cette activité.

Le **réglementarisme** considère la prostitution comme un mal nécessaire et inévitable qu'il convient de canaliser, de contrôler et d'organiser. Son exercice est donc soumis à une réglementation administrative : délimitation des lieux d'exercice (maisons closes, quartiers réservés...), contrôles sanitaires, enregistrement dans des fichiers...

Le **prohibitionnisme** tient la prostitution pour un délit. Elle est interdite et tous les acteurs (personnes prostituées, clients et proxénètes) sont poursuivis.

Si les États font le choix de tel ou tel régime juridique, il n'en demeure pas moins que la prostitution continue de faire débat dans un grand nombre de pays tant au sein de la classe politique que de l'opinion. Les partisans de ces différents courants juridiques s'affrontent, avec pour enjeu d'obtenir une modification des législations pour les uns ou, au contraire, un maintien des dispositions juridiques pour les autres. Il n'est pas rare de lire dans la presse que de nouveaux projets de loi sur la prostitution sont en cours de discussion dans des pays du monde entier. Et, à chaque fois que la question de la prostitution refait surface dans l'actualité, c'est l'opinion publique que l'on questionne sur son positionnement vis-à-vis de la prostitution. La prostitution est ainsi érigée en enjeu politique pour les élus et les gouvernants.

Une opinion publique mondiale toujours divisée sur la question de la prostitution

À Taïwan, selon une enquête publiée en 2010 par le ministère de l'Intérieur, réalisée auprès de 1 200 personnes, 83 % des participants soutiennent la création de zones de prostitution alors que seuls 13 % y

seraient opposés. Cependant, les Taïwanais sont davantage divisés sur la question de la décriminalisation de la prostitution. Une faible majorité (52 %) souhaite que les sanctions existantes en matière de prostitution soient supprimées alors que 43 % des répondants veulent leur maintien. 68,5 % des personnes interrogées pensent que le commerce sexuel entre adultes devrait être organisé. Parmi eux, 83,6 % seraient en faveur de la création de zones spéciales et seulement 25,1 % pensent que le commerce sexuel ne devrait pas être limité à une zone spécifique.

Cette enquête intervient alors même que le gouvernement taïwanais examine des propositions visant à légaliser la prostitution ou à mettre en place des zones de prostitution. En effet, en 2009, la Cour constitutionnelle a jugé que les lois existantes violaient le principe d'égalité inscrit dans la constitution taïwanaise. Aujourd'hui, les personnes prostituées risquent une peine de prison de trois jours et une amende équivalente à 940 dollars américains (694 €) si elles sont arrêtées lors d'une prestation sexuelle. Les clients, eux, demeurent impunis. La Cour constitutionnelle a, en conséquence, appelé le gouvernement à modifier sa législation dans un délai de deux ans.

En France, un sondage CSA-Le Parisien révèle que près de 60 % des Français seraient favorables à la réouverture des maisons closes, pourtant fermées depuis la loi dite Marthe Richard de 1946. Il faut noter que le coût des campagnes dénonçant la violence prostitutionnelle est un frein sérieux compte tenu des moyens dont disposent les associations. Dans ce contexte, le débat parlementaire pourrait s'instaurer dans l'opinion publique suite à la sortie prévue en 2011 du rapport sur la prostitution en France par deux députés de l'Assemblée nationale Danielle Bousquet et Guy Geoffroy. Cela pourrait être une précieuse opportunité de favoriser un changement d'opinion au sein du public.

Prostitution : des régimes juridiques en constante évolution au niveau national

Entre répression, légalisation, tolérance, les États ne savent pas comment s'attaquer aux problèmes de la prostitution. Plus d'encadrement ou plus de liberté, tels semblent être les enjeux législatifs en matière de prostitution.

Sous la pression des féministes, l'Islande a interdit le *lap dance* (bars de danseuses nues) considéré comme l'antichambre de la prostitution. Cette interdiction repose sur la volonté de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Selon Kolbrún Halldórsdóttir, députée à l'origine du projet de loi, « il est inacceptable que des femmes, ou des personnes en général, soient des produits destinés à la vente ». En 2007, une première loi a interdit l'exploitation de bars de danseuses, à l'exception des établissements qui recevraient un permis des autorités. Une douzaine de bars, la majorité dans la capitale, sont encore ouverts. C'est dans ce contexte qu'intervient le premier procès pour traite des êtres humains dans le pays.

En France, on n'a jamais autant parlé de la prostitution que depuis l'adoption en 2003 de la Loi pour la sécurité intérieure (LSI). Cette législation introduit dans le Code pénal le racolage passif et fait de cette infraction un délit passible d'une peine d'emprisonnement de deux mois. Depuis, les débats sur la prostitution sont houleux. Partisans et opposants de la prostitution s'affrontent en vue de faire valoir leur « vision » de la prostitution. Le début de l'année 2010 a, une nouvelle fois, été marquée par les débats sur la réouverture des maisons closes suite à la prise de position de Chantal Brunel, députée et porte-parole de l'UMP qui proposait de « rouvrir des maisons closes minutieusement contrôlées ». Cette proposition a fait l'objet d'une vive polémique. À la même époque, Chantal Brunel avait déposé un amendement au Parlement visant à supprimer le délit de racolage passif.

En France, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a publié en 2010 un rapport sur la traite des êtres humains. La CNCDH y préconise, notamment, de « sanctionner l'exploitation de la prostitution comme une forme aggravée de l'exploitation d'autrui », et « d'abroger le délit de racolage public ». En effet, la CNCDH, qui assure un rôle de conseil et de proposition auprès du gouvernement, a dressé entre juin 2007 et décembre 2009 un bilan du dispositif français de lutte contre la traite des êtres humains, avec pour objectif d'en identifier les lacunes et de faire des propositions pour y pallier.

La prostitution est aussi au cœur des débats dans d'autres pays.

L'Australie Occidentale envisage de légaliser la prostitution alors qu'une autre région réclame la fermeture des maisons closes de certains quartiers. L'Australie envisage de revoir le *Prostitution Act* de 1982.

Les Pays-Bas renforcent l'encadrement de la prostitution.

Des villes allemandes, à la suite de Cologne, envisagent de créer un impôt sur les activités liées au sexe.

Le Bangladesh a reconnu la prostitution, déjà légale, comme une profession à part entière qui pourra être inscrite sur les cartes d'électeurs.

Dans les pays prohibitionnistes, la tendance semble à un renforcement de la répression. Au premier rang des pays prohibitionnistes se trouve la Chine, qui continue de renforcer sa politique de répression de la prostitution, florissante dans le pays.

Les États-Unis continuent leur répression à l'égard des réseaux et des clients.

La question de l'interdiction des annonces de prostitution s'est également trouvée au cœur de l'actualité.

En Espagne, le Parlement a appelé le gouvernement à prendre des mesures de lutte contre les annonces de prostitution publiées dans la presse traditionnelle ou numérique.

En Angleterre, le gouvernement britannique veut porter un coup dur à l'industrie du sexe. La ministre en charge de l'Égalité des Chances, Harriet Harman, a fait de l'interdiction des annonces de prostitution, son cheval de bataille. Selon la nouvelle législation, si elle devait être adoptée, les personnes prostituées, les salons de massage et les agences d'escorting ne seraient plus en mesure de passer des petites annonces dans les journaux pour faire la promotion de leurs services sous peine d'encourir une amende de 10 000 livres (11 600 €). Le gouvernement s'inquiète que des femmes contraintes par des groupes criminels puissent être mises à disposition par le biais de ces annonces. Cette mesure figurera dans le manifeste électoral du parti travailliste en vue des prochaines élections.

L'ONU adopte un plan d'action mondial de lutte contre la traite des êtres humains

À la fin du mois d'août 2010, les Nations Unies ont adopté, lors d'une réunion de l'Assemblée générale, un plan d'action mondial de lutte contre la traite des êtres humains et ont appelé les gouvernements du monde entier à prendre des mesures coordonnées et cohérentes pour venir à bout de ce fléau.

Selon un communiqué de l'ONU, ce plan prévoit l'intégration de la lutte contre la traite des êtres humains dans plusieurs programmes des Nations Unies. L'Assemblée générale a également appelé à la création d'un Fonds de contributions volontaires pour venir en aide aux victimes de la traite, en particulier les femmes et les enfants. Selon Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies, « *ce fonds vise à aider les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à disposer de moyens financiers pour offrir aux victimes la protection et le soutien* ».

dont elles ont besoin pour leur rétablissement physique, psychologique et social. Après avoir été exploitées et maltraitées, ces personnes vulnérables ne devraient en aucun cas être punies. »

Le plan d'action mondial de l'ONU, qui met l'accent sur la prévention de la traite des êtres humains, la poursuite des auteurs de ces crimes et la protection des victimes, met aussi en avant l'importance de disposer de données précises sur le trafic d'êtres humains, via des recherches, des statistiques et des analyses sur ce problème.

L'Union européenne renforce son dispositif de lutte contre la traite

Un nouvel instrument juridique pour lutter contre la traite des êtres humains

Le Parlement européen a adopté, le 14 décembre 2010, une directive contre la traite des êtres humains⁷⁰. Celle-ci remplace la précédente décision-cadre 2002/629/JAI et appréhende le phénomène dans toutes ses dimensions.

La proposition de directive vise à rapprocher les législations nationales en matière d'infractions et de sanctions, prévoit une définition commune de la traite, des circonstances aggravantes et des peines plus sévères. Les auteurs des infractions seraient passibles d'une sanction, même si l'infraction a été commise à l'étranger (compétence extraterritoriale). Les outils d'investigation utilisés dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée seraient mis à la disposition des autorités policières et judiciaires.

Elle prévoit une meilleure prise en compte des droits des victimes et accorde une attention particulière aux mesures d'assistance, d'aide et de protection en faveur des enfants victimes de la traite des êtres humains, ainsi qu'aux mesures de prévention. Le texte insiste sur la nécessaire prise en compte « des questions d'égalité entre hommes et femmes » en matière de prévention et de protection des victimes qui sont principalement des femmes.

Elle envisage également la création de mécanismes nationaux chargés du contrôle de la mise en œuvre de ces actions, rapporteurs nationaux ou tout autre mécanisme équivalent laissé au choix des États qui auront pour mission d'émettre des avis et de faire des recommandations aux gouvernements.

La question de la demande et des moyens à mettre en place pour la combattre a constitué le seul point d'achoppement entre les États. Anna Hedh, l'eurodéputée suédoise insistait pour s'attaquer aux « racines de la traite des êtres humains » et faisait ainsi la promotion du modèle suédois de pénalisation des clients. Mais plusieurs États membres ont demandé que cette disposition ne soit pas contraignante. Le texte final incite donc simplement les États membres à « envisager de prendre des mesures » visant à punir pénalement un client utilisant sciemment les services d'une victime, « en sachant qu'elle fait l'objet d'un trafic ».

Lancement du site internet de l'UE dédié à la lutte contre la traite des humains

Dans le prolongement des discussions qui ont eu lieu au sein du Parlement européen autour du texte de la directive européenne sur la traite, l'Union européenne (UE) a mis en place son site sur la traite des êtres humains avec, pour objectif, de coordonner les poursuites, la prévention et la protection des

⁷⁰ Il s'agit du premier accord entre le Conseil et le Parlement européen dans le domaine du droit pénal depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Le Parlement, auparavant, n'avait qu'un rôle consultatif.

victimes. Le site <http://ec.europa.eu/anti-trafficking> est supervisé par un coordinateur de l'UE qui doit être nommé.

Lancement d'une campagne contre la traite des êtres humains en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique

Le lancement en décembre 2010 de l'AU.COMMIT, de la Commission de l'Union Africaine (CUA), en collaboration avec la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), étend la campagne contre la traite des êtres humains à l'Afrique de l'Est et aux pays de la Corne de l'Afrique. L'AU.COMMIT avait déjà été lancée dans plusieurs régions africaines, dans le cadre des Communautés Economiques Régionales (CER). En 2009, la campagne couvrait la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC) et s'est étendue en mars 2010 à la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La campagne AU.COMMIT vise à faire connaître le Plan d'action de Ouagadougou contre la traite des êtres humains sur tout le continent africain et à impulser sa mise en œuvre. Ce Plan d'action a été adopté par l'Union Africaine, l'Union européenne et leurs États membres en 2006. Cette déclaration d'intention conjointe vise à conjuguer les efforts de lutte contre la traite des êtres humains.

La campagne AU.COMMIT vient soutenir l'initiative contre la traite des êtres humains du deuxième Plan d'action du partenariat Afrique-UE, qui couvre les années 2011 à 2013. Par cette initiative, la CUA aidera les CER à développer et à mettre en œuvre des plans d'action régionaux de renforcement de la protection, la prévention et la répression de la traite des êtres humains, conformément au Plan d'action de Ouagadougou et à l'AU.COMMIT, couvrant les pays d'origine, de transit et de destination.

Bibliographie

- « Esclavage moderne : l'ONU lance un plan contre la traite des êtres humains », *Centre d'actualités de l'ONU*, 31 août 2010.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- « Lancement de la campagne AU.COMMIT contre la traite des êtres humains en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique », *Africa and Europe in partnership*, 6 décembre 2010.
- Vernier J., *La traite et l'exploitation des êtres humains en France*, CNCDH, La Documentation Française, 2010.

CLIENT DE LA PROSTITUTION

Pendant longtemps, le client de la prostitution est resté dans l'ombre. Il était celui dont on ne parle jamais, celui pour qui, tout le système était pensé et organisé sans qu'il soit jamais directement évoqué. Mais la donne a quelque peu changé. En 1999, la Suède a adopté une législation inédite en matière de prostitution. Les autorités ont engagé une campagne de lobbying pour diffuser ce que l'on appelle « l'exemple suédois ». Les débats menés en Suède ont suscité une réelle prise de conscience au-delà même du territoire suédois et ont déclenché un début de réflexion autour de la responsabilité des clients dans l'expansion et la pérennisation du phénomène prostitutionnel.

Aujourd'hui, des campagnes de sensibilisation, les textes de lois internationaux relatifs à la traite des êtres humains et certaines lois nationales prennent désormais en compte le rôle joué par le client. Même le Saint-Siège en appelle à la pénalisation des clients pour lutter contre la prostitution et la drogue.

Les campagnes de sensibilisation se sont multipliées. Voici quelques-uns des slogans chocs de ces dernières années « C'est parce que tu paies que la prostitution existe », « Tu entres comme client, tu sors comme complice » (Espagne), « C'est honteux d'acheter une femme et ça va se savoir » (Lituanie), « Un vrai homme n'a pas besoin d'acheter du sexe, et vous ? » (Bulgarie). En 2010, ce fut au tour de l'Écosse d'avoir sa campagne de sensibilisation à destination des clients de la prostitution. Intitulée « End Prostitution Now », elle fut réalisée à l'initiative de la mairie de Glasgow, la plus grande ville du pays. Les outils de sensibilisation sont disponibles en ligne sur le site de la campagne <http://www.endprostitutionnow.org>.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, même les leaders du réglemmentarisme tentent de lutter contre les abus dans la prostitution et mettent les clients à contribution. Amsterdam, ville de la prostitution par excellence, a pris des mesures au cours de ces dernières années pour fermer certaines vitrines du quartier rouge et mieux contrôler les maisons closes, consciente que la légalisation de la prostitution en vigueur depuis 2000 a engendré une augmentation du proxénétisme et de la traite des femmes. La ville a été encore plus loin en mettant en place un groupe de clients réguliers de personnes prostituées, sélectionnés via des sites internet spécialisés de prostitution, qui ont la responsabilité d'alerter les autorités au moindre signe de violence ou d'exploitation de mineurs.

Pour ce qui est des textes juridiques internationaux ou régionaux, ces derniers se contentent simplement d'inviter les États à prendre des mesures pour lutter contre la demande. Les textes ne posent pas d'obligation claire à l'égard des États et n'imposent pas l'adoption de mesures répressives plus contraignantes. À la place, des campagnes de sensibilisation ou d'autres mesures alternatives peuvent être envisagées. La directive de l'Union européenne sur la traite, présentée en 2010, en est l'exemple le plus récent. Si le texte propose des mesures très engagées en matière de lutte contre la traite et de protection des victimes, il est en revanche très frileux au regard de la demande. Si une disposition prévoyait initialement la pénalisation de la demande, celle-ci a dû être supprimée face à la réticence des États. Au final, la directive ne fait qu'encourager les États à prendre des mesures contre la demande... Des termes vagues qui laissent une grande marge de manœuvre aux États.

Qui sont les clients de la prostitution ?

De nombreuses études réalisées au cours de ces dernières années montrent que les clients de la prostitution sont des « Monsieur tout le monde »... Mariés ou non, ce sont des hommes ou des femmes

qui font partie de toutes les classes sociales, de tous âges et de toutes origines. Il est impossible de dresser un profil type du client.

Sans surprises, les nouvelles enquêtes réalisées en 2010 confirment cette typologie

En Grande-Bretagne, le Home Office a publié en 2010 un rapport sur les clients de la prostitution intitulé *Tackling Demand for Prostitution*. Ce rapport se base sur l'analyse de 181 études réalisées précédemment. Il a été rédigé dans un contexte où les autorités britanniques voulaient réfléchir à l'attitude à adopter en matière de lutte contre la prostitution et plus particulièrement contre la demande de services sexuels.

La presse s'est fait l'écho de cette publication relançant le débat sur la pénalisation des clients dans l'opinion publique britannique. Il ressort de cette étude qu'au Royaume-Uni, plus de 10 % des hommes adultes ont eu une relation avec une personne prostituée. Plus de 90 % d'entre eux sont mariés ou sont dans une relation stable. Ils ont en moyenne entre 33 et 41 ans, bien loin du cliché du « vieil homme repoussant ». Ainsi, 2,4 millions d'hommes ont payé au moins une fois dans leur vie pour une prestation sexuelle.

Ce rapport mentionne une statistique étonnante : les personnes prostituées de Grande-Bretagne verraient annuellement 64 millions de clients. Par conséquent une personne prostituée aurait eu en moyenne 800 clients par an ou 15 clients par semaine. Pour un grand nombre, environ 870 000 hommes, il s'agit de clients réguliers qui fréquentent une personne prostituée au moins une fois par semaine et paient en moyenne 60 £ (70 euros) la relation sexuelle. À partir de ces données, le chiffre d'affaires de la prostitution est estimé à 4 milliards de dollars par an (3 milliards d'euros).

En Suisse, l'opération pilote « Don Juan » a livré des indications sur le profil des habitués des quartiers chauds de Lausanne⁷¹. En offrant aux clients des personnes prostituées la possibilité d'effectuer un test VIH gratuit à bord d'un bus stationné sur place, une équipe d'enquêteurs a pu réaliser au total 23 entretiens, suivis par 109 prises de sang anonymes. Partant des résultats de ces consultations, l'étude a montré que la moitié des clients étaient des Suisses d'une moyenne d'âge de 33 ans, ayant une vie de couple stable ou vivant maritalement. Concernant le statut social et les professions des intéressés, on trouve tous les profils : médecins, ouvriers, étudiants, agriculteurs, employés de banque, chauffeurs ou commerçants.

Lutte contre les clients de la prostitution, « l'exemple suédois » se propage en Europe

En 2010, la Suède, premier pays abolitionniste d'Europe à interdire l'achat et/ou la tentative d'achat de services sexuels, dressait un bilan positif. Outre l'effet dissuasif de la loi pour les clients de la prostitution, le rapport remis au ministre de la Justice constate qu'il n'y a pas eu d'augmentation globale de la prostitution et que l'implantation des filières est restée limitée. D'autre part, l'interdiction de l'achat de services sexuels, parce qu'elle a été accompagnée de programmes de sensibilisation de l'opinion publique, a profondément modifié les mentalités et les comportements. 70 % des personnes interrogées ont un avis favorable sur cette interdiction. Les différents services de l'État sont désormais sensibilisés à ces questions.

⁷¹ Opération menée conjointement par le service de la santé publique, le CHUV, la polyclinique médicale universitaire (PMU) et l'association Fleur de pavé.

À la suite de l'exemple suédois, plusieurs pays européens ont adopté des lois mettant en cause les clients de la prostitution.

En 2006, la Finlande a adopté une loi instituant une peine de prison pour les clients des personnes prostituées victimes de proxénétisme ou de traite des êtres humains.

Le 1^{er} janvier 2009, la Norvège a pénalisé l'achat d'actes sexuels sur son territoire, comme pour ses ressortissants à l'étranger.

Puis, en avril 2009, l'Islande où toute personne achetant des services sexuels est passible d'une amende et d'un an d'emprisonnement (deux ans si l'achat est effectué auprès d'une personne mineure).

Enfin, en mai 2009, le Royaume-Uni a adopté une nouvelle loi de pénalisation des clients de personnes prostituées soumises par la force, la tromperie ou les menaces. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2010.

L'année 2010 a également été marquée par le renforcement des dispositions prises par l'Angleterre à l'égard du client de la prostitution et du *kerb crawling* (fait de « draguer » en voiture à la recherche de personnes prostituées).

D'autres pays comme le Danemark, l'Irlande et, peut-être bientôt la France, envisagent une modification de leur législation en vue de pénaliser les clients.

Bibliographie

- Commission européenne, *Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes, abrogeant la décision-cadre 2002/629/JAI*, COM(2010)95 final, 29 mars 2010.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Wilcox A. (Dr), Christmann K., Rogerson M. Birch P., *Tackling the demand for prostitution: a rapid evidence assessment of the published research literature*, Home Office, Key Findings Research Report 27, december 2009.

CRIMINALITÉ ORGANISÉE AU CŒUR DE LA PROSTITUTION ET DE LA TRAITE

Le crime organisé est au cœur du commerce sexuel. Autrefois actif dans les secteurs de la drogue, vente d'armes et autres formes de contrebande, le crime organisé s'est de plus en plus investi dans la prostitution et la traite à des fins sexuelles.

La Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée ne donne pas une définition précise de la criminalité transnationale organisée, ni de liste des crimes qui pourraient tomber sous cette appellation. Elle définit en revanche le groupe organisé comme « *un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente Convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel* » (article 2b de la Convention).

Les groupes criminels engagés dans la traite à des fins d'exploitation sexuelle peuvent être des groupes de petite taille, composés de deux ou trois personnes. Mais il existe également de vastes réseaux transnationaux qui sévissent dans des régions étendues. Contrairement aux petites entreprises de traite, ces grands groupes criminels organisés sont davantage connectés avec le « monde licite » par l'entremise d'entreprises ou de fonctionnaires corrompus.

De toutes les formes du crime organisé, la mafia reste certainement la plus connue. Chiffre d'affaires estimé à 78 milliards d'euros en 2009, la mafia italienne qui regroupe la Cosa Nostra sicilienne, la 'Ndrangheta calabraise et la Camorra napolitaine, reste le leader incontesté du crime organisé devant les mafias chinoise et japonaise (Yakuzas), russe et sud-américaine. Elle est aussi la première « entreprise » du pays. La 'Ndrangheta est la plus puissante et impitoyable des mafias italiennes. L'Institut italien Eurispes a estimé le chiffre d'affaires de la 'Ndrangheta, active dans le trafic de drogue, d'armes, la prostitution et l'extorsion, à 44 milliards d'euros en 2007, l'équivalent de 2,9 % du PIB italien.

Mais il existe d'autres formes de criminalité organisée moins connues. Des gangs de rue sont parfois à la tête de réseaux de proxénétisme et de traite des êtres humains. Le Canada est l'un des pays au monde où cette forme de criminalité est la plus prégnante dans le milieu prostitutionnel.

Dans un article canadien paru en 2010, on peut lire que Maria Mourani, députée et spécialiste du phénomène, estime que les gangs de rue sont mieux organisés et plus forts que jamais, sans être nécessairement plus nombreux. En effet, leurs liens seraient de plus en plus serrés avec les autres groupes traditionnels du crime organisé et leurs activités seraient florissantes dans plusieurs secteurs. Les autorités canadiennes affirment, pour leur part, être mobilisées sur le problème. Au Québec, un portail internet sur les gangs de rue a d'ailleurs été lancé en 2009 (www.gangsderue.gouv.qc.ca).

Ces organisations criminelles fonctionnent comme de véritables entreprises. Une étude 2010 de l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) et de l'UNGIFT (United Nations Global Initiative to Fight Human Trafficking) analyse en détail le modèle économique des groupes criminels qui pratiquent la traite des êtres humains. Cette recherche vise à comprendre ce qui rend le marché de la traite rentable, compte tenu de la demande, des coûts, des risques, des revenus et des marges de profit. Elle tente également de comprendre l'organisation économique et sociale de la traite

des êtres humains, son *modus operandi*, le modèle commercial sur lequel elle se base et les interactions qu'elle entretient avec les autres entreprises criminelles mais aussi avec les entreprises légales et les professionnels. Ainsi, toute la chaîne de traite des êtres humains et les stratégies mises en place font l'objet d'une analyse approfondie.

Corruption et blanchiment au cœur de la prostitution et de la traite

Pour agir et se développer, les groupes criminels ont recours à la corruption et au blanchiment d'argent. Plusieurs scandales évoqués en 2010 dans la presse témoignent, outre de la sophistication de l'activité criminelle, du poids de la corruption.

En juillet 2010, la police espagnole a arrêté 105 personnes dans le cadre d'une importante opération contre un réseau de prostitution et de proxénétisme opérant à Madrid. Selon un communiqué de la police, ce réseau exploitait sexuellement plus de 350 femmes et générait des bénéfices mensuels de plus de 700 000 euros. Quinze sociétés marchandes auraient été créées afin de dissimuler, sous une apparence de légalité, les gains importants obtenus de la prostitution. Treize lieux de prostitution auraient été découverts dans des zones huppées de la capitale ainsi que « deux centres administratifs d'où toute cette activité était dirigée et contrôlée ».

L'Italie a également été confrontée à un certain nombre de scandales. Bien évidemment, on pense immédiatement à l'affaire très médiatisée du « Rubygate » dans laquelle la justice italienne a ouvert une enquête sur Silvio Berlusconi pour délit de corruption et de prostitution de mineures. Ce dernier aurait abusé de sa fonction de Premier ministre pour cacher une histoire de prostitution avec une mineure de 17 ans. Au moment de l'arrestation de la jeune fille, S. Berlusconi aurait fait pression sur les fonctionnaires de la Préfecture de Milan pour qu'ils la libèrent et la confient, de manière illégitime, à une conseillère régionale lombarde et proche du parti de S. Berlusconi. Un autre scandale, moins médiatisé, concerne un réseau de prostitution de 350 femmes dont les services sexuels auraient été monnayés pour des sommes variant de 500 à 700 euros dans le cadre de l'attribution de marchés publics pour le sommet du G8 qui s'est tenu en 2009 à Rome. Les call-girls d'origine russe, ukrainienne, vénézuélienne, brésilienne, cubaine et italienne auraient été mises à la disposition de responsables des travaux publics par des entrepreneurs qui soumissionnaient pour des contrats lucratifs liés au sommet du G8.

L'ONU DC appelle à mieux anticiper et comprendre les évolutions de la criminalité organisée pour lutter efficacement

Dans un rapport de 2010 sur le thème de la globalisation du crime, l'ONU DC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) note que la communauté internationale n'a pas su anticiper le phénomène de la criminalité internationale. Pour cette organisation, « *la criminalité transnationale organisée est devenue d'autant plus difficile à comprendre que sa nature ne cesse d'évoluer. (...) La fin de la Guerre froide, des guerres civiles moins nombreuses et d'une gravité moindre et la progression de la mondialisation ont toutes eu des répercussions imprévues sur la criminalité. Il est probable que les futures tendances seront affectées par les changements mondiaux sur le plan démographique, migratoire, de l'urbanisation, des conflits et de l'économie. Afin de pouvoir vraiment anticiper, la communauté internationale a besoin de mieux comprendre de quelle manière les tendances de la criminalité transnationale organisée sont liées à des changements sociaux plus vastes*⁷². » Pourtant l'efficacité de la lutte contre la criminalité organisée dépend de la capacité des États à appréhender les nouvelles tendances et à être réactif face à des réseaux criminels dotés d'une forte capacité d'adaptation.

⁷² Voir le résumé analytique dans le rapport.

Dans sa volonté de mieux comprendre le phénomène de la traite des êtres humains, l'ONUDC a publié en 2010 un rapport *Le trafic des personnes pour l'exploitation sexuelle en Europe* qui fait le point sur les nouvelles tendances de ce phénomène.

Dans ce rapport, on estime que le trafic d'êtres humains génère 2,5 milliards d'euros par an en Europe. Cet argent profite aux organisations criminelles qui forcent les 140 000 victimes aux travaux forcés et à l'exploitation sexuelle. Ce commerce illicite est l'un des plus lucratifs en Europe. L'ONUDC n'observe aucun signe de recul du nombre de victimes de la traite. Le taux élevé de renouvellement (50 %) signifie que 70 000 nouvelles personnes sont victimes de trafiquants tous les ans. Environ 84 % des victimes en Europe le sont à des fins d'exploitation sexuelle.

Ce rapport met en lumière les nouvelles tendances. Tout d'abord, la traite n'est pas seulement transfrontalière et la traite interne se développe en Europe de plus en plus. Il existe une nouvelle répartition des nationalités parmi les victimes. Si celles-ci restent majoritairement originaires des Balkans et des pays de l'ex-Union Soviétique, la prédominance de ces groupes semble diminuer sur la scène européenne. Le nombre de victimes brésiliennes serait en augmentation. Celles-ci seraient originaires des communautés pauvres du nord du Brésil (comme Amazonas, Pará, Roraima et Amapá). Si, jusqu'à présent, la traite d'Asie orientale touchait les femmes thaïes, depuis peu, elle affecte aussi les ressortissantes chinoises, vietnamiennes et cambodgiennes. Jusqu'à présent peu nombreuses, on a assisté à une augmentation du nombre de victimes chinoises, paraguayennes, sierra leonaises, ouzbekes et turques. Ces évolutions témoignent de la diversification des sources pour le trafic de femmes à des fins d'exploitation sexuelle.

La Communauté internationale doit renforcer son dispositif législatif

Du 12 avril au 19 avril 2010 s'est tenu à Salvador au Brésil le 12^e Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime. À cette occasion, Antonio Maria Costa, chef de l'ONUDC, a appelé les États membres à reconnaître la nécessité de mettre à jour les normes internationales de justice pénale, mais aussi de créer un mécanisme d'examen de l'application des Conventions onusiennes relatives à la lutte contre la corruption et la criminalité transnationale organisée. Toutefois, il estime que la mise en place de nouveaux instruments législatifs devrait être envisagée par les États afin de mieux combattre « les formes criminelles émergentes les plus sournoises, à savoir celles qui reposent sur l'utilisation d'internet ».

Selon Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la criminalité organisée « crée une instabilité qui décourage les investissements et alimente les conflits, la pauvreté et la dégradation de l'environnement. La criminalité organisée est l'un des principaux obstacles à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ». Selon lui, la lutte contre la criminalité aurait ainsi dû figurer à l'ordre du jour des OMD, car « il ne peut y avoir de développement sans justice et vice-versa ».

Bibliographie

- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- ONU, 12^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, Salvador, Brésil, 12-19 avril 2010, <http://www.un.org/fr/conf/crimecongress2010/>
- OSCE, UNgift, *Analysing the business model of trafficking in human being to better prevent the crime*, mai 2010.
- ONUDC, *The globalization of crime: a transnational crime threat assessment*, 2010.

CYBERSEXE

Le « cybersexe » est en quelque sorte le e-commerce du sexe et de la pornographie sur la toile et le sujet doit être directement lié à la lutte contre la pédophilie, la protection des mineurs, la prostitution sur internet et le recrutement de personnes victimes de la traite des êtres humains.

Si la pornographie et la diffusion de matériel pornographique sur le web constituent des activités économiques tout à fait autorisées, le proxénétisme et le racolage en ligne sont strictement interdits par la loi.

Impossible en effet, de parler de prostitution et d'exploitation sexuelle sans évoquer les technologies de l'information. Internet est très certainement un outil efficace pour vendre et faire la promotion du sexe. Le mot « sexe » est le mot clé le plus utilisé sur les moteurs de recherche. Le très prisé nom de domaine « sex.com », considéré comme l'un des plus précieux au monde, a été racheté pour 13 millions de dollars.

Toute la panoplie de l'offre sexuelle est désormais disponible en ligne : sites d'escorts, guides spécialisés en ligne pour les touristes sexuels, offre de pornographie pour tous les goûts, agences matrimoniales qui servent de couverture pour la prostitution, des sites de notations des personnes prostituées destinés aux clients etc. On trouve même des offres des plus surprenantes... Comme l'exemple de cette jeune femme néo-zélandaise qui a vendu sa virginité aux enchères sur la toile. Internet est un véritable eldorado, pour les clients de la prostitution et les consommateurs de pornographie qui peuvent y trouver des prestations « sur mesure », pour les proxénètes qui y trouvent de nouveaux marchés à conquérir. Les démantèlements de réseaux de prostitution sur internet sont de plus en plus fréquents. D'une part, parce que l'offre prostitutionnelle sur internet s'est développée et, d'autre part, parce que les polices du monde entier sont de plus en plus sensibilisées et formées à ce type d'investigation.

En avril 2010, un réseau de prostitution masculine sur internet a été démantelé à Paris, suite à une enquête de la Brigade de Répression du Proxénétisme de Paris. Cinq hommes ont été mis en examen pour « proxénétisme aggravé ». Ce réseau gérait 17 sites web sur lesquels étaient répertoriées 300 annonces de personnes prostituées.

Dans une interview en 2010, Myriam Quémener, magistrate et experte au Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, souligne à juste titre qu'« *internet est l'outil idéal pour les activités clandestines : discrétion, anonymat, faible coût d'accès, facilité de gestion des contacts...* ». Elle précise qu'« *internet est un moyen de recrutement extraordinaire. De nombreux sites de proxénétisme se dissimulent sous des abords anodins : petites annonces pour des jobs, rencontres, faux contrats de travail. C'est assez pervers. Il ne s'agit pas forcément de sites explicites, mais de sites qui recrutent pour de petits jobs, par petites annonces. Cela peut passer aussi par des forums de discussions, avec une apparence d'échanges, de rencontres anodines. Il est évident qu'il va y avoir utilisation des réseaux sociaux et des forums, avec détournement des carnets d'adresses. Ce sera de plus en plus dissimulé* »⁷³.

L'actualité prouve que l'utilisation des réseaux sociaux pour la prostitution est devenue une réalité

⁷³ Quémener M., « Prostitution sur internet : l'avenir du proxénétisme ? », *Prostitution et Société*, juillet 2010.

Les réseaux de proxénétisme recrutent désormais les personnes prostituées via les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter. Un exemple parmi d'autres, en Indonésie, la police a arrêté deux suspects, âgés de 20 et 34 ans, dans le cadre d'une enquête sur un réseau de prostitution en ligne qui recrutait des jeunes étudiantes, sur Facebook et Yahoo Messenger. D'autres personnes seraient impliquées dans le réseau. Les jeunes filles recevaient la moitié de la somme payée par le client et le reste était partagé entre les membres du réseau. Ceux-ci « fournissaient » également des hommes prostitués au même tarif que les jeunes filles.

Les dérives d'internet sont une source d'inquiétude

Si internet est un outil de progrès formidable et un moyen de communication inégalable, il nourrit des inquiétudes. Les parents s'inquiètent des images inappropriées ou rencontres malveillantes auxquelles leurs enfants peuvent être confrontés. On n'hésite plus à parler de cyber-violence à l'égard des femmes. Celle-ci peut prendre des formes différentes, qu'elle soit réelle ou virtuelle : harcèlement d'un mari qui, par vengeance, poste sur le net des vidéos, des photos dénudées ou sexuelles de son épouse ou encore son inscription à son insu sur un site internet de prostitution, des jeux vidéos qui simulent des viols, des actes de violence dégradants dont elles sont victimes dans les vidéos pornographiques etc.

En France, la presse s'est faite le relais de la colère des personnes prostituées toulousaines face à la prolifération des sites de notation par les clients. Ces sites donnent la possibilité aux clients d'échanger des informations précises sur les personnes prostituées avec lesquelles ils ont eu des relations sexuelles : informations pratiques sur les prestations, qualité et tarifs. Outre le langage qui n'est pas toujours des plus respectueux à l'égard des femmes, ces sites peuvent s'avérer très dangereux pour les personnes prostituées.

Grisélidis, association communautaire d'accès aux droits et à la santé pour les personnes prostituées, s'est inquiétée que les noms des personnes soient dévoilés et qu'elles puissent être victimes de discriminations et de harcèlement. « *Pour ces filles, le préjudice est réel. Car ces réactions peuvent perturber leur activité. Sur l'un de ces sites, un client avait indiqué à tort, à propos d'une prostituée, qu'elle travaillait sans préservatif. Deux jours après, cette jeune femme extrêmement embarrassée a été assaillie de propositions.* » Les personnes prostituées pourraient porter plainte pour diffamation. Mais elles ne le font jamais pour éviter tout autre problème.

Les mineurs comme cibles privilégiées

Selon l'Unicef, plus d'un million d'images de sévices sexuels infligés à des enfants circulent sur la toile. Les amateurs d'images pornographiques téléchargent parfois des photos sans vraiment réaliser qu'elles montrent des victimes bien réelles. Télécharger ou échanger des fichiers pédophiles est pourtant un délit. On retrouve ce sentiment d'impunité chez les adeptes du tourisme sexuel. Or, de nombreux pays d'Europe sanctionnent aujourd'hui leurs ressortissants pour des crimes commis à l'étranger. Les enquêteurs utilisent des outils technologiques comme des logiciels d'indexation d'images pour identifier les jeunes victimes et leurs agresseurs. Dans ce type d'investigation, la formation des policiers et des magistrats est primordiale.

Les réponses législatives et opérationnelles

Face aux dérives d'internet, les États se sont dotés d'outils juridiques pertinents. L'Europe est certainement la plus avancée dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité, avec notamment l'adoption en 2001 de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe. Cette

convention est le seul instrument international contraignant concernant la question de cybercriminalité. Elle sert de lignes directrices pour tout pays élaborant une législation exhaustive en matière de cybercriminalité, mais aussi de cadre pour la coopération internationale contre la cybercriminalité parmi les États parties.

Le Conseil de l'Europe fait vivre cette convention en organisant de nombreux ateliers avec les professionnels concernés. La protection des mineurs et la traite des êtres humains sont des sujets régulièrement suivis par le Conseil de l'Europe et notamment à l'occasion des dix ans de la Convention en novembre 2011.

Si la conférence des Nations Unies n'a pas jusqu'à présent décidé d'adopter une Convention internationale, elle n'en témoigne pas moins des préoccupations de la communauté internationale et d'une prise de conscience de la nécessité de se mobiliser pour lutter contre la cybercriminalité. Un rapport 2010 élaboré en vue de la tenue de la conférence des Nations Unies, intitulé *Tendances récentes dans l'utilisation de la science et de la technique par les délinquants et les autorités compétentes pour lutter contre la criminalité et notamment la cybercriminalité*, identifie les enjeux majeurs de la lutte contre la cybercriminalité. L'un des défis majeurs est très certainement la « capacité de mener des enquêtes très pointues ». Les « criminels du net » utilisent des technologies de pointe et savent contourner les législations pour échapper à la répression. La communauté internationale a beaucoup à faire pour rattraper son retard face à des criminels qui ont désormais « envahi » l'espace virtuel et acquis, depuis des années, une véritable maîtrise des nouvelles technologies.

Les organisations gouvernementales ne sont pas les seules à s'inquiéter du développement de l'industrie du sexe sur internet, le secteur privé se mobilise également. Steve Jobs, le patron d'Apple, s'est lancé dans une croisade contre la pornographie. Apple filtre les applications à caractère sexuel disponibles sur l'iPhone ou l'iPad et veut ainsi préserver un environnement familial sans pornographie. 5 000 applications jugées érotiques devraient être supprimées. Apple a annoncé via un porte-parole : « À chaque fois qu'Apple reçoit des plaintes de clients sur un contenu contestable, nous les examinons. Si nous estimons que ces applications présentent des contenus qui ne sont pas décents, nous les supprimons et demandons au programmeur de procéder aux changements requis pour pouvoir être distribués par Apple. »

La formation des professionnels

Le Conseil de l'Europe apporte un soutien aux pays dans la mise en œuvre des normes européennes et internationales dans la lutte contre la traite des êtres humains, l'exploitation et les abus sexuels des enfants par le biais de projets de coopération technique. Ces projets ne sont pas uniquement financés par le budget du Conseil de l'Europe mais également, dans une large mesure, par les contributions des États et organisations, en particulier la Commission européenne.

Bibliographie

- Conseil de l'Europe, *Convention sur la cybercriminalité*, Budapest, 23 novembre 2001, <http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/185.htm>
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- ONU, *Document de travail pour le 12^e congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et de la justice pénale*, Référence A/CONF.213/9, 22 janvier 2010.
- Quémener M., Charpenel Y., *Cybercriminalité, droit pénal appliqué*, Economica, 2010.

ESCORTING

L'année de référence a mis particulièrement en lumière le phénomène dit de « l'escorting », qui peut, à défaut d'avoir une définition juridique ou sociologique précise, être présenté comme une forme émergente de prostitution, essentiellement sur internet.

On peut se référer à la thèse de doctorat en sciences sociales de Laurent Mérito sur les pratiques de l'escorting pour mieux cerner une activité que l'actualité, comme l'affaire dite des joueurs de l'équipe de France de football ou celle relative aux soirées de Silvio Berlusconi, a largement popularisé en 2010.

La généralisation d'internet dans les relations sociales a conduit à observer la naissance d'une nouvelle forme de prostitution dont les acteurs, et ceux qui en profitent, s'efforcent de montrer la différence avec les pratiques plus « classiques » permettant de recourir à des services sexuels tarifés.

L'escorting a d'abord tout fait pour se distinguer de la prostitution de rue en mettant l'accent sur la notion de « luxe », de sécurité. Son succès a été largement favorisé par les capacités de diffusion qu'offre internet et l'illusion de l'anonymat qui l'accompagne. Les multiples illustrations du phénomène témoignent de l'accent mis dans un effort manifeste de marketing pour banaliser le recours au sexe payant.

2010 aura ainsi, au moins dans la terminologie des médias, consacré le triomphe de l'escorting sur la notion, décidément obsolète de « call girl » qui avait pourtant, dans les années 70 et 80, alimenté la chronique du monde de la prostitution « présentable » d'avant l'ère internet.

Le point commun aux situations d'escorting apparues en 2010 reste la volonté de valoriser la relation supposée entre client et personne prostituée, en suggérant à la fois l'autonomie de la personne que l'on paye, ce qui est propice à favoriser la bonne conscience du client, et l'existence d'un libre contrat entre deux personnes qui négocient, sans affect excessif, une prestation librement consentie, dont les tarifs élevés démontrent la qualité.

Cette image « glamour » véhiculée par la publicité envahissante sur internet suggère que la prostitution est bien un métier comme un autre où fournisseur et client peuvent trouver une satisfaction légitime, bien éloignée du quotidien souvent sordide de la prostitution traditionnelle.

Pourtant, un retour sur l'actualité de l'année 2010 montre que, derrière les apparences, l'escorting renvoie implacablement aux réalités de l'exploitation sexuelle et, la plupart du temps, à la présence de réseaux criminels dont la recherche de profits reste le moteur principal.

La place des « escorts » dans le traitement médiatique de la prostitution a été d'autant plus abondant qu'au-delà des revues ou des sites spécialisés dans les recherches de partenaires sexuels, les médias plus traditionnels, dont la cible est le grand public ou simplement des personnes intéressées par les problèmes de société, y trouvent l'occasion d'un traitement « décomplexé » d'un sujet qui peut être vite scabreux.

Le traitement du phénomène de l'escorting dans les médias de 2010 est en effet partagé entre le compte-rendu de faits divers à chaque démantèlement de réseaux significatifs de trafiquants, mais davantage encore sous l'angle de l'analyse de comportements plus dérangeants, car s'éloignant des clichés de la prostitution « classique », au premier rang desquels la prostitution étudiante.

Donnons-en quelques illustrations à partir de la revue de presse du CRIDES pour 2010 :

Exemples de faits divers montrant l'importance et la réalité de l'escorting

La presse nationale et internationale se passionne pour l'affaire Zahia révélée par les enquêtes menées sur un réseau de proxénètes marocains qui montrera les liens récurrents entre prostitution dite « de luxe » et sportifs de haut niveau. Le jugement public de cette affaire pourrait intervenir en 2012.

Un réseau d'escort-girls à Saint-Etienne a été démantelé en mars 2010 après des investigations sur internet montrant comment les réseaux de proxénètes se sont « recyclés » en utilisant des jeunes femmes en situation irrégulière.

La presse italienne a mis en évidence l'industrie de la prostitution à l'occasion de la tenue du G8 en Italie et son rôle dans le développement de la corruption publique.

Toujours en Italie, la presse rend compte en novembre 2010 des démêlés de Silvio Berlusconi avec le parquet de Milan dans le cadre d'une affaire de réseau de très jeunes femmes, venant s'ajouter à l'affaire du « RubyGate », du nom d'une jeune prostituée marocaine le mettant en cause.

Exemple d'analyses juridiques

La mise en œuvre d'une loi suisse réglementant les salons de massage et les agences d'escortes suscite un débat sur les dérives d'un marché en plein évolution, notamment avec la tenue de discussions inter-cantoniales concernant l'autorisation de la prostitution dès l'âge de 16 ans.

La prostitution de luxe vue par la presse

Un dossier de *Marie-Claire* en février 2010 met l'accent sur l'existence d'une prostitution masculine (escort-boys) calquée sur celle des escort-girls.

Un dossier du *Républicain Lorrain* en mars 2010 s'inquiète de la banalisation de la prostitution occasionnelle.

En Irlande, le journal *The Irish Independent* s'intéresse en octobre 2010 aux « femmes de la classe moyenne qui font payer pour du sexe ».

L'hebdomadaire *Courrier International* du 11 février 2010 revient sur les causes économiques d'une prostitution de « luxe » en plein essor au Cambodge.

Dans son édition du 3 août 2010, le magazine *Capital* présente un dossier intitulé « les nouveaux business de l'amour » qui s'efforce de présenter une approche économiste des nouvelles formes de prostitution.

Le Parisien du 4 novembre 2010 évoque le « scandale du troc sexuel » qui se développerait à Paris sous couvert de paupérisation en période de crise.

L'impact sur la prostitution étudiante

À l'occasion de la projection en janvier 2010 d'une fiction de Canal+ (« Mes chères études ») inspiré par l'ouvrage de Laura D..., les principaux médias d'opinion se livrent à des réflexions sur la réalité et les causes de la prostitution étudiante.

VSD consacre un dossier en mars 2010 sur la motivation de la « jeunesse dorée » désireuse d'accroître son argent de poche.

La presse britannique revient sur cette réalité à l'occasion d'interviews de Billie Piper, actrice qui a été marquée par son rôle d'escorte dans la célèbre série TV « Diary of a London call girl ».

La vente sur internet de sa virginité par une étudiante néo-zélandaise, au motif invoqué de payer ses frais de scolarité, a suscité des commentaires contrastés dans un pays ultra-libéral où la prostitution est considérée comme un travail sexuel.

De même, l'édition suisse de *20 Minutes* revient sur un concours organisé sur le net dont le premier prix est une « heure avec une escort ».

En Chine, le correspondant à Pékin du *Los Angeles Times* étudie le développement de la prostitution d'étudiants en Chine continentale sous l'angle d'une opportunité de trouver une activité professionnelle dans un contexte de boom économique.

À défaut de disposer de chiffres et d'analyses réellement fiables sur ces nouvelles formes de prostitution, ce très rapide survol de l'actualité conforte le constat d'un véritable marché de la prostitution qui cherche à diversifier ses « offres » et ses « produits ».

Les réponses juridiques traditionnelles peinent à trouver la ligne de partage entre ce qui est acceptable ou non, et à mettre en évidence l'exacte réalité derrière des opérations marketing visant clairement à banaliser l'univers de la prostitution.

Bibliographie

- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.

ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET PROSTITUTION

L'année 2010 aura été marquée par deux grands événements sportifs d'envergure mondiale : les Jeux Olympiques de Vancouver au Canada et la Coupe du monde de football en Afrique du Sud.

Constats

Ces temps forts sont l'occasion de rassemblements massifs réunissant des dizaines de milliers de spectateurs et de supporters célébrant la fête du sport, tous enclins à se réjouir des performances des concurrents et de leurs favoris.

On ne saurait toutefois passer sous silence un autre versant de ces temps forts sportifs.

Bien loin des jeux, il y a de multiples enjeux qui sous-tendent ces événements et qui relèvent de préoccupations tout autres que les pures motivations sportives.

S'il y a compétition dans les stades, la concurrence s'exerce bien en amont entre pays candidats à l'accueil de ces manifestations. La manne est appétissante car elle représente des bénéfices à facettes multiples. Le marché, au sens le plus large, intervient. Les réseaux de traite à des fins prostitutionnelles accentuent leurs offres.

Pour le pays organisateur, il s'agit d'un formidable accélérateur de croissance : construction de stades et d'infrastructures sportives, construction d'hébergements, agrandissement ou création de réseaux de transports. Les emplois générés soutiennent la consommation. Les retours sur investissement sont généralement conséquents avec le maintien d'une croissance au moins à court terme.

À titre d'exemple, la Chine, pour les JO de 2008, a dépensé 29 milliards d'euros en infrastructures diverses, « vitrine » voulue et coûteuse correspondant à des chantiers pharaoniques. « Correction » oblige, les autorités ont déplacé des centaines de personnes prostituées du centre de Pékin.

Vancouver 2010 a coûté 7,3 milliards de dollars canadiens (5,2 milliards d'euros) avec le corollaire d'une augmentation du PIB à hauteur de 3,3 milliards de dollars canadiens (2,4 milliards d'euros).

Le Mondial de football 2010 s'est tenu pour la première fois sur le continent africain, en Afrique du Sud. Pour un pays pauvre, malmené par l'histoire, où la situation sanitaire est préoccupante, avec près de six millions de personnes contaminées par le VIH (chiffre le plus élevé au monde pour un seul pays), où la pauvreté est visible partout et l'insécurité galopante, l'opportunité d'organiser cet événement de football a donné une impulsion considérable. Plus de 450 000 supporters se sont rendus sur place durant l'été 2010 ; clients des matchs, clients touristes, touristes sexuels ?

L'Afrique du Sud est le malheureux symbole de la traite en Afrique australe. Elle est le lieu de transit et destination des tenants de la traite.

Comme aux Jeux Olympiques, les appétits économiques ont sous-tendu les événements sportifs. Toutes sortes de commerces ont profité de l'occasion, des plus légitimes au moins reluisants. « Plus loin, plus haut, plus fort », la devise olympique ne s'applique pas seulement au sport.

Des alertes répétées

Nourris par l'expérience du passé, les États et les associations de défense des personnes, femmes et enfants, se sont fait entendre, agitant le spectre des dérives qui accompagnent les grands temps forts du

sport. Les autorités allemandes ont en effet marqué les esprits et suscité bon nombre de réactions lors du Mondial 2006 où elles avaient autorisé les installations de « sex-centers » à proximité des stades.

En Afrique du Sud, le fléau de l'exploitation sexuelle a été identifié et le tourisme sexuel clairement désigné. Les risques sanitaires ont fait l'objet d'une requête du gouvernement qui a demandé aux nations de lui fournir pas moins d'un milliard de préservatifs. Les organisateurs ont estimé que 20 % des supporters allaient se livrer au tourisme sexuel. Une évaluation des autorités a avancé le chiffre de 40 000 personnes prostituées supplémentaires pour l'occasion, s'ajoutant à l'effectif habituel estimé à 100 000 personnes. La pauvreté de ce pays en fait le terrain de prédilection des réseaux mafieux de traite des êtres humains. Les autorités en sont conscientes bien qu'impuissantes.

Au Canada, le pragmatisme anglo-saxon a conduit les autorités sanitaires à distribuer aux seuls athlètes, pas moins de 100 000 préservatifs. Cette action a déclenché les foudres des associations de défense des femmes et de l'Église, déjà porte-étendards d'alertes sur les risques d'exploitation sexuelle générés par l'événement. Certaines associations féministes avaient même réclamé l'annulation des Jeux. La distribution aux athlètes se serait révélée insuffisante.

Si les Pouvoirs publics et les associations ont souhaité alerter les opinions publiques, on ne peut que s'étonner des positions de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) dont le président Sepp Blatter, a déclaré : « *La prostitution arrivera. On ne peut rien y faire. Ce n'est pas un problème pour la FIFA. Je dirais que c'est plus un problème pour vous, Sud-Africains. Si vous le considérez comme un problème.* »

Le Comité International Olympique (CIO), fidèle à ses liens avec les instances internationales, reste mesuré et discret sur le sujet. L'ONU, par une conférence de presse en date de mai 2010 sur le Mondial sud-africain, mettait l'accent sur la protection des femmes et des enfants. Le relais a été pris par l'UNICEF et l'Organisation Internationale du Travail (OIT), avec l'élaboration d'un code de bonne conduite à destination des professionnels du tourisme locaux les enjoignant de lutter contre la prostitution et les violences faites aux enfants.

Des liaisons dangereuses

La question est posée de la corrélation entre événements sportifs et prostitution. Football et JO sont identifiés comme les théâtres les plus connus des risques d'exploitation sexuelle. Les compétitions de Formule 1 ne sont pas en reste. Les Grands Prix, tout comme les JO ou le football, sont extrêmement médiatisés et les enjeux financiers y sont tout aussi lourds. L'industrie du sexe ne manque pas ces compétitions pour faire des affaires, surtout quand la législation du pays d'accueil est souple en la matière.

À la lecture des documents traitant le sujet, on constate rapidement un lien entre les enjeux financiers de l'événement sportif et le développement de la prostitution. Plus l'événement est médiatisé, plus il attire les spectateurs, et plus les risques prostitutionnels y sont présents.

Les JO bénéficient toujours d'une puissante couverture par les médias du monde entier. Les droits, qui appartiennent au CIO sont vendus au plus offrant. À titre indicatif, la chaîne de télévision américaine NBC a déboursé 3,5 milliards de dollars (2,6 milliards d'euros) pour s'assurer les droits de retransmission des JO sur huit ans. Les 33 disciplines sportives, 13 000 athlètes, 400 compétitions sont une source de profits considérables. De telles opportunités, auxquelles s'ajoute le tourisme sportif de

supporters mus par l'engouement, sont largement exploitées par le secteur marchand. Les réseaux souterrains ne laissent pas s'évaporer l'occasion.

Les coupes d'Europe ou du monde de football relèvent de la même logique, porteurs d'enjeux financiers énormes.

Un indicateur simple suffit à éveiller l'attention : le nombre d'annonceurs et de sponsors dont les marques s'affichent à l'excès dans les stades, sur les athlètes et qui ponctuent les retransmissions télévisées.

On ne dispose pas d'éléments similaires, et surtout d'une telle ampleur, pour les autres manifestations sportives. Les déplacements de supporters, en grande majorité masculins, vers les tournois de rugby dans l'hémisphère sud soulèvent toutefois quelques interrogations quant à leurs « consommations » prostitutionnelles. La presse en donne l'écho.

La prostitution semble être moins présente dans d'autres disciplines sportives : athlétisme, natation, tennis, pour ne citer qu'eux. Peut-être parce que le poids financier de ces sports est moindre...

Le football comme révélateur

L'actualité footballistique fournit une base de réflexion sur les risques prostitutionnels en lien avec les compétitions sportives.

Déjà, dans les années 60, le joueur britannique George Best confessait : « *j'ai claqué beaucoup d'argent dans l'alcool, les filles et les voitures de sport. Le reste, je l'ai gaspillé...* »

L'équipe de France de football lors du Mondial 2010 n'a eu de chance ni dans son jeu, ni dans son comportement, ni dans les écarts de certains de ses joueurs.

L'affaire Ribéry-Zahia a fait la une de la presse. L'attaquant de l'équipe de France aurait bénéficié des faveurs tarifées d'une mineure. Ses co-équipiers, Sydney Govou, Karim Benzema et Hatem Ben Arfa, ont eux aussi été entendus par la BRP (Brigade de Répression du Proxénétisme).

Selon Jérôme Jessel, journaliste et écrivain, la consommation frénétique de jeunes femmes est une constante chez les joueurs de football. Tout comme le désir insurmontable de montres de luxe, de voitures et d'appartements.

Compte tenu de leurs salaires, primes, bonus, cachets et avantages divers, l'offre prostitutionnelle répondrait aux besoins irrépessibles de ces jeunes hommes.

Les observateurs le soulignent régulièrement. Les supporters s'identifient à leur équipe de prédilection et à leur joueur favori. De l'identification au mimétisme, il y a une marge, parfois ténue.

Les journalistes reconnaissent que « l'hyper-couverture » médiatique du football a érigé les joueurs en « demi-dieu » dont les comportements sont servis par la valeur d'exemple. On rencontrait le même phénomène dans la Rome Antique avec les gladiateurs et autres combattants des cirques.

Les stades destinés au sport ont connu au cours de l'histoire de curieux détournements. Les JO, depuis leur relance par Coubertin, servent d'occasions à d'autres fins que la compétition sportive : propagande, boycott, dopage, corruption et même le terrorisme ont jalonné son cours.

Pour Richard Poulin, sociologue canadien, le jugement est sans appel. Il se fonde sur une longue observation et s'appuie sur des analyses approfondies : « *Les grands événements sportifs donnent une impulsion aux industries de la prostitution et du tourisme sexuel au profit des hommes et de leur pouvoir d'achat...* »

Les cris d'alarme des autorités et des associations de défense des femmes et des enfants ont porté leurs fruits en 2010. On n'a pas enregistré l'explosion prostitutionnelle crainte en Afrique du Sud, malgré la puissance avérée des réseaux de traite installés dans ce pays. Le même constat s'est fait à Vancouver où la cause a été soutenue avec force et détermination.

Bibliographie

- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Harper E., Massawe D., Richter M., *Report on the 2010 Soccer World Cup and Sex Work: Documenting Successes and Failures*, SWEAT, SANAC Women's Sector, 10 september 2010.
- Poulin R., « Bordels, sport et défoulement masculin », *Sisyph.org*, 6 janvier 2008.

RÉPONSES JUDICIAIRES 2010

L'une des armes dont dispose toute société pour lutter contre les phénomènes illégaux liés à la prostitution est le recours à la réponse judiciaire, essentiellement pénale, sur la base d'enquêtes menées pour rechercher et réprimer les comportements que la loi pénale qualifie d'infraction.

Le « catalogue » français en la matière est vaste puisque le recensement des infractions pénales en vigueur en 2010 touchant à toutes les formes de prostitution distingue 48 incriminations distinctes. Ainsi, le Code pénal français reconnaît 31 infractions relatives aux formes de proxénétisme, 15 relatives aux formes de traite des êtres humains et 2 relatives au racolage.

Cet arsenal est mobilisé sous la direction des Parquets qui définissent les priorités données aux services d'enquête dans le cadre d'une politique pénale régulièrement mise à jour par le ministère de la Justice.

Ainsi, en 2010, le rapport annuel établi par la Direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice rappelle la priorité donnée au démantèlement des réseaux spécialisés.

Est également mis en lumière le rôle des JIRS (Juridictions interrégionales spécialisées) qui suivaient au 31 décembre 2010, 32 dossiers de proxénétisme et 24 de traite des êtres humains. Cette seconde qualification traduit la nécessité d'une coopération judiciaire active avec des pays ne connaissant pas l'incrimination de proxénétisme.

Les réponses judiciaires aux infractions liées à la prostitution donnent l'occasion de plonger au coeur d'affaires révélatrices de l'évolution et de la variété des formes modernes de prostitution.

L'examen de ces procédures rendues publiques quand elles atteignent le stade de l'audience révèle, en effet, une masse considérable d'informations, tant sur les trafiquants que sur les personnes prostituées voire leurs clients.

Il montre aussi comment la prostitution la plus grave en termes d'atteintes à la dignité de la personne, intéressant l'action publique, peut recourir à des formes variables de violence et comment elle s'organise pour dissimuler, recycler les bénéfices de ce marché du sexe tarifé.

En France, seulement près de 1 000 condamnations ont été prononcées en 2010 par les juridictions pénales, essentiellement sous les incriminations de proxénétisme ou de proxénétisme aggravé, plus minoritairement sous l'incrimination de racolage sans que les statistiques permettent de distinguer racolage actif ou passif.

L'analyse des chiffres du ministère de la Justice sur les priorités accordées et les condamnations prononcées montrent l'importance des affaires de crime organisé où les trafiquants et leurs victimes sont très majoritairement d'origine étrangère.

Parmi les personnes condamnées pour proxénétisme, plus de 30 % sont des femmes, chiffre à rapprocher des 10 % de femmes dans l'ensemble des condamnations. Ce qui illustre bien comment la victime peut être amené à devenir également bourreau, dans la logique de ces réseaux criminels où le souci de rentabilité domine, comme la volonté d'exploiter la vulnérabilité de leurs victimes.

Un regard sur les revues de presse nationale et internationale, réalisées tout au long de l'année 2010 par la Fondation Scelles, confirme que les médias s'emparent volontiers de faits divers liés à la prostitution,

mais plutôt au moment où éclate au grand jour l'existence de telle ou telle situation qui apparaît logiquement comme intolérable, pour se désintéresser globalement du déroulement du procès.

Celui-ci intervient, il est vrai, beaucoup plus tard, en moyenne trois ans après l'interpellation de trafiquants, avec une dramaturgie réduite. Les proxénètes ne recherchent nullement la publicité, leurs victimes sont généralement absentes, redoutant à raison des représailles. Le client est peu motivé pour venir témoigner de son expérience de la prostitution.

Pourtant, ces procès sont essentiels. D'une part, en raison de leur vertu pédagogique pour les trafiquants qui voient leurs activités pour le moins perturbées et leurs profits réduits, au moins pour un temps. Mais aussi, pour la démonstration qu'il est possible de s'attaquer, quand la volonté et les moyens existent, aux violations de la loi qu'induit la prostitution et aux dommages qu'elle cause aux personnes victimes.

Naturellement, la réponse judiciaire, même menée avec énergie par les services spécialisés de la police, de la gendarmerie et des juridictions, ne répond pas à toutes les questions essentielles que pose l'aide aux victimes de la traite et de la prostitution, ni même ne suffit à donner à la politique de prévention de l'exploitation sexuelle une efficacité absolue. Mais, elle renseigne utilement sur la cruelle réalité de la violence qui règne dans et autour du monde de la prostitution.

Deux approches distinctes peuvent tenter de rendre compte de la diversité et de la gravité des situations révélées plus spécialement au cours de l'année 2010.

Premièrement, un **survol des revues de presse** relatives à la prostitution en 2010 :

Panorama indicatif tiré de la revue de presse établie par le CRIDES pour l'année 2010 en ne retenant que les affaires traitées dans le monde par la justice

	Type d'affaires judiciaires médiatisées liées à la prostitution
Janvier	Poursuites contre un réseau de maison de prostitution à Philadelphie – 70 personnes prostituées (<i>USA</i>) Enquête sur l'assassinat d'une personne prostituée camerounaise (<i>Allemagne</i>) Amende fiscale de 820 000 euros pour une personne prostituée à Katowice (<i>Pologne</i>)
Février	Enquête sur un réseau de prostitution d'enfants recrutés sur Facebook (<i>Indonésie</i>) Information sur un réseau de personnes prostituées adolescentes à Montpellier (<i>France</i>) Jugement d'un réseau bulgare à Toulouse (<i>France</i>)
Mars	Viol de femmes prostituées par des policiers à Nice (<i>France</i>) Enquête sur un réseau nigérian (<i>Allemagne</i>)
Avril	Information ouverte sur le recours à des personnes prostituées marocaines par des footballeurs français (<i>France, Allemagne</i>) Agressions de personnes prostituées dominicaines travaillant en salons de massage à Toulouse (<i>France</i>) Jugement d'une mère de famille à Seattle prostituant des mineurs (<i>USA</i>)
Mai	Premier procès sous la qualification de traite (<i>Islande</i>) Mise en cause d'hôteliers à Fribourg (<i>Suisse</i>) Enquête sur des meurtres de personnes prostituées à Bradford (<i>Grande-Bretagne</i>)

Juin	Démantèlement d'un réseau hôtelier à Chongqing (<i>Chine</i>) Démantèlement d'un réseau de personnes prostituées chinoises à Paris (<i>France</i>) Arrestation du « parrain » de la prostitution à Tel Aviv (<i>Israël</i>)
Juillet	Bilan de la loi sur le client (<i>Suède</i>) Mise en examen de footballeurs de l'équipe de France (<i>France</i>)
Août	Démantèlement d'un réseau vendant des jeunes mexicaines aux USA (<i>Mexique/USA</i>) Rapport sur le traitement de l'affaire Pickton (assassin de personnes prostituées inuits) à Vancouver (<i>Canada</i>)
Septembre	Procès de proxénètes hongrois à Zurich (<i>Suisse</i>) Démantèlement à Londres d'un réseau vendant des jeunes filles destinées à des hommes d'affaires (<i>Grande-Bretagne</i>)
Octobre	Démantèlement d'un réseau vendant des jeunes roumaines en Île-de-France (<i>France</i>) Mise en examen et détention de clients de prostitués mineurs à Bordeaux (<i>France</i>) Mise en cause de S. Berlusconi dans un réseau de personnes prostituées mineures (<i>Italie</i>)
Novembre	Démantèlement d'un réseau ayant vendu 150 jeunes Roumaines à Strasbourg (<i>France</i>) Coup de filet du FBI sur des ventes d'enfants (<i>USA</i>)
Décembre	10 ans de prison pour les proxénètes hongrois de Zurich (<i>Suisse</i>) Arrestation de proxénètes recrutant des adolescentes sous couvert de baby-sitting (<i>Philippines</i>) Prison à vie pour le meurtrier de 3 personnes prostituées à Leeds surnommé le « cannibale à l'arbalète » (<i>Grande-Bretagne</i>)

Sélection de quelques décisions rendues en 2010, révélatrices des enjeux de la prostitution actuelle et de leur traitement par la justice

Affaire Rantsev	Décision de la Cour européenne des droits de l'homme (7 janvier 2010)	Condamnation de Chypre et de la Russie à la suite du décès d'une Russe de 20 ans prostituée dans un « cabaret ». <i>Consécration du devoir de protection des États à l'égard des personnes en danger de prostitution</i>
Affaire Voulev	Cour de cassation (3 mars 2010)	3 ans de prison pour les responsables bulgares d'un réseau de rue à Nice avec un système de blanchiment et de nombreuses violences physiques. <i>Illustration de l'implication du crime organisé le plus dur et de l'objectif lucratif de leur activité</i>
Affaire Lazar	Tribunal de Paris (14 avril 2010)	Condamnation d'un réseau roumain « gérant » le secteur nord du Bois de Boulogne, spécialisé dans les travestis sud-américains, nord-africains et roumains.
Affaire de Peretti	Cour de cassation (12 mai 2010)	Proxénétisme hôtelier à grande échelle organisé en Espagne par des Français avec une filière de personnes prostituées cubaines. <i>Illustration typique du caractère mondial des trafics</i>
Affaire Chamoux	Cour d'assises de Paris (10 juillet 2010)	15 ans de prison pour un Français de 61 ans coupable de viols sur une dizaine de fillettes en Thaïlande. <i>Procès emblématique du tourisme sexuel</i>

Affaire Chiriac	Cour de cassation (15 septembre 2010)	4 ans de prison pour des proxénètes roumains sous couvert d'assistance sexuelle aux personnes handicapées. <i>Illustration des techniques de recrutement de jeunes personnes prostituées en Roumanie</i>
Affaire Okoawoh	Tribunal de Paris (4 novembre 2010)	Condamnations de proxénètes du Nigéria et de Sierra Leone ayant organisé un réseau destiné aux foyers d'immigrés à Paris, des dommages et intérêts étant alloués à deux personnes prostituées pour le préjudice sexuel, les souffrances endurées et les dettes engagées auprès des familles.
Affaire Sandor	Tribunal de Paris (9 novembre 2010)	Condamnation des organisateurs roumains et français de la prostitution en forêt de Sénart.

Il convient d'observer le caractère relativement rare des recours contre les condamnations prononcées. En effet, les proxénètes paraissent se satisfaire de ne pas être condamnés au maximum de la peine encourue et espèrent bénéficier, au plus tôt, d'une libération conditionnelle expulsion.

En règle générale, ces dossiers ont fait l'objet d'une instruction, assortie de détention provisoire et d'une durée moyenne de 36 mois, de l'interpellation à la condamnation.

Les débats toujours publics se déroulent souvent en présence d'associations reconnues d'utilité publique constituées parties civiles et, très rarement, en présence des personnes prostituées victimes, phénomène largement explicable par leur grande vulnérabilité que la faiblesse des moyens consacrés par l'État à leur protection ne parvient qu'exceptionnellement à compenser.

La leçon à tirer de la très (trop) riche chronique judiciaire de la prostitution en 2010 est sans doute qu'en dépit de limites du traitement pénal, celui-ci peut être efficace pour répondre aux défis de l'exploitation sexuelle actuelle, dès lors qu'il peut mobiliser des moyens d'enquêtes adaptés au crime organisé, qu'il parvient à frapper les trafiquants dans leurs profits financiers, qu'il permet d'offrir aux victimes, soit directement, soit par le truchement d'associations agréées, l'occasion de demander réparation et de porter témoignage des violences qu'elles ont subies.

Enfin, la publicité des jugements doit favoriser la prise de conscience des clients potentiels qu'ils participent, en recourant à la prostitution, à un véritable crime.

Bibliographie

- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.

TOURISME SEXUEL

Grâce aux actions menées depuis les années 90 à travers le monde par l'ONG ECPAT (End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes), en France, par l'ACPE (Association Contre la Prostitution des Enfants) et le COFRADE (Conseil Français pour les Droits de l'Enfant), deux organisations soutenues par la Fondation Scelles, les réalités du tourisme sexuel commencent à être connues et parfois combattues avec succès.

La polémique en France consécutive en 2009 à d'anciennes déclarations du ministre de la Culture a au moins eu le mérite de rappeler que, plus de dix ans après les lois fondatrices en France de 1994 et 1998 contre le tourisme sexuel, celui-ci n'avait pas disparu. Il s'agit, en fait, d'une pratique qui s'apparente à une pédophilie moins risquée pour le pédophile, car se déroulant dans des pays présumés moins sévères que le pays d'origine des « touristes » à fort potentiel économique.

La France s'est inscrite comme un pays en pointe dans le combat contre la pédophilie. Elle s'est donc dotée de lois protectrices des enfants, quels que soient leur nationalité et le lieu où ils sont vendus, achetés ou consommés.

L'année 2010 a pourtant, sur ce plan, montré que l'actualité du tourisme sexuel, comme celle de l'ensemble des modes de prostitution a été très active.

Il est constant que le phénomène du tourisme sexuel n'est juridiquement répréhensible en France et dans la plupart des pays dits développés, que dans la mesure où il consiste à rechercher des relations sexuelles tarifées avec des mineurs.

Au vu de l'actualité 2010, le phénomène s'est largement émancipé du caractère confidentiel ou clandestin des réseaux traditionnels destinés à ceux qui recherchent à l'étranger ce qu'ils ne peuvent obtenir sans risques chez eux.

Rien de plus facile, en principe, de se procurer une relation interdite si on peut l'obtenir à prix accessible à quelques heures d'avion en s'adressant à des personnes et des États, très vulnérables économiquement.

Rien de plus commode que de trouver chez soi sur le net, les adresses des « maisons » et leurs « spécialités », où sont en libre-service, à nos frontières, des êtres humains tout aussi vulnérables.

Trois remarques s'imposent.

La prise de conscience douloureuse des pays destinataires

Le principe même du tourisme sexuel consiste à rechercher un pays où il est possible, avec des risques modérés, d'avoir des relations sexuelles avec des personnes mineures. La question de la coopération avec les pays d'accueil est déterminante.

Sous l'impulsion des organisations internationales et dans la logique de la Convention des Nations Unies sur le crime organisé, des campagnes de prévention ont marqué l'année 2010.

C'est le cas, par exemple, du ministère du Tourisme de Madagascar qui s'est efforcé de lancer un projet pilote avec des ONG (Acting for life et ECPAT) visant à sensibiliser les enfants malgaches et à démontrer que le pays ne deviendra pas une destination pour amateurs de tourisme sexuel.

En Indonésie, les autorités utilisent un documentaire *Cowboys in paradise* pour dissuader les jeunes de Bali tentés par des relations sexuelles avec les touristes.

Au Brésil, où le tourisme sexuel paraît se développer rapidement, le Secrétariat d'État pour la protection des mineurs lance régulièrement des campagnes de prévention et de répression, en lien notamment avec des ONG, lors de la journée internationale du tourisme, initiée par l'ONU pour rappeler la menace de prostitution qui pèse sur les enfants au Brésil.

Au Sénégal, l'association des professionnels du tourisme Aphore a été créée en décembre 2010. Parmi ses projets, figure la prévention du risque de prostitution dans les hôtels du pays.

Une actualité judiciaire éloquente mais limitée

Une fois passé le temps nécessaire aux difficiles investigations relatives aux infractions du tourisme sexuel, peut venir le moment du jugement public des auteurs identifiés.

Trois procès ont particulièrement retenu l'attention des médias en 2010, sans doute en raison de la nouveauté de cette réaction judiciaire, mais aussi des révélations sur la gravité de ces pratiques.

Le Cambodge a connu en février 2010 le procès d'un Français de 63 ans venu consommer des jeunes personnes prostituées. Comme souvent dans les affaires de ce type, le prévenu a soutenu en vain qu'il n'avait pas pu imaginer que sa partenaire était mineure (Affaire Charlot). Avant de l'expulser vers la France, le tribunal de Phnom Penh l'a condamné à 3 ans de prison (dont 7 mois fermes) et 250 dollars (185 €) de dommages et intérêts pour sa victime.

De même, en mai 2010, les États-Unis ont pu juger à Seattle un Américain arrêté au Cambodge grâce à une excellente collaboration avec les services spécialisés des polices française et cambodgienne (Affaire Carr). Reconnu coupable d'avoir acheté au Cambodge des jeunes personnes prostituées de 12 ans, il a été condamné en décembre 2010 à 15 ans de prison.

Enfin, en France, la Cour d'assises de Paris a condamné en juillet 2010 un Français de 61 ans, coutumier de viols sur de jeunes Thaïlandaises de 4 à 12 ans (Affaire Chamoux). Il a finalement été condamné à 15 ans de réclusion criminelle.

Dans ces deux derniers procès, il convient de souligner le rôle important des associations habilitées à représenter l'intérêt des victimes, mais aussi à sensibiliser l'opinion publique et les autorités sur la gravité des atteintes à la personne humaine qu'implique le « tourisme sexuel ».

L'émergence du phénomène des « sex tours »

Le marché du tourisme sexuel a encore élargi son champ d'action. Cette fois, en favorisant la création de zones « accueillantes » dans les pays où la législation autorise l'exploitation commerciale de la prostitution.

L'expression « sex tours », désormais utilisée, permet de donner l'illusion d'une activité commerciale comme les autres, ne visant pas spécialement le luxe mais plutôt une clientèle « ordinaire », qui préfèrent ne pas voir ce que les premières affaires judiciaires ont montré, c'est-à-dire la présence forte des réseaux du crime organisé dans le recrutement et la gestion des personnes prostituées.

En 2010, deux exemples ont particulièrement défrayé la chronique.

L'exemple **espagnol** où la région de la Jonquère en Catalogne a été abondamment popularisée pour son ensemble d'établissements de prostitution légale, mais aussi pour l'afflux de personnes prostituées « irrégulières » conduites dans la région par les mêmes réseaux qui fournissent les maisons officielles. Ce succès commercial qui provoque la venue de clients, souvent Français, a commencé à faire l'objet de commentaires de plus en plus critiques des élus locaux qui mesurent les effets pervers d'une situation largement incontrôlable.

L'exemple **belge**, où l'existence de maisons de prostitution à Anvers, déjà réputée pour ses vitrines, a montré la mutation des trafiquants en véritables businessmen. Laissant les personnes prostituées dans un état de dépendance d'autant plus fort qu'elles viennent essentiellement des pays les plus pauvres et sont toujours exposées à la violence de leurs proxénètes et des clients venus parfois de loin.

Le développement d'actions de sensibilisation et de e-learning pour les professionnels

La Fondation Scelles encourage, par exemple, l'action d'ECPAT qui a lancé dernièrement une campagne de sensibilisation des voyageurs⁷⁴ réalisée pour prévenir le tourisme sexuel impliquant des enfants. Cette campagne a été diffusée en France et au Luxembourg grâce aux partenaires du tourisme tels que Le Petit Futé, AFAT-Voyages, Club Méditerranée, Touristra, Luxair, la FFTST (Fédération Française des Techniciens et Scientifiques du Tourisme), Accor Luxembourg et bien d'autres encore. Incluant plusieurs reportages vidéos réalisés en 2009 et 2010, la campagne est en ligne sur le site internet www.ecpat-france.org en version téléchargeable mais aussi consultable sur plusieurs sites communautaires tels que Facebook, Dailymotion, Youtube ou encore Wat.TV. En plus de cette diffusion en ligne, la campagne est présentée dans des salons du tourisme, lors de conférences publiques ou d'interventions en milieu scolaire, grâce à la FFTST, l'ACPE et ECPAT France.

Le site de e-learning (<http://www.ecpat-france.fr/formationenligne>) a été lancé en 2010. Il comporte plusieurs modules proposant aux professionnels du tourisme, aux agents de voyage, aux directeurs et gérants de structures touristiques de se former et de s'auto-évaluer sur la thématique « Protégeons les enfants contre le tourisme sexuel ». Cet outil est promu en 2011 auprès des professionnels du tourisme au Luxembourg et accessible en ligne à travers le site web d'ECPAT Luxembourg.

La création d'un manuel de signalement

En partenariat avec l'Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes (OCRVP), la Direction de la Coopération Internationale (DCI) et la chaîne hôtelière ACCOR, ECPAT France a développé un guide d'accompagnement pour les procédures internes des professionnels du tourisme et leurs employés dans le cadre de suspicion de tourisme sexuel impliquant des enfants ou dans le cadre de procédure d'urgence lorsqu'un tel fait est avéré.

⁷⁴ Campagne de sensibilisation des voyageurs : http://www.ecpat-france.fr/centre_ressources/1-outils_ecpat/1-ECPAT_France/6-onferences/Dossier_de_conference_ECPAT_20110325.pdf

Il apparaît pertinent de mieux faire connaître ces initiatives pertinentes pour lutter contre le phénomène de tourisme sexuel.

En conclusion, le tourisme sexuel s'est développé. Mais l'on voit de plus en plus de campagnes de prévention destinées aux jeunes et de pays pénalisant les clients de mineurs prostitués.

Bibliographie

- ACPE, Revue « Attention Fragile », n°1, mai 2010.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.

VIOLENCE ET SANTÉ

Parce que la prostitution touche majoritairement des femmes, du fait de leur plus grande vulnérabilité, des préjugés et des inégalités de genre persistantes, la prostitution est considérée comme une forme de violence à leur encontre. Si celle-ci est *a priori* physique, elle peut aussi être insidieuse, avec des conséquences sanitaires parfois désastreuses pour les individus.

Comme chaque année, des articles de presse ont fait état de meurtres ou d'actes de violence à l'égard de personnes prostituées. En France, deux proxénètes de 32 et 35 ans, qui avaient battu à mort en mai 2005 une prostituée bulgare de 22 ans pour lui extorquer de l'argent, ont été condamnés en février 2010 à 22 ans de réclusion criminelle avec une mesure de sûreté des deux tiers, par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône. À cette même période, une femme prostituée de 70 ans a été sauvagement assassinée à son domicile parisien. Un différend financier aurait mis le client, un jeune homme de 19 ans, hors de lui.

Ces affaires ont défrayé l'actualité en raison de la sauvagerie des actes commis. Mais quoiqu'il en soit, la violence physique dans le milieu de la prostitution ne relève pas du fantasme mais bien d'une réalité à laquelle les personnes prostituées sont davantage exposées que le reste de la population. En 2008, un rapport du Parlement européen soulignait que « *les prostituées sont beaucoup plus exposées à la violence que les autres femmes (...) courent un risque beaucoup plus grand d'être assassinées que les autres femmes (...) de souffrir de blessures physiques et psychologiques liées non pas à une violence extraordinaire mais à la violence journalière de la prostitution....* ». Des enquêtes, même si elles sont souvent menées sur des échantillons limités, avaient déjà confirmé par le passé le niveau élevé de la violence dans le milieu prostitutionnel, dont les premières victimes sont, bien évidemment, les personnes prostituées elles-mêmes.

La violence physique n'est pas seulement celles des coups mais aussi celle de l'acte sexuel. Des pratiques sexuelles extrêmes peuvent avoir des conséquences désastreuses pour le corps de ces personnes.

multiples, les violences viennent, avant tout, du proxénète ou du trafiquant. Certains groupes criminels, comme les groupes albanais, doivent leur notoriété à leur extrême violence à l'égard de leurs victimes : « le dressage » désigne le processus d'asservissement (violences, pressions psychologiques, menaces) que les victimes subissent afin de les amener à une soumission complète...

Les violences viennent aussi du client, pour qui la personne prostituée est le réceptacle de pulsions et de fantasmes qu'ils veulent assouvir. Le rapport annuel de l'ONG irlandaise Ruhama met en avant cette violence physique et morale subie par les personnes prostituées de la part de leur client.

Bien évidemment, la violence physique ne doit pas occulter d'autres formes de violences plus diffuses telles que la violence psychologique et la stigmatisation sociale.

La violence institutionnelle, sournoise, ne doit pas non plus être négligée

En France, les associations, qu'elles soient abolitionnistes ou qu'elles prônent une légalisation de l'activité prostitutionnelle, continuent de dénoncer la loi pour la sécurité intérieure (LSI) de 2003 et la pénalisation du délit de racolage. Les associations de défense des personnes prostituées n'ont cessé, depuis l'entrée en vigueur de la loi, de condamner la politique française. Les personnes prostituées devraient être considérées comme des victimes et non des délinquantes. Elles devraient bénéficier d'une

protection et d'une assistance en vertu du régime juridique abolitionniste. Dans la réalité, elles sont passibles en permanence de sanctions pénales. À cela s'ajoute, pour les personnes prostituées d'origine étrangère en situation irrégulière, la menace de sanctions dont est passible toute personne enfreignant les lois nationales sur l'entrée et le séjour des étrangers. La Cimade, une ONG française, est entrée en campagne contre cette violence institutionnelle pour dénoncer ces injustices. « Ni une ni deux, mettons fin à la double violence faite aux femmes étrangères⁷⁵. » L'association a dédié un site internet à cette campagne.

Cette violence institutionnelle se cache aussi derrière les abus de pouvoir dont sont victimes les personnes prostituées. Les violences sexuelles, physiques et les pressions psychologiques exercées par des dépositaires de l'autorité de l'État sont régulièrement révélées par la presse française et internationale. Exemple : en mars 2010, le viol d'une personne prostituée par quatre gardiens de la paix à Nice.

La violence de la prostitution a un impact sur la santé mentale des personnes prostituées

Une étude zurichoise, réalisée sous la direction de Wulf Rössler, psychiatre et directeur de la clinique universitaire psychiatrique de Zurich, montre que les violences subies par les personnes prostituées, leurs conditions de vie et leur origine représentent des facteurs de risques⁷⁶. Les personnes prostituées souffrent plus souvent que les autres femmes de troubles d'anxiété et de dépression. Pour les besoins de la recherche, 200 personnes prostituées de Zurich, soit 5 % de toutes celles enregistrées dans cette ville, ont été interrogées. Il s'agissait de femmes âgées de 18 à 63 ans, de différentes nationalités, se prostituant dans des bars, des maisons closes, des studios ou comme « escort ». Les deux tiers avaient un passeport suisse. Les résultats de l'étude ont montré que la moitié des intéressées ont souffert de troubles psychiques. Environ un tiers présentait des symptômes de dépression et un autre tiers des troubles d'anxiété.

Les facteurs de risques sont, d'une part, les violences subies à l'intérieur et à l'extérieur du « milieu » et d'autre part, la nationalité et les conditions dans lesquelles la prostitution est exercée. Les personnes prostituées suisses travaillant dans la rue sont particulièrement exposées, ainsi que les Asiatiques ou les Latino-Américaines exerçant dans des bars ou des studios. Jusqu'à 90 % d'entre elles souffrent de troubles psychiques. La recherche conclut qu'un soutien social est de nature à réduire ce risque. Pour Wulf Rössler, il s'agit avant tout d'améliorer les conditions-cadre appliquées à la prostitution, à savoir une meilleure sécurité ainsi qu'une aide sociale.

Troubles de stress post-traumatiques (TSPT) et décorporalisation

Il n'est plus à démontrer que vendre son corps a des conséquences profondes qu'on ne retrouve dans aucune autre activité. Des rapports l'ont montré par le passé. De même, le rapport du Parlement européen constate que « *les problèmes courants de santé psychologique des prostituées comprennent la dépression, les tentatives de suicide, les crises de panique, le stress traumatique, les troubles du sommeil, les flash-backs et les migraines* ».

Pour maintenir son équilibre, la personne prostituée opère une dissociation entre la personnalité privée et la personnalité publique. Au-delà de la mise en scène, cette dissociation entraîne une forme de dédoublement de la personnalité : la personne prostituée cache ses activités prostitutionnelles à ses proches et éprouve souvent des difficultés à construire une vie familiale et sociale... Il s'agit de la

⁷⁵ Dossier de presse de la campagne, 9 février 2010, http://www.cimade.org/uploads/File/admin/DP_niunenideux.pdf

⁷⁶ Les résultats de la recherche ont été publiés dans la revue Acta Psychiatrica Scandinavica.

décorporalisation. Un phénomène observé également chez les personnes victimes de violences conjugales ou les vétérans de guerre. Il s'agit de s'anesthésier pour supporter : anesthésie non seulement psychique mais aussi physique. *« Des personnes prostituées frappées pendant l'activité prostitutionnelle, explique le Dr Judith Trinquart, ne ressentent pas la douleur; puis, lorsqu'elles rentrent chez elles et se regardent dans la glace, elles voient les ecchymoses, les contusions.... Ces mécanismes d'hypoesthésie et d'anesthésie conduisent à une auto-négligence de soi : le corps devient instrument, objet. »*

En conséquence, on observe chez ces femmes des troubles de la sensibilité à la douleur et aux sensations tactiles : leur seuil de tolérance à la douleur est très supérieur à la moyenne, leur sexualité est dysfonctionnelle ou absente. À ces troubles, s'ajoutent d'autres formes de TSPT, explique le Dr Trinquart. Certaines études avancent que 67 % des personnes prostituées seraient victimes de TSPT.

Pour ces raisons ou tout simplement par honte, les personnes prostituées ont tendance à négliger les soins de santé (comme on peut le voir chez des victimes de violences sexuelles et notamment de viol). Leur accompagnement médical est dès lors un enjeu majeur.

Le Conseil National du Sida souligne très justement que : *« Au regard de leurs trajectoires et des conditions d'exercice de leur activité, les personnes prostituées se trouvent particulièrement exposées aux risques sanitaires. Cette exposition est renforcée en raison d'une prévention inadaptée aux situations de terrain, d'un dépistage déficient, d'un accès à l'information et aux soins de santé primaires limité et plus généralement d'un environnement social dégradé et perçu souvent comme hostile. Les personnes prostituées sont soumises à des formes de violences multiples et peinent à faire valoir leurs droits au séjour, aux soins et aux prestations sociales ».*

Sida : un enjeu majeur pour la protection des personnes prostituées

On ne peut pas parler de la violence et de la santé dans la prostitution sans évoquer le sida.

Selon le rapport ONUSIDA, *« la croissance globale de l'épidémie mondiale de sida semble s'être stabilisée. Le nombre annuel de nouvelles infections au VIH recule régulièrement depuis la fin des années 1990 et l'on note une diminution du nombre de décès liés au sida grâce à un élargissement et à une intensification significatifs de l'accès au traitement antirétroviral au cours des dernières années. Bien que le nombre des nouvelles infections ait diminué, leurs niveaux généraux demeurent élevés et le nombre de personnes vivant avec le VIH a augmenté dans le monde du fait de la réduction significative de la mortalité. »* Pour l'organisation, cette tendance à la baisse traduit *« la combinaison de différents facteurs, notamment l'impact des efforts de prévention et l'évolution naturelle des épidémies de VIH »*. L'ONUSIDA estimait que 2,6 millions de personnes étaient nouvellement infectées par le VIH. En Afrique subsaharienne où l'on continue d'enregistrer la majeure partie des nouvelles infections, on estime qu'1,8 million de personnes avaient été contaminées en 2009.

Si l'on peut se réjouir de ces évolutions au niveau mondial, le sida reste toutefois à un niveau tel, que l'épidémie fait peser un risque sur la sécurité et la stabilité de certains pays. Les États, dont un quart ou plus de la population est infecté, où près d'un actif sur deux vit avec le VIH, vont perdre leur capacité à administrer, à répondre aux besoins de bien-être, de justice et de sécurité des populations. La Chine, l'Inde, la Russie, l'Ukraine, l'Indonésie et le Nigeria sont directement menacés.

Les personnes prostituées, de par la nature de leur activité, sont très vulnérables au VIH/sida et aux infections sexuellement transmissibles (IST) en général.

En France, le Conseil National du Sida dressait en 2010 le portrait suivant : *« L'usage du matériel de prévention, et principalement du préservatif masculin, demeure une pratique courante dans le milieu prostitutionnel pour les actes de pénétration. S'agissant de la prostitution féminine, la protection se situe autour de 90 à 100 % lors des relations anales et vaginales et autour de 66 à 84 % lors de relations bucco-génitales. (...) Ainsi, les demandes de rapports non protégés émanant de clients demeurent importantes et se situeraient, selon les sources, entre 10 et 50 %. Les demandes se sont accrues depuis le début des années 2000 avec le relâchement croissant des pratiques de prévention. L'acceptation de rapports non protégés serait aujourd'hui particulièrement significative, en raison de la dépendance financière des personnes prostituées, des habitudes prises avec des clients réguliers, du regain de concurrence consécutif à l'accroissement de l'offre prostitutionnelle, du relâchement global des pratiques de prévention en particulier chez les clients et de l'accroissement de pratiques à risque, particulièrement sur internet. "Fellation nature", "extra-ball", "CIM", "sodomie nature", sont autant de pratiques à risque mises en avant dans les annonces. 12 à 33 % des personnes prostituées sont prêtes à accéder à la demande d'un client qui a sollicité un rapport non protégé si ce dernier consent une majoration du prix de la prestation. »*

Le VIH-sida dans le milieu de la prostitution est un enjeu majeur à travers le monde

Ces dernières années, les cas de syphilis ont explosé en Chine. À l'origine de cette épidémie, on trouve le boom économique qui aurait engendré une importante prostitution, selon une tribune du *New England Journal of Medicine*. Cette infection bactérienne avait pourtant disparu depuis cinquante ans. Aujourd'hui, un enfant sur mille naîtrait avec cette infection sexuellement transmissible. Les personnes prostituées, les homosexuels et bisexuels, dont un grand nombre sont mariés et ont des enfants, seraient le moteur de l'épidémie. L'expansion s'explique par le passage à l'économie de marché depuis les années 80 mais aussi par l'accroissement du fossé entre les plus riches et les plus pauvres, en majorité des femmes. Ces facteurs combinés ont entraîné une forte hausse de la demande et de l'offre dans l'industrie du sexe.

Selon le rapport d'activités annuel de l'ONG Prévention, Information et Lutte contre le Sida (PILS) de l'île Maurice, 27 % des personnes prostituées sont atteintes du sida et 36 % disent consommer des drogues. 64 % déclarent qu'elles utilisent le préservatif lors de leurs pratiques sexuelles. Il y a eu un accroissement du taux de violence exercée à l'égard des personnes prostituées qui seraient également victimes de discriminations ; certaines toxicomanes seraient accusées d'être porteuses du virus du VIH/sida.

La prostitution doit être placée au centre des plans de lutte contre le VIH/sida et les IST

Une forte mobilisation de tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux est nécessaire afin de mieux prendre en considération les enjeux de l'épidémie du sida au sein de la population des personnes prostituées. Les plans d'action régionaux, nationaux et internationaux se multiplient, sans toujours accorder une attention particulière à cette population. Replacer la question de la prostitution, de la prévention et des soins pour les personnes prostituées au centre de la prévention du VIH/sida est pourtant un enjeu majeur, du fait de leur particulière marginalisation.

En octobre 2010, à Pattaya (Thaïlande), a eu lieu la première consultation dans la région Asie-Pacifique sur le VIH et la prostitution. À cette occasion, les personnes prostituées, les officiels des États et les Nations Unies ont souligné la nécessité d'une action urgente pour renforcer l'attention portée à la prostitution dans les réponses mises en place à l'échelle régionale. Les représentants de huit provinces de la région se sont réunis dans l'objectif de créer des partenariats, d'impulser l'adoption de politiques et de lois visant à promouvoir l'accès des personnes prostituées aux services de santé sexuelle et reproductive.

En France, le plan national de lutte contre le VIH/sida et les IST 2010-2014 du ministère de la Santé préconise des actions spécifiques en direction de cette population :

- « *Communiquer et agir spécifiquement auprès des personnes qui se prostituent et auprès des clients.*
- *Soutenir les actions communautaires en organisant et coordonnant l'offre de prévention des différents acteurs au niveau régional (Action P1), en recensant et mettant à disposition des associations et des personnes prostituées les documents et outils de prévention du VIH/sida et des IST.*
- *Agir sur l'environnement, en menant une réflexion avec les services du ministère de l'Intérieur pour les sensibiliser aux enjeux de santé publique liés à la prévention du VIH/sida et des IST pour les personnes qui se prostituent. »*

Le plan s'intéresse à la prostitution classique de rue et sur internet mais la nouveauté réside dans l'attention qui est portée aux « *échanges dits économico-sexuels qui recouvrent l'octroi de prestations ou de services sexuels contre compensation (argent, hébergement/logement, nourriture etc.) de manière plutôt occasionnelle mais non sans risques du point de vue de la transmission du VIH et des autres IST* ». Comme le note le plan, cette nouvelle dimension de la prostitution était jusqu'à présent exclue de la prévention du VIH/sida et des IST.

Le plan soulève également les difficultés liées à la pénalisation des racolages actif et passif (LSI de 2003). Les contrôles plus stricts des personnes prostituées ont induit des changements sur l'exercice de la prostitution et entraîné une peur des contrôles se traduisant notamment par : le déplacement des personnes prostituées vers de nouveaux territoires, éloignés des structures associatives et médicales (routes nationales, forêts, aires d'autoroute) ; le développement d'une prostitution plus cachée (prostitution « invisible », salons de massage, bars à hôtesses, sex-shop) ; une mobilité plus grande des personnes prostituées (en France et dans toute l'Europe).

Ces changements compliquent le travail de proximité mené par les associations de santé auprès des personnes prostituées dans la mesure où celles-ci sont difficilement accessibles. Il s'agit de favoriser et d'adapter l'accès à la prévention des personnes qui se prostituent. À ce problème d'accessibilité de personnes à risque, s'ajoutent la question de l'interprétariat et la difficulté de mettre en place des campagnes de sensibilisation adaptées pour des populations migrantes qui ne connaissent pas la langue et proviennent de cultures diverses.

Une autre action notable visant à mieux cibler les personnes prostituées et les clients est celle de la commission balinaise (KPA) sur le sida. Treize groupes de travail composés de proxénètes, de propriétaires de lieux de prostitution et de personnes qui hébergent les prostituées, ont été chargés de surveiller et de promouvoir l'utilisation du préservatif dans un certain nombre de zones de prostitution à Bali. En 2010, la prévalence du VIH/sida chez les personnes prostituées à Bali atteignait 2 %, soit deux fois plus qu'en 1999. Le nombre de cas a augmenté de 23 % depuis 2009. Les campagnes sur l'utilisation du préservatif dans les lieux de prostitution ont été infructueuses : « *Seulement 40 % des clients ont utilisé des préservatifs* », selon la Commission balinaise sur le sida.

La situation est rendue plus critique dès lors que la pratique prostitutionnelle a évolué. Les clients rencontrent désormais les personnes prostituées en dehors des lieux de prostitution, ce qui complique le travail de prévention. Sur 8 000 personnes prostituées sur l'île, on compte un nombre équivalent de personnes qui travaillent dans les lieux de prostitution comme à l'extérieur de ces zones.

En 2010, des associations aux États-Unis dénonçaient les pratiques employées par les autorités policières à l'égard des personnes prostituées. L'utilisation du préservatif comme moyen de preuve, le fait de détruire le matériel de prévention, sont des agissements qui s'opposent aux efforts menés en matière de prévention du sida. Les organisations dénonçaient également les tests de dépistage du VIH auxquels les personnes prostituées arrêtées devaient se soumettre et l'aggravation des peines pour celles qui s'étaient engagées dans la prostitution alors qu'elles étaient porteuses du virus du sida. Toutes ces mesures étaient jugées discriminatoires, violant ainsi les droits fondamentaux des personnes prostituées. Pour ces organisations, la politique anti-prostitution des États-Unis porte atteinte à la santé et aux droits des personnes prostituées.

Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies a déclaré : « ...J'appelle tous les gouvernements à réviser leurs cadres juridiques afin de garantir la conformité de ces derniers aux principes des droits de l'homme, ce dont dépend une riposte solide à l'épidémie de sida. Il ne s'agit pas seulement d'un défi médical ou scientifique. C'est également un défi moral. Trouvons la sagesse et le courage de mener une action ambitieuse sur tous ces fronts. C'est là le seul moyen de relever ce défi dans toute sa complexité et son étendue. »

Perspectives, ONUSIDA, 2010

Bibliographie

- Best Practices Policy Project, *Questionnaire on human rights challenges and responses in the context of HIV and AIDS*, 15 septembre 2010.
- Carlshamre M., *Projet de rapport sur la prostitution et ses conséquences sur la santé des femmes dans les États membres*, 2007/2263(INI), Parlement européen, 19 mars 2008.
- Conseil National du Sida, *VIH et commerce du sexe, garantir l'accès universel à la prévention et aux soins*, Avis suivi de recommandations, adopté le 16 septembre 2010.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution 2010*.
- Ministère de la Santé et des Sports, *Plan national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2010-2014*, novembre 2010, <http://www.sante.gouv.fr/plan-national-de-lutte-contre-le-vih-sida-et-les-ist-2010-2014.html>
- ONUSIDA, *Rapport sur l'épidémie mondiale de sida*, 2010.
- Prévention Information Lutte contre le Sida (PILS), *Rapport d'activités 2010*, Port Louis-Ile Maurice.
- Site Prévention Information Lutte contre le Sida <http://www.pils.mu/vih-sida/situation-mondiale.html>
- Trinquart J., *La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle : un obstacle majeur à l'accès aux soins*, Thèse de Doctorat d'Etat de Médecine Générale, Université Paris-Nord, Faculté de Médecine de Bobigny-Paris XIII « Léonard de Vincy », sous la direction du Docteur Viviane Bruillon, Février 2002.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Parvenu au terme de notre panorama de l'année 2010, que pouvons-nous conclure ? Notre tour d'horizon a permis d'appréhender la prostitution sous de multiples visages : de l'escorte glamour qui fait la une des médias, aux enfants prostitués de Thaïlande. Pourtant, à travers la diversité des réalités rencontrées, quelques constantes ressortent et alarment.

Une mondialisation galopante

Qu'est-ce que la prostitution aujourd'hui ? Un marché mondialisé qui brasse des flux d'êtres humains. Des hommes, des femmes, des enfants, poussés par la détresse et l'espoir d'une vie meilleure, quittent leur pays d'origine (d'Europe centrale, d'Afrique ou d'Asie), tombent dans les mains de trafiquants. Abusés, ils sont prostitués sur les trottoirs de nos villes occidentales. Et l'exploitation de leur détresse génère des flux financiers considérables pour les réseaux criminels. Car la prostitution est « une des entreprises les plus florissantes » au monde... Rappelons que c'est le troisième trafic criminel après les armes et les drogues.

Mais la prostitution, ce sont aussi des flux de clients, en grande majorité des hommes, qui traversent les frontières à la recherche d'une offre sexuelle attrayante : ils profitent d'une Coupe du monde de football pour acheter du sexe en Afrique du Sud, ils courent les promotions des « plus grands bordels » d'Espagne ou d'Allemagne, ils vont violer des jeunes filles ou des enfants au Maroc, en République Dominicaine, au Cambodge en toute bonne conscience...

Le développement des technologies numériques, en particulier d'internet et de la téléphonie mobile, a favorisé l'explosion de ce phénomène, en renforçant l'anonymat tant des clients que des proxénètes. Les sites sont souvent hébergés dans des « cyberparadis » dépourvus de législation ou n'interdisant rien au nom de la liberté d'expression⁷⁷. La prostitution n'est plus dans la rue mais sur le web, dans des agences de voyage, des appartements, des hôtels, des salons de massage, des bars... Désormais, tout s'organise à distance et dans la discrétion : le client fait son choix sur catalogue, le contact se noue sur internet, les sites sont gérés depuis l'étranger, les rendez-vous sont confirmés par SMS...

Des mineurs en danger

Près de la moitié des victimes de traite des êtres humains à des fins de prostitution sont des enfants (âgés de moins de 18 ans). C'est là une des caractéristiques de la prostitution aujourd'hui : un nombre croissant de mineurs, garçons et filles sont exploités sexuellement.

Certains sont victimes de trafics : vendus par leurs parents convaincus d'assurer leur avenir, enlevés par des proxénètes ou contraints d'assurer la survie de leur famille. D'autres viennent des milieux favorisés de nos pays occidentaux. Ce sont des étudiantes dans la précarité qui vendent leur corps sur internet, ce sont des jeunes en situation de fugue qui tombent entre les mains de proxénètes, ce sont des jeunes filles qui mettent leur virginité aux enchères ou qui acceptent des relations sexuelles contre des biens non monétaires, ce sont des adolescentes qui n'hésitent pas à se dénuder ou à s'afficher dans des poses suggestives sur leur blog...

⁷⁷ Par exemple, avec le 1^{er} amendement de la Constitution garantissant la liberté d'expression, aux États-Unis.

La plupart ne reconnaissent pas dans ces relations des pratiques prostitutionnelles, mais plutôt une forme de débrouille rapide et sans conséquences. Ils « troquent » du sexe, sans même avoir conscience de la gravité de leur acte, usant de la prostitution comme d'un mode d'échange.

Pour ces jeunes qui ont fait leur éducation sexuelle devant des films pornographiques et baignent en permanence dans des images érotisées (mode, publicité...), la relation marchande est devenue banalisée et la prostitution apparaît comme un recours possible pour boucler des fins de mois difficiles ou pour se procurer un bien. On les désigne d'ailleurs par des surnoms « charmants », comme pour banaliser davantage leur activité : les jeunes proxénètes sont appelés *loverboys*, les jeunes personnes prostituées « sugar babies »....

Quelles réponses des politiques publiques ?

Face à cette situation, comment réagir ? Faut-il légaliser la prostitution ? Doit-on rouvrir les maisons closes ? Comment contrôler la prostitution et peut-on seulement la contrôler ? Le débat autour des réponses légales et juridiques à apporter au problème de la prostitution a été omniprésent tout au long de l'année 2010 dans les pays que nous avons évoqués.

La légalisation de la prostitution apparaissait (et apparaît encore) à beaucoup comme le meilleur moyen de protéger les personnes prostituées contre la violence et les réseaux criminels... Or, les pays qui ont tenté l'expérience (Allemagne, Pays-Bas, Australie...) prennent progressivement conscience des effets pervers de ce régime : accroissement de la demande, augmentation constante du nombre des personnes prostituées, victimes ou non de la traite, développement des établissements illégaux. Et leurs efforts pour tenter d'y faire face semblent vouer à l'échec.

Ce débat est complexifié par l'entrée en scène de nouveaux enjeux qui, de manière détournée, appellent les Etats à se prononcer sur la marchandisation du corps. En 2010, après les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suisse, la France a débattu de l'assistance sexuelle pour les personnes handicapées. Instituer des assistants sexuels rémunérés serait reconnaître l'existence d'un droit à la sexualité et ouvrirait la voie à une légalisation de la prostitution.

Une autre politique est pourtant possible. Certains pays européens (Suède, Norvège, Finlande) ont déjà choisi de lutter contre le système prostitutionnel en pénalisant les clients de personnes prostituées. La Suède, premier pays à avoir adopté cette politique, en a dressé un bilan positif en 2010, après dix années d'application : les réseaux se sont redéployés à l'étranger et le nombre de personnes prostituées a diminué sensiblement.

2011, année du changement ?

L'inefficacité des politiques menées pour contrer ce phénomène comme l'appauvrissement croissant des populations et les effets d'une crise économique endémique ne permettent pas d'envisager l'avenir avec optimisme. Dans les prochaines années, on risque d'assister à une forte augmentation tant du nombre des victimes d'exploitation sexuelle que des profits qui en seront tirés.

Le constat semble sombre. C'est pourtant sur une note positive que nous voudrions terminer. En France, en mars 2011 la Mission parlementaire sur la prostitution, présidée par la députée socialiste Danielle Bousquet, après six mois d'auditions, a rendu son état des lieux de la prostitution en France et proposé une nouvelle approche du problème.

Réaffirmant la position abolitionniste de la France, la Mission recommande une politique axée autour de trois priorités : le renforcement de la lutte contre les trafiquants/la protection des personnes prostituées/la pénalisation du client de la prostitution.

À l'heure où nous écrivons, nous ignorons tout des suites qui seront données à ces recommandations. Des échéances sont d'ores et déjà posées : une proposition de résolution a été adoptée en décembre 2011 et sera suivie d'un projet de loi. D'ici la fin de la législature, l'Assemblée nationale devrait ouvrir un débat sur la prostitution, sur le parcours des personnes prostituées, sur le rôle joué par le client.

À terme, au-delà de l'évolution politique, c'est un changement de regard sur la prostitution qui s'amorce.

*
* *

Face à constat, la Fondation Scelles veut rappeler certains principes :

- **La prostitution n'est pas une activité économique comme une autre.** Nous nous opposons à la reconnaissance de la prostitution comme métier. Reconnaître un statut de travailleur indépendant aux personnes prostituées, légaliser l'achat de sexe, ce serait affirmer que le corps est une marchandise que chacun est libre de vendre.
- **Le système prostitutionnel représente la victoire des marchés criminels du sexe et de l'argent face aux droits fondamentaux et à la dignité humaine.**
- **La prostitution est une violence qui touche en premier lieu les femmes et les enfants.**
- **Le corps humain n'est pas une marchandise.**
- **La demande du client est à l'origine du système prostitutionnel.**

Attachés aux principes abolitionnistes, nous nous engageons contre l'exploitation des personnes prostituées, notamment dans le cadre de la traite des êtres humains.

La prostitution nous concerne tous. La réponse à lui apporter doit être pensée de manière globale, dans une perspective sociétale.

Les enjeux de notre combat :

Une politique globale de la prostitution

Nous défendons l'idée que la lutte contre la traite doit s'accompagner d'une lutte globale contre le système prostitutionnel, impliquant une coordination entre les services sociaux, de santé, de police et de justice. Nous croyons que c'est par l'éducation, la prévention, la sensibilisation, et la répression des acteurs qui exercent les violences à l'égard des personnes prostituées qu'une politique globale peut être menée.

Les personnes prostituées au cœur de l'action publique

Nous demandons les moyens de protection, de réinsertion et de reconstruction nécessaires pour les personnes en danger et/ou en situation de prostitution.

La dissuasion du client de la prostitution

« Dans la relation prostitutionnelle, c'est le "client" qui a le premier rôle : il achète ou il loue car il a de l'argent. C'est lui qui devrait être tenu pour premier responsable. » Fidèles à ces paroles de Jean Scelles, nous demandons que soit mise en place une politique de dissuasion du client de la prostitution.

La lutte contre le proxénétisme et la criminalité organisée y compris par internet et les réseaux numériques

Nous défendons le principe qu'il faut plus de moyens (humains et matériels) alloués à la lutte contre l'exploitation de la prostitution, des formations pluridisciplinaires pour les acteurs publics et privés, notamment contre les réseaux de proxénétisme.

L'information de l'opinion publique

Nous appelons à une politique de sensibilisation de l'opinion publique, par des campagnes d'information sur la réalité prostitutionnelle. Et, plus encore, nous demandons une politique d'éducation à destination des jeunes, pour leur apprendre l'égalité garçons / filles et le respect du corps de l'autre.

« Toute personne doit pouvoir vivre sans avoir recours à la prostitution »

LISTE DES ACRONYMES

ACPE	Association contre la prostitution des enfants
ACPO	Association of Chief Police Officers
AFAT-Voyages	Agences françaises d'affaires et tourisme-Voyages
AFP	Agence France Presse
APL	Law on Administrative Penalty for Public Order
ARTIP (Projet)	Asia Regional Trafficking in Persons Project
ASBO	Anti-Social Behaviour Order
AU.COMMIT	African Union Commission (AUC) Initiative against Trafficking
BCNUDH	Bureau conjoint des Nations unies pour les Droits de l'Homme
BIT	Bureau International du Travail
BKA	Bundeskriminalamt
BRP	Brigade de Répression du Proxénétisme
CATW	Coalition Against Trafficking in Women
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEPAL	Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
CER	Communautés Économiques Régionales
CFA	Communauté Financière Africaine
CIESAS	Centre de Recherches et d'Études Supérieures en Anthropologie
CIO	Comité International Olympique
CIPCRE	Centre international pour la promotion de la création
CNCDH	Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme
CNDP	Congrès national pour la défense du peuple
COFRADE	Conseil Français pour les Droits de l'Enfant
COSUDOW	Committee for the Support of the Dignity of Women
CRIDES	Centre de Recherches Internationales et de Documentation sur l'Exploitation Sexuelle
CSA	Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
CUA	Commission de l'Union Africaine
DCI	Direction de la Coopération Internationale
EAC	East African Community
ECP	English Collective of Prostitution
ECPAT	End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes
FBI	Federal Bureau of Investigation
FDJP	Federal Department of Justice and Police
FDLR	Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FFTST	Fédération Française des Techniciens et Scientifiques du Tourisme
FIFA	Fédération Internationale de Football Association
FMI	Fonds Monétaire International
GAO	Government Accountability Office
HRW	Human Rights Watch
ICE	Immigration and Customs Enforcement
IDH	Indice de Développement Humain
IGAD	Intergovernmental Authority for Development
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
JIRS	Juridictions interrégionales spécialisées

KPA	Komisi Penanggulangan AIDS Nasional (Commission of AIDS Prevention of Bali)
KSMM	Swiss Coordination Unit against the Trafficking in Persons and Smuggling of Migrants
LAVI	Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infraction
LRA	Lord's Resistance Army
LRB	Lugbe Rehabilitation Center
LSI	Loi pour la Sécurité Intérieure
MANET	Multiview Advocacy Network
MONUC	Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo
NAPTIP	National Agency for the Prohibition of Trafficking in Persons
NCW	National Commission for Women
OCRTEH	Office Central pour la Répression de la Traite des Êtres Humains
OCVRP	Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OUA	Organisation de l'unité africaine
OWFI	Organization of Women's Freedom in Irak
PCC	Parti Communiste Chinois
PIB	Produit Intérieur Brut
PLA	Prostitution Licensing Authority
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RDC	République Démocratique du Congo
SADC	Southern African Development Community
SCOTT	Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants
SITA	Immoral Traffic Suppression Act
SNAV	Syndicat National des Agences de Voyages
SOCA	Sexual Offences and Community Affairs unit
TESEU	Brigade spécialisée du Tessin (Suisse)
TIP	Trafficking in Persons Report
TSPT	Troubles de Stress Post-Traumatique
TVPA	Trafficking Victims Protection Act
UE	Union européenne
UMP	Union pour le Mouvement Populaire
UNFPA	United Nations Population Fund
UNGIFT	United Nations Global Initiative to Fight Human Trafficking
UNICEF	United Nations Children's Fund
UNICRI	United Nations Interregional CRime and justice Institute
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
USAID	United States Agency for International Development
USD	United States Dollar
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

LA FONDATION SCELLES

La Fondation Scelles, reconnue d'utilité publique depuis 1994, a été créée en 1993 par Jean et Jeanne Scelles, chrétiens démocrates, qui lui ont légué leurs biens.

Jean Scelles, résistant, emprisonné en 1941 à Alger, découvre la prostitution par un voisin de cellule proxénète qui lui explique comment il « dresse les filles et corrige les récalcitrantes ». Sauvé de justesse, il promet de consacrer sa vie, avec sa femme, à la défense de la dignité humaine, en luttant par des actions de sensibilisation de l'opinion publique, d'influence auprès des politiques, et de répression des trafiquants.

Entre 1953 et 1973, 40 avocats réunis au sein des « Équipes d'Action Contre le Proxénétisme » ont intenté plus de 300 procès à des proxénètes. Les Équipes continuent aujourd'hui au rythme d'une quinzaine de procès chaque année à lutter sans relâche contre le proxénétisme.

À la mort de Jean Scelles, en 1996, Philippe Scelles, son neveu, qui a lancé avec lui la Fondation, en devient le président. Dès lors, celle-ci s'est constamment développée grâce au dévouement d'un grand nombre de permanents et de bénévoles.

Yves Charpenel, avocat général à la Cour de cassation, préside aux destinées de la Fondation depuis 2010.

Prostitution, trafic d'êtres humains, tourisme sexuel, pornographie déclenchent l'indignation. C'est le drame insupportable d'enfants et d'adultes exploités dans leur corps à des fins commerciales.

Notre devoir et notre mission est de connaître, comprendre et combattre ce mal terrible pour voir émerger un monde libéré de toutes formes d'exploitation sexuelle commerciale.

Les objectifs de la Fondation SCELLES

Faire prendre conscience de l'ampleur du défi. La prostitution nous concerne tous. Des valeurs aussi fondamentales que le respect de l'autre, l'égalité et la dignité sont remises en cause par le système prostitutionnel. Refuser la prostitution en tant que système d'exploitation de la personne humaine, c'est préserver le respect de ces valeurs.

Changer la perception de la prostitution. Nous appelons l'opinion publique à prendre conscience de la réalité prostitutionnelle et à refuser ce qui apparaît comme un fait inéluctable et éternel. Nous voulons que la prostitution soit comprise comme une conséquence et une cause tant des inégalités socioéconomiques que des inégalités de genre afin d'initier un véritable changement dans les mentalités.

Réclamer une politique globale cohérente. C'est par une coordination entre les services sociaux, de santé, de police et de justice que l'on pourra lutter efficacement contre toutes les formes d'exploitation sexuelle.

Obtenir l'harmonisation des politiques européennes. Dans une Europe où les frontières ne cessent de s'effacer, l'harmonisation de législations nationales, sur la base de principes clairs de respect et d'égalité et dans le refus de toute légalisation du proxénétisme, est essentielle.

Responsabiliser le client de la prostitution. Le client de la prostitution est acteur à part entière du système de violences vécues par les personnes prostituées. Sa responsabilité doit être au centre des débats publics et politiques sur la prostitution. La Fondation Scelles ne porte aucun jugement moral et ne remet pas en cause le libre arbitre des personnes prostituées. Nous nous battons pour toutes les personnes prostituées et toutes les personnes en danger de prostitution pour qui le « choix de se prostituer » n'est plus qu'une illusion.

La prostitution est l'affaire de tous.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS POUR MENER CE COMBAT.



Connaître, Comprendre & Combattre l'Exploitation Sexuelle

www.fondationscelles.org
Fondation Scelles, reconnue d'utilité publique depuis 1994



Sensibilisation des jeunes aux risques de prostitution

www.passe-passe.org
Fondation Scelles, reconnue d'utilité publique depuis 1994



Centre de Recherches Internationales et de de Documentation sur l'Exploitation Sexuelle

<http://crides.fondationscelles.org>
Fondation Scelles, reconnue d'utilité publique depuis 1994



L'actualité de la prostitution

<http://infos.fondationscelles.org>
Fondation Scelles, reconnue d'utilité publique depuis 1994

Fondation SCELLES

14 rue Mondétour – 75001 Paris

Tél. 01 40 26 04 45 – Fax. 01 40 26 04 58 - E-mail : fondationscelles@wanadoo.fr

À l'ère de la mondialisation, la prostitution est devenue une véritable industrie : elle génère d'énormes profits entre les mains d'une criminalité dangereuse, elle est dominée par une violence sans égale, violence physique, sexuelle, psychologique, sociale... Elle est une atteinte à l'intégrité de l'être humain et l'exploitation scandaleuse d'un état de vulnérabilité.

Certains nous traiteront de moralistes et de puritains. D'autres nous opposeront le « droit » à disposer librement de son corps, le « droit » à la sexualité... Mais « ce n'est pas le sexe, le plaisir ou la liberté qui font problème dans la prostitution ; c'est l'argent, c'est la violence, c'est l'oppression des femmes, c'est le trafic d'êtres humains(...) » (André Comte-Sponville).

Des personnes prostituées clament régulièrement leur liberté de se prostituer. Sans remettre en cause leur parole, nous dénonçons la réalité de la prostitution que leur discours occulte : agressions sexuelles, précarité, drogue, exclusion sociale... Dans une société de progrès et d'ouverture, les valeurs de respect et d'égalité auxquelles nous croyons sont-elles compatibles avec la violence, la destruction de l'être humain et la criminalité inhérentes à la prostitution ?

Nous devons choisir.

Ce premier rapport mondial n'a d'autre ambition que de montrer la réalité de l'exploitation sexuelle commerciale aujourd'hui, ses dangers, sa complexité et ses enjeux, mais aussi les réponses qui peuvent, et qui doivent lui être apportées, ici et maintenant.

*

* *

La Fondation Scelles, reconnue d'utilité publique depuis 1994, se bat pour que tout être humain puisse vivre sans avoir recours à la prostitution. Par un travail d'analyse et de sensibilisation auprès des leaders d'opinion et du grand public, en France et en Europe, la Fondation Scelles en partenariat avec de nombreuses associations, se bat pour faire connaître, comprendre, combattre cette violence.

Photo de couverture : © Gérard Sanz (<http://gerard.sanz.pagesperso-orange.fr/contact.htm>)



ISBN 978-2-7178-6141-9
19 €